

PAU Capitale
solidaire

Contrat Local de Santé Pau Béarn Pyrénées

2022 - 2027



Communauté
d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées

**Contrat
Local
de Santé
Pau Béarn Pyrénées
2022 - 2027**





Sommaire

Contrat Local de Santé Pau Béarn Pyrénées	p.4
1 Contexte d'élaboration du CLS	p. 6
2 Articulation avec les politiques publiques des signataires	p. 10
3 Les principes politiques partagés	p. 16
4 Le diagnostic territorial de santé	p. 20
5 La gouvernance et l'association de partenaires	p. 34
6 Les axes stratégiques	p. 38
7 Le plan d'action	p. 42
8 Durée, révision, suivi et évaluation du contrat	p. 70
9 Annexes	p. 72
Annexe 1 Liste des membres et participants aux instances du CLS	p. 74
Annexe 2 Liste des participants aux groupes de travail	p. 77
Annexe 3 Liste des participants au séminaire de lancement du CLS	p. 83
Annexe 4 Rôle et engagement des pilotes d'action	p. 86
Annexe 5 Plan d'action (fiches-action)	p. 88

Contrat Local de Santé Pau Béarn Pyrénées

Conformément à la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST) de 2009, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine a souhaité s'engager de façon volontariste dans la signature de Contrats Locaux de Santé avec les collectivités. Ces Contrats Locaux de Santé apparaissent comme l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé (ISETS). C'est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS), en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs et une articulation avec les démarches locales de santé.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, dans la recherche d'un parcours de santé évitant les ruptures de prises en charge.

Le présent contrat s'adresse au territoire de Pau agglomération et concerne tous les domaines relatifs à la santé. Il doit définir certains enjeux prioritaires, identifier les thématiques transversales à traiter, et cela sur l'ensemble des champs, c'est-à-dire depuis la promotion de la santé jusqu'à l'aide à la réadaptation, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la veille sanitaire.

- La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est engagée dans une politique locale de santé publique. Elle considère la signature d'un Contrat Local de Santé comme une opportunité de conforter et développer des actions menées ou soutenues sur son territoire, à travers différents services et en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles.

- L'ARS, sur les principes du Projet Régional de Santé, a souhaité s'engager dans la signature d'un Contrat Local de Santé avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées afin de lutter contre les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé. Le CLS Pau Béarn Pyrénées s'inscrit dans le Projet Régional de Santé défini par l'Agence et son Schéma régional de santé pour la période 2018-2023, ainsi que dans les plans et schémas qui en découlent (PRAPS, Plan Santé Environnement...).

- Le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, attaché à ce que les questions de santé soient l'un des enjeux importants de la politique de cohésion sociale d'une part, et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part, s'implique également dans la contractualisation.

- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques s'est prononcé, en faveur d'une participation active aux CLS de son territoire, afin de renforcer son action en lien avec ses partenaires, en faveur notamment de l'autonomie des personnes âgées et des adultes en situation de handicap, de la santé des enfants et des femmes enceintes (notamment à travers ses missions de protection maternelle et infantile), et de prévention et promotion de la santé.

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) mène une politique volontariste auprès de ses assurés notamment en accompagnant les plus vulnérables. Elle veille à favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la santé pour éviter le renoncement aux soins. Fortement engagée dans la prévention et la promotion de la santé, elle met en œuvre des actions concrètes dans les domaines du dépistage (notamment des cancers), de la santé bucco-dentaire, de la santé mentale, du renforcement de la couverture vaccinale et par son offre d'Examens de Prévention en santé portée par son Centre d'Examen de Santé (CES).

Partenaire privilégiée de l'ensemble des acteurs du système de santé, elle travaille avec les professionnels de santé et les établissements du territoire pour promouvoir un fonctionnement plus efficient. Elle accompagne l'élaboration et le financement des projets d'exercice coordonné et soutient le développement du numérique en santé.

- Le Groupement hospitalier de territoire (GHT) Béarn et Soule attaché à la mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité, engagé dans une politique de partenariats et de coopération avec l'ensemble des acteurs de son territoire.

Par cet engagement commun, les signataires entendent promouvoir une conception intégrée de la santé qui considère dans leur globalité les conditions de vie des habitants comme déterminants de santé. Comme il est spécifié par la Charte d'Ottawa (OMS) en 1986, logement, éducation, nourriture, revenus, environnement, ressources durables, justice et équité, en sont les déterminants fondamentaux. Dans cette optique, prenant acte de ce que l'ensemble des politiques publiques sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé des personnes au travers d'une approche intersectorielle affirmée, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Groupement Hospitalier de territoire Béarn et Soule, ont convenu du présent Contrat Local de Santé qui prend effet à la date de sa signature pour une durée de cinq ans.

Madame Marie-Isabelle Blanzaco,
Directrice de la Délégation Départementale des
Pyrénées-Atlantiques de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur François Bayrou,
Président de la Communauté d'Agglomération Pau
Béarn Pyrénées.

Monsieur Éric Spitz, Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Monsieur Jean-Jacques Lasserre, Président du
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Monsieur Vincent Maginot,
Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Béarn et Soule.

Monsieur Jean-François Vinet, Directeur du Centre
Hospitalier François Mitterrand.
Monsieur Xavier Etcheverry, Directeur du Centre
Hospitalier des Pyrénées.

1

Contexte d'élaboration du CLS Pau Béarn Pyrénées

Contexte d'élaboration du CLS Pau Béarn Pyrénées

L'élaboration du CLS Pau Béarn Pyrénées Deuxième Génération fait suite à l'évaluation du CLS Première Génération (2016-2019). Il est le fruit d'un diagnostic partagé, d'une démarche participative, et d'un partenariat entre la Communauté Pau Béarn Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé, délégation des Pyrénées-Atlantiques.

En préalable à l'élaboration du Contrat Local de Santé Pau Béarn Pyrénées, les signataires, et les partenaires, se sont attachés à partager les éléments de diagnostic dont ils disposaient. Ces éléments reposent sur plusieurs sources.

En 2020-2021, l'Observatoire Régional de Santé (ORS), missionné par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, et l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) missionnée par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ont réalisé un diagnostic permettant d'appréhender la situation de l'agglomération paloise et de nourrir la réflexion pour la construction du CLS. La méthode du diagnostic a reposé sur la compilation de différentes statistiques déclinées à l'échelon de Pau agglomération, ou à un échelon plus fin quand les indicateurs étaient disponibles. Ce dernier a permis de décrire la situation locale en termes de démographie (habitants, densité, évolution de la population, part de la population âgée...), d'environnement socio-économique (catégories socioprofessionnelles, niveau de revenus, taux de pauvreté...), de déterminants géographiques et environnementaux (habitat, qualité de l'air, qualité de l'eau, sols pollués...), d'état de santé des populations (principales causes de morbidité et de mortalité, perte d'autonomie, santé des jeunes...), d'offre et de recours aux soins (densité de professionnels de santé, âge des professionnels, hospitalisations, consommation de médicaments...) et d'offre médico-sociale (taux d'équipement). Ces données ont été complétées, lorsque c'était possible, d'extractions des résultats d'enquêtes conduites par l'ORS ou des partenaires, permettant d'apporter un éclairage complémentaire sur la santé des populations. De janvier à mai 2021, ce diagnostic a été complété par l'apport qualitatif d'acteurs locaux (hôpitaux, élus, services de l'État et des collectivités territoriales, associations...) sur les dynamiques du territoire, les projets en perspective et les enjeux prioritaires de santé à travailler sur l'agglomération paloise. Un recueil des besoins en termes de santé a été ainsi effectué auprès de plus de 200 acteurs locaux.

C'est sur la base de ce diagnostic de territoire que la construction du CLS Pau Béarn Pyrénées a pu aboutir à un plan d'actions concrètes et répondant aux besoins de la population. La démarche a été menée dans un cadre partenarial très participatif et a officiellement débuté lors d'un séminaire de lancement le 4 mai 2021 organisé au sein de la

**Les Contrats
Locaux de Santé
visent à articuler
les actions sous
la forme d'un
plan d'actions
commun discuté
par plusieurs
partenaires**

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées¹. Lors de ce temps fort, les éléments de diagnostic ont été présentés à l'ensemble des partenaires, professionnels de santé, du médico-social, du secteur social, associations, partenaires institutionnels qui se sont attachés à prioriser des éléments importants et les problématiques de santé.

Afin de répondre aux besoins émergeant du diagnostic partagé, 5 axes stratégiques ont été identifiés et validés définitivement lors d'un Comité de Pilotage le 11 mai 2021. Afin d'élaborer un plan d'action venant répondre aux axes prioritaires identifiés et à leurs objectifs opérationnels, 4 groupes de travail se sont réunis à deux ou trois reprises chacun sur les mois de juin et juillet 2021. Chaque groupe a eu pour mission d'identifier le contexte, les questionnements en découlant et de définir de façon concertée les principes et actions à inscrire au présent contrat.

¹La liste des participants au séminaire est accessible en annexe 2 de ce document.



2

Articulation avec les politiques publiques des signataires

Articulation avec les politiques publiques des signataires

Les Contrats Locaux de Santé visent à articuler les actions sous la forme d'un plan d'actions commun discuté par plusieurs partenaires souhaitant s'engager ensemble dans les réponses à apporter à des problématiques de santé. Les différents signataires portent des politiques publiques de santé spécifiques à leur périmètre d'action et à leur champ de compétences.

La signature d'un Contrat Local de Santé constitue une opportunité de conforter et développer les actions que chacun mène ou soutient sur son territoire, en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles.

Le présent CLS est en cohérence avec les orientations régionales et départementales des principaux signataires et également avec les besoins du territoire et les dynamiques locales portées ou soutenues par la communauté d'agglomération signataire.

Modalités d'articulation avec le PRS (Programme Régional de Santé) 2018-2028

Le CLS s'envisage comme une déclinaison du projet régional de santé adapté aux caractéristiques d'un territoire donné (quartier, ville, pays, communauté de communes, etc.). Il s'appuie donc sur les objectifs inscrits dans ce projet et dans ses schémas régionaux de mise en œuvre (prévention, organisation des soins, organisation médico-sociale). Le nouveau Programme Régional de Santé comporte un cadre d'orientation stratégique qui fixe le cap à 10 ans de la politique régionale de santé en Nouvelle-Aquitaine et un Schéma Régional de Santé unique, établi sur 5 ans (2018-2023) qui décline les orientations stratégiques en objectifs opérationnels. Le Contrat Local de Santé Pau Béarn Pyrénées s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du PRS 2018-2028 de la Nouvelle Aquitaine fondé sur cinq orientations, directement déclinées dans le CLS :

- Amplifier les actions sur les déterminants et la promotion de la santé
- Promouvoir un accès équitable à la santé dans les territoires
- Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé
- Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé
- Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité du système de santé

Le CLS s'envisage comme une déclinaison du projet régional de santé (PRS) [...] qui fixe le cap à 10 ans de la politique régionale de santé en Nouvelle-Aquitaine.

Modalités d'articulation avec le PRSE (Programme Régional Santé Environnement) 2017-2021)

L'influence de la qualité de l'environnement physique, chimique et biologique sur la santé est une réalité qui s'impose à tous. L'air que nous respirons, à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux, l'eau et les aliments que nous ingérons, les substances chimiques, le bruit et les rayonnements auxquels nous sommes exposés influent de manière plus ou moins directe sur notre santé. Le Contrat Local de Santé Pau Béarn Pyrénées s'inspire, dans ses axes « Santé environnementale » et « Prévention et promotion de la santé », des axes prioritaires inscrits dans le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) et la Stratégie Régionale Petite Enfance (SRPE).

Modalités d'articulation avec le PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) 2018-2023

Le présent CLS s'inscrit en cohérence avec le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) qui est un outil de pilotage et de planification par lequel l'ARS et ses partenaires agissent pour réduire les inégalités sociales de santé. L'un des objectifs spécifiques du PRS est celui de promouvoir la santé des publics les plus fragiles, en particulier les publics précaires. Les collectivités territoriales et leurs partenaires ont un rôle clé pour favoriser l'accès aux soins des personnes les plus fragiles, car par l'intermédiaire de leurs CCAS et Service départemental des solidarités et de l'insertion, leurs services municipaux et leurs relations aux usagers, elles connaissent les difficultés sociales, sanitaires et économiques de la population de leur ressort. Au contact des personnes les plus fragiles, elles peuvent favoriser la coordination des parcours d'insertion sociale et professionnelles, des parcours locatifs et des parcours de santé. La diversité des enjeux en matière d'accès aux soins sur les territoires en Nouvelle Aquitaine a conduit à élaborer six objectifs opérationnels en faveur des publics les plus fragiles, et complémentaires du Schéma Régional de Santé :

- Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes,
- Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits,
- Éviter les ruptures de parcours de santé,
- Prioriser les territoires « fragiles »,
- Agir sur le logement et l'hébergement, qui déterminent l'état de santé.

Modalités d'articulation avec la politique sociale du Département des Pyrénées Atlantiques

Le Département des Pyrénées-Atlantiques est le chef de file en matière d'action sociale, dans le domaine du développement social, de la contribution à la résorption de la précarité énergétique ou encore dans le secteur de l'autonomie des personnes et de la solidarité territoriale. Le Département épaulé, par sa politique sociale, les personnes en difficulté. Il met en place une politique qui vient étayer des parcours d'insertion (Programme Départemental pour l'Insertion 2017-2021), il lutte contre l'habitat indigne et favorise la mobilité de tous (Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2023). Il porte également une politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées à travers laquelle il anime, accompagne et soutient les acteurs du territoire pour faciliter le parcours et l'accompagnement de ces publics, ainsi que de leurs aidants (Schéma Autonomie 2019-2023).

L'un des objectifs spécifiques du PRS est celui de promouvoir la santé des publics les plus fragiles, en particulier les publics précaires. Les collectivités territoriales et leurs partenaires ont un rôle clé pour favoriser l'accès aux soins des personnes les plus fragiles.



Il assure par ailleurs une mission de prévention et de protection vis-à-vis des enfants et un soutien à la parentalité auprès des familles en difficulté (Schéma enfance, famille, prévention, santé 2019-2023).

Pour finir, le Département s'associe à l'ARS dans sa stratégie de prévention et de promotion de la santé environnementale notamment dans le champ de la petite enfance.

Une grande partie des actions portées par le Département sera déclinée sur le territoire du CLS via des dispositifs spécifiques ou les missions des services du Département.

Modalité d'articulation avec le CLSM (Conseil Local de Santé Mentale) et le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Pyrénées Atlantiques

Le CLSM Pau vise à coordonner, décloisonner et organiser les partenariats entre les différents services et institutions ayant un impact sur la santé mentale. Il prend notamment appui sur les actions et initiatives engagés depuis plusieurs années par le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération et le Centre hospitalier des Pyrénées sur le bassin de Pau et de son agglomération en termes de réinsertion sociale et réhabilitation psycho-sociale, de déstigmatisation des troubles psychiques et de gestion des situations complexes.

La mise en place du CLSM Pau était actée dans le CLS Pau Agglomération de 1ère génération (2016-2019). L'instance est désormais créée et installée.

4 espaces de concertation existant au sein du CLSM répondent aux actions qui ont été priorisées :

- La résolution de situations psycho-sociales complexes
- L'accès et le maintien dans le logement
- La santé mentale des plus démunis
- La lutte contre la stigmatisation

Réactives, innovantes, pendant la crise sanitaire les collectivités territoriales ont été propulsées comme un acteur incontournable de la gouvernance locale en santé publique.

Les actions du CLSM s'inscrivent dans le cadre des orientations du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) des Pyrénées Atlantiques adopté en Juin 2021. Ce PTSM porte sur notre territoire la politique de santé mentale dans toutes ses dimensions : prévention, éducation à la santé publique, accès aux soins et accompagnement, réhabilitation psychosociale, réinsertion et inclusion sociale.

Modalité d'articulation avec les démarches locales de santé des collectivités territoriales

Le CLS a vocation à coordonner les actions de promotion de la santé et de prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social pour répondre aux besoins des habitants d'un territoire. Sur le territoire de l'Agglomération paloise, la Communauté d'Agglomération s'est déjà engagée pour la santé des habitants en fonction de ses compétences propres.

Les collectivités territoriales ont, depuis plusieurs années déjà, investi le champ de la santé publique : pilotage du Contrat Local de Santé, pilotage du Conseil Local de Santé Mentale, réponses à des appels à projet dans le champ de la prévention/promotion en santé publique (nutrition, perte d'autonomie, tabagisme, moustique tigre etc.). Réactives, innovantes, pendant la crise sanitaire les collectivités territoriales ont été propulsées comme un acteur incontournable de la gouvernance locale en santé publique. Leur rôle a été considérablement renforcé et leur volontarisme salué.

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaite poursuivre son implication dans le champ de la santé, avec la désignation d'un élu référent santé qui incarne cette ambition, et la création d'une Direction des Solidarités et de la Santé comportant un service Santé Publique.

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées se donne ainsi pour objectifs de pouvoir répondre à plusieurs enjeux de santé :

- Mener une action volontariste en faveur du développement des ressources médicales
- Renforcer son action en matière de prévention et de promotion de la santé
- Développer une prise en compte de la santé à travers ses diverses politiques publiques
- Conforter son rôle en matière de veille sanitaire et de gestion de crise, dans les suites de la gestion partenariale de la crise COVID

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées souhaite désormais que la dimension de la santé soit prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques dont elle a la charge. Pour ce faire, des référents santé ont été identifiés dans chaque Direction, avec pour objectif de participer à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Le CLS s'articule avec cette nouvelle orientation et la favorise.



3

Les principes politiques partagés

Les principes politiques partagés

Les partenaires signataires fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- **Définir un objectif explicite de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.** Les déterminants de santé sont les facteurs qui influencent l'état de santé d'une population. Le développement de la promotion de la santé permet d'agir sur ces déterminants et concourt donc à la réduction des inégalités en matière de santé. Ce concept inclut la promotion des modes de vie, l'amélioration des conditions de vie, des facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé et contribuent au progrès de cette dernière. Réduire les inégalités de santé revient à agir sur les conditions dans lesquelles les populations naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent. 80 % des déterminants de la santé sont extérieurs au système de santé et relèvent d'autres sphères de nos politiques publiques (éducation, cadre de vie, emploi ...). C'est d'ailleurs tout l'enjeu de l'axe 3 et 4 de ce CLS, dédiés aux actions de prévention qui vont agir sur l'information, la connaissance, les habitudes de vie, l'environnement extérieur et intérieur.

- **Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.** « La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles » (INPES). Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale de la santé, intégrant, en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population. Les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné : « les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité et de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure » (INPES).

- **Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins.** Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être particulièrement améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.

• **Penser et développer la participation citoyenne.** Le renforcement des compétences (empowerment) des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place. Un effort sur la communication auprès des habitants sera effectué afin de favoriser leur participation.

• **Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun.** Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge, en passant par les soins et en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, publics concernés...)

• **Adopter une approche intersectorielle.** Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques, et associant étroitement les habitants le plus fréquemment possible.

• **Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention** (départemental, régional, national) : pour agir efficacement sur les inégalités sociales et territoriales de santé (mobilisations des leviers locaux insuffisantes).

• **Évaluer le CLS.** Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).



4

Le diagnostic territorial de santé

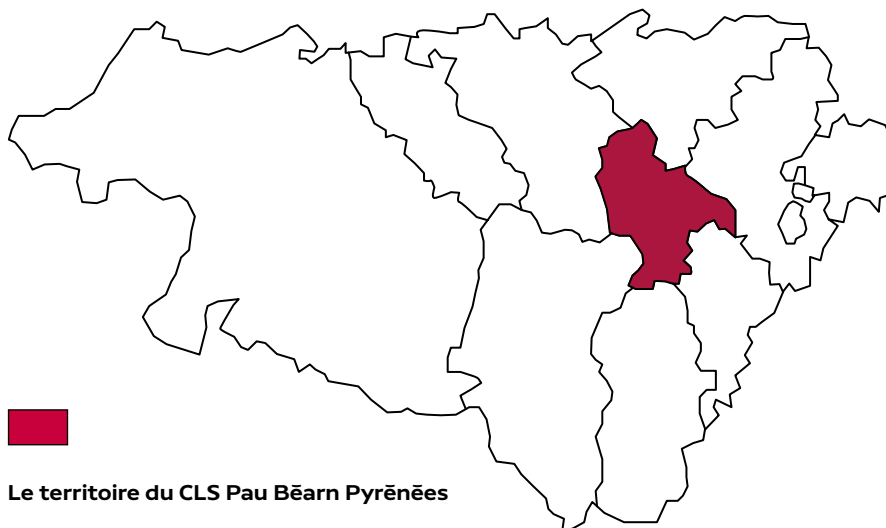
Le diagnostic territorial de santé

Les éléments présentés dans ce document sont issus du diagnostic territorial de santé, étape préalable à l'élaboration de ce Contrat Local de santé, qui s'est déroulée de fin 2020 à mai 2021. Ce diagnostic a été constitué à partir du diagnostic effectué par l'Observatoire Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine (ORS) en 2021 et financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine¹, des éléments issus de la commande passée à l'Agence d'Urbanisme Adour Pyrénées (AUDAP) par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, et de l'enquête qualitative menée par l'équipe projet.

Un diagnostic territorial de santé élaboré à partir de données quantitatives et d'une enquête qualitative.

L'élaboration du diagnostic qualitatif s'est déroulée selon un processus de concertation piloté par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Une enquête réalisée fin 2020 auprès de plus de 200 acteurs a permis de faire remonter différentes problématiques de terrain (156 fiches renseignées). Par ailleurs, un atelier regroupant les différents référents-santé des services de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (19 référents santé) a également eu lieu en novembre 2020 afin qu'ils contribuent à identifier les enjeux pour le territoire. Parallèlement, les 31 communes de la CAPBP ont été rencontrées afin qu'elles puissent faire part à l'équipe projets des problématiques spécifiques rencontrées sur leur commune. Enfin, un séminaire sur 2 demi-journées organisé en mars 2021 a réuni plus de 70 acteurs et structures du territoire qui ont pu s'exprimer et débattre sur les problématiques qui ont été remontées sur le territoire de l'agglomération paloise, permettant ainsi de définir les axes prioritaires et objectifs à traiter dans le Contrat Local de Santé deuxième génération.

Département des Pyrénées-Atlantiques



¹Le diagnostic de l'ORS et de l'AUDAP, ainsi que les éléments qualitatifs recueillis auprès des partenaires, des communes de la CAPBP et de ses services, ont servi de base pour justifier l'intérêt des actions et le contexte que l'on retrouve dans l'ensemble des fiches actions.

Le territoire couvert par le CLS Pau Béarn Pyrénées [...] 31 communes. Il comptabilise 162 328 habitants en 2017.

Le périmètre du territoire

Le territoire couvert par le CLS Pau Béarn Pyrénées est celui de l'établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 31 communes. Il comptabilise 162 328 habitants en 2017.

Territoire des Pyrénées-Atlantiques de 346.3 km², l'agglomération paloise constitue un des « pôle supérieurs » du Sud de la Nouvelle-Aquitaine concentrant de nombreux services et avec une attractivité large. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est polarisé autour de la commune de Pau mais se structure également à partir de plusieurs centralités dans les périphéries. L'armature urbaine se compose ainsi d'un centre d'agglomération avec l'hyper centre de la commune de Pau et la quasi-totalité des communes adjacentes de Billère à l'ouest et Bizanos à l'est ; d'un cœur de Pays plus large que le centre d'agglomération allant au nord-ouest du gave de Pau de Lescar jusqu'à Idron à l'est de Pau ; et des périphéries qui correspondent à la plaine du Pont Long au nord du gave et au coteau sud au sud du gave.

La population de l'agglomération paloise

- ***Une population inégalement répartie sur le territoire***

Le territoire comporte de grandes disparités dans la répartition de la population dans l'agglomération (Pau : 77 130 habitants, Beyrie-en-Béarn : 193 habitants)

La population se concentre majoritairement dans le cœur de pays et autour de la commune de Pau. Si la densité moyenne est de 472 habitants/km², certaines communes atteignent 2000 habitants :km² (Pau, Billère), tandis que d'autres comportent 200 habitants/km² (Aubertin, Bougarber).

- ***Dynamisme démographique : une évolution de la population en légère hausse***

Après une perte d'habitants entre 2007 et 2012, l'agglomération paloise enregistre un léger gain entre 2012 et 2017 (+417 habitants) du fait d'un solde naturel positif (naissances/décès).

Spatialement, le territoire présente des dynamiques démographiques contrastées entre 2007 et 2017, période durant laquelle est observé un déplacement de la population de la ville Centre vers la périphérie, avec un essor des communes jouxtant le centre d'agglomération à l'image de Lons et surtout d'Idron.

- ***Une répartition équilibrée des tranches d'âge***

Aucune tranche d'âge spécifique ne se distingue actuellement dans l'agglomération paloise qui comporte 20 % de jeunes de moins de 30 ans, 20 % d'adultes de 45 à 59 ans, et 20 % de personnes âgées de 60 à 74 ans.

Le territoire est toutefois confronté à un vieillissement de sa population des plus de 90 ans : 1.30 % de la population en 2007 contre 1.72 % en 2017, soit +700 individus.

Les conditions de vie des habitants

Les conditions de vie peuvent être considérées comme l'ensemble des facteurs économiques et sociaux caractérisant la vie d'un groupe social.



En 2017, environ 14 % de la population de l'agglomération paloise vit sous le seuil de pauvreté monétaire.

L'étude des conditions de vie consiste globalement à l'étude du niveau de vie à travers des indicateurs d'emploi, de revenu et de précarité.

• **Des indicateurs de précarité et de niveau de vie contrastés**

En 2017, environ 14 % de la population de l'agglomération paloise vit sous le seuil de pauvreté monétaire qui s'élève à 1041 euros par mois pour une personnes seule. Ce taux reste proche de la moyenne régionale (13.5%) et nationale (14.5%).

Si les données socio-démographiques sur l'ensemble de l'agglomération sont proches des moyennes nationales (taux de chômage, foyers fiscaux non imposés, médiane des revenus annuels), de forts taux de bénéficiaires ou d'allocataires de minimas sociaux sont relevés.

De plus, au sein de l'agglomération, une part importante des allocataires ont un revenu qui est constitué à plus de 50 % par les prestations sociales (32.5 % des allocataires contre 26.3 % au plan national, voire même dépendant totalement des prestations (près de 19% des allocataires).

Les résultats du radar de la précarité (sélection d'indicateurs permettant de donner une vision globale en termes de précarité sur le territoire) entre l'agglomération paloise et le département montrent deux situations très proches, avec un taux d'allocataires à bas revenus plus fort dans l'agglomération paloise comparé à celui du Département.

En revanche, les situations locales sont contrastées. Les communes du centre agglomération cumulent les indicateurs de précarité notamment au niveau du chômage, des allocataires de minima sociaux, des familles monoparentales, tandis que d'autres communes comme Lée ou Idron affichent des signes témoignant d'un niveau de vie plus élevé que la moyenne de l'agglomération. Les communes périphériques sont pour leur part moins concernées par les allocataires à bas revenu, mais plutôt par une part d'employés et d'ouvriers plus élevée.

Les familles monoparentales sont pour leur part sur-représentées dans l'agglomération (18.3%) par rapport aux moyennes régionales (14,6%) et nationales (15,6%). Les ménages monoparentaux sont de plus en augmentation entre 2012 et 2017 (+617 ménages).

• **Des catégories socio-professionnelles variées**

Concernant les catégories socio-professionnelles, les chiffres les plus marquants concernent les retraités et les « sans-activité » : près de 3% de la population du territoire est retraitée, et près de 20% est sans activité professionnelle. Ces deux taux augmentent entre 2012 et 2017 ;

Cependant, il n'y a pas de différences marquées entre les taux des cadres et d'ouvriers : il y a quasiment autant de cadres (9,9%) que d'ouvriers (9,7%) sur le territoire. Le taux de cadres a légèrement augmenté alors que celui d'ouvriers a baissé entre 2012 et 2017.

• **Un taux d'emploi en diminution chez les jeunes**

Le taux d'emploi (rapport du nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe) 15-64 ans est stable entre 2007 et 2017 sur l'agglomération paloise, toutefois les dynamiques diffèrent selon les tranches d'âge : le taux diminue pour les 15-24 ans (de 29,2% en 2007 à 26,82 % en 2017) et les 25-54 ans (de 79,99% en 2007 à 77,82 % en 2017) mais il augmente pour les 55-64 ans (de 40, 31% en 2007 à 52,10 % en 2017).



• ***Un taux de chômage en augmentation pour toutes les catégories d'âge***

Le taux de chômage augmente dans l'agglomération paloise pour toutes les catégories d'âge de 15 à 64 ans entre 2007 et 2017, passant de 10,9 % à quasiment 14,5 %. Il convient toutefois de préciser que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (pour 100) est à peine supérieur dans l'agglomération paloise (89,6 %) aux moyennes départementale (87,9 %) et régionale (89,2 %), mais il est inférieur à la moyenne nationale (92,6 %).

• ***Un bon niveau d'éducation et d'insertion pour les jeunes***

Sur le territoire du CLS Pau Béarn Pyrénées, moins de 22 % des personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire sont peu ou pas diplômées (27,8 % aux niveaux régional et 27,9 % au national). Le constat est identique dans la jeune génération (25-34 ans). En revanche, ceux qui sont sortis du système scolaire avec un bac +2 ou plus sont plus nombreux (51,4 %) que sur le reste du territoire.

• ***Une politique d'amélioration de l'habitat à poursuivre***

Le logement est un déterminant de santé majeur avec des conséquences sur le bien-être, la santé physique et mentale des occupants.

La dichotomie entre le cœur de l'agglomération paloise et ses périphéries est clairement marquée dans l'analyse des caractéristiques du logement (types de logement, statuts d'occupation, présence de logements sociaux). Spatialement, la majorité des logements collectifs se trouve en centre-ville, avec une large concentration à Pau et dans les communes adjacentes, notamment à l'ouest. Quelques communes font exception comme Gan.



En 2018, 321 jours ont été identifiés avec un indice « très bons » et « bon » et aucun avec un indice « mauvais » ou « très mauvais ».

Le nombre de logements HLM tend à augmenter (+ 1334 entre 2012 et 2017), tandis que le nombre de locataires du privé baisse et que le nombre de propriétaires augmente.

Dans l'agglomération paloise, 3,1 % des résidences principales privées sont de mauvaise qualité ou potentiellement indignes (contre 4,1% dans le Département), ce qui représente environ 1900 logements majoritairement situés à Pau, et principalement habités par des locataires de plus de 60 ans.

• *Environnement et milieux de vie*

Mis à part le centre de l'agglomération (Pau et communes adjacentes), le territoire couvert par le CLS est composé en majorité de terres agricoles et de milieux naturels et forestiers. Toutefois les terres artificialisées occupent de plus en plus de place : + 224ha en 6 ans.

La qualité de l'air de l'agglomération paloise est plutôt bonne. Ainsi en 2018, 321 jours ont été identifiés avec un indice « très bons » et « bon » et aucun avec un indice « mauvais » ou « très mauvais ». Les seuils réglementaires de polluants (particules, dioxyde d'azote, ozone, dioxyde de soufre) ne sont pas dépassés et les expositions aigües ou dangereuses rarement ou jamais atteintes.

Néanmoins, la pollution est présente et provient de différents secteurs : secteur résidentiel (gaz à effet de serre résultant du chauffage au bois), secteur routier (oxyde d'azote présent dans les gaz d'échappement), secteur agricole (ammoniac provenant des déjections animales et des engrais), et secteur industriel (dioxyde de soufre résultant des activités industrielles). Le nord de l'agglomération paloise cumule le plus de polluants, notamment en raison de voies routières particulièrement empruntées (D817 et A64).

La qualité de l'eau de consommation sur le territoire de l'agglomération est bonne.

L'agglomération possède un réseau de mobilités importants de différents types, aériens, ferroviaire, routier, et mobilités douces. Concernant les déplacements au sein de l'agglomération paloise, 90 % des actifs utilisent des véhicules à moteur pour se déplacer, alors qu'ils ne sont que 7 % en transports en commun et seulement 1 % à vélo.

Les indicateurs santé du territoire

• Des indicateurs de mortalité et mortalité prématurée favorables

Au sein de l'agglomération paloise, ce sont en moyenne 1 487 décès qui surviennent chaque année sur la période 2011-2015. Le taux standardisé de mortalité** toutes causes est ainsi de 785 décès pour 100 000 habitants, significativement inférieur au taux national (871 décès pour 100 000 habitants). Parmi ces décès, 245 surviennent chaque année avant l'âge de 65 ans, soit un peu plus de 16 %. Près des deux tiers de ces décès dits prématurés (avant 65 ans) sont masculins.

En termes de comparaison au niveau national, le taux standardisé de mortalité prématurée de l'agglomération paloise est proche du niveau national pour les femmes (129 décès pour 100 000 femmes au sein de la CAPBP) et significativement inférieur pour les hommes (250 décès pour 100 000 hommes au sein de la CAPBP contre 271 au niveau national). On observe également que le taux standardisé de mortalité prématurée deux sexes confondus de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est un des plus faibles des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2005-2014.

Si on compare le taux standardisé de mortalité (TSM) prématurée 2011-2015 à celui de la période 2001-2005, on observe une baisse significative au cours des dernières années de la mortalité prématurée chez les hommes au sein de l'agglomération paloise (290 décès pour 100 000 hommes en 2001-2005, à 250 décès en 2011-2015).

Les principales causes de décès, tous âges et sexes confondus, sont les tumeurs (28,5 % des décès) et les maladies de l'appareil circulatoire (27,7 %), suivies par les maladies de l'appareil respiratoire (7,0 %) et les causes externes (5,7 %). Comme au niveau national il existe des différences entre les hommes et les femmes pour les principaux motifs de décès. Les tumeurs sont la première cause de décès pour les hommes (32,5 % des décès), alors que ce sont les maladies de l'appareil circulatoire pour les femmes (29,2 % des décès). Une sous-mortalité est observée sur le territoire de l'agglomération paloise pour les décès par causes externes pour les hommes (accidents de circulation, chutes, suicides...) et pour les décès par maladies de l'appareil circulatoire pour les femmes. Les autres taux standardisés de mortalité par causes sont proches des valeurs nationales, on observe toutefois une sous-mortalité sur le territoire de l'agglomération pour les cancers du côlon-rectum.

Concernant les décès potentiellement évitables, en moyenne 210 décès par an surviennent par une pathologie liée à la consommation de tabac (14 % de l'ensemble des décès) et 36 par une pathologie liée à la consommation d'alcool. Le taux standardisé de mortalité est significativement inférieur à la moyenne nationale pour ces deux indicateurs. Toujours sur la période 2011-2015, en moyenne chaque année 25 décès surviennent par suicide (taux proche de la moyenne nationale) et 6 décès par accidents de la circulation (taux inférieur à la moyenne nationale).

On observe une baisse significative au cours des dernières années de la mortalité prématurée chez les hommes au sein de l'agglomération paloise.

Près de 34 400 affections de longue durée sont prises en charge sur le territoire de l'agglomération paloise.

Par ailleurs, pour les décès prématurés (avant 65 ans) dits « potentiellement évitables par des actions de prévention », on estime en moyenne chaque année qu'ils représentent environ 71 décès sur le territoire de l'agglomération paloise, soit plus d'un décès prématuré sur quatre (27,3 %). Le taux standardisé de mortalité prématurée évitable sur ce territoire est proche de la valeur nationale quel que soit le sexe.

• ***Des prévalences en affection longue durée (ALD) globalement inférieures aux taux nationaux***

En 2017, près de 34 400 affections de longue durée sont prises en charge sur le territoire de l'agglomération paloise. Les principaux motifs d'ALD sont l'ensemble des maladies de l'appareil circulatoire, les tumeurs malignes, le diabète de type 2 et les affections psychiatriques de longue durée. Comparées aux moyennes nationales, les prévalences sont moins élevées sur l'agglomération paloise pour ces motifs, sauf pour les ALD pour affections psychiatriques où la prévalence est supérieure (2 753 ALD pour 100 000 habitants sur la CAPBP contre 2 427 en France hexagonale). Les taux de prévalence sont également significativement inférieurs pour ce qui concerne les pathologies respiratoires (insuffisance respiratoire chronique grave et bronchopneumopathie chronique obstructive).

En observant la situation au niveau communal au sein de l'agglomération paloise (données à prendre avec précaution car le nombre de personnes en ALD est relativement faible à cet échelon), les taux standardisés des principales causes d'ALD varient selon les communes mais sans réelle tendance géographique sur l'ensemble des pathologies.

Concernant les personnes âgées, on dénombre en 2017 sur le territoire de l'agglomération paloise, environ 1 230 personnes inscrites en ALD pour la maladie d'Alzheimer ou démence apparentée. Le taux standardisé sur le territoire (316 cas pour 10 000 personnes âgées de 65 ans ou plus) est proche de la moyenne nationale).

Concernant les personnes en situation de handicap, bien qu'il soit difficile de recueillir avec précision le nombre de personnes concernées, les données liées aux allocations permettent d'avoir une estimation. On note ainsi 4,8 % de la population des 20-59 ans qui perçoivent l'Allocation adulte handicapé (AAH), taux supérieur aux valeurs régionales (3,5 %) et nationale (3 %).

• ***Une participation mitigée aux dépistages organisés des cancers***

Bien qu'au-dessus des moyennes régionales, les taux de dépistages organisés des cancers (sein et colorectal) restent relativement faibles à la vue de l'objectif de ces dispositifs. L'analyse à l'échelon communal des taux de participation met en exergue des territoires où la participation est relativement faible, notamment au centre de l'agglomération.

• ***Un suivi de grossesse à améliorer***

Sur le territoire du SDSEI de Pau (Service Départemental des Solidarités et de l'insertion), seulement 56 % des femmes primipares ont suivi des séances de préparation à l'accouchement (contre 70 % en moyenne sur le Département). Par ailleurs, une part plus importante de grossesses mal suivies est observée (moins de 3 échographies, ou une première consultation après le 1er trimestre, ou pas d'échographie morphologique). Enfin, la part des nouveau-nés allaités est plus faible que celle observée au niveau national (57 % contre 67 % au niveau national). Concernant le nouveau-né (prématurés, et nouveau-nés à risque médical à la naissance), les indicateurs sont proches des moyennes départementales.



L'offre de santé du territoire

Une analyse fine montre qu'entre 2014 et 2019, l'agglomération connaît une baisse générale de -8 % du nombre de médecins généralistes.

- **Une offre importante de professionnels de santé... mais insuffisante**

Les professionnels de santé libéraux ou mixtes sont relativement nombreux et diversifiés sur le territoire de l'agglomération paloise, mais inégalement répartis selon les communes. La commune de Pau concentre la grande majorité des médecins spécialistes de l'agglomération.

167 médecins généralistes exercent sur le territoire, soit un taux de 103,1 médecins pour 100 000 habitants en 2019. Bien que supérieur au taux régional (96,8) et national (89,2), le diagnostic qualitatif a pu établir la difficulté pour de nombreux habitants à trouver un médecin traitant.

Une analyse fine montre qu'entre 2014 et 2019, l'agglomération connaît une baisse générale de -8 % du nombre de médecins généralistes, et que cette baisse est encore plus significative pour la commune de Pau (- 18 %), et l'est encore davantage pour le centre-ville de Pau (- 32 %).

53 % des médecins généralistes du territoire ont plus de 55 ans en 2019.

- **Un départ en retraite des médecins à anticiper**

53 % des médecins généralistes du territoire ayant plus de 55 ans en 2019, il convient d'anticiper leur départ dans les années à venir. Ces derniers auront quasiment tous 65 ans ou plus en 2027 et seront en âge de partir à la retraite. De plus lorsqu'ils partent ils sont peu remplacés (particulièrement à Pau), leurs patients se retrouvant ainsi sans médecin traitant.

Cette problématique de départ à la retraite concerne également les gynécologues, cardiologues, dermatologues, et pédiatres dont la moitié des effectifs est âgée de 55 ans ou plus.

- **Vieillesse de la population : un recours au médecin généraliste plus fréquent**

L'offre en médecins généralistes du territoire doit également tenir compte du vieillissement de sa population. En effet, les personnes de plus de 75 ans ont plus souvent recours à leur médecin généraliste. La proportion de médecins généralistes par rapport au nombre de personnes âgées est un indicateur couramment utilisé pour mesurer l'adéquation entre « l'offre de santé » et les besoins d'un territoire. Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, cette proportion est actuellement de 91,5 médecins généralistes pour 10 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, soit légèrement plus élevée que dans le département (91) et la région (85) mais inférieure à la moyenne nationale (95,1).

- **Une offre d'équipement et de services variée au rayonnement large**

L'offre en équipement et services de santé est particulièrement importante pour un territoire. Ceux-ci profitent non seulement à la population de l'agglomération paloise, mais également aux habitants des communes voisines, voire de territoires plus éloignés. Il convient ainsi de prendre en compte cet aspect afin d'adapter l'offre de ces équipements aux usagers concernés, au-delà du territoire de leur implantation.

- **Des équipements structurants**

Les équipements sont nombreux et variés dans l'agglomération paloise. Le centre hospitalier de Pau (CH Pau) est un établissement structurant qui regroupe trois sites d'accueil et deux instituts de formation (cadres de santé, infirmiers et aides-soignants). Le centre hospitalier des Pyrénées (C.H.P.), établissement public de santé spécialisé en santé mentale rassemble également plusieurs structures avec ou sans hébergement.



Des établissements privés de santé d'envergure complètent cette offre et proposent un large spectre de soins chirurgicaux comme à la polyclinique de Navarre (neurochirurgie, urologie, assistance médicale à la procréation), et de spécialisations comme à la polyclinique de Marzet (oncologie ou médecine polyvalente). La clinique Princess, est quant à elle spécialisée dans les traitements du diabète, de l'obésité, et des bilans endocriniens. Le Centre de soins psychiatriques La Nouvelle Aquitaine, né du regroupement des cliniques du Château de Prévile (Orthez) et Beau Site (Gan). Des services d'urgence se trouvent dans les deux centres hospitaliers et dans les deux polycliniques. Un service mobile d'urgence (SMUR) permet également de prendre en charge des patients graves avant leur transfert dans les établissements adéquats. Ces équipements structurants se situent tous dans la commune de Pau.

De nombreux établissements de santé

Les acteurs du territoire relèvent néanmoins certains problèmes relatifs aux équipements et services de soins comme des difficultés d'accès aux soins psychiatriques notamment pour certains publics (enfants, jeunes, étudiants, personnes âgées, personnes en situation de précarité ou d'handicap, migrants ou mères de familles monoparentales). Ces difficultés peuvent relever de plusieurs facteurs : un manque de professionnels, un manque de lisibilité pour les patients sur les structures et équipements existants, un manque de coordination entre structures médico-sociales et/ou sanitaires.

• ***Equipements dédiés aux personnes âgées : des taux en-deçà des moyennes régionales***

L'offre en termes de places dans les équipements spécialisés pour les personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie (hébergement permanent et temporaire en EHPAD, accueil de jour) est globalement inférieure aux moyennes départementales, régionales et nationales.



Centre hospitalier François Mitterrand

En termes de capacités d'accueil des malades d'Alzheimer, 51 places sont disponibles en hébergements permanents spécifiques sur la CAPBP ce qui représente un taux d'accueil de 2,8 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus soit presque 2 fois moins que la moyenne départementale (5,2 ‰) et 3 fois moins que la moyenne régionale (9,0 ‰).

• **Une multitude d'autres équipements et services**

En 2018, l'agglomération paloise est également dotée d'une multitude d'autres établissements que nous ne pouvons détailler ici (se référer au rapport du diagnostic territorial de santé réalisé). Toutefois, malgré cette offre riche, les échanges tenus dans le cadre de la concertation pointent une difficulté touchant particulièrement les personnes en situation de handicap. En effet, elles ne pourraient accéder facilement à certains de ces équipements à cause d'un manque d'adaptation et de mise aux normes d'accessibilité de ceux-ci. C'est notamment le cas pour certains cabinets de professionnels de santé (situés par exemple dans de vieux immeubles sans ascenseurs), ou dont le matériel de prise en charge n'est pas adapté à ce public (exemple : fauteuil dentaire, tables d'examen, etc.).

Les acteurs du territoire soulignent également des problèmes de lisibilité et de coordination des services de soins, et un problème d'accès aux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Une problématique concerne également le manque de coordination autour de la prise en charge des patients sortant d'hospitalisation et nécessitant des interventions de soins à domicile.

Le territoire de l'agglomération paloise compte par ailleurs une grande richesse d'associations et de structures intervenant en prévention et promotion de la santé.

Les problématiques de santé prioritaires

Suite au diagnostic partagé, un séminaire de lancement du CLS a eu lieu les 04 et 05 mai 2021 et a réuni plus de 70 acteurs : représentants de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, professionnels de santé, du médico-social, de la prévention, du social, des institutions... L'objectif de ce séminaire était d'analyser les différentes problématiques santé remontées suite au diagnostic de l'ORS et de l'AUDAP, aux besoins identifiés par différents acteurs, aux souhaits de la Collectivité et aux priorités de l'ARS. Au total 156 problématiques santé ont été présentées aux personnes présentes et discutées lors de groupes de travail correspondant à une partie des axes stratégiques préconisés.

De là, ces problématiques ont été travaillées au sein des groupes de travail dont l'objectif était de réfléchir aux solutions à mettre en place pour y répondre. Le plan d'actions du CLS a ensuite été formalisé avec l'ensemble de ces éléments.

Suite à ce séminaire de forts enjeux pour le territoire sont apparus :

- Faciliter l'accès pour tous à une offre de soins de proximité et optimiser le parcours de soins
- Améliorer la coordination entre professionnels
- Accompagner la personne en perte d'autonomie et soutenir leurs aidants
- Renforcer la prévention et la promotion de la santé
- Promouvoir le lien social
- Informer le grand public de l'offre de santé (soins et prévention) pour permettre à chacun de devenir acteur de sa santé (actions de prévention, information de proximité, sensibilisation des professionnels de santé...),
- Promouvoir un environnement favorable à la santé

Les acteurs de santé sollicités sur les problématiques santé du territoire qu'ils ont identifiées

5

La gouvernance et l'association des partenaires

La gouvernance et l'association des partenaires

L'élaboration du Contrat Local de Santé repose sur différentes instances:

- *Comité de pilotage*

C'est l'instance décisionnelle et politique du CLS. Cette instance assure le suivi de l'avancement du CLS et détermine les orientations stratégiques. Le rôle du Comité de pilotage est de veiller à la mise en œuvre du CLS et à son actualisation régulière, de suivre l'avancée du contrat et de valider les ajustements éventuels (avenants), le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante. Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Durant la phase d'élaboration du CLS, le Comité de Pilotage s'est réuni à 3 reprises.

- Le Comité de pilotage peut solliciter la participation, pour avis, de structures expertes et associer des partenaires dont la présence peut faciliter la définition et la mise en œuvre des objectifs.

- Le Comité de Pilotage est composé comme suit :
 - Le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ou ses représentants
 - La Directrice territoriale de l'Agence Régionale de Santé et/ou son représentant
 - Le Représentant désigné du Département des Pyrénées-Atlantiques
 - Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
 - Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Pau Pyrénées ou son représentant
 - Le Directeur du Centre hospitalier François Mitterrand ou son représentant
 - Le Directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées
 - Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant
 - Le Directeur de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant
 - Le représentant de l'Université de Pau et Pays de l'Adour
 - Le(s) Représentant(s) des usagers
 - Le Représentant de la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale
 - Le Représentant de l'URPS infirmiers libéraux
 - Le Représentant de l'URPS pharmaciens
 - Le Représentant de l'URPS médecins libéraux

- **Comité de suivi/technique**

C'est l'instance de réflexion qui suit la mise en œuvre des actions et appuie les pilotes. Il est composé de la coordinatrice du CLS, d'un ou plusieurs référents ARS et des référents des collectivités. Il pourra être décliné par axe stratégique en y associant une fois par an les pilotes des fiches actions. Le Comité de suivi se réunit au moins deux fois par an.

Le rôle du Comité technique est de veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS. Puis, avec les autres dispositifs présents sur le territoire, de suivre collectivement la réalisation des différentes actions soutenues par le CLS et de juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions. Il contribue également à lever les éventuels freins rencontrés.

Un Comité de suivi plus élargi pourra se réunir également une fois par an en y associant l'ensemble des pilotes de fiches actions afin de pouvoir évaluer l'avancée des actions et leur efficacité, ainsi que de lever les éventuels freins.

- **Les groupes de travail**

C'est en quelque sorte la base et la structure du CLS, car ils sont chargés de rédiger les fiches actions qui intégreront le CLS et d'en assurer le suivi en lien avec le Comité technique (présence du pilote de l'action). Ces groupes de travail ont été constitués d'élus et d'agents des communes du CLS, de professionnels de santé, du médico-social, du sanitaire, de la prévention, du social, des institutions, de citoyens ...

Un groupe de travail pour 4 des 5 axes stratégiques a été organisé soit au total 4 groupes de travail qui se sont réunis deux ou trois fois chacun. A partir des différentes problématiques priorisées lors du séminaire de présentation du 04 mai 2021, chaque groupe a eu pour mission d'identifier le contexte, les enjeux, les questionnements en découlant et de définir les principes et actions à inscrire au présent contrat.

Accès aux droits et aux soins/coordination	Accompagnement de la personne en perte d'autonomie	Prévention et promotion de la santé	Santé environnementale
22/06/21 14h à 17h	08/06/21 14h à 17h	10/06/21 9h à 12h	18/06/21 14h-17h
01/07/21 14h30 à 17h	22/06/21 9h à 12h	17/06/21 9h à 12h	09/07/21 14h-17h
13/07/21 9h à 12h	06/07/21 14h à 17h	08/07/21 9h à 12h	-
Nombre participants : 45	Nombre participants : 42	Nombre participants : 74	Nombre participants : 16

- *La coordination du CLS*

Le développement et l'atteinte des objectifs d'un CLS nécessitent un pilotage fort et structuré permettant de fédérer et coordonner des acteurs nombreux et divers dans la durée autour de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS. La coordinatrice du Contrat Local de Santé Pau Béarn Pyrénées est un agent du service Santé Publique de la Directions des Solidarités et de la Santé de la Communauté d'agglomération. Ses missions principales sont les suivantes :

- Animer les instances de gouvernance CLS : Comité de pilotage, Comité/équipe technique et groupes de travail,
- Favoriser l'identification au niveau local des besoins de santé de la population,
- Formaliser le plan d'actions du CLS et assurer sa mise à jour, son suivi et son évaluation,
- Soutenir la conception, le développement et la mise en œuvre des actions CLS en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales,
- Favoriser la communication autour de la démarche et des actions CLS,
- Soutenir et développer les partenariats au niveau local en veillant à l'intersectorialité,
- Représenter les différentes parties signataires.,
- Rendre compte (bilans d'activités, synthèses des instances de travail).

La composition des instances du CLS est présentée en annexe 1 de ce document.

6

Les axes stratégiques

Axe 1

Accès aux droits et aux soins/coordination

Axe 2

Accompagnement de la personne en perte d'autonomie

Axe 3

Prévention et promotion de la santé

Axe 4

Santé environnementale

Axe 5

Gouvernance collaborative en matière de santé

Les axes stratégiques

Les axes stratégiques correspondent aux axes prioritaires déterminés à partir des éléments issus du diagnostic territorial de santé, et des préconisations de la DD ARS 64 en accord avec les orientations stratégiques du PRS Nouvelle-Aquitaine. Ils ont été validés par le Comité de Pilotage en date du 11 mai 2021.

Chaque axe stratégique a été décliné en objectifs stratégiques puis en objectifs opérationnels.

Les participants aux groupes de travail ont par la suite élaboré des actions concertées venant répondre aux objectifs stratégiques et opérationnels présentés, de façon à apporter une réponse aux besoins identifiés en phase diagnostique. C'est ainsi plus de 70 fiches-actions qui ont été proposées, et qui constituent le plan d'action du CLS. Elles sont portées par 27 structures pilotes d'action. Ces fiches-actions sont présentées en annexe de ce document. Les actions seront mises en place à partir de l'année 2022, selon les échéances prévues par les fiches actions jointes au Contrat Local de Santé. Certaines actions pourront également démarrer en amont de la signature.

Afin de faciliter la lisibilité et le suivi de ces actions opérationnelles, un travail de synthèse et de regroupement a été réalisé. Ce sont ainsi 19 actions prioritaires qui ont été élaborées, se déclinant elles-mêmes en 70 actions concrètes opérationnelles.



Les signataires s'engagent conjointement sur les axes stratégiques suivants :



Axe 1

Accès aux droits et aux soins/coordination

L'ensemble des actions de cet axe visent à organiser l'offre de premier et second recours, de conforter et de stabiliser l'offre de soins. Les signataires du contrat s'engagent à mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès à une offre de soins de proximité, soutenir la démographie médicale et favoriser la venue de nouveaux médecins, améliorer l'accès aux soins et aux droits des publics les plus fragiles puis améliorer la coordination des interventions des différentes structures et professionnels..



Axe 2

Accompagnement de la personne en perte d'autonomie

Les données issues du diagnostic territorial de santé démontrent que la population du territoire est vieillissante. Les actions du contrat prévoient ainsi l'anticipation de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement qui en est un facteur et les prises en charge nécessairement coordonnées par divers acteurs. Elles proposent également des actions de soutien en direction des aidants des personnes en perte d'autonomie. Ainsi l'entourage et l'environnement de la personne, son habitat, ses accompagnants font l'objet d'actions concrètes.



Axe 3

Prévention et promotion de la santé

De nombreux acteurs de la prévention se mobilisent sur le territoire du CLS pour favoriser la santé des habitants. Un des enjeux de cet axe est de conforter les synergies et les dynamiques existantes en matière de prévention et promotion de la santé et de coordonner les actions. Les actions de cet axe permettront de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la prévention et les professionnels sociaux, médicaux, médico-sociaux, élus du territoire. Les travaux d'élaboration du plan d'action du Contrat Local de Santé ont été l'occasion de développer de nouveaux partenariats. Une grande part des actions de prévention et promotion de la santé menées dans cet axe concernent la nutrition (alimentation et activité physique), les addictions, la promotion des dépistages, et l'adoption de comportements favorables à la santé.

Axe 4

Santé environnementale

Cet axe met en lumière les actions développées pour améliorer les milieux de vie des habitants. Il vise à réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé afin de permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé. Cet axe décline des actions sur certains aspects environnementaux influençant la santé : améliorer la qualité de l'air intérieur, lutter contre l'habitat indigne, réduire l'exposition aux substances toxiques, favoriser la prise en compte de la santé environnementale dans les pratiques des collectivités (aménagement, urbanisme, éducation).



Axe 5

Gouvernance collaborative en matière de santé

La crise du COVID a mis en relief la nécessaire coordination de l'ensemble des acteurs permettant ainsi d'améliorer l'efficacité et la réactivité de chacun. Elle a permis également une prise de conscience collective des enjeux liés à la santé dans la gouvernance d'un territoire. Il convient de maintenir et de pérenniser cette dynamique, c'est à cet objectif que répond notamment cet axe. L'axe 5 a également pour objectif de créer les conditions d'une participation citoyenne des habitants du territoire au développement d'actions de santé répondant à leurs besoins. Cet axe a par ailleurs pour objectif d'organiser le suivi de la mise en œuvre du plan d'action du Contrat Local de Santé sur les 5 années à venir. Cet axe comporte aussi une action dédiée à la coordination des actions en faveur de la santé des jeunes, besoin exprimé par les acteurs de terrain lors de l'élaboration du CLS. Enfin, une nouvelle instance d'échanges autour des enjeux locaux de santé entre les institutions et associations est créée.



7

Plan d'action

Axe 1- Accès aux droits et aux soins/coordination

- 1.1- Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité
- 1.2- Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles
- 1.3- Améliorer la coordination et l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs

Axe 2- Accompagnement de la personne en perte d'autonomie

- 2.1- Détecter les fragilités et retarder la perte d'autonomie par des actions de prévention
- 2.2- Améliorer le maintien à domicile
- 2.3- Lutter contre l'isolement
- 2.4- Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie
- 2.5- Améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs et dispositifs
- 2.6- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leur rendre accessibles les structures médicales et équipements

Axe 3- Prévention et promotion de la santé

- 3.1- Promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée comme déterminants de santé
- 3.2- Renforcer la prévention des conduites addictives
- 3.3- Développer des actions de prévention et promotion de la santé et agir dans un contexte social plus favorable à la santé
- 3.4- Agir pour une prévention précoce en périnatalité et pendant la petite enfance (Les 1000 Premiers jours)

Axe 4- Santé environnementale

- 4.1- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé
- 4.2- Améliorer la qualité de l'air intérieur
- 4.3- Intégrer et soutenir la santé environnement dans les pratiques des collectivités
- 4.4- Promouvoir un environnement favorable à la santé
- 4.5- Limiter l'expansion du moustique tigre

Axe 5- Gouvernance collaborative en matière de santé

- 5.1- Poursuivre le développement d'une coordination territoriale
- 5.2- Gestion de la crise sanitaire
- 5.3- Favoriser l'émergence d'une démocratie de proximité vivante et multiforme
- 5.4- Assurer le suivi du CLS



Axe 1

Accès aux droits et aux soins/coordination

- 1.1- Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité
- 1.2- Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles
- 1-3- Améliorer la coordination et l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs



AXE 1 : ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS/COORDINATION

ACTION PRIORITAIRE 1.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité

CONSTATS

Une part de la population fait face à une situation de faible accessibilité aux soins. Les raisons sont multiples, comme par exemple :

- La démographie médicale déclinante (moins de médecins généralistes, nombreux départs en retraite) ;
- Le vieillissement de la population et l'évolution des pathologies (plus de maladies chroniques) ;
- L'aspiration nouvelle des jeunes médecins qui souhaitent travailler davantage en équipe et recherchent un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Avoir un médecin traitant,
- Obtenir rapidement un rendez-vous,
- Accéder à des soins médicaux spécialisés dans un délai approprié à leurs besoins
- Faciliter l'accès vers les professionnels de santé

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète	Pilotage
1.1.1- Création d'un centre de santé participatif	CEID Béarn Addiction
1.1.2- Prise en compte et dynamisation de la démographie médicale	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
1.1.3- Santé Gens du voyage	Association Gadjé-Voyageurs 64
1.1.4- Faciliter la recherche et l'accompagnement des médecins généralistes libéraux dans leur projet d'installation	Présence médicale 64
1.1.5- Favoriser et accompagner le regroupement des professionnels de santé	CPAM / ARS
1.1.6- Promouvoir l'usage du numérique en santé	CPAM

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- évaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- évaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 1 : ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS/COORDINATION

ACTION PRIORITAIRE 1.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÈES

Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles



CONSTATS

Les citoyens ont une facilité plus ou moins grande pour s'adresser aux services de santé dont ils ont besoin, du fait d'une situation de précarité, d'une barrière culturelle ou linguistique, d'un handicap, d'une situation de fragilité ponctuelle ou durable. Les populations les plus éloignées du système de santé bénéficient ainsi plus difficilement des prises en charge que leur état de santé nécessite, en termes de soins, d'accompagnement, mais aussi de prévention et de dépistages des maladies, notamment chroniques (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, etc.).

Renforcer l'accompagnement des plus démunis vers l'accès aux droits et aux soins de santé nécessite de poursuivre le déploiement des dispositifs dédiés d'accès aux droits et à la santé, d'améliorer leur visibilité tout en renforçant l'accès des publics les plus fragiles au droit commun.

L'amélioration de cette situation d'inégalité face à l'accès aux droits et aux soins passe également par une meilleure connaissance de la part des professionnels des soins et du social des dispositifs existants.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Identifier, accueillir, informer et accompagner les personnes en situation de précarité et fragiles dans leur parcours de santé
- Accroître l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles
- Améliorer la connaissance des partenaires professionnels concernant les offres de l'Assurance Maladie

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète	Pilotage
1.2.1- Améliorer l'accès aux droits et aux soins	CPAM
1.2.2- Donner de la visibilité à la Mission Accompagnement Santé de la CPAM et au dispositif 100 % santé sur soins bucco-dentaires	CPAM
1.2.3- Développer la notoriété de l'action sanitaire et sociale de la CPAM de Pau	CPAM
1.2.4- Parcours de soins séréniés / parcours de formation des bénévoles	CAPBP
1.2.5- Coordination Hôpital/ESMS	CAPBP

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 1 : ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS/COORDINATION

ACTION PRIORITAIRE 1.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

Améliorer la coordination et l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs

CONSTATS

Les personnes en situation de vulnérabilité cumulent bien souvent des difficultés sociales (logement, insertion professionnelle et sociale, etc.) avec différentes problématiques de santé (addictions, souffrances psychiques, maladies chroniques, dépendances...).

Les médecins, les personnels soignants et les travailleurs sociaux doivent chacun intégrer la dimension de travail des autres professionnels dans leur action et, ainsi, se compléter et échanger les uns avec les autres, pour assurer une prise en charge adaptée aux patients nécessitant une aide pour accéder aux soins. Cela implique une articulation et une coordination renforcées des acteurs et des institutions du champ de la santé, de la cohésion sociale et de la protection sociale afin de mener une réelle politique intersectorielle et cohérente à tous les niveaux territoriaux.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer la connaissance réciproque des acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et de l'insertion
- Améliorer les orientations des usagers et la concertation autour des prises en charge
- Favoriser la bonne collaboration des acteurs et le travail en réseau
- Améliorer la continuité des soins en sortie d'hospitalisation
- Permettre une meilleure orientation en matière de santé par les travailleurs sociaux et les personnels de santé

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète	Pilotage
1.3.1- Organisation de rencontres régulières pour favoriser le travail en réseau entre acteurs médicaux et médicaux sociaux (« Café-croissants »)	CAPBP
1.3.2- Déployer le dispositif PRADO	CPAM
1.3.3- Coordination des professionnels autour des publics migrants	Isard Cos
1.3.4- Développer une stratégie d'intervention multi partenariale pour l'accompagnement des personnes en difficultés de santé mentale et précarité sociale	CCAS Pau
1.3.5- Vers une équipe mobile sanitaire et sociale	CCAS Pau
1.3.6- Cellule des situations psycho-sociales complexes	CCAS Pau

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



Axe 2

Accompagnement de la personne en perte d'autonomie

- 2.1- Détecter les fragilités et retarder la perte d'autonomie par des actions de prévention
- 2.2- Améliorer le maintien à domicile
- 2.3- Lutter contre l'isolement
- 2.4- Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie
- 2.5- Améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs et dispositifs
- 2.6- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leur rendre accessibles les structures médicales et équipements



AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

ACTION PRIORITAIRE 2.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Détecter les fragilités et retarder la perte d'autonomie par des actions de prévention

CONSTATS

Les projections démographiques prévoient une augmentation du nombre de personnes âgées en général, et de personnes dépendantes en particulier. En plus de leur prise en charge, un des défis de notre société est d'intervenir à un stade précoce, celui de la fragilité, pour maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des seniors.

Le souhait, pour les personnes âgées, de pouvoir vivre au domicile le plus longtemps possible nécessite de tout mettre en œuvre pour retarder la survenue de la perte d'autonomie. L'enjeu est triple : préserver l'autonomie de chacun durant toute la vie, prévenir les pertes d'autonomie évitables et éviter l'aggravation des situations par une incapacité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Repérer la personne âgée fragile
- Engager les actions nécessaires pour diminuer les facteurs de risques de fragilité réversibles
- Retarder la perte d'autonomie dite évitable
- Prévenir la survenue d'évènements indésirables (hospitalisations, chutes, etc.)

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

2.1.1- Repérer et évaluer les fragilités auprès des personnes de plus de 60 ans

2.1.2- Stimulation ludique des capacités cognitives et motrices

Pilotage

Centre hospitalier de Pau
Equipe de Proximité et Prévention Fragilités (EPPF Coarraze)

CCAS de la Ville de Pau

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Évaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Évaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 2
ACTION
2.1



AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

ACTION PRIORITAIRE 2.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

Améliorer le maintien à domicile

CONSTATS

À l'instar de la situation nationale, le territoire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées doit faire face à une transition démographique et doit accompagner le phénomène de vieillissement de sa population (plus de 18 000 personnes âgées de 75 ans et plus). La plupart des personnes souhaitent vieillir à domicile. Plusieurs facteurs conditionnent le « bien vieillir » chez soi : Outre un accompagnement médico-social, vivre dans un logement adapté à la perte d'autonomie est une condition sine qua none pour bien vieillir chez soi. L'état actuel du parc de logements privés et sociaux nécessite d'adapter ces logements à la perte progressive d'autonomie et d'encourager une approche inclusive.

Par ailleurs, en plus de l'adaptation du logement et d'un accompagnement médico-social adapté et coordonné, le maintien à domicile dans de bonnes conditions doit également prendre en compte les risques liés aux accidents iatrogènes qui concernent majoritairement les personnes âgées (10 000 décès et 130 000 hospitalisations par an en France).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Adapter le logement à la perte d'autonomie des personnes et sensibiliser les familles à cette nécessité
- Améliorer la lisibilité des dispositifs d'adaptation du logement existants
- Sécuriser le parcours du médicament, de la prescription à l'administration

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

2.2.1- Anticiper et accompagner l'adaptation du logement à une perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap

2.1.2- Prévenir le risque iatrogène lié à une utilisation non sécurisée des traitements médicamenteux à domicile

Pilotage

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

CCAS de la Ville de Pau

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Évaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Évaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 2

ACTION

2.2



AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

ACTION PRIORITAIRE 2.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Lutter contre l'isolement

CONSTATS

L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve une personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger (Définition reprise de l'avis du Conseil économique, social et environnemental, « Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité », juin 2017).

Un grand nombre de personnes âgées est susceptible de souffrir d'isolement social, rencontrant quasiment jamais ou très rarement d'autres personnes. Ce risque est d'autant plus important lorsque les personnes âgées vivent en milieu rural ou péri-urbain.

Ces situations d'isolement entraînent de lourdes conséquences physiques, psychologiques et sociales. L'isolement participe en effet à l'affaiblissement et à la dégradation globale de la santé. L'isolement social est un facteur aggravant dans des situations de fragilité et de vulnérabilité psychologique, et une cause d'accélération de la perte d'autonomie chez les personnes âgées.

Lutter contre l'isolement social des âgés suppose avant tout d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec ces personnes fragilisées, via des actions de prévention.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer le lien social
- Favoriser l'autonomie et un maintien à domicile pérenne
- Fédérer les acteurs autour d'actions de prévention de la perte d'autonomie
- Mailler le territoire en actions de prévention de la perte d'autonomie

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

2.3.1- Renforcer et maintenir le « capital autonomie » des personnes de plus de 60 ans via le développement d'actions de prévention

Pilotage

UDCCAS 64 /
CCAS de la Ville de Pau

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 2
ACTION
2.3



AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

ACTION PRIORITAIRE 2.4 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie

CONSTATS

Les aidants contribuent à l'accompagnement pour l'autonomie et sont des acteurs indispensables du maintien au domicile. Malheureusement, les aidants peuvent se retrouver dans des situations très difficiles, au prix de leur propre santé, avec des risques d'épuisement et d'isolement. Les soutenir, les accompagner et leur proposer des temps de répit, c'est participer à leur qualité de vie et à la possibilité pour la personne aidée de rester à domicile. C'est aussi accompagner la décision d'un placement en EHPAD lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. C'est également prendre en compte et contribuer à atténuer, autant que possible, la rupture dans la vie des aidants que peut occasionner la survenue du handicap et/ou de la dépendance de la personne aidée.

Des ressources existent sur le territoire de Pau agglomération pour venir soutenir ces aidants : accompagnements médico-sociaux, aides dans les démarches, dispositifs de répits... Il convient de maintenir et développer ces dispositifs mais aussi de faciliter l'accès à l'information pour ces aidants, de façon qu'ils puissent actionner ces dispositifs avec plus de facilité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Ecouter et soutenir les aidants
- Optimiser la connaissance et l'accessibilité des dispositifs de soutien aux aidants
- Coordonner le parcours des aidants
- Favoriser une meilleure couverture des besoins des aidants et une meilleure articulation des acteurs du territoire

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

2.4.1- Soutien du couple « aidant-aidé », diagnostic ergothérapeutique complet à domicile avec mise en place des actions correctives

2.4.2- Elaboration d'un répertoire aidant-aidé

2.4.3- Développement d'activités de répit pour les aidants (relaxation, activité physique, loisirs)

Pilotage

Association Calourine

CIAPA / Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

CCAS de la Ville de Pau

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 2

ACTION

2.4



AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

ACTION PRIORITAIRE 2.5 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs et dispositifs

CONSTATS

La multiplicité des acteurs et des structures et leur manque de coordination, peuvent être à l'origine de ruptures dans les parcours de soins des personnes en perte d'autonomie. Améliorer l'organisation des parcours de santé en favorisant la coordination et la coopération des acteurs de l'offre sanitaire, sociale, et médico-sociale, doit contribuer à favoriser l'accès aux soins et à éviter les ruptures dans les parcours de soins.

Des outils de coordination numérique des parcours existent (e santé). Leur utilisation et appropriation par les professionnels de la prise en soin doit améliorer l'organisation des parcours de santé et le maintien à domicile, en favorisant une coordination décloisonnée et la coopération des acteurs.

La multiplicité des structures et dispositifs dans le champ de l'accompagnement de la personne en perte d'autonomie est une richesse pour notre territoire, mais tous ne sont pas connus à la fois des professionnels et des personnes en perte d'autonomie elles-mêmes ou de leurs aidants. Améliorer la qualité de l'information sur l'existant doit permettre de faciliter les orientations pertinentes, adaptées aux besoins des personnes en perte d'autonomie.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer le parcours de soins
- Favoriser la coordination entre les professionnels et sécuriser leurs échanges
- Favoriser le maintien à domicile
- Optimiser la connaissance et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement de la personne en perte d'autonomie

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

2.5.1- Favoriser la coordination des professionnels grâce aux outils de e-santé dont Paaco-Globule, Outil de Coordination Régional

2.5.2- Elaboration d'un outil de communication et d'information permettant de recenser l'existant et de faciliter l'orientation des personnes âgées

Pilotage

ESEA, ARS

CCAS de la Ville de Pau (Clic), Conseil Départemental 64

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 2
ACTION
2.5



AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

ACTION PRIORITAIRE 2.6 / CLS PAU BÈARN PYRÉNÈES

Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leur rendre accessibles les structures médicales et équipements

CONSTATS

En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) a montré dans une étude dédiée, publiée en 2015¹, que ceux-ci rencontraient de nombreux obstacles pour accéder à la prévention et aux soins courants. Les principales raisons en étaient : une expression des besoins parfois difficile, une situation socio-économique plus défavorisée ayant pour conséquence un moindre recours aux soins, une accessibilité physique aux cabinets médicaux ou aux matériels de consultation inadaptée, une méconnaissance du handicap par le personnel soignant, la nécessité de la présence d'un tiers accompagnant.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées par son article 46 impose aux communes, via la commission pour l'accessibilité, d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées sur son territoire, et impose (article 41) la mise en accessibilité des établissements recevant du public (dont les cabinets de soins libéraux).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer la prise en charge globale des patients en situation de handicap
- Améliorer la santé des personnes en situation de handicap en évitant les causes de renoncement
- Contribuer au respect des droits et libertés des personnes en situation de handicap

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

2.6.1- Recenser l'offre de logements accessibles/ adaptés au public en situation de handicap / en perte d'autonomie

2.6.2- Accompagner les professionnels de santé libéraux pour l'accessibilité des lieux de soin

Pilotage

Ville de Pau

Ville de Pau

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet

¹L'accès aux soins courants et préventifs des personnes en situation de handicap en France, juin 2015.





Axe 3

Prévention et promotion de la santé

- 3.1- Promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée comme déterminants de santé
- 3.2- Renforcer la prévention des conduites addictives
- 3.3- Développer des actions de prévention et promotion de la santé et agir dans un contexte social plus favorable à la santé
- 3.4- Agir pour une prévention précoce en périnatalité et pendant la petite enfance (Les 1000 Premiers jours)



AXE 3 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

ACTION PRIORITAIRE 3.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

Promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée comme déterminants de santé

CONSTATS

La sédentarité, le surpoids et l'obésité à tous les âges sont des problématiques majeures de santé publique.

Plusieurs facteurs se conjuguent au détriment d'une baisse de la qualité de l'alimentation : développement de la consommation de produits transformés, perte de l'habitude de cuisiner et difficultés d'accès, y compris financier, aux produits locaux de qualité pour certains publics.

Les repères nutritionnels spécifiques à la grossesse sont insuffisamment connus. On constate par ailleurs un manque d'informations accessibles sur l'offre en activité physique adaptée

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer de nouvelles formes d'animations sur la santé nutritionnelle pour sensibiliser un large public
- Favoriser l'accès à l'activité physique adaptée
- Sensibiliser et faciliter l'accès des parents et futurs parents aux bonnes pratiques nutritionnelles

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

Pilotage

3.1.1- Animations dans l'espace public pour promouvoir l'équilibre alimentaire et la pratique d'activités physiques et sportives à tous les âges.

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

3.1.2- Promouvoir une alimentation saine via l'outils "cuisine mobile"

Centre Science Odysée Pau

3.1.3- Distribution de paniers de légumes locaux, à prix modulé, pour les familles des crèches

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

3.1.4- Promouvoir l'accès aux dispositifs d'activité physique adaptée

Ville de Pau

3.1.5- Déployer le dispositif PEPS

SDJES / ARS / ICA 64

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 3
ACTION
3.1



AXE 3 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

ACTION PRIORITAIRE 3.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Renforcer la prévention des conduites addictives

CONSTATS

Les différents acteurs de la société signalent et alertent sur les effets néfastes sur la santé des consommations à risque de produits addictifs comme l'alcool, le tabac, les drogues.

En effet, les conséquences de la consommation de produits psychoactifs pendant la grossesse sont très fortement délétères pour la santé et le développement de l'enfant.

Aussi, il est constaté un manque de connaissance et de formation des professionnels sociaux et de la petite enfance en matière d'accompagnement des publics concernés par les consommations, ainsi qu'une insuffisante connaissance des structures ressources locales.

Cependant, des modes d'action existent pour mieux encadrer les conduites addictives en milieu festif, tant auprès des publics que des organisateurs et il est souhaitable de les développer sur le territoire de l'agglomération.

Enfin, les situations d'exposition au tabagisme passif dans les espaces publics extérieurs sont encore trop fréquentes.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Accompagner l'arrêt des consommations pendant la période périnatale
- Développer la prévention et réduction des risques liés à la consommation de produits psychoactifs en milieu festif
- Sensibiliser et former les professionnels de première ligne sur la prévention des conduites addictives et la réduction des risques
- Promouvoir les espaces sans tabac

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète	Pilotage
3.2.1- Mise en place d'espace sans tabac	Ligue contre le cancer 64
3.2.2- Prévention des addictions en milieu festif	Association Addictions France
3.2.3- Coordination et interconnaissance des acteurs autour de la prévention des conduites addictives.	Service addictologie du CH de Pau, CSAPA palois, Aides

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 3
ACTION
3.2



AXE 3 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

ACTION PRIORITAIRE 3.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

Développer des actions de prévention et promotion de la santé et agir pour un contexte social plus favorable à la santé

CONSTATS

Les jeunes et les étudiants sont exposés à divers risques et vulnérabilités notamment en matière de santé sexuelle, d'addictions, de santé mentale. Les jeunes les plus précaires ont par ailleurs un suivi bucco-dentaire insuffisant.

Les difficultés d'accès aux soins et à la prévention subsistent pour les personnes en situation de précarité.

Les taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal diminuent significativement depuis 2018 dans le département.

L'éducation thérapeutique est une composante à part entière du parcours de soins des personnes atteintes de maladie chronique, pour autant des efforts restent à faire pour améliorer l'accessibilité aux divers programmes notamment auprès des personnes en situation de précarité.

Le repérage plus précoce et l'orientation des personnes souffrant de troubles de santé mentale doivent être améliorés.

Les contextes d'isolement social et de violences intrafamiliales sont des facteurs aggravant de l'état de santé.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer des actions de prévention et promotion de la santé qui articulent divers niveaux d'intervention en réponse aux besoins du territoire
- Améliorer l'accès des publics à l'information en matière de santé et l'accès aux services ressources
- Mobiliser les services et organismes compétents du territoire dans la mise en œuvre des actions
- Agir pour une amélioration du contexte social et des milieux de vie

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète	Pilotage
3.3.1- Faire bénéficier les jeunes de 3 à 24 ans d'un examen bucco-dentaire complet	CPAM
3.3.2- Déployer un programme de prévention pour les étudiants de l'UPPA (site de Pau)	UPPA / ARS / CPAM
3.3.3- Education par les pairs : favoriser le bien-être relationnel, affectif et sexuel des jeunes par l'expression artistique et culturelle	Planning Familial
3.3.4- Favoriser et renforcer l'accès à l'examen de Prévention en santé	Centre d'Examens de Santé / CPAM
3.3.5- Promouvoir l'accès des publics atteints de maladies chroniques à l'éducation thérapeutique	Centre Hospitalier de Pau
3.3.6- Promotion du dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal	Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Nouvelle-Aquitaine



AXE 3
ACTION
3.3

Action concrète

3.3.7- Déploiement concerté de la formation premiers secours en santé mentale sur le territoire de la CAPBP

3.3.8- Prévention des risques solaires

3.3.9- Promouvoir la lutte contre l'isolement social

3.3.10- Lutte contre les violences intra-familiales

3.3.11- Guide santé Pau agglomération

Pilotage

Centre hospitalier des Pyrénées

Ligue contre le cancer 64

CAPBP

Ville de Pau - CAPBP
- Délégue départementale aux droits des femmes et à l'égalité

CAPBP

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet





AXE 3 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

ACTION PRIORITAIRE 3.4 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÈES

Agir pour une prévention précoce en périnatalité et pendant la petite enfance (Les 1000 Premiers jours)

CONSTATS

Le rapport "Les 1000 premiers jours de l'enfant" construit à partir d'expertises pluridisciplinaires a réaffirmé la dimension fondatrice de cette période essentielle pour le bon développement et la construction de l'enfant. Cette période conditionne la santé et le bien-être de chacun tout au long de sa vie. Les conclusions du rapport ont permis d'identifier de manière très précoce les pratiques préventives permettant de lutter contre les fragilités et les inégalités qui se creusent dès la naissance.

Parmi les diverses recommandations du rapport, la nécessité d'investir davantage dans l'accompagnement des familles et des enfants pendant cette période cruciale de la petite enfance a été mise en exergue.

Cette action prioritaire articule plusieurs niveaux d'interventions - de la grossesse à la petite enfance - qui visent un soutien renforcé des futurs parents et des parents pour développer leurs connaissances, compétences et sentiment de confiance en soi.

La sensibilisation et formation des professionnels de première ligne au repérage des risques de fragilité familiale est aussi prévue dans cette action comme un outil complémentaire pour la prévention précoce auprès des familles.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer des actions articulées en faveur de la prévention précoce auprès de jeunes enfants et des parents.
- Améliorer l'accès des futurs parents et jeunes parents à l'information sur les services ressources.
- Accompagner les femmes enceintes, les futurs et jeunes parents dans des comportements favorables à la santé des enfants.
- Renforcer les compétences des professionnels de la périnatalité et petite enfance sur le repérage des fragilités et l'accompagnement à la parentalité.

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète	Pilotage
3.4.1- Promouvoir l'atelier suivi de grossesse et alimentation de la femme enceinte	CPAM
3.4.2- Addictions et périnatalité	Réseau Périnatalité Nouvelle Aquitaine Béarn et Soule
3.4.3- Communiquer dès la réception de la déclaration préalable de grossesse sur l'offre existante sur le territoire	CPAM
3.4.4- Promouvoir l'allaitement, favoriser sa réussite et prolonger sa durée	Solidarilait
3.4.5- Promouvoir la santé en périnatalité	Réseau Périnatalité Nouvelle Aquitaine Béarn et Soule



AXE 3
ACTION
3.4

Action concrète**Pilotage**

3.4.6- Crèches en santé

CAPBP

3.4.7- Développer la formation des professionnels des crèches sur le repérage de fragilités et l'accompagnement à la parentalité

CAPBP

3.4.8- Sensibilisation des sages-femmes et des professionnels de la périnatalité au repérage des violences

Réseau Périnatalité
Nouvelle Aquitaine Béarn
et Soule

3.4.9- Repérage des vulnérabilités parentales et orientation réseau

Réseau Périnatalité
Nouvelle Aquitaine Béarn
et Soule**SUIVI, ÉVALUATION**

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet





Axe 4

Santé environnementale

- 4.1- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé
- 4.2- Améliorer la qualité de l'air intérieur
- 4.3- Intégrer et soutenir la santé environnement dans les pratiques des collectivités
- 4.4- Promouvoir un environnement favorable à la santé
- 4.5- Limiter l'expansion du moustique tigre



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

ACTION PRIORITAIRE 4.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé

CONSTATS

L'habitat est un déterminant de la santé. Un logement sain, salubre, décent est un facteur de bonne santé. Quand l'habitat est très dégradé, il peut présenter un réel danger pour les occupants : présence des peintures dégradées contenant du plomb à l'origine de cas de saturnisme, présence de légionelles dans les réseaux de distribution d'eau, dysfonctionnement des appareils de chauffage pouvant être à l'origine d'intoxication voire de décès. L'humidité, l'absence de dispositifs d'aération efficaces engendrent une dégradation de la qualité de l'air intérieur qui peut contribuer à l'émergence ou à l'aggravation d'asthme et/ou allergies, etc. La santé des populations est ainsi en lien étroit avec la qualité des logements et leur localisation. Certaines populations sont plus fragiles, comme les personnes âgées ou les enfants, et particulièrement sensibles aux conditions dégradées de leur habitation. Le logement est un important déterminant des inégalités sociales et territoriales de santé qui se cumulent lorsque le logement et l'environnement sont dégradés.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé
- Intégrer et soutenir la santé environnementale dans les pratiques des collectivités

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

4.1.1- Accompagner les collectivités dans la lutte contre l'habitat indigne

Pilotage

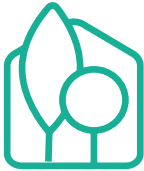
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet





AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

ACTION PRIORITAIRE 4.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Améliorer la qualité de l'air intérieur

CONSTATS

Selon des données de l'ADEME publiées en 2019, nous passons environ 80% du temps dans des lieux fermés, en particulier dans les logements. L'air que l'on y respire peut-être de moins bonne qualité que l'air extérieur, parfois très nettement car à l'air extérieur (parfois pollué) qui pénètre dans le logement s'ajoutent les polluants spécifiques de l'air intérieur : polluants chimiques (monoxyde de carbone, composés organiques volatils et semi-volatils, etc.), biologiques (agents infectieux, allergènes), particules, fibres, gaz radioactif et humidité (acariens et moisissures). Ces polluants peuvent avoir des origines diverses et des conséquences plus ou moins importantes sur la santé.

La qualité de l'air intérieur concerne l'ensemble des logements et établissements recevant du public. Outre les polluants apportés par l'extérieur, de nombreuses substances peuvent être émises à l'intérieur des locaux, notamment par les matériaux de construction, d'ameublement et de décoration, les peintures et revêtements, les colles, les appareils à combustion, les animaux et les diverses activités humaines (tabagisme, activités de cuisine, d'entretien et de bricolage, bureautique, etc.). Ces polluants peuvent avoir des effets sanitaires divers tels que : asthme, allergies respiratoires, irritation du nez et des voies respiratoires, perturbations du système endocrinien, et certaines substances peuvent avoir un effet cancérigène.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer la qualité de l'air intérieur
- Prévenir les pathologies en lien avec la pollution de l'air intérieur
- Intégrer et soutenir la santé environnementale dans les pratiques des collectivités

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

4.2.1- Concevoir un cahier des charges favorable à la santé pour les établissements recevant du public à destination des communes de l'agglomération

4.2.2- Améliorer la qualité de l'air intérieur en formant au ménage écoresponsable les agents des services d'aide à domicile

4.2.3- Former les opérateurs de l'habitat pour associer leurs interventions à celles des conseillers médicaux en environnement intérieur

Pilotage

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

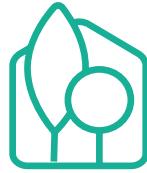
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet





AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

ACTION PRIORITAIRE 4.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Intégrer et soutenir la santé environnementale dans les pratiques des collectivités

CONSTATS

Renforcée par la récente crise COVID, la préoccupation du bien-être des habitants et de leur santé est remise au centre des politiques publiques.

Urbanisation croissante et perte de contact avec la nature, changement climatique avec ses îlots de chaleur urbains, perte de biodiversité... autant de champs qui relèvent de l'urbanisme et de la politique d'aménagement sont des déterminants de santé environnementale.

La santé physique et mentale de la population dépend donc pour partie de la capacité des acteurs du territoire à adapter le cadre de vie au service de son bien-être, par une prise en compte de la qualité de l'environnement et le développement d'un urbanisme favorable à la santé, et en établissant des liens entre l'aménagement urbain, l'urbanisme, la mobilité et la santé.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Inviter les collectivités à considérer la santé et le bien-être des habitants
- Penser l'espace public avec une approche santé comme de nouvelles matrices des politiques publiques
- Redonner une place au piéton dans la ville en lui proposant des parcours utiles
- Développer des mobilités douces à l'échelle de l'ensemble du territoire afin d'éviter les fractures socio-spatiales

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète	Pilotage
4.3.1- Agrémenter la ville pour inciter aux mobilités actives	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
4.3.2- Parcours utiles ou métro piéton	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées / Ville de Pau
4.3.3- Elaborer/adapter/promouvoir un système urbain de promenades de santé et de salons de verdure couvrant le territoire	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées / Ville de Pau
4.3.4- Faire de la santé un axe transversal de nos politiques d'aménagement	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées / Ville de Pau
4.3.5- Favoriser l'usage du vélo dans le périurbain	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées / Ville de Pau

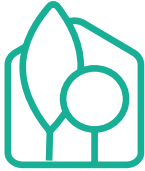
SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 4
ACTION
4.3



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

ACTION PRIORITAIRE 4.4 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Promouvoir un environnement favorable à la santé

CONSTATS

L'état de santé dépend en grande partie de facteurs extérieurs aux soins. Les comportements et les milieux de vie déterminent l'état de santé, dès les tout premiers jours de la vie. Agir sur ces déterminants, c'est prévenir en partie les maladies chroniques, limiter la mortalité évitable avant 65 ans, préserver l'autonomie et la qualité de vie des habitants.

La promotion de la santé et l'action sur les déterminants de santé nécessitent des interventions « multiniveaux », c'est-à-dire visant à la fois l'acquisition de connaissances et de compétences par les individus, mais aussi le développement des conditions propices à leur santé dans leurs différents milieux de vie : des « environnements favorables à la santé ». Créer les conditions qui aideront les individus et les collectivités à faire des choix favorables à leur santé et à adopter des comportements adaptés contribue à lutter contre les inégalités de santé.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire la présence de substances toxiques dans l'environnement du jeune enfant et des femmes enceintes
- Rendre accessible la nature dans la ville
- Lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains
- Favoriser la biodiversité
- Permettre aux enfants de s'éveiller à la nature et à ses bienfaits

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

4.4.1- Promouvoir la réduction des expositions aux substances dangereuses dont les perturbateurs endocriniens

4.4.2- Lutter contre l'extinction de l'expérience de nature

4.4.3- Intensifier la nature en ville et développer la canopée comme moyen de lutte contre les îlots de chaleur

Pilotage

Agence Régionale de Santé

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 4
ACTION
4.4



AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

ACTION PRIORITAIRE 4.5 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Limiter l'expansion du moustique tigre

CONSTATS

Le moustique tigre, dont les premières détections au niveau du territoire de la CAPBP datent de 2017, n'a pas cessé d'étendre son aire d'implantation passant de 3 à 19 communes colonisées en à peine 5 ans. Bien que la dispersion territoriale de cet insecte soit suivie par les services de l'ARS NA et compte tenu de ses capacités vectorielles vis-à-vis d'arboviroses telles que le chikungunya, la dengue ou le Zika, il est nécessaire de s'intéresser également aux nuisances provoquées par ce moustique qui, étant particulièrement agressif, a un impact fort sur la qualité de vie des riverains résidant dans les secteurs colonisés.

A ce titre, les collectivités territoriales et en particulier les communes et les regroupements de communes ont un rôle prépondérant à jouer dans la lutte contre le moustique tigre. Elles sont responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité qui constitue la principale action de lutte contre les moustiques à visée préventive au niveau du domaine public. Les communes constituent également l'échelon de proximité par excellence et sont donc les mieux à même de sensibiliser le public à la lutte contre les gîtes larvaires. Néanmoins, l'accompagnement du public et le choix d'interventions ciblées sur les espaces publics nécessitent une maîtrise préalable de la biologie et du comportement du moustique par ces mêmes collectivités.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Sensibiliser les élus et les collectivités sur la problématique du moustique tigre
- Favoriser les échanges sur les outils/méthodes/démarches développées et leur efficacité
- Améliorer la qualité de vie des riverains résidant dans les secteurs colonisés

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

4.5.1- Accompagner les collectivités dans la lutte contre les moustiques tigres

Pilotage

Agence Régionale de Santé

SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet





Axe 5

Gouvernance collaborative en matière de santé

- 5.1- Poursuivre le développement d'une coordination territoriale
- 5.2- Gestion de la crise sanitaire
- 5.3- Favoriser l'émergence d'une démocratie de proximité vivante et multiforme
- 5.4- Assurer le suivi du CLS



AXE 5 : GOUVERNANCE COLLABORATIVE EN MATIÈRE DE SANTÉ

ACTION PRIORITAIRE 5.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES Instances de concertation en santé publique et suivi du CLS

CONSTATS

Cette action prioritaire vient répondre à diverses attentes exprimées par les élus et par les professionnels lors des séquences de travail pour l'élaboration du présent CLS :

- La création, souhaitée par la ville de Pau, d'une instance partenariale de concertation et dialogue autour des enjeux locaux de santé publique, qui si elle se révèle pertinente pourrait être déployée sur l'agglomération ou des communes de l'agglomération
- La pérennisation d'une cellule partenariale de gestion de crise sanitaire, initiée lors de la pandémie
- La création d'une instance de coordination "santé des jeunes" qui permettra aux acteurs d'échanger sur les enjeux et actions locales dédiées à la santé des jeunes.
- La création d'un budget participatif ouvert aux citoyens pour la mise en place d'actions de santé, viendra compléter les outils de la démocratie sanitaire.
- Enfin, cette action prioritaire inclut les outils et instances de gouvernance du CLS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Favoriser les échanges et la coordination autour des questions relatives à la santé des jeunes
- Créer un espace de dialogue partenarial autour des enjeux de santé publique locale
- Favoriser une concertation pertinente et réactive en cas de crise sanitaire
- Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre d'actions de santé publique
- Assurer la mise en œuvre du CLS

DÉCLINAISON EN ACTIONS CONCRÈTES

Action concrète

5.1.1- Coordination "collectif santé jeunes"

5.1.2- Conseil Local de Santé Publique

5.2.1- Animation d'un groupe contact

5.3.1- Proposer un budget participatif en santé

5.4.1- Mise en œuvre et suivi du CLS

Pilotage

CAPBP

Ville de Pau

CAPBP

ARS

CAPBP

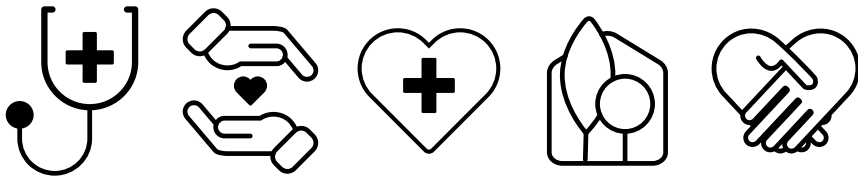
SUIVI, ÉVALUATION

Suivi annuel qui concerne :

- Suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions concrètes, du respect des échéances, etc.)
- Evaluation des résultats des actions en fonction des indicateurs élaborés pour chaque action concrète
- Evaluation de l'impulsion et de la coordination générale du projet



AXE 5
ACTION
5.1



8

**Durée,
révision,
suivi
et évaluation
du contrat**

Durée, révision, suivi et évaluation du contrat

Suivi, évaluation

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 ans à compter de sa signature, c'est-à-dire du 24 juin 2022.

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces cinq années, par voie d'avenants à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Le présent contrat et ses éventuels avenants feront l'objet d'une évaluation finale visant à mesurer, notamment, les résultats produits par rapport à ceux escomptés et le degré d'atteinte des objectifs inscrits au contrat.

Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites en annexe de ce document. Ils s'engagent à participer aux instances de pilotage et/ou de suivi de ce contrat.

Le Comité technique et le Comité de pilotage sont les instances premières de l'évaluation du CLS.

Suivi annuel

Chaque année un bilan annuel du Contrat Local de Santé est réalisé à la demande de l'ARS pour évaluer la mise en œuvre des fiches-actions et le suivi global de la démarche.

Cette évaluation annuelle concernera :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions, du respect des échéances, etc.),
- L'évaluation des résultats des actions (formalisation d'indicateurs),
- L'impulsion et la coordination générale du projet.

Les modalités d'évaluation et de suivi sont fixées par les indicateurs inscrits dans chaque fiche-action. Le bilan annuel sera présenté aux membres du Comité de pilotage pour validation.

évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité des actions réalisées, la qualité de leur mise en œuvre et la satisfaction de l'ensemble des partenaires associés. En effet, l'impact souhaité du CLS dépasse la somme des impacts attendus de chacune des actions. L'enjeu de l'évaluation est ainsi d'interroger le dispositif du CLS en place afin d'apprécier s'il est moteur et fédérateur et s'il a répondu, en totalité ou en partie, aux grands enjeux de santé identifiés sur le territoire. Il conviendra également d'évaluer l'animation et la gouvernance du CLS, car elles sont elles aussi déterminantes pour le déploiement du CLS.

9

Annexes

Annexe 1

Liste des membres et participants aux instances du CLS

Liste des membres du comité de pilotage

• Pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la Ville de Pau :

M. Jean LACOSTE, Délégué à la santé
 Mme Valérie REVEL DA ROCHA, Vice-Présidente, chargée des politiques communautaires de solidarité
 M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président, chargé de la Petite Enfance
 Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Vice-Présidente du CCAS de Pau
 Mme Pauline DUBOIS, Directrice des Solidarités et de la Santé
 Mme Anne CARASSUS, Directrice adjointe des Solidarités et de la Santé
 Mme Laure CARRERE, Chef du Service Santé Publique
 Mme Aurélie SAYER, Manager des quartiers Politique de la Ville de Pau

• Pour le compte de l'Agence Régionale de Santé :

Mme Marie-Isabelle BLANZACO, directrice de la Délégation Départementale 64
 M. Thomas MARGUERON, responsable du Pôle Santé Publique et environnementale de la Délégation Départementale 64
 Mme Florence PERRIN, Ingénieure du Génie sanitaire, Pôle Santé Publique et environnementale de la Délégation Départementale 64

• Pour le compte du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques :

M. Jean-Jacques LASSERRE, Président (ou son représentant)
 Mme Annie SCHMITT, Directrice Générale adjointe aux solidarités Humaines
 Mme Céline JAURIBERRY, Adjointe à la Directrice Générale adjointe aux Solidarités Humaines
 Mme Corinne VIGNEAU, Chargée de missions Politique de la ville et relations partenariales
 Directeur ou Directrice du SDSEI Pau Agglomération

• Pour le compte de la CPAM :

M. Vincent MAGINOT, Directeur
 Dr Philippe NAKPANE, Directeur du Pôle santé publique

• Pour la Préfecture :

M. Éric SPITZ, Préfet (ou son représentant)

• Pour le compte de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités :

Mme Véronique MOREAU, Directrice
 M. Renaud MORIN, Directeur adjoint

• Pour le compte du Centre Hospitalier de Pau :

M. Jean-François VINET, Directeur
 M. Julien Mouret, Directeur des relations usagers et affaires juridiques

• Pour le compte du Centre Hospitalier des Pyrénées :

M. Xavier ETCHEVERRY, Directeur
 Mme Véronique LOUIS, Directrice des affaires médicales générales, de la coopération et de la communication

• Pour le compte de la MSA Sud-Aquitaine :

M. Thierry MAUHOURAT-CAZABIELLE, Directeur
 M. Pascal LAMOUR, Responsable pôle Ingénierie Sociale et Offre de Services sur les territoires

• Pour le compte de l'URPS Infirmiers libéraux :

Mme Martine LAPLACE

• Pour le compte de l'URPS Médecins libéraux :

Dr Kamel HAMTAT

• Pour le compte de l'URPS des Pharmaciens :

M. Guillaume SAMMUT

• Pour le compte de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour :

M. Frédéric TESSON, responsable scientifique et technique

• Pour le compte de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

Mme Virginie PAGES, Infirmière Conseillère Technique - Responsable Départementale

• Pour la représentation des usagers :

Mme Pascale CARRERE, fédération Départementale Familles rurales des Pyrénées-Atlantiques
 Mme Marie-France GLIZIA

• Pour le compte de la CARSAT Aquitaine :

Mme Elizabeth BOCQUET, chargée de mission régionale

• Pour le compte de la coordination du CLS :

Mme Sylvie ROCHEFORT, Responsable de mission santé et coordinatrice CLS, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Liste des membres du comité de suivi élargi

• Pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :

Mme Laure CARRERE, Chef de service Santé Publique

• Pour le compte de l'ARS DD64 :

Réfèrent de pôle en fonction de l'axe stratégique du CLS

• Pour le compte de la coordination du CLS :

Mme Sylvie ROCHEFORT, Responsable de mission santé, chargée de la coordination du CLS

• Les structures et associations pilotes des fiches actions de l'Axe 1 « Accès aux soins et coordination »

CEID Béarn Addictions
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Caisse Primaire d'Assurance Maladie Béarn et Soule
ISARD COS
Association Gadjé Voyageurs
Conseil Départemental 64 / Présence Médicale 64
CCAS Pau

• Les structures et associations pilotes des fiches actions de l'Axe 2 « Accompagnement de la personne en perte d'autonomie »

Calourine
ESEA, ARS
Soliha
UDCCAS
Conseil Départemental 64
CLIC
SSIAD de Pau
Centre hospitalier François Mitterrand
EPPF de Coarrazes
CCAS Pau
Ville de Pau
CIAPA
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

• Les structures et associations pilotes des fiches actions de l'Axe 3 « Prévention et promotion de la santé »

CPAM
Ligue contre le cancer 64
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Réseau Périnatalité Nouvelle-Aquitaine
Caisse Primaire d'Assurance Maladie Béarn et Soule
Sciences Odyssée

Université Pau et Pays de l'Adour

Ville de Pau

Centre hospitalier François Mitterrand
Solidarilait

Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Nouvelle-Aquitaine
Centre Hospitalier des Pyrénées

Association Addictions France

CEID Béarn Addictions

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Ville de Pau

Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Planning Familial

• Les structures et associations pilotes des fiches actions de l'Axe 4 « Santé environnementale »

Agence Régionale de Santé DD64 - pôle santé environnement
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Ville de Pau

• Les structures et associations pilotes des fiches actions de l'Axe 5 « gouvernance collaborative en matière de santé » :

Agence Régionale de Santé DD64
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

• Les pilotes des axes du plan d'action du CLS :

M. Julien MOURET, Centre Hospitalier François Mitterrand

M. Xavier ETCHEVERRY, Centre Hospitalier des Pyrénées

Dr Philippe NAKPANE, CPAM

Mme Laure CARRERE, CAPBP

Mme Corinne VIGNEAU, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Mme Florence PERRIN, ARS

Mme Isabelle BURON, CAPBP

M. Thomas MARGUERON, ARS

Mme Sylvie ROCHEFORT, CAPBP

Annexe 2

Participants aux groupes de travail


AXE 1 : ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS / COORDINATION

Structure	Nom	Prénom	Fonction
Gadjé Voyageurs	GIMENEZ	Arnaud	Directeur
CPAM	ABADIE	Francis	Responsable PRADO-ASS
Présence Médicale 64	ALLART	Joan	Chargé de mission
OGFA	AVILA	Marion	Coordinatrice MNA Orthez/Oloron
OGFA	BARONIO	Ingrid	Coordinatrice Centre Hébergement Réfugiés CPH
ADAPEI des Pyrénées Atlantiques	BELLARD	Sylvie	Chargée de mission santé
ARS	BERT	Mathilde	Chargée de mission
Clinique Princess	BOULNOIS	Estelle	Directrice Clinique des Jeunes Chênes/Princess
CAPBP	CARRERE	Laure	Chef de service Santé Publique
France Alzheimer 64	CAZALON	Chantal	Coordinatrice
PTA	CLARACQ CADET	Allison	Responsable antenne Pau
APAVIM	CLESSE	Aurélie	Intervenante sociale commissariat
CAPBP	DAUCHE	Florent	Directeur adjoint des Solidarités et de la Santé
CAPBP	de LAFORCADE	Gilles	Responsable de mission
Clinique Princess et Jeunes chênes	de SOUSA	Marine	Directrice adjointe
ISARD COS	DOURAU	Didier	Directeur adjoint
CAPBP	DUBOIS	Pauline	Directrice des Solidarités et de la Santé
CCAS Billère	DURAND	Marilyn	Directrice
Médecins du monde	ETCHEBAR	Françoise	Médecin
CHP	ETCHEVERRY	Xavier	Directeur
CD64	GARAT	Isabelle	Chargée d'étude DGAS
CCAS Pau	GOYHENETCHE	Aude	Coordinatrice service insertion
EHPAD Tiers Temps	GUILLET	Maud	Directrice ehpad
Trisomie 21 PA et NA	GUIPET	Marie-Pierre	Bénévole
			Secrétaire Trisomie 21 PA
			Administratrice Trisomie 21 NA
CCAS Bizanos	HALEGOUET	Denis	Vice-Président CCAS Bizanos
			Président admr Les Berges du Gave
			Vice-Président SSIAD
CEID BEARN ADDICTIONS	HENROTIN	Jean-Philippe	Directeur
Pau Béarn Habitat	HIPPOLYTE	Magali	Travailleur social
CCAS Pau	HOLZMANN	Audrey	
Centre Ressource trisomie 21	INZOUNGOU	Bénédicte	Responsable Pôle Santé
UPPA Espace Santé Etudiant	LABBE	Aurélie	Assistante sociale
Union retraités CFDT de Pau et région paloise	LACAZE	Brigitte	Présidente
Ordre des infirmiers	LAPLACE	Martine	Adjointe sous-direction Services aux assurés
CPAM	LE BURLU	Stéphanie	
ARIMOC	LE FORMAL	Julia	Responsable développement
Gadge voyageurs	MALPELI	Cécile	Référente santé/Infirmière
CH PAU	MORA	Lucile	Chargé de mission santé publique
CH PAU	MOURET	Julien	Directeur des affaires générales et des coopérations
CPAM	NAKPANE	Philippe	Médecin Directeur Pôle Santé Publique
OGFA	ORTEGA	Marion	Coordinatrice
Médecins du monde	PRUDHOMME	Bruno	Médecin
ADAPEI des Pyrénées Atlantiques	ROUSSEAU	Marie-Pierre	Stagiaire au PSAT ADAPEI
Centre de soins la Nouvelle Aquitaine	SANCHEZ	Angélique	
AJIR	SASSO	Laurie	Directrice Pôle Escale Ajir
ESEA	TRIOUX ROYO	Séverine	Chargée accompagnement en santé
SOS Médecins	UIJTTEWAAL	Sébastien	Président


AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

Structure	Nom	Prénom	Fonction
CD 64	BARBE	Claire	CCM Schéma Autonomie
Ville de Pau	BATS	Véronique	Animatrice Pôle Action Famille Adulte/Centre social du Hameau
SSIAD de Morlàas	BLANC	Christophe	Directeur
CCAS Pau	BONNEMASOU	Caroline	Coordinatrice service social géronto
Clinique Princess	BOULNOIS	Estelle	Directrice Clinique des Jeunes Chênes/Princess
Habitat Humanisme	CAMPION	Isabelle	Responsable service accompagnement
OGFA	CASTY RIGAL	Marie	Coordinatrice SAMSAH
Ville de Pau	CAZABAN	Chloé	Apprentie à la Mission Handicap
France Alzheimer 64	CAZALON	Chantal	Coordinatrice
Mairie Siros	CERAVOLO	Evelyne	Adjointe aux personnes âgées
SEPA	CHAMBON	Marc	Chargé de missions R&D
CAPBP	CHAUVET	Adrien	
	DAUCHE	Florent	Directeur adjoint des Solidarités et de la Santé
Ville de Pau	D'HERBILLIE	Cyrille	Chargé de projets
UDCASS 64	DUBOSQ	Céline	
SSIAD Piémont Coarrazze	FORTANE	Éric	Directeur
	FORTASSY		
APF France	FOUQUEAU	Mireille	Cheffe de projet
CTS 64	GLISIA	Marie-France	Représentante usagers
Ville de Pau	GONZALEZ	Sylvie	Chargée de mission handicap
AEPS-SPHP	GRAMMATICO	Monique	Responsable
Trisomie 21 PA et NA	GUIPET	Marie-Pierre	Bénévole
			Secrétaire Trisomie 21 PA
			Administratrice Trisomie 21 NA
SOLIHA	HAMELIN	Pierre	Directeur
REBS - Réseau des EHPAD Béarn et Soule	HELOU	Léa	Coordinatrice
CCAS Pau	HOLZMANN	Audrey	Educatrice spécialisée
Ordre des infirmiers	LAPLACE	Martine	Présidente
CFDT Retraités	LARRAT	Joëlle	Membre bureau
DUT-FNAUT	Leizarrague	Jean Michel	Conseiller National de la FNAUT
CD64	LEMPEREUR	Nicolas	Directeur Autonomie
CCAS Billère	MARCON	Samuel	Directeur adjoint
CH PAU	MORA	Lucile	Chargé de mission santé publique
EHPAD Résidence Les Lierres	NAVET	Philippe	Directeur
CCAS Lescar	NOUGUE CAZENAVE	Dorothée	Directrice
CCAS Pau	PIAIA	Delphine	Coordinatrice médico-sociale
ARS DD 64	PUJO	Justine	Animatrice territoriale
OGFA	RIQUELME	Corinne	Coordinatrice Novaé
SOLIDARILAIT-Bearn	ROQUES	Fabienne	Présidente
CH Pau	SANS	Christophe	Gériatre
ARS	SAUVE	Marion	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale
ESEA	SILVESTRE	Jérôme	Chef de projet
ESEA	TRIOUX ROYO	Séverine	Chargée accompagnement e santé
Clinique Princess	VERGEZ	Emilie	Enseignante APA
CD64	VIGNEAU	Corinne	Chargée de missions Politique de la ville et relations partenariales


AXE 3 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Structure	Nom	Prénom	Fonction
CENTRE SOCIAL DE LA PEPINIERE	ALLARD	Simon	Directeur
Famille Enfance Education populaire (Association FEE)	ARRAMON	Valéry	Formatrice et coordonnatrice Festival Petite Enfance famille
Form'AP	AUGE	Julie	Enseignante en Activité Physique Adaptée-Santé
Vivre en formes	BENTEGEAT	Florence	Présidente
CH Pau	BERTHELEMY	Philippe	Médecin hospitalier
ARS	BLANCHET	Bastien	Stagiaire ARS
CHP	BLANCHET	Bastien	Animateur santé Publique
PLANNING FAMILIAL	BLIN ZUANIGH	Sandrine	Directrice
Lacq Odyssée/Sciences Odyssée	BONNAFONT	Corinne	Chargée de projet
CCAS Pau	CAMORS	Christelle	Assistante sociale
Centre d'animation Le Lacaou	CASTAING	Christelle	
ASEPT Sud Aquitaine	CAZENAIVE	Valérie	Chargée de Développement Social Pyrénées Atlantiques
Diététicienne libérale	CHAMORAND	Annabelle	
ADDICTIONS France	COULEE	Valérie	Chargée de prévention
UPAES Les PEP64	COULON	Manon	Coordinatrice de santé
SDSEI Pau Agglo	COURREGES	Laure	Assistante sociale
CAPBP	de LAFORCADE	Gilles	Responsable de mission
CHP	DESMARES	Margareth	Cadre de santé périnatalité
Ville de Pau	D'HERBILLIE	Cyrille	Chargé de projets
ODE Environnement Bâti et Santé	DIARTE	Olga	Ingénieur en santé environnement/ Formatrice Nesting
CCAS Pau	DOS SANTOS	Ines	Coordinatrice Service insertion
UPPA	DOUENCE-JOUHET	Hélène	Maitre de conférences en Géographie - Laboratoire Tree
Centre régional de coordination des Dépistages des Cancers de Nouvelle Aquitaine	DUTOIT-COSSON	Caroline	Médecin coordonnateur
CHP	ETCHEVERRY	Xavier	Directeur
CAPBP	FAITOUR	Nahid	Chargée de mission Lutte contre les violences intra familiales
RPNA	FAMOSE	Isabelle	Sage-femme
CPAM	FLORENTIN	Béatrice	Chargée de prévention
	FOURCADE	Sandrine	
Pau Béarn Habitat	GALVES	Laura	Travailleur social
CAPBP	GARIN	Flore	Alternance Petite enfance
CAPBP	GESTAIN	Christophe	Chef de projet Transition écologique
SUMPPS MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE DE PAU	GROLEAU	Bruce	Médecin
Trisomie 21 PA et NA	GUIPET	Marie-Pierre	Bénévole Secrétaire Trisomie 21 PA Administratrice Trisomie 21 NA
Centre social L'Escale	HABAS	Marielle	Responsable Centre Social
CIDFF	HAERINCK	Mélanie	Juriste
Lacq Odyssée/Sciences Odyssée	HASNAOUI	Said	Directeur CCSRI
CEID BEARN ADDICTIONS	HENROTIN	Jean-Philippe	Directeur
CAPBP	LABARTHE ARGELES	Cécile	Directrice crèche Coordinatrice Petite Enfance
Cité du goût et des saveurs	LAILHEUGUE	Clémence	Stagiaire Recherche Action CitAgri (Laboratoire UMR TREE)
Centre Animation Le Lacaou	LAMARQUE	Béatrice	Directrice
CAF	LAURENT	Delphine	Responsable adjointe action sociale
CAPBP	LECOMTE	Charles	Chargé de mission agriculture bas carbone / alimentation
CAPBP	LETUPPE	Corinne	

Clinique Princess	LOCARDEL	Céline	Chargée de mission en ingénierie sociale
CHP	LOUIS	Véronique	Diététicienne / Coordinatrice des
CENTRE SOCIAL DE LA PEPINIERE	LOUSTAUNAU	Marie	Actions Hors Les Murs
Clinique de Navarre	MAHIEUX	Antoine	Directrice adjointe
CFDT Retraités de la région paloise	MARLADOT	Lucienne	Responsable pôle familles insertion
CH PAU	MORA	Lucile	Directeur des affaires médicales
RPNA Réseau Périnat NA	MORALES	Corinne	Membre bureau
CD 64	MOUREU ANECOT	Colette	Chargé de mission santé publique
CPAM	NAKPANE	Philippe	Sage-femme Médecin -Service PMI
Ville de Pau	NOLLEN	Elizabete	Médecin Directeur Pôle Santé Publique
La Carotte Sauvage	OLYMPIE	Violette	Responsable de projets stratégie territoriale et tranquillité publique Auto entrepreneuse - animatrice et formatrice en cuisine saine et durable
ARS	PERRIN	Florence	Ingénieure du génie sanitaire
Ville de Pau	PORTAIL	Pierre	Pôle Santé Publique et Santé environnementale
CD 64	PRUDHOMME	Claire	Chargé des dispositifs d'animation sportives
CH Pau (UTTEP) et Azalee	PUJOL	Nathalie	Pédiatre PMI
UPPA	RABILLER	Stéphanie	Médecin référent SDSEI Pau Agglo Coordonnatrice paramédicale Maitre de conférence
IREPS	ROLLAND	Mélanie	VP Conditions de vie et santé étudiantes
CH Pau	ROQUES	Fabienne	Responsable Antenne 64
SOLIDARILAIT-Béarn	ROQUES	Fabienne	Sage-femme coordinatrice
SPS l'Ecole du Sport	ROUSSANNE PINNA	Sandie	Présidente
Des mains et du lien			Coordinatrice BPJEPS APT et Randonnée - Animatrice ateliers
CAPBP	SAMAIN	Adeline	Prévention Santé Séniors Chargée de mission Lutte contre les discriminations et Vie associative
CAPBP	SASSUS BOURDA	Catherine	
SDSEI Pau Agglo	SCHISLER	Estelle	
Habitat et Humanisme	SERRIERE	Joëlle	Coordinatrice Petite enfance
Du côté des femmes	SIMON	Isabelle	Infirmière territoriale
CLINIQUE DE NAVARRE	TIREFORT	Lionel	
CAPBP ,	TORREJAIS	Carla	Cheffe de service
Ligue Nationale contre le cancer	VERNHES	Alice	Directeur
Siel bleu	VIAL	Vincent	
CD64	VIGNEAU	Corinne	Chargée de mission prévention Responsable départemental
CAPBP	WAST	Marie	Chargée de missions Politique de la ville et relations partenariales
Ville de Pau	ANTOINE ZATTA	Anne-Sophie	Chargée de mission PCAET
Habitat Jeunes	FORCET	Nicolas	Chargée de mission jeunesse
Pau Pyrénées	BELLOC	Delphine	Animateur socio-éducatif
Mission Locale Pau	BERNE	Alexandra	Responsable garantie jeunes
DSDEN 64	JENNY	Daphné	Infirmière DSDEN 64
Maison des ados	PAPON	Séverine	Educatrice
Point Ecoute Jeunes	DARRIGAN	Myriam	Assistante sociale
PLANNING FAMILIAL	LETESSIER	Alice	Animatrice de prévention Psychiatre Responsable MDA
CHP			


AXE 4 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Structure	Nom	Prénom	Fonction
CFDT Retraités	AUBERT	François	Pensionné
CH Pau	BERTHELEMY	Philippe	Médecin hospitalier
SSIAD de Morlàas	BLANC	Christophe	Directeur
CH PAU	MORA	Lucile	Chargé de mission santé publique
RPNA réseau Périnat NA	MORALES	Corinne	Sage-femme
IREPS	ROLLAND	Mélanie	Responsable Antenne 64
CAPBP	BOMBAUT	Jean-Pierre	Directeur Mission Ville Jardin
CAPBP	BUAT	Claire	Chef de projet Action Cœur de Ville / HRU
CAPBP	DALMAU	Guillaume	Chefs de projets d'Espaces Publics
Ville de Pau	GARCIA	Thomas	Chef de service communal Hygiène et santé
CAPBP	JOUVE	Emilien	Responsable de la Maison de l'Habitat et du projet urbain
CAPBP	LANARDOUNE	Laetitia	Chef de projet Mobilités Durables & Prospective
Mairie Billère	ROUAULT	Vincent	Directeur Général adjoint
CAPBP	WAST	Marie	Chargée de mission PCAET
CAPBP	BURON	Isabelle	Directrice adjointe Habitat et Rénovation Urbaine
CAPBP	DEMAY	Chloé	Stagiaire à la Direction de l'Habitat et à la Rénovation Urbaine

Annexe 3

Liste des participants au sēminaire de lancement du CLS

Participants au séminaire des 04 et 05 Mai 2021

Structure	Nom	Prénom	Fonction
Présence médicale 64	ALLART	Joan	Chargé d'études et de projets
Ville/Agglo de Pau	BOMBAUT	Jean-Pierre	Directeur de mission
CAPBP	BONNEMASOU	Caroline	Coordinatrice Médico-Sociale
CLINIQUE D ARESSY	BORALI	Sabine	Directeur
Mairie de Meillon	BURON	Patrick	Maire
CPAM PAU	CAMBET DIT BERDOT	Davina	Coordinatrice Accès aux droits
Association Addictions France	CARRERE	Charlotte	Chargée de prévention
ASEPT Sud Aquitaine	CAZENAVE	Valérie	Chargée de Développement Social Pyrénées Atlantiques
Dététicienne -Nutritionniste	CHAMORAND	Annabelle	Libérale
CAPBP	CHAUSSENET	Cynthia	Animation et coordination prévention
ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE	COULEE	Valérie	Chargée de prévention
CCAS Jurançon	DASTE	Nadine	Directrice
Mission santé	DE LAFORCADE	Gilles	Responsable Mission Santé
Direction de l'Habitat et de la Rénovation urbaine CAPBP	DEMAY	Chloé	Stagiaire démarche HQV
Direction Sport Education	D'HERBILLIE	Cyrille	Chef de projet Mission Dynamiques sportives
Ogfa	DOS SANTOS	Marlene	Chargée de mission partenariats
UDCCAS64	DUBOSCO	Céline	Chef de projet en prévention de la perte d'autonomie
Centre régional dépistage cancers NA	DUTOIT COSSON	C.	Médecin coordonnateur
PAU BEARN HABITAT	DUTREY	Helene	Chef de service social
ICA Santé 64	ETCHART	Maia	Directrice
Médecins du monde	ETCHEBAR	Françoise	Médecin (co-responsable de Mission et membre du collège régional)
Reseau Périnatal Nouvelle Aquitaine	FAMOSE	Isabelle	Sage-femme de territoire bearn et soule
Commune de Lescar	FAVRELIERE	Monique	Directrice solidarité famille
Mairie ARESSY	FERRATO	Claude	Maire
SSIAD Coaraze et Gan	FORTANE	Eric	Direction
Ville de Pau	GONZALEZ	Sylvia	Chargée de mission handicap
ADAPEI PA	GRAMMATICO	Monique	Administratrice
Comité Pyrénées Atlantiques LIGUE CONTRE LE CANCER	GRÉNO	Béatrice	Directrice
UPPA Espace santé étudiants	GROLEAU	Bruce	Médecin
Centre social l'Escale	HABAS	Marielle	Responsable
Soliha	HAMELIN	Pierre	Directeur
Béarn Addiction	HENROTIEN	Jean-Philippe	Directeur
LE SOUFFLE 64 et partenariat avec COREADD	HUGONENQ	Nathalie	Responsable des programmes prévention addiction et chargée de mission LAST sur le 64
Centre Ressources Trisomie 21	INZOUNGOU	Bénédictine	Infirmière
Education Environnement 64	LACHAMBRE	Jacques	Directeur
Cente Animation Le Lacaou	LAMARQUE	Beatrice	Directrice
Pau Béarn Pyrénées Mobilités	LANARDOUNE	Laetitia	Chef de projet mobilités durables
URPS Infirmiers	LAPLACE	Martine	Présidente
CDAPBP/Ville de Pau	LETUPPE	Corinne	Chargée de mission en ingénierie sociale au DDS/coordination plan anti-solitude
Clinique Princess	LOCARDEL	Céline	Diététicienne / Coordinatrice des Actions Hors Les Murs

CHP CCAS	LOUIS MAZQUIARAN	Véronique Isabelle	Directrice adjointe Coordinatrice médico sociale chargée du SAD
Centre Hospitalier de Pau	MORA	Lucile	Chargée de mission en santé publique
CPAM de Pau	NAKPANE	Philippe	Médecin Directeur Pôle Santé Publique
Résidence les Lierres CCAS de Lescar CAPBP	NAVET NOUGUE-CAZENAVE PEDEUTOUR	Philippe Dorothée Mélanie	Directeur Directrice Chef de projet démarche Neutralité Carbone
DDCS 64	PELISSIER-SEVERAC	Emilie	Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
SSIAD LO BANIU CCAS de Pau SSIAD-ESA	PERRIAT PIAIA	Florence Delphine	Directrice Coordinatrice médico-sociale / Adjointe chef de service
Association Gadjé-Voyageurs 64 CH PAU / ASALEE CAPBP UPPA	PUCHEU PUJOL QUINTIN RABILLER	Marianne Nathalie Alexia Stéphanie	Adjointe de direction IDE Chef de service biodiversité VP Conditions de vie et Santé étudiantes
Ceinture Verte Pays de Béarn Ville de Billère Pôle petite enfance Résidences Autonomie Ville De Pau Association Du Côté Des Femmes SDSEI PAU AGGLO CD 64	ROBERT ROUAULT SASSUS-BOURDA SERRE SIMON VIGNEAU	Doris Vincent Catherine Fabienne Isabelle Corinne	Directrice DGA Coordinatrice Responsable Cheffe de service Chargée de missions Partenariat Politique de la ville
Ville et agglomération Cuisine centrale SPL PBP Restauration	WOLFS WURTZ	Patricia Christelle	Élue Diététicienne

Annexe 4

Rôle et engagement des pilotes d'action

Rôle et engagement des pilotes d'action

Les porteurs des actions du Contrat Local de Santé Pau Béarn Pyrénées s'engageront à :

- ✓ Être responsable de la mise en œuvre de l'action ou des étapes d'action selon le calendrier établi,
- ✓ Informer la coordinatrice du CLS sur l'avancée de l'action, les freins et difficultés grâce à un outil de suivi qui leur sera transmis,
- ✓ Alerter la coordinatrice du CLS en cas de changement dans les modalités de mise en œuvre,
- ✓ Être force de proposition pour améliorer l'action,
- ✓ Être présent lors du bilan annuel de l'axe stratégique dont fait partie l'action,
- ✓ Être présent lors des groupes de travail thématique,
- ✓ Réaliser l'évaluation de l'action en fonction des indicateurs élaborés en amont,
- ✓ Répondre aux appels à projet nécessaires au financement de l'action,
- ✓ Faire apparaître le logo du CLS dans les supports de communication, dans la mesure du possible,
- ✓ Autoriser la coordinatrice du CLS à communiquer sur l'action et fournir les éléments nécessaires à cette communication.

Annexe 5

Plan d'action (fiches-actions)

Axe 1 : Accès aux droits et aux soins /coordination

1.1- Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité

- 1.1.1 Création d'un Centre de santé participatif
- 1.1.2 Prise en compte et dynamisation de la démographie médicale
- 1.1.3 Santé Gens du voyage
- 1.1.4 Faciliter la recherche et l'accompagnement des médecins généralistes libéraux dans leur projet d'installation
- 1.1.5 Favoriser et accompagner le regroupement des professionnels de santé
- 1.1.6 Promouvoir l'usage du numérique en santé

1.2- Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles

- 1.2.1 Améliorer l'accès aux droits et aux soins
- 1.2.2 Donner de la visibilité à la Mission accompagnement santé de la CPAM et au dispositif 100 % santé sur soins bucco-dentaires
- 1.2.3 Développer la notoriété de l'Action sanitaire et sociale de la CPAM de Pau

1.3- Améliorer la coordination et l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs

- 1.3.1 Organisation de rencontres régulières pour favoriser le travail en réseau entre acteurs médicaux et médicaux sociaux (« Café-croissants »)
- 1.3.2 Déployer le dispositif PRADO
- 1.3.3 Coordination des professionnels autour des publics migrants
- 1.3.4 Développer une stratégie d'intervention multi partenariale pour l'accompagnement des personnes en difficultés de santé mentale et précarité sociale
- 1.3.5 Vers une équipe mobile sanitaire et sociale
- 1.3.6 Cellule des situations psycho-sociales complexes

Axe 2 : Accompagnement de la personne en perte d'autonomie

2.1- Détecter les fragilités et retarder la perte d'autonomie par des actions de prévention

- 2.1.1 Repérage et évaluation des fragilités auprès des plus de 60 ans
- 2.1.2 Stimulation ludique des capacités cognitives et motrices

2.2- Améliorer le maintien à domicile

- 2.2.1 Anticiper et accompagner l'adaptation du logement à une perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap
- 2.2.2 Prévenir le risque iatrogène lié à une utilisation non sécurisée des traitements médicamenteux à domicile

2.3- Lutter contre l'isolement

- 2.3.1 Renforcer et maintenir le « capital autonomie » des personnes de plus de 60 ans via le développement d'actions de prévention

2.4- Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie

- 2.4.1 Soutien du couple « aidant-aidé » - diagnostic ergothérapeutique complet à domicile avec mise en place des actions correctives
- 2.4.2 Élaboration d'un répertoire aidants-aidés
- 2.4.3 Développer des activités de répit pour les aidants

2.5- Améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs et dispositifs

- 2.5.1 Favoriser la Coordination des Professionnels grâce aux outils e Santé dont Paaco Globule, Outil de Coordination Régional
- 2.5.2 Elaboration d'un outil de communication et d'information permettant de recenser l'existant et de faciliter l'orientation des personnes âgées

2.6- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leur rendre accessibles les structures médicales et équipements

- 2.6.1 Recenser l'offre de logements accessibles au public en situation de handicap / en perte d'autonomie
- 2.6.2 Accompagner les professionnels de santé libéraux pour l'accessibilité des lieux de soin

Axe 3 :Prévention et promotion de la santé

3.1- Promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée comme déterminants de santé

- 3.1.1 Animations dans l'espace public pour promouvoir l'équilibre alimentaire et la pratique d'activités physiques et sportives à tous les âges
- 3.1.2 Promouvoir une alimentation saine via l'outil « Cuisine mobile »
- 3.1.3 Distribution de paniers de légumes locaux, à un prix modulé en fonction des ressources, pour les familles fréquentant les crèches
- 3.1.4 Promouvoir l'accès aux dispositifs d'activité physique adaptée
- 3.1.5 Déployer le dispositif PEPS

3.2- Renforcer la prévention des conduites addictives

- 3.2.1 Mise en place d'espaces sans tabac
- 3.2.2 Prévention des addictions en milieu festif
- 3.2.3 Coordination/Interconnaissance des acteurs : prévention des conduites addictives

3-3- Développer des actions de prévention et promotion de la santé et agir pour un contexte social plus favorable à la santé

- 3.3.1 Prévention bucco-dentaire chez les 3-24 ans
- 3.3.2 Promouvoir la santé des étudiants
- 3.3.3 Éducation par les Pairs: favoriser le bien être relationnel, affectif et sexuel des jeunes par l'expression artistique et culturelle
- 3.3.4 Favoriser et renforcer l'accès à l'Examen de Prévention en Santé
- 3.3.5 Promouvoir l'éducation thérapeutique du patient
- 3.3.6 Promotion dépistage cancers
- 3.3.7 Déploiement concerté sur le territoire de la CAPBP de la formation aux premiers secours en santé mentale
- 3.3.8 Prévention des risques solaires
- 3.3.9 Promouvoir la lutte contre l'isolement social
- 3.3.10 Lutte contre les violences intrafamiliales
- 3.3.11 Guide santé Pau agglomération

3.4- Agir pour une prévention précoce en périnatalité et pendant la petite enfance

- 3.4.1 Promouvoir l'atelier suivi de grossesse et l'alimentation de la femme enceinte
- 3.4.2 Addictions et périnatalité
- 3.4.3 Communiquer dès la réception de la déclaration préalable de grossesse sur l'offre existante sur le territoire
- 3.4.4 Promouvoir l'allaitement, favoriser sa réussite et prolonger sa durée
- 3.4.5 Promouvoir la santé publique en périnatalité
- 3.4.6 Crèches en santé
- 3.4.7 Développer la formation des professionnels des crèches sur le repérage de fragilités et l'accompagnement à la parentalité
- 3.4.8 Sensibilisation des sages-femmes et des professionnels de la périnatalité au repérage des violences
- 3.4.9 Repérage des vulnérabilités parentales et orientation réseau

Axe 4 : Santé environnementale

4.1- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé

4.1.1 Accompagner les collectivités dans la lutte contre l'habitat indigne

4.2- Améliorer la qualité de l'air intérieur

4.2.1 Concevoir un cahier des charges favorable à la santé pour les établissements recevant du public (ERP) de l'agglomération, et le diffuser auprès des communes

4.2.2 Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur en formant au ménage zéro déchet les agents des services d'aide à domicile

4.2.3 Former les opérateurs de l'habitat pour associer leurs interventions à celles des conseillers médicaux en environnement intérieur

4.3- Lutter contre l'isolement

4.3.1 Agrémenter la ville pour inciter aux mobilités actives

4.3.2 Parcours utile ou métro piéton

4.3.3 Élaborer/adapter/promouvoir un système urbain de promenades de santé et de salons de verdure couvrant le territoire

4.3.4 Faire de la santé un axe transversal de nos politiques d'aménagement

4.3.5 Favoriser l'usage du vélo dans le périurbain

4.4- Promouvoir un environnement favorable à la santé

4.4.1 Promouvoir la réduction des expositions aux substances dangereuses dont les perturbateurs endocriniens

4.4.2 Lutter contre l'extinction de l'expérience de nature

4.4.3 Intensifier la nature en ville et développer la canopée comme moyen de lutte contre les îlots de chaleur

4.5- Limiter l'expansion du moustique tigre

4.5.1 Accompagner les collectivités dans la lutte contre les moustiques tigres

Axe 5 : Gouvernance collaborative en matière de santé

5.1- Poursuivre le développement d'une coordination territoriale

5.1.1 Coordination « Collectif » Santé Jeunes

5.1.2 Conseil Local Santé Publique

5.2- Gestion de la crise sanitaire

5.2.1 Animation d'un « Groupe contact territorial »

5.3- Favoriser l'émergence d'une démocratie de proximité vivante et multiforme

5.3.1 Proposer un budget participatif

5.4- Assurer le suivi du CLS

5.4.1 Mise en œuvre et suivi du CLS

Axe 1

Accès aux droits et aux soins /coordination

1.1- Faciliter l'accès à une offre de soins de proximité

- 1.1.1 Création d'un centre de santé participatif
- 1.1.2 Prise en compte et dynamisation de la démographie médicale
- 1.1.3 Santé des Gens du voyage
- 1.1.4 Faciliter la recherche et l'accompagnement des médecins généralistes libéraux dans leur projet d'installation
- 1.1.5 Favoriser et accompagner le regroupement des professionnels de santé
- 1.1.6 Promouvoir l'usage du numérique en santé

1.2- Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles

- 1.2.1 Améliorer l'accès aux droits et aux soins
- 1.2.2 Donner de la visibilité à la Mission accompagnement santé de la CPAM et au dispositif 100 % santé sur soins bucco-dentaires
- 1.2.3 Développer la notoriété de l'action sanitaire et sociale de la CPAM de Pau
- 1.2.4 Parcours de soin sérénié/parcours de formation des bénévoles
- 1.2.5 Coordination hôpital/ESMS

1.3- Améliorer la coordination et l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs

- 1.3.1 Organisation de rencontres régulières pour favoriser le travail en réseau entre acteurs médicaux et médicaux sociaux (« Café-croissants »)
- 1.3.2 Déployer le dispositif PRADO
- 1.3.3 Coordination des professionnels autour des publics migrants
- 1.3.4 Développer une stratégie d'intervention multi partenariale pour l'accompagnement des personnes en difficultés de santé mentale et précarité sociale
- 1.3.5 Vers une équipe mobile sanitaire et sociale
- 1.3.6 Cellule des situations psycho-sociales complexes



FICHE-ACTION 1.1.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Centre de santé participatif

PILOTE(S) DE L'ACTION

CEID BÉARN ADDICTIONS

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Le constat fait lors du CLS fait apparaître une double dynamique : une diminution du nombre de médecins généralistes et de spécialistes en centre-ville couplée à une part importante de la population âgée et de personnes précaires vivant dans cette zone.

Au-delà du fait que les personnes âgées sont les plus consommatrices de soins, les visites à domicile se font plus rares renforçant les difficultés d'accès aux soins de cette catégorie de population.

ENJEUX / IMPACTS

Permettre à la population de Pau d'avoir accès à un médecin traitant, faciliter l'accès aux soins des personnes précaires.

Public visé

- Habitants de la ville de Pau, centre-ville et Dufau-Tourasse

Localisation

Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Créer un centre santé participatif positionné en centre-ville proche du quartier Dufau-Tourasse

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Mettre en place un comité de pilotage avec les principaux partenaires
- Formaliser le projet en se basant sur le cahier des charges des centres de soins participatifs
- Recherche de locaux adaptés
- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) spécifique sur les centres de santé (15 octobre 2021)
- Mettre en place le projet selon un calendrier échelonné

Financement de l'action

Appel à Manifestation d'Intérêt ARS
CPAM

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

EHPAD, SSIAD, LHSS LAM, ACT, médecine de ville,

Calendrier prévisionnel :

- **Année 1** : finalisation de la démarche AMI si projet retenu, élaboration du projet de service du centre de santé, finalisation et conventionnement des partenariats, recherche des locaux.
- **Année 2** : aménagement des locaux, recrutement des salariés, recherche de financements pour les actions prévention et actions spécifiques
- **Année 3** : ouverture du centre de santé

PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS et CPAM pour le financement, Ville de Pau (soutien politique et technique de l'action), Médecins du Monde, PASS.

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Réponses aux appels à projet fait, mise en place du comité de pilotage, locaux adaptés à l'activité, recrutement du personnel.

Indicateurs d'activité

- Nombre de salariés soignants et administratifs, file active, nombre de personnes ayant choisi un médecin traitant dans le centre de santé, nombre d'heures d'ouverture par semaine, nombre de jours par an.

Indicateurs de résultats

- Nombre de parcours coordonnées, amélioration de l'état de santé, diminution des passages aux urgences.

Méthode d'évaluation envisagée

- Rapport d'activité pour les données quantitatives, participation des patients dans le cadre d'évaluation du service, travail avec les partenaires.



FICHE-ACTION 1.1.2 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION
Prise en compte et dynamisation de la démographie médicale

PILOTE(S) DE L'ACTION
Communauté d'Agglomération
Pau BĒarn PyrĒnĒes
Direction des Solidarités et de la Santé

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Constats identifiés dans le diagnostic 2021 du Contrat Local de Santé deuxième génération, à savoir :

- Population médicale vieillissante et anticipation d'une désertification médicale ;
- Identification de secteurs géographiques (quartiers prioritaires de la Ville de Pau notamment) d'ores et déjà insuffisamment couverts par l'offre de soins ;
- Identification de publics fragiles (personnes handicapées, personnes âgées notamment) passablement exclus de certaines spécialités (soins bucco-dentaires notamment).

ENJEUX / IMPACTS

1. Santé de la population
2. Prévention et diminution de soins lourds et d'hospitalisation
3. Attractivité du territoire

Public visé

- Professionnels de santé

Localisation

Ville de Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Doter le territoire d'une démographie médicale couvrant l'ensemble des besoins de santé identifiés.
- Faciliter l'installation de nouveaux médecins généralistes et spécialistes libéraux.
- Faciliter l'installation de regroupements et/ou installation de collectifs de soins.
- Travailler sur l'attractivité du territoire.
- Faciliter l'accès à des bâtis adaptés.
- Intégrer les enjeux de santé et d'équipements de santé dans la programmation urbaine
- Réflexion à mener sur une extension de cette dynamique sur le territoire de l'agglomération.
- Travailler en articulation avec Présence Médicale 64

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Création d'une mission « démographie médicale » au sein du Service Santé de la Direction Solidarités et Santé de la CAPBP.
- Élaboration d'une fiche de poste Chargé de démographie médicale.
- Recrutement d'un Chargé de mission démographie médicale.
- Cette action sera menée en complémentarité et articulation avec Présence Médicale 64 (voir fiche 1.1.4)

Financement de l'action

CAPBP

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Programme Régional de Santé ;
- Présence Médicale et relai par Direction Vie des Quartiers (CAPBP)

Calendrier prévisionnel :

- fin 2021 pour la création et l'effectivité opérationnelle de la mission ;
- fin 2026 pour l'effectivité et l'évaluation des actions conduites.

PARTENAIRES DE L'ACTION

Agence Régionale de Santé, Conseil départemental via Présence médicale, Ordres (médecins, infirmiers, etc.) et URPS, Facultés de médecine, Directions de la CAPBP

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Création d'une mission « démographie médicale » au sein du Service Santé de la Direction Solidarités et Santé de la CAPBP.
- Élaboration d'une fiche de poste Chargé de démographie médicale.
- Recrutement d'un Chargé de mission démographie médicale.

Indicateurs d'activité

- Nombre de sollicitations par des professionnels de santé
- Nombre de professionnels de santé rencontrés

Indicateurs de résultats

- Nombre de professionnels de santé nouvellement installés
- Nombre de professionnels de santé rencontrés

Méthode d'évaluation envisagée

- Tableaux de bord



FICHE-ACTION 1.1.3 / CLS PAU BÈARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION
Santé des Gens du Voyage

PILOTE(S) DE L'ACTION
Association Gadjé-Voyageurs 64

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Constats identifiés dans le diagnostic 2021 du Contrat Local de Santé deuxième génération :

Les gens du voyage représentent 1% de la population totale de la CAPBP, soit 1740 personnes pour 679 ménages (diagnostic social 2018 Contrat de Projet AGV 64 Centre Social) : 71% des Gens du Voyage sont principalement concentrés sur les communes de Pau, Lescar et Lons et 43% de la population vit en «errance» en périphérie de ces communes pour seulement 13% dans un habitat adapté. L'ensemble des éléments évalués (habitat, revenus, répartition sur le territoire, ...) montre une population qui porte les marqueurs de la précarité :

- 90% des ménages perçoivent le RSA et se situent sous le seuil de pauvreté
- Les aires d'accueil sont sur-occupées (291 individus pour 80 places) ayant pour conséquence une promiscuité importante
- Elles ne bénéficient pas toujours d'accès à l'eau et à l'électricité
- Une espérance de vie réduite, seul 3% de la population a plus de 66 ans

En ce qui concerne le domaine de la santé, on constate toujours un manque d'autonomie du public et une nécessité d'être accompagné sur les thématiques suivantes : accès aux soins et aux droits, démarches administratives et travail de médiation avec les professionnels de santé.

Ce manque d'autonomie est principalement généré par divers facteurs comme l'illettrisme, la méconnaissance du système de santé et social, le manque de moyens informatiques, des difficultés à se déplacer vers les structures (frein à la mobilité).

Un questionnaire réalisé auprès du public Gens du Voyage de la CAPBP met en avant que le public Gens du Voyage du territoire a besoin d'être soutenu dans les démarches de soins mais commence à être acteur de sa santé.

Il souhaite nécessiter davantage de soutien sur les thématiques suivantes :

- Contraception et sexualité (70%),
- Vaccination (60%),
- Santé petite enfance (50%),
- Produits psychoactifs (40%),
- Espérance de vie (10%)

En ce qui concerne le partenariat, il a été multiplié par 4 et doit encore progresser. Les professionnels de santé sollicitent fréquemment l'association pour différentes actions : formation et information, demande d'interventions sur les terrains (rencontre public/professionnels), besoin d'un soutien pour

des problématiques de soins ou d'accès aux droits (mutuelles, CMU).

Les constats ont été établis tout d'abord par les professionnels de l'association qui accompagnent le public au quotidien.

Le public a des demandes précises et spécifiques sur le thème de la santé qui ne peuvent pas être traitées par les autres professionnels de l'association (formation sociale) : demandes d'accompagnements vers la psychiatre et pour des soins spécifiques (protocoles IAC/FIV).

Les professionnels du médico-social ont aussi observé des besoins en santé et un travail étroit notamment avec les SDSEI de l'agglomération paloise (assistantes sociales, PMI) et l'hôpital de Pau. Les établissements scolaires (collèges) expriment le souhait d'avoir le soutien de l'infirmière pour aborder des thématiques de santé qui peuvent être difficiles à aborder par les infirmières scolaires (par méconnaissance des réalités de vie du public et des spécificités liées à la culture).

ENJEUX / IMPACTS

1. Santé de la population Gens du Voyage sur le territoire de la CAPBP,
2. Prévention des problématiques de santé Gens du Voyage identifiées dans le diagnostic,
3. Amélioration des conditions de santé (dentaire, alimentation, parcours de soins, vaccination, contraception, sexualité, santé mentale, petite enfance, addictions...),
4. Développement et continuité du partenariat d'actions de santé avec les différents partenaires de santé du territoire (CH Pau, CH des Pyrénées, Clinique Princess, Centre de vaccination 64, professionnels de santé).

Public visé

- Gens du Voyage stationnant de manière régulière sur le territoire de la CAPBP

Localisation

CAPBP

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Améliorer la santé des Gens du Voyage,
- Développer les parcours de soins par une meilleure gestion autonome de leur santé,
- Favoriser le partenariat,
- Développer les actions « hors les murs » et « l'aller vers »
- Faciliter l'accès vers les professionnels de santé.



AXE 1
ACTION
1.1.3


Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :
Accompagnement individuel des bénéficiaires pour un meilleur parcours de soins :

- Prise de rendez-vous vers les structures des soins,
- Accompagnement des usagers vers les structures de soins,
- Aides administratives diverses (accès aux droits, carte vitale, compte AMELI, formulaire de préadmission d'hospitalisation, ...)

Mener des séances collectives d'éducation à la santé :

- Dans des établissements scolaires,
- Au sein du Centre Social AGV 64,
- Au sein des structures de soins (Hôpital, Clinique, CMP...)
- Sur les lieux de stationnement des bénéficiaires (aires d'accueil, errance, terrains familiaux, habitat adapté...)

Continuité et développement du partenariat :

Conseil départemental, ARS, PMI, Centre Hospitalier Pau et Centre Hospitalier des Pyrénées, Education nationale, CPAM, Etablissements sociaux, Etablissements de santé, Collectivités locales, paramédicaux, médico-sociaux et travailleurs sociaux, IREPS, Structures de prise en charge et de prévention des addictions, Complémentaires santé

Financement de l'action

ARS Nouvelle Aquitaine (PRAPS)

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

PRAPS ARS Nouvelle Aquitaine, Programme Régional de Santé, Volet santé du schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2020-2026

Calendrier prévisionnel :

Calendrier du Contrat Local de Santé CAPBP

PARTENAIRES DE L'ACTION

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, PMI et Conseil Départemental 64, CAPBP, Centre Hospitalier de Pau, Centre Hospitalier des Pyrénées, Professionnels de santé, Etablissements scolaires.

SUIVI, ÉVALUATION
Indicateurs de processus

- Actions collectives hors les murs au sein de notre antenne mobile sur les lieux de vie des Gens du Voyage du territoire (actions de prévention, actions de soins, actions d'accès aux droits).
- Actions collectives au sein des établissements de santé en fonction des problématiques de santé.
- Signature de conventions partenariales avec les professionnels et les structures de santé.
- Accompagnement individuel des bénéficiaires dans leurs parcours de santé et dans l'accès aux droits.

Indicateurs d'activité

- Nombre d'actions collectives développées
- Nombre d'accompagnements individuels effectués,
- Nombre de bénéficiaires des actions,
- Nombre de partenaires mobilisés,
- Nombre de conventions partenariales engagées.

Indicateurs de résultats

- Augmentation de l'espérance de vie des ménages Gens du Voyage sur le territoire,
- Autonomisation des bénéficiaires dans l'accès aux droits et dans leurs parcours de santé,
- Diminution des problématiques de santé spécifiques à la population Gens du Voyage.

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire et entretiens auprès de la population Gens du Voyage du territoire,
- Entretiens avec les partenaires de l'action,
- Diagnostic du Contrat de Projet Centre Social AGV 64,
- Observations des données CPAM et de l'étude Santé Gens du Voyage de l'ARS Nouvelle Aquitaine.



FICHE-ACTION 1.1.4 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Faciliter la recherche et l'accompagnement des médecins généralistes libéraux dans leur projet d'installation dans le territoire de l'agglomération Pau Béarn-Pyrénées

PILOTE(S) DE L'ACTION

Présence médicale 64

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Le renouvellement des médecins généralistes : une mission d'intérêt général à la croisée du service aux publics et de l'aménagement du territoire
- Vieillesse de la population : augmentation de la demande de soins
- Vieillesse des médecins généralistes libéraux
- Problématique d'aménagement du territoire : difficulté d'accès dans les zones urbaines denses (accès véhicule, parking, accès cabinet médical...)
- Des demandes de nouveaux médecins : allier le cadre de vie, le cadre familial / personnel et le cadre d'exercice (regroupé, coordonné, pluridisciplinarité)

ENJEUX / IMPACTS

- Difficultés d'accès aux soins pour les populations
- Difficultés dans le renouvellement / installation de nouveaux médecins généralistes
- Renouvellement des médecins généralistes libéraux du territoire
- Travailler à l'attractivité du territoire par la complémentarité des actions et des accompagnements

Public visé

- Professionnels : Internes, Médecins généralistes et leur famille
- Élus

Localisation

Présence médicale 64 intervient sur l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques quel que soit le secteur considéré

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Copiloté par le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, le dispositif Présence médicale 64 a pour objectif de répondre à la problématique de l'accès aux soins de premier recours dans le territoire départemental en travaillant au renouvellement des médecins généralistes.

Ce dispositif a été pensé dans une logique de coopération partenariale avec les professionnels de santé et les territoires autour d'une orientation unique - « Proposer un projet de vie professionnel et personnel au médecin généraliste ». Il réunit à cet effet tout un collectif d'acteurs impliqué dans la démarche (cf. partie Partenaires) dans le respect des compétences et des prérogatives de chacun. Présence médicale 64 intervient dans le cadre de la recherche des médecins généralistes libéraux et

facilite l'accompagnement de leurs projets d'installation, quel que soit le territoire considéré des Pyrénées-Atlantiques.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Détermination d'un référent de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn Pyrénées, interlocuteur unique de Présence médicale 64 pour le territoire, qui assure l'animation territoriale et un lien opérationnel avec les acteurs de territoire mobilisables en fonction des besoins préalablement repérés pour faciliter l'installation du médecin généraliste et de sa famille
 - Etablissement de prospectives pour anticiper et déterminer les besoins en médecins généralistes
 - Mutualisation des moyens et des actions entre Présence médicale 64 et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn-Pyrénées pour créer les conditions favorables à l'installation de médecins généralistes dans le territoire
 - Déploiement de la boîte à outils Présence médicale 64 pour faciliter la recherche et accompagner l'installation de médecins candidats à l'installation
 - Mise en place d'une communication partagée autour de l'accueil des internes et l'installation des médecins généralistes dans le territoire
 - Travailler sur l'attractivité du territoire dans la continuité des actions menées par Présence médicale 64 (articulation et complémentarité d'action)
- Présence médicale 64 intervient sur demande du territoire et/ou des médecins généralistes libéraux. A noter que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn-Pyrénées et Présence médicale 64 ont passé une convention de partenariat relative à :
- la recherche et l'installation de médecins généralistes dans le territoire de l'agglomération paloise
 - l'accompagnement des conjoints des internes et des médecins généralistes en matière de recherche d'emploi

Financement de l'action

Pas de financement sollicité.

Présence médicale 64 est un dispositif gratuit, financé par le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine. Seule une convention de partenariat est sollicitée.





AXE 1
ACTION
1.1.4

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Lien avec les politiques publiques de la Communauté d'agglomération Pau Béarn-Pyrénées inhérentes au service à la population (petite enfance, sport, culture, tourisme, emploi ...), à l'aménagement du territoire (infrastructures santé type MSP ...) et à l'attractivité du territoire pour créer les conditions les plus favorables à l'accueil des internes et l'installation des médecins généralistes.

Calendrier prévisionnel :

- Dispositif actif et mobilisable dès lancement du CLS
- Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées signée jusque fin 2021 et renouvelable tacitement

PARTENAIRES DE L'ACTION

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Conseil de l'Ordre des Médecins (CDOM), Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecine Libérale (URPS-ML), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Université de Médecine Générale de Bordeaux, Collège des Généralistes Enseignants d'Aquitaine (CGEA), Centres hospitaliers de Pau et Côte Basque, Syndicat des Internes en Médecine Générale d'Aquitaine (SIMGA), Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants d'Aquitaine (AquiREAGJIR), Communauté d'agglomération Pau Béarn-Pyrénées

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- | | |
|---|--|
| Indicateurs d'activité² | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sollicitations, • Nombre de MG accompagnés, • Nombre de réunions |
|---|--|
-

Indicateurs de résultats

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Méthode d'évaluation envisagée | <ul style="list-style-type: none"> • Bilan / évaluation CLS, • Compte-rendu PM64 |
|---------------------------------------|--|



FICHE-ACTION 1.1.5 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Favoriser et accompagner
le regroupement des
professionnels de santé

PILOTE(S) DE L'ACTION
CPAM de Pau / ARS



AXE 1
ACTION
1.1.5

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les professionnels de santé libéraux ou mixtes sont relativement nombreux et diversifiés sur le territoire de l'agglomération paloise, mais inégalement répartis selon les communes. La commune de Pau concentre la grande majorité des médecins spécialistes de l'agglomération.

De nombreux habitants peinent à trouver un médecin traitant.

En effet, l'agglomération connaît une baisse générale du nombre de ses médecins généralistes ; baisse plus significative encore pour la commune de Pau et son centre-ville.

En décembre 2021 : 177 médecins généralistes et 268 médecins spécialistes (hors médecine générale) sur le secteur de la CAPBP. Près du 1/3 d'entre-deux ont plus de 60 ans. (Rézone - Données SNDS Déc 2021)

Les communes de la CAPBP ne figurent actuellement pas dans la liste des communes en zone d'intervention prioritaire. Cependant, un projet de modification du zonage est en cours qui pourrait voir entrer de nouvelles communes dans ces zones à démographie médicale critique.

Les équipements sont nombreux et variés dans l'agglomération paloise. Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées, se trouvent :

- 1 Centre Hospitalier Général
- 1 Centre Hospitalier Spécialisé
- 4 cliniques
- 4 établissements de santé - soins de suite et réadaptation
- 4 SSIAD
- 1 centre de dialyse

L'exercice coordonné est peu déployé sur le territoire de la CAPBP :

- 2 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ont contractualisé dans le cadre de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel à Billère et Ousse (12 MSP en Béarn). Des projets émergent sur Pau et les environs.
- 4 centres de santé médicaux ou dentaires
- Il n'existe pas, à ce jour, de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le territoire de la CAPBP. Une fonctionne toutefois dans la circonscription de la CPAM de Pau, à savoir la CPTS de Soule et plusieurs projets de CPTS émergent sur des communes environnantes (ex : Nay)

ENJEUX / IMPACTS

La prise en charge coordonnée des patients par les professionnels de santé exerçant en ambulatoire constitue un des leviers majeurs d'amélioration de la qualité de vie des patients et de la qualité des soins. Le développement de l'exercice coordonné permet de :

- renforcer la prévention, l'efficacité et la qualité de la prise en charge des patients ;
- améliorer l'articulation entre les établissements de santé et l'ambulatoire pour assurer la continuité du parcours des patients
- organiser la prise en charge des soins non programmés
- conforter l'offre de soins de premier recours.

Par ailleurs, la structuration en équipe pluri-professionnelles contribue à une plus grande attractivité de l'exercice ambulatoire, le mode d'exercice regroupé étant aujourd'hui privilégié par les jeunes professionnels de santé diplômés.

Public visé

- Les usagers, les professionnels de santé, les collectivités territoriales et les élus locaux

Localisation

Territoire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Favoriser l'attractivité du territoire et accompagner les professionnels de premier recours sur la mise en place de démarches de collaboration interdisciplinaires
- Améliorer la coopération et la communication entre les professionnels de santé de ville et des établissements

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

1. Faire émerger les projets d'exercices coordonnés et participer à la mise en relation des professionnels du territoire
2. Accompagner de façon proactive les initiatives en cours en aidant à l'élaboration des projets de santé des Equipes de Soins Primaires ou Equipes de Soins Spécialisées, des MSP (exercice coordonné à l'échelle de la patientèle), et des CPTS (exercice coordonné à l'échelle de la population territoriale)
3. Accompagner les différents projets lorsqu'ils sont éligibles à la contractualisation ACI (accord conventionnel interprofessionnel) et à son suivi.
4. Mettre en relation les structures de coordination existantes dans le territoire

Financement de l'action

Aide à la mise en place et au fonctionnement des modes d'exercice coordonné par la CPAM et l'ARS (FIR, ACI)

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Collaboration effective et continue entre l'ARS, la MSA, le Conseil Départemental (PM64) et la CPAM pour l'accompagnement et le développement de l'exercice coordonné.

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

- PM 64 - Conseil départemental
- Centre Hospitalier de Pau
- Centre Hospitalier des Pyrénées

Partenaires mobilisés ou à mobiliser :

- Professionnels de Santé de ville
- MSA
- URPS
- Conseil régional
- CCAS
- Assistants sociaux CARSAT et de secteurs
- Etablissements de santé
- Etablissements médico-sociaux
- Associations d'aide à domicile
- HAD
- Associations d'usagers
- Conseils de surveillance (publics)

PARTENAIRES DE L'ACTION**Partenaires associés :**

- DD ARS 64
- CAPBP

SUIVI, ÉVALUATION**Indicateurs de processus**

- Proactivité / Promotion de l'exercice coordonné (CPTS, MSP, ESP, ESS - Webinaires, réunions collectives d'information à destination des professionnels de santé
- Aide et accompagnement des projets de regroupements émergents, présentation de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel, aide à la délimitation du territoire presenti
- Aide à l'élaboration des projets de santé des MSP, CPTS, ESP et ESS en cohérence avec le CLS et le PRS, aide au diagnostic territorial (recensement des besoins du territoire) - rendez-vous avec les porteurs de projets
- Accompagnement à la contractualisation de l'Accord conventionnel Interprofessionnel. Pour les CPTS, co-construction des indicateurs de l'ACI pertinents au regard des besoins de la population du territoire et en adéquation avec le CLS et le PRS. Pour les MSP, aide à l'atteinte des objectifs des indicateurs du contrat type de l'ACI MSP - rendez-vous avec les porteurs de projets
- Organisation de dialogues de gestion trimestriels pour les CPTS - Points intermédiaires, ajustements, aide à l'amélioration continue
- Mise à disposition des structures de référents administratifs et médicaux dédiés à l'exercice coordonné
- Webinaires ou réunions collectives de présentation d'un bouquet d'offre de services de l'Assurance Maladie - volet social - en partenariat avec les différentes branches de la Sécurité Sociale)

Indicateurs d'activité

- Nombre d'ouvertures de CPTS, de MSP, d'ESS, d'ESP

Indicateurs de résultats

- % de la population couverte par un exercice coordonné

Méthode d'évaluation envisagée

- Calendrier des dialogues de gestion trimestriels pour suivi et accompagnement des CPTS
- Liste des réunions de suivi annuel (à minima) des MSP



FICHE-ACTION 1.1.6 / CLS PAU BÈARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION
Promouvoir l'usage du numérique en santé

PILOTE(S) DE L'ACTION
CPAM

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Un des enjeux majeurs de Ma Santé 2022 est de placer le numérique en santé au cœur de notre système de santé permettant à tous, patients, professionnels d'ouvrir droit à de nouveaux services numériques facilitant la prise en charge des patients et la coordination des soins entre professionnels.

ENJEUX / IMPACTS

Les enjeux du déploiement du numérique en santé sont d'apporter des nouveaux services aux usagers tels que Mon espace santé pour qu'ils disposent de leurs données personnelles et de l'information nécessaire pour être acteurs de leur santé. Le numérique doit aussi faciliter les pratiques des professionnels en facilitant l'échange et la coordination des soins. Le déploiement de la télémédecine peut aussi faciliter les prises en charge des patients dans des territoires où la démographie médicale est tendue.

La réussite de ce virage numérique n'est possible qu'en accompagnant usagers et professionnels.

Public visé

- Usagers du système de soins, professionnels de santé libéraux et salariés, établissements de santé, tous les porteurs de projets

Localisation

Territoire du CLS de Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

2 sous thématiques principales

1. Renforcer la concertation et les coopérations entre les acteurs de santé et les partenaires du territoire autour des objectifs du Ségur numérique (déclinaison opérationnelle et territorialisée de la feuille de route régionale du numérique en santé portée par l'ARS, l'AM et GRADeS)

2. Améliorer l'accès aux soins (premiers recours et spécialistes) et accompagner la modernisation des pratiques et des modes d'intervention par le développement de la télémédecine et du télésoin ; en accroître les usages

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

1. Renforcer la concertation et les coopérations entre les acteurs de santé et les partenaires du territoire

- Faire connaître le panel de projets/programmes/ services et d'outils (dont MonEspaceSanté) et en accroître les usages

- auprès de la population pédagogie, sensibilisation aux enjeux communication et contribution à la lutte contre la fracture numérique

- auprès des porteurs de projets : faciliter les travaux des porteurs de projets : faire connaître le cadre et les référentiels nationaux à suivre ; améliorer la réponse aux sollicitations pour susciter innovation/ expérimentations/projets pilotes...

2. Améliorer l'accès aux soins (premiers recours et spécialistes) et accompagner la modernisation des pratiques et des modes d'intervention par le développement de la télémédecine et du télésoin

- Consolider et développer l'offre de télésurveillance, de téléimagerie, de télémédecine (téléconsultations et de téléexpertise) et de télésoin qu'elles soient portées par des structures de soins, des organisations coordonnées (CPTS/ MSP et centres de santé) ou des professionnels de santé libéraux ; l'étendre au secteur médico-social et à la psychiatrie

- Favoriser le déploiement d'outils numériques dans le parcours de soin

- Développer des modes d'exercices complémentaires et coordonnés ainsi que des « protocoles de coopération » s'appuyant sur des outils numériques et sur le partage d'informations dématérialisées pour les professionnels de santé.

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- GIP ESEA Opérateur Esanté rattaché à l'ARS
- Représentants des professionnels de santé - URPS
- Établissements de santé
- Établissements médico-sociaux
- Représentants des collectivités
- Communes
- Conseil Départemental
- Représentants des usagers

SUIVI, ÉVALUATION

Méthode d'évaluation envisagée

- Indicateurs de suivi sur le déploiement et l'usage des outils et des solutions de e-santé (à construire)





FICHE-ACTION 1.2.1 / CLS PAU BÈARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION
**Action d'accompagnement
aux droits et aux soins**

PILOTE(S) DE L'ACTION
CPAM

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Améliorer l'accès et le maintien dans le système de santé des populations vulnérables

Renforcer l'accompagnement des plus démunis vers l'accès aux droits et aux soins de santé nécessite de poursuivre le déploiement des dispositifs dédiés d'accès aux droits et à la santé, tout en renforçant l'accès des publics les plus fragiles au droit commun.

ENJEUX / IMPACTS

Identifier, accueillir, informer et accompagner les personnes en situation de précarité et fragiles dans leur parcours de santé.

Accroître l'accès aux droits et aux soins des plus fragiles.

Public visé	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> • Public âgé, • Public en situation de handicap, • Public précaire et/ou vulnérable • Public relevant de l'Aide Médicale d'Etat (AME) • Gens du voyage • Etudiants étrangers (manque d'information) / Etudiants français (information sur droit à la complémentaire) 	Pau Agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Identifier, accueillir, informer et accompagner les personnes en situation de précarité et fragiles dans leur parcours de santé

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Organiser de séances d'information sur l'accès aux droits, à la prévention et à l'accompagnement vers l'ouverture des droits
- Améliorer l'orientation des personnes en situation de précarité vers les services adaptés
- Communiquer sur les circuits de transmission des signalements partenaires / usagers
- Améliorer l'information sur les mesures « accès aux droits à la prévention et aux soins » auprès des partenaires, médico-sociaux et sociaux
- Communiquer et orienter vers les bilans de santé du CES

Financement de l'action

CPAM

Calendrier prévisionnel :

durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

Coordination CLS, ensemble des structures médico-sociales du territoire

Médecin du Monde, PASS, CLAT, OGFA, CADA, Isard Cos, Cimade, Gadgé Voyageurs, AJIR, Adoma, UPPA, PMI, SDSEI, Restos du soir, Douches municipales, Maraude Croix-Rouge + CAR (Cellule accompagnement relais), CCAS (équipe mobile), CAF...

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus • Nombre de partenaires impliqués dans la thématique

Indicateurs d'activité • Nombre de webinaires d'information
• Nombre d'utilisateurs pris en charge par la Mission
• Accompagnement Santé
• Nombres de bilans de santé réalisés
• Nombres de personnes ayant consulté les professionnels de santé suite au bilan de santé

Indicateurs de résultats • Nombre d'accompagnements réalisés (droits et soins)

Méthode d'évaluation envisagée • Tableaux de bord



FICHE-ACTION 1.2.2 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION

Donner de la visibilité à la Mission accompagnement Santé de la CPAM et au dispositif 100% santé sur soins bucco-dentaires

PILOTE(S) DE L'ACTION

CPAM

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Difficultés d'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité : renoncement aux soins notamment dentaires par peur du coût, du diagnostic, problèmes de mobilité, difficultés liées à la barrière de la langue
- Renoncement à certains soins car pas ou peu remboursés par l'Assurance Maladie
- Besoin exprimé par les partenaires d'une meilleure connaissance de l'offre de soins (rôle de la mission accompagnement en santé - dispositif 100% santé) et de « formation » pour mieux appréhender et orienter les usagers

ENJEUX / IMPACTS

Les professionnels du soin et du social ont un rôle important pour atténuer l'impact des inégalités sociales sur la santé. Connaître l'impact de la précarité sur la santé, et plus particulièrement les mécanismes qui amènent au renoncement aux soins largement plus fréquents chez les personnes en situation de précarité devient prioritaire.

Nombreux partenaires expriment un manque de connaissances ou des difficultés sur cette problématique et les offres de l'assurance Maladie. Ces difficultés sont renforcées par d'autres facteurs tels que le refus de prise de charge par certains médecins, le coût de certains soins bucco-dentaires, la barrière linguistique (populations d'origine étrangère, migrants), les problèmes de mobilité chez les personnes non autonomes.

Public visé

- Public âgé
- Public étudiant hors UE
- Public migrant et mineur migrant (Mineurs non accompagnés ou Jeunes en attente d'évaluation)
- Public précaire et vulnérable

Localisation

Périmètre du CLS

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Anticiper et réduire les situations de renoncement aux soins bucco-dentaires et autres

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Recueillir les besoins/difficultés des partenaires/usagers
- Informer et former les partenaires en lien direct avec les publics fragiles des dispositifs d'accompagnement existants au sein de la CPAM sous forme de webinaires/ateliers à destination des partenaires (équipes opérationnelles) :

- Présentation des rôles de la mission accompagnement santé (mas) et du dispositif 100% santé et présentation des circuits de transmission des signalements

- Sensibilisation des partenaires aux démarches administratives en lien avec la santé permettant le repérage et l'orientation au sein du système de santé.

- Accompagnement des personnes en difficulté à la réalisation des démarches administratives en lien avec la santé (Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ...)

- Promouvoir la mise en place de référents santé dans les structures.

Financement de l'action

CPAM

Calendrier prévisionnel :

durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

SDSEI, CCAS, PTA, Prévention spécialisée (CAPBP), SUMPS, Cimade, OGFA

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de partenaires impliqués dans la sensibilisation et d'accompagnement.

Indicateurs d'activité

- Nombre d'actions de sensibilisation et de référents identifiés.

Indicateurs de résultats³

- Nombre des personnes accompagnées et type d'accompagnement
- Nombre d'orientation par structure

Méthode d'évaluation envisagée

- Signalements transmis





FICHE-ACTION 1.2.3 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULÉ DE L'ACTION

Développer la notoriété de l'action sanitaire et sociale de la CPAM de Pau

PILOTE(S) DE L'ACTION

CPAM

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

L'action sanitaire et sociale (ASS) de la CPAM a pour objectifs de :

- Développer l'accompagnement des publics fragiles,
- Compléter les réformes de la couverture santé solidaire et de la mise en œuvre du 100% santé et lutter contre le renoncement ou le report de soins,
- Renforcer l'engagement de l'assurance maladie en matière de prévention de la désinsertion professionnelle,
- Prendre en compte les impacts de l'organisation territoriale des soins et de la mobilité,
- Poursuivre le soutien aux dispositifs de retour et de maintien à domicile,
- Inscrire l'attribution d'aides collectives dans la politique de partenariat locale et nationale.
- Constat est fait de l'insuffisante connaissance des actions spécifiques développées par la CPAM en réponse à ces objectifs, par les acteurs du champ médico-social et associatif, et par les usagers eux-mêmes.

ENJEUX / IMPACTS

Meilleure connaissance des dispositifs et aides proposés améliorant ainsi l'orientation des potentiels bénéficiaires.

Public visé

- Tout public

Localisation

Périmètre du CLS (Agglomération paoise)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Faire connaître les différentes catégories de prestations qui sont prévues par le règlement intérieur de l'Action Sanitaire et Sociale :

- Les aides financières individuelles pour l'accès aux soins
- Les aides financières individuelles à caractère social
- Les aides financières pour l'accès à une couverture complémentaire
- Les aides financières dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle (maintien dans l'emploi)
- Les aides au retour et au maintien à domicile (sortie d'hospitalisation, en cas de maladies ou d'accident graves ou garde à domicile dans le cadre des soins palliatifs)

- Les subventions aux associations
- Participation au financement du Fond de Compensation du Handicap géré par la MDPH 64

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Présenter l'ASS aux référents et aux usagers des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS)
- Présenter l'ASS aux associations du périmètre du CLS
- Favoriser la remontée des besoins par les acteurs de terrain pour apprécier la possibilité de prise en charge et faire évoluer le règlement intérieur notamment dans le cadre d'expérimentations
- Diffuser le règlement intérieur et les fiches techniques aux partenaires (via le CLS notamment).

Financement de l'action :

Budget annuel alloué par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

2 autres dispositifs de la CPAM de Pau

- La Mission Accompagnement Santé
- Le Centre d'Examens de Santé

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

Etablissements médico-sociaux, CCAS, SDSEI, OGFA, ISARD COS, Mission locale, Services sociaux des établissements, Etudiants de l'ITS, IFSI, etc.
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées



SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'ESMS rencontrés pour présentation de l'ASS• Nombre d'associations rencontrées pour présentation de l'ASS
Indicateurs d'activité	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'assurés bénéficiaires d'une aide individuelle ASS (par catégorie) de prestations• Nombre d'organismes ayant obtenu une subvention annuelle• Typologie des bénéficiaires (sexe, tranches d'âge)
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">• Impact sur le nombre de renoncement aux soins• Impact sur le nombre d'adhérents à une complémentaire santé
Méthode d'évaluation envisagée	Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : <ul style="list-style-type: none">• Base de données de l'Assurance Maladie• Suivi statistique par le Responsable ASS de la CPAM de Pau



FICHE-ACTION 1.2.4 / CLS PAU BÈARN PYRÈNÈES

INTITULÈ DE L'ACTION

**Parcours de soin sèrènisè/
parcours de formation des
bènévoles**

PILOTE(S) DE L'ACTION

CAPBP

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La consultation médicale, en ville ou à l'hôpital (extension de l'activité en ambulatoire), pour des personnes isolées, âgées, handicapées, précaires, sans accompagnement ni familial, ni professionnel, peut être un temps d'une anxiété extrême. Au-delà d'un éventuel accompagnement de transport, qui pour guider, accompagner dans les démarches administratives éventuelles ? Qui pour faciliter la compréhension des résultats donnés ? Qui pour faciliter le temps d'attente ?

Le non-accompagnement de la séquence de soin pour les personnes vulnérables peut contribuer à créer des situations de nonaccès aux soins. On le sait, le dépassement du temps de consultation de personnes âgées (temps moyen d'une consultation généraliste, 16 mn) peut amener malgré la Majoration Personnes Agées (+ de 80 ans) à des stratégies d'évitement de prise en charge médicale de cette patientèle par certains médecins.

Ces situations appellent à construire un accompagnement dédié, venant à la demande des associations ou services repérant les besoins, compléter leur mission de soutien social.

ENJEUX / IMPACTS

Garantir une formation permettant aux bénévoles d'agir à leur juste place, en capacité d'être en interaction aussi bien avec les services sociaux et associations que les partenaires médicaux, de ville ou hospitaliers, est une réponse essentielle à des impératifs d'accès aux soins, aussi bien sur le territoire de Pau que de l'Agglo.

Public visé

- Tiers-aidants bénévoles/services civiques majeurs.

Localisation

Pau/Agglo

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Formation de bénévoles à l'accompagnement dédié au Parcours de Soins Sérénisés. Labellisation du parcours de formation au niveau du territoire.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Phase de diagnostic des besoins d'accompagnement dédiés en lien avec l'ITS (stage collectif première année ASS/ES)
- Co-construction du contenu de formation par un groupe de travail (ITS, associations de bénévoles-

voles-services sociaux (CCAS...), Réseaux médicaux-Hopitaux ...) Thématiques globales de travail: connaissance des publics et dispositifs. Eléments juridiques. Ateliers de mise en situation...

- Définition des modalités de formation : durée - parcours de sélection - (Ingénierie de formation ITS)
- Formation de la première promotion (ITS)
- Phase d'expérimentation. Cellule de suivi et évaluation.

Financement de l'action :

Fonds d'intervention régional (Projets d'accompagnement à la santé)

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

PRAPS 2018-2023. (Objectif 2. Renforcer le pouvoir d'agir des personnes)- Plan Anti-Solitude Agglo de Pau.

Calendrier prévisionnel :

3^{ème} T 2021. Stage Collectif ITS- Analyse des Constats. Groupe de travail sur le contenu.
1^{er} T 2022. Montage formation. 1^{ère} promotion.
2^{ème} T 2022 mise en expérimentation, Évaluation-extension du dispositif.

PARTENAIRES DE L'ACTION

CCAS Pau/Agglo. Associations de bénévoles. Réseaux de médecine de ville/infirmeries libérales. CH et Cliniques. ESMS.



SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus • Réunions de coordination-définition du contenu. Respect de l'échéancier.

Indicateurs d'activité • Nombre de situations repérées.
• Nombre de bénéficiaires accompagnés. Nombre de réunions de suivi-évaluation. Fréquences. Durée moyenne d'accompagnement.

Indicateurs de résultats • Retours acteurs médicaux. Retour associations et services d'aide sociale.
• Recueil d'expérience des bénévoles. Groupe de parole bénévoles.
• Recueil de la parole des personnes accompagnées

Méthode d'évaluation envisagée • Entretiens individuels et collectifs.



FICHE-ACTION 1.2.5 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION
Coordination Hospital/ESMS

PILOTE(S) DE L'ACTION
CAPBP

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Au-delà de la prise de connaissance des informations propres à une fiche de liaison médicale lors d'une entrée aux urgences des personnes accompagnées par des ESMS, le constat reste posé de difficultés persistantes dans leur accueil et d'une nécessité de penser un partenariat plus étroit et d'une connaissance partagée en amont d'une séquence de soin aux dimensions particulières.

ENJEUX / IMPACTS

Développer une culture de connaissance mutuelle entre les services des urgences et les ESMS, s'inscrivant dans une convention de partenariat, c'est fluidifier et séréniser la séquence de soin aux urgences des publics vulnérables, par une connaissance plus grande de leurs besoins spécifiques, par l'accueil « pensé et accepté » d'un tiers-aidant au coeur du pôle de soins, par l'attention portée à la liaison post-urgences avec l'équipe médico-sociale de l'ESMS, notamment quant aux conditions du retour de la personne.

Public visé

- publics vulnérables accueillis en ESMS

Localisation

Pau/Agglo

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Rédaction d'une convention-type à l'usage des ESMS/services d'urgence.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Co-construction et validation de la convention-type par les réseaux d'ESMS et Urgences autour des trois axes principaux :

- Information sur les spécificités Publics accueillis.
- Le tiers-aidant accompagnant, médiation, facilitation, sérénisation.
- L'après-urgences : engagements de liaison et transmission.

Financement de l'action :

Fonds d'intervention régional (Projets d'accompagnement à la santé)

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Coordination des acteurs autour des publics vulnérables

Calendrier prévisionnel :

- Novembre-Décembre. Définition contenu-co-validation de la convention -type ESMS/acteurs hospitaliers/urgences.
- Janvier- première formation.
- Février : Signatures bi-latérales entre associations gestionnaires et acteurs des Urgences.

PARTENAIRES DE L'ACTION

CCAS Pau/Agglo. Associations gestionnaires CH de Pau et Cliniques

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs de processus • Réunions de coordination-définition du contenu

Indicateurs d'activité • Nombre d'associations gestionnaires et services d'urgence impliqués dans l'action

Indicateurs de résultats • Nombre de conventions signées

Méthode d'évaluation envisagée • Evaluation à 6 mois. Correctifs éventuels à la convention initiale.



FICHE-ACTION 1.3.1 / CLS PAU BÈARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION

Café croissants : mieux se connaître pour mieux agir ensemble

PILOTE(S) DE L'ACTION

**CAPBP
Direction des Solidarités et de la Santé,
Coordination du Contrat Local de Santé**

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Travail en réseau entre acteurs médicaux et médico-sociaux insuffisant

Connaissance insuffisante des acteurs et dispositifs notamment autour des publics précaires

ENJEUX / IMPACTS

- Améliorer la connaissance réciproque des acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et de l'insertion
- Améliorer les orientations des usagers et la concertation autour des prises en charge
- Favoriser la bonne collaboration des acteurs et le travail en réseau

Public visé

- Professionnels des secteurs sanitaire, social, médico-social, de l'éducation et de l'insertion

Localisation

Pau/Agglo

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Faciliter la connaissance réciproque des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, de l'insertion et de l'éducation du territoire par la mise en œuvre de temps de rencontres et d'échanges
- Favoriser la collaboration des professionnels autour des prises en charge des publics et le travail en réseau
- Améliorer la circulation de l'information sur les dispositifs et les droits en matière d'accès aux soins et à la prévention

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Organisation de temps de rencontres entre les professionnels du territoire sous des formes variées et tout au long de l'année :

- Café-croissants : une structure accueille un temps de rencontre avec dans ses murs pour présenter ses missions et son équipe
- Séminaires thématiques sur les axes et programmes du CLS : perte d'autonomie, coordination des soins, promotion de la santé, santé environnementale
- Colloque, journées d'échanges

Financement de l'action :

CLS / ARS / CAPBP

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

CLS

Calendrier prévisionnel :

- 4 Cafés-croissants minimum par an,
- 1 à 2 séminaire annuel ou journée d'échanges, 1 colloque tous les 2 ans à étudier.

PARTENAIRES DE L'ACTION

Professionnels des secteurs sanitaire, social, éducation de l'insertion du territoire Pau Agglomération

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus • Organisation effective de temps de rencontres

Indicateurs d'activité • Nombre de temps de rencontres
• Nombre de participants
• Nombre de structures impliquées

Indicateurs de résultats • Satisfaction des participants, amélioration

Méthode d'évaluation envisagée • Tableaux de bord, questionnaire de satisfaction.





FICHE-ACTION 1.3.2 / CLS PAU BÈARN PYRÈNÈES

INTITULÈ DE L'ACTION



PILOTE(S) DE L'ACTION

CPAM Pau
PRADO

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- PRADO maternité : assurer la continuité des soins avec une sage-feme libérale après un sortie précoce de la maternité
- PRADO pathologies chroniques : 50 % des patients souffrant d'une pathologie chronique ne mettent pas en place de suivi médical après leur hospitalisation et cela a pour conséquence une ré-hospitalisation ou un décès
- PRADO personnes âgées : Accompagnement du vieillissement de la population pour faciliter le retour et la continuité des soins après une hospitalisation

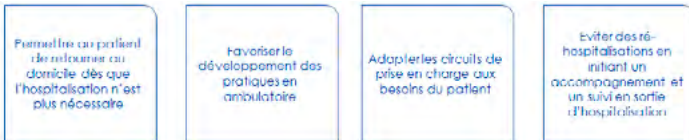
ENJEUX / IMPACTS

Réduire les délais de séjour en Etablissement
Permettre un retour à domicile pour le patient garantissant le bonne continuité et coordination des soins

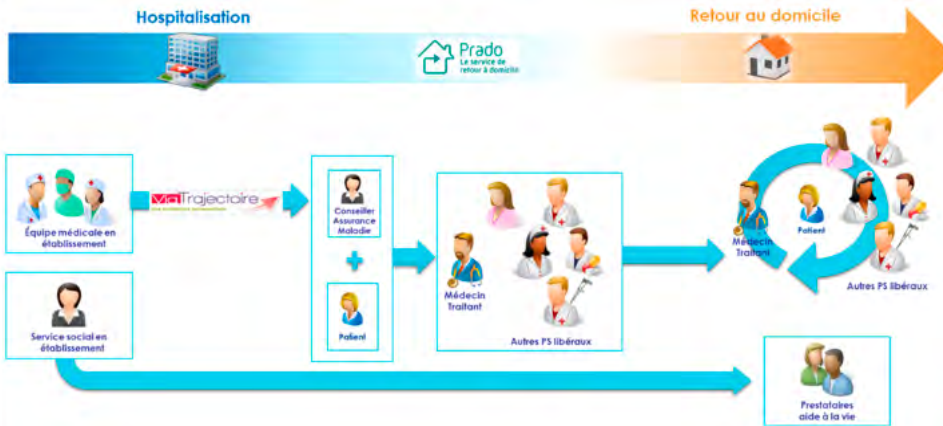
Public visé • Tout public	Localisation département 64 circonscription de la CPAM de Pau
-------------------------------------	---

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :



Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :



Plusieurs volets sont proposés dans le cadre du PRADO en fonction de l'âge, de la pathologie ou du type d'hospitalisation :





- **Prise des rendez-vous avec les professionnels de santé libéraux** qui interviendront au domicile (infirmier(ère), kinésithérapeute, ...)
- **Suivi de la réalisation effective de chaque rendez-vous médicaux**
- **Accompagnement administratif** (suivi paiement arrêt de travail, ...)
- En fonction des besoins identifiés par l'équipe médicale, en lien avec le service social de l'établissement, **proposition d'une aide à la vie** si nécessaire (portage de repas et/ou aide-ménagère)
- **Proposition d'un accompagnement social complémentaire si nécessaire :**

Accompagnement gratuit et attentionné



Les rendez-vous sont organisés avec des professionnels de santé libéraux en respectant le libre choix du patient et sous la coordination du médecin traitant.

Financement de l'action :

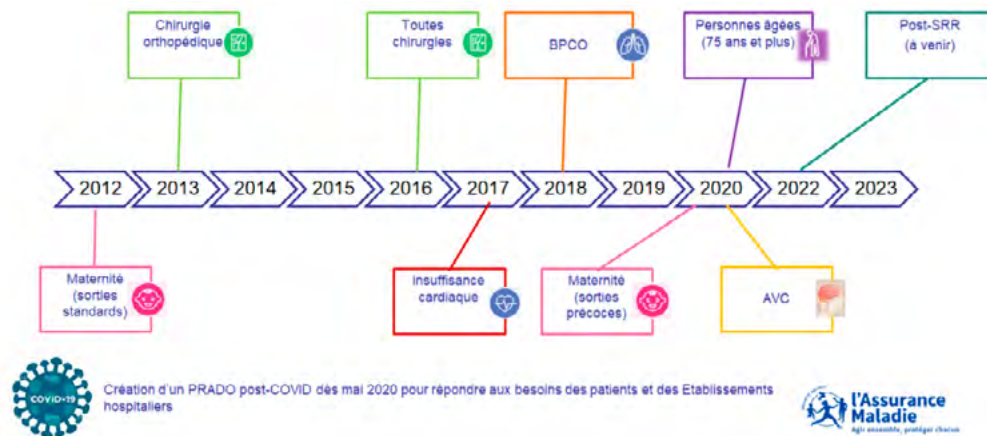
Budget de l'Assurance Maladie

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Non

Calendrier prévisionnel :

poursuite de l'action sur la durée du CLS



PARTENAIRES DE L'ACTION

- Les Etablissements de santé et leurs services sociaux
 - Polyclinique de Navarre
 - Clinique Marzet
 - Centre Hospitalier Général de Pau
 - Centre Hospitalier d'Oloron
 - Centre Hospitalier d'Orthez (en cours)
 - Clinique d'Aressy
- Les Professionnels de santé hospitaliers et libéraux
- Services d'aide à domicile
- Les ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux) par leur référent santé
- La PTA 64

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'Établissements hospitaliers partenaires du PRADO• Nombre de Conseillers PRADO• Nombre de rencontres réalisées avec les équipes médicales hospitalières
Indicateurs d'activité	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de bénéficiaires du PRADO (CPAM de Pau)• Typologie des bénéficiaires (sexe, tranches d'âge)• Nombre de bénéficiaires par volet PRADO et par Établissements de santé
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">• Retour des bilans de satisfaction réalisés par SMS
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none">• Base de données de l'Assurance Maladie• Saisie des adhésions dans le logiciel PRADO connect• Suivi statistique par le Responsable PRADO de la CPAM de Pau



FICHE-ACTION 1.3.3 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION

Coordination des acteurs de la santĒ, du social et de l'insertion autour des publics migrants

PILOTE(S) DE L'ACTION

Isard COS



AXE 1
ACTION
1.3.3

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Měconnaissance et confusion des diffěrents publics demandeurs d'asile, rěfugiěs, děboutěs, sans papiers, mineurs non accompagněs qui engendre des difficultěs dans l'analyse, le traitement et l'orientation des situations par les professionnels de terrain.

ENJEUX / IMPACTS

Crěation d'un rěfěrentiel pratique regroupant les multiples catěgories de publics migrants qui permettra de rěpertorier les diffěrents statuts et les droits qui y sont associěs afin de faciliter une meilleure orientation en matiěre de santě par les travailleurs sociaux et les personnels de santě.

Public visě

- Travailleurs sociaux et personnels de santě

Localisation

Pau
Aggloměration

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratěgique de l'action :

Favoriser une prise en charge plus efficace en matiěre de santě des situations rencontrěes par les professionnels en fonction des statuts administratifs et des droits affěrents ě ces derniers.

Descriptifs de l'action (objectifs opěrationnels) :

Crěation d'un rěfěrentiel et diffusion aux professionnels

Financement de l'action :

Fonds propres

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Lien avec le COPIL thěmatique de la Prěfecture

Calendrier prěvisionnel :

1^{er} semestre 2022

PARTENAIRES DE L'ACTION

ISARD COS, OGFA, ADOMA, CPA et Infodroits : mise ě contribution des juristes pour la rěalisation du rěfěrentiel concernant les demandeurs d'asile, les rěfugiěs, les děboutěs, les personnes en situation irrěguliěres, les mineurs non accompagněs, les ressortissants europěens et non europěens en matiěre de droits.

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs de processus

- Crěation d'un support ěcrit
- Crěation du rěfěrentiel
- Rencontres entre les diffěrents juristes pour rěpertorier les diffěrentes catěgories de publics migrants et les droits associěs ě leurs statuts juridiques

Indicateurs d'activitě

- Crěation du rěfěrentiel
- Diffusion du rěfěrentiel
- Utilisation par les professionnels (nombre de tělěchargements)

Indicateurs de rěsultats

- Diminution des situations non traitěes ou sans solution

Měthode d'ěvaluation envisagěe

- Questionnaires ě destination des professionnels .



FICHE-ACTION 1.3.4 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION

Stratégie d'intervention multi partenariale pour l'accompagnement des personnes en difficultés de santé mentale et précarité sociale

PILOTE(S) DE L'ACTION

CCAS de Pau avec participation du médecin expert du Pôle Social

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Difficultés à solliciter les médecins de ville face à des situations de crise (hospitalisation sans consentement, syndrome de Diogène, ...)
- Clarifier le rôle des différents interlocuteurs du champ médico-social
- Engager un travail partenarial entre le CHP et les services sociaux

ENJEUX / IMPACTS

- Faciliter l'accès aux soins des personnes
- Contribuer à l'amélioration des parcours de soins des personnes
- Favoriser une bonne articulation et faciliter la communication
- Encourager la concertation pluridisciplinaire

Public visé

- Personnes en difficultés de santé mentale et précarité sociale

Localisation

Pau et Agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Élaborer un protocole d'intervention multi-partenarial
- Définir le rôle des différents interlocuteurs lors de situations en crise

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Élaborer d'une stratégie d'intervention multi partenariale face à des situations en crise (ex : les situations d'hospitalisation sans consentement en urgence)
- Créer un arbre décisionnel/protocole
- Conventionner avec le CHP pour avoir un interlocuteur

Financement de l'action :

Pas de financement particulier / mise en réflexion de professionnels inter institution et création de fiches procédures

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Pas de lien avec l'existant

Calendrier prévisionnel :

Fin d'année 2022

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Pôle Social du CCAS dont le médecin expert : Analyse des besoins, diagnostic, participation à la création des fiches procédures

- CHP : Analyse des besoins, diagnostic, participation à la création des fiches procédures
- CHG : Analyse des besoins, diagnostic, participation à la création des fiches procédures
- PTA : Analyse des besoins, diagnostic, participation à la création des fiches procédures
- Service Communal d'Hygiène et de la Santé : Analyse des besoins, diagnostic, participation à la création des fiches procédures
- Services Sociaux du Département : Analyse des besoins, diagnostic, participation à la création des fiches procédures
- Coordinateur CLS : Appui (mobilisation des ressources et des partenaires)

SUIVI, ÉVALUATION

- | | |
|---------------------------------|---|
| Indicateurs de processus | <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des partenaires • Création effective des fiches de procédures |
|---------------------------------|---|

- | | |
|-------------------------------|--|
| Indicateurs d'activité | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires mobilisés • Nombre de réunions • Nombre de fiches procédure créées • Nombre de situations traitées via fiches de procédures |
|-------------------------------|--|

- | | |
|---------------------------------|---|
| Indicateurs de résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de situations traitées via fiches de procédures • Amélioration du traitement des situations (délai, adaptation à la personne, etc.) |
|---------------------------------|---|

- | | |
|---------------------------------------|---|
| Méthode d'évaluation envisagée | <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire de satisfaction pour s'assurer que les fiches procédures répondent bien à un besoin identifié |
|---------------------------------------|---|



FICHE-ACTION 1.3.5 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION
Vers une Equipe Mobile
médico psycho-sociale

PILOTE(S) DE L'ACTION
CCAS PAU

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Depuis l'été 2020 à la suite du contexte de pandémie, l'équipe mobile constituée d'un professionnel de l'OGFA et du CCAS de Pau maraude avec un infirmier de l'équipe d'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité). Cette maraude répond à un besoin repéré par les professionnels. Ces maraudes ne font pour l'instant pas l'objet d'un conventionnement entre les trois acteurs principaux : OGFA, CHP, CCAS de Pau.

ENJEUX / IMPACTS

- Formalisation d'une organisation existante
- Développement d'une nouvelle pratique professionnelle auprès des publics de la rue
- Définition du secteur d'intervention
- Récapitulatif des moyens consacrés par chaque institution
- Formalisation de ce travail en réseau et de sa coordination
- Pérennisation de ce qui se fait aujourd'hui

Public visé

- Public en errance à Pau

Localisation

Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Aller vers le public en errance
- Répondre aux signalements des différents partenaires ou des palois
- Orienter le public de la rue vers le service social ou médical compétent
- Accompagner ce public refusant dans un premier de se rendre sur des structures
- Avoir des temps de réunion pour coordonner les actions des différents maraudeurs

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Organiser des maraudes avec un binôme composé d'un infirmier psychiatrique du CHP et un travailleur social toutes les semaines.

Financement de l'action :

Budget dédié actuellement par les structures concernées et éventuelles participations à des appels à projet thématiques

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Partenariat avec les maraudeurs de la Croix Rouge, la PASS Générale

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- ARS et DDETS : Financeurs
- OGFA : mobilisation des ressources, organisation, analyse des besoins
- CHP : mobilisation des ressources, organisation, analyse des besoins
- Croix Rouge : analyse des besoins
- PASS Générale : analyse des besoins

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Rédaction et signature de la convention de partenariat

Indicateurs d'activité²

- Nombre de réunions préparatoires
- Nombre de professionnels mobilisés

Indicateurs de résultats

- Nombre de maraudes réalisées
- Nombre de personnes rencontrées

Méthode d'évaluation envisagée

- Tableau de bord





FICHE-ACTION 1.3.6 / CLS PAU BÈARN PYRÈNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION
Cellule des situations
psycho-sociales complexes

PILOTE(S) DE L'ACTION
CCAS PAU

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les professionnels ont besoin d'un espace pour échanger, soit pour des situations complexes de personnes de moins de 75 ans repérées avant qu'elles se dégradent ou des situations mettant en difficulté un ou plusieurs acteurs du territoire.

ENJEUX / IMPACTS

- Meilleure coordination sur le territoire
- Utilisation de toutes les ressources du territoire en termes de dispositifs et structures

public visé

- Situations complexes personnes de moins de 75 ans

localisation

Pau
Agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Travailler en réseau
- Partager des connaissances
- Coordonner les actions des différents acteurs du territoire
- Construire un relevé de conclusion concerté

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Un interlocuteur repéré : un numéro de téléphone dédié ou plateforme
- Avoir les différents acteurs autour de la table
- Avoir des professionnels experts (par exemple un médecin psychiatre)
- Obtenir une première analyse de la situation, croiser les regards
- Si nécessité possibilité d'évaluer à domicile
- Repartir avec des pistes de conduites à tenir
- -valuation à environ 3 mois des pistes mises en œuvre

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

PTA/ Gérontadom

Calendrier prévisionnel :

2022-2023

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Coordination du CLSM composée de la coordinatrice CLSM du CH des Pyrénées et, selon les évolutions, d'un(e) référent(e) CLSM de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- 1 médecin psychiatre/ expertise et analyse PTA/ analyse des besoins et coordination
- Tous les partenaires/ participation



Axe 2



Accompagnement de la personne en perte d'autonomie

2.1- Détecter les fragilités et retarder la perte d'autonomie par des actions de prévention

- 2.1.1 Repérage et évaluation des fragilités auprès des plus de 60 ans
- 2.1.2 Stimulation ludique des capacités cognitives et motrices

2.2- Améliorer le maintien à domicile

- 2.2.1 Anticiper et accompagner l'adaptation du logement à une perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap
- 2.2.2 Prévenir le risque iatrogène lié à une utilisation non sécurisée des traitements médicamenteux à domicile

2.3- Lutter contre l'isolement

- 2.3.1 Renforcer et maintenir le « capital autonomie » des personnes de plus de 60 ans via le développement d'actions de prévention

2.4- Soutenir les aidants des personnes en perte d'autonomie

- 2.4.1 Soutien du couple « aidant-aidé » - diagnostic ergothérapique complet à domicile avec mise en place des actions correctives
- 2.4.2 Élaboration d'un répertoire aidants-aidés
- 2.4.3 Développer des activités de répit pour les aidants

2.5- Améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs et dispositifs

- 2.5.1 Favoriser la coordination des professionnels grâce aux outils e-santé dont Paaco Globule, outil de coordination régional
- 2.5.2 Élaboration d'un outil de communication et d'information permettant de recenser l'existant et de faciliter l'orientation des personnes âgées

2.6- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leur rendre accessibles les structures médicales et équipements

- 2.6.1 Recenser l'offre de logements accessibles au public en situation de handicap / en perte d'autonomie
- 2.6.2 Accompagner les professionnels de santé libéraux pour l'accessibilité des lieux de soin



FICHE-ACTION 2.1.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Repérer et évaluer les fragilités auprès des personnes de plus de 60 ans

PILOTE(S) DE L'ACTION

Centre Hospitalier de Pau (Hôpital de jour Bien Vieillir), Équipe de Proximité et Prévention Fragilités (EPPF de Coarraze)

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Le vieillissement entraîne des problèmes de santé multiples qui se conjuguent et peuvent aboutir à des états de santé complexes. Ce processus se traduit notamment par l'apparition de fragilités considérées comme des signes précurseurs d'entrée dans la dépendance mais restent réversibles. Le schéma Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine, le Plan Territorial de Santé des Pyrénées Atlantiques ainsi que le Schéma Autonomie des Pyrénées-Atlantiques priorisent une démarche de réduction des fragilités afin de permettre aux personnes âgées de vivre à leur domicile de manière autonome le plus longtemps possible.

L'espérance de vie en bonne santé est l'une des priorités des politiques françaises et va au-delà de l'espérance de vie. Selon l'INSEE, la différence entre l'espérance de vie en bonne santé et l'espérance de vie reste marquée en 2019 (Espérance de vie homme : 79,7 ans ; espérance de vie en bonne santé hommes : 63,7 ans ; espérance de vie femmes : 85,6 ans ; espérance de vie en bonne santé femmes : 64,6 ans). Les projections démographiques estiment que l'espérance de vie atteindrait 93 ans pour les femmes et 90 ans pour les hommes en 2070.

En parallèle, il est estimé que le nombre de personnes en perte d'autonomie doublerait entre 2017 et 2050, passant de 1,2 à 2,3 millions. A ce jour, près de 4 millions de personnes apportent une aide à un proche de 60 ans et plus, vivant à son domicile, avec un impact toujours plus important sur leur intégrité physique, morale et sociale. Nous pouvons ainsi supposer, à l'image de l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie, que ce nombre doublera d'ici 2050 (OMS, 2018).

40 % des personnes âgées de 65 ans et plus présentent des signes de fragilité qui, s'ils ne sont pas repérés, peuvent entraîner la perte d'autonomie et l'entrée dans la dépendance. Ces états de pré-fragilité et fragilité génèrent près de 8 milliards de dépense par an et tendent à doubler d'ici 2050 au vu de l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre d'aidants d'ici 2050.

Au regard de ce constat, le repérage et l'évaluation de la fragilité deviennent une réelle problématique de santé publique sur laquelle les institutions doivent s'investir dès à présent.

Le département des Pyrénées-Atlantiques compte 683 000 habitants dont 31,2% sont âgés de plus de

60 ans. Cette proportion a tendance à s'accroître avec le temps. Cette augmentation impose aux établissements de santé d'agir en faveur de la lutte contre la perte d'autonomie et la fragilité. C'est en ce sens que le Pôle Gériatrie du Centre Hospitalier de Pau (CH de Pau) cherche à développer un parcours « Bien Vieillir » sur le territoire en charge du repérage, de l'évaluation, de l'accompagnement et de l'orientation des personnes qui présentent des signes de fragilités.

ENJEUX / IMPACTS

La fragilité se définit comme un état et non comme une maladie. Elle se traduit par une diminution des capacités physiologiques de réserve qui altère les mécanismes d'adaptation au stress (Société Française de Gérontologie et Gériatrie). La fragilité est un processus de fragilisation réversible sur lequel il est possible d'agir dans une perspective de prévention si elle est repérée et traitée suffisamment tôt. Elle est multidimensionnelle : thymique, cognitif, sommeil, nutrition, qualité de la marche, sensorielle, sociale et iatrogène. Après un repérage d'une diminution des capacités intrinsèques, il est nécessaire d'évaluer simultanément chacune de ces dimensions. La lutte contre la fragilité est une démarche qui s'inscrit dans l'approche du « Bien vieillir ».

L'Hôpital de jour (HDJ) « Bien Vieillir » s'inscrit dans une logique de parcours de prévention de la fragilité. Ses missions sont de réaliser des évaluations de la fragilité et d'orienter les personnes évaluées vers des actions de prévention mis en place par des partenaires de proximité localisés sur l'agglomération de Pau.

Ce parcours « bien vieillir » permet le repérage des fragilités et vise à améliorer la qualité de vie et le maintien au domicile des personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur le territoire. Il assure un rôle de repérage, d'évaluation et d'orientation des personnes vers des partenaires de proximité en capacité de réduire le développement des risques identifiés lors de l'évaluation (prévention secondaire).

Ce parcours permet, grâce au repérage, l'évaluation et l'accompagnement, de retarder l'apparition de problématiques de santé plus complexes pouvant conduire à la dépendance. De plus, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de créer ce parcours de prise en charge. Les conséquences néfastes du



confinement (sédentarité, isolement, ...) ont détérioré l'état de santé de certaines personnes âgées.

Public visé

- Personnes âgées de plus de 60 ans

Localisation

Agglomération
Paloise
Béarn et Soule

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

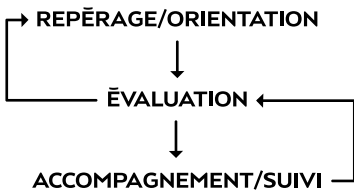
L'objectif de ce projet est de promouvoir le parcours bien vieillir disponible sur le territoire Pau agglomération.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Accroître le repérage des personnes de plus de 60 ans qui présentent des risques de fragilité ;
- Augmenter le nombre de personnes de plus de 60 ans qui réalisent une évaluation de la fragilité.

Descriptifs de l'action :

Le parcours bien vieillir envisagée dans le cadre de ce projet se compose de plusieurs étapes. Plusieurs acteurs du territoire peuvent se positionner sur une ou plusieurs étapes.



Les professionnels de proximité en charge du « repérage/orientation » identifient les personnes de plus de 60 ans susceptibles de présenter des risques de fragilité. Ces derniers orientent les patients vers « l'hôpital de jour bien vieillir » pour une évaluation plus détaillée et précise des problématiques de la personne. Suite à cette évaluation, les professionnels de santé établissent un compte rendu d'évaluation qui reprend l'ensemble des dimensions de la fragilité et les risques associés. Un exemplaire de ce bilan est également transmis au médecin traitant. Des propositions d'accompagnement sont détaillées dans ce bilan ainsi que les coordonnées de structures de proximité de l'agglomération paloise en mesure de répondre à sa/ses problématique(s) grâce à des actions de prévention secondaire. Le patient pourra également être orienté vers les ateliers de prévention disponibles au centre hospitalier de Pau. Un suivi téléphonique à 1 et 6 mois sont ensuite programmés pour mesurer les progressions des personnes ainsi qu'une visite de suivi à 1 an.

Objectifs opérationnels :

- Identifier une définition commune de la fragilité avec l'ensemble des acteurs du parcours bien vieillir ;

- Proposer un outil d'aide au repérage des fragilités et sensibiliser les professionnels du domicile à son utilisation ;

- Animer des séances de sensibilisation à l'attention des professionnels qui interviennent au domicile afin de leur présenter la méthodologie d'orientation des personnes repérées comme fragiles.

- Créer une équipe mobile hospitalière de repérage des fragilités qui interviendra au domicile des patients (2025) ;

- Créer une équipe hospitalière spécialisée dans le repérage et l'évaluation des fragilités pour des patients de l'agglomération paloise ne pouvant pas se rendre au CH de Pau (famille absente, pas véhiculés).

- Communiquer sur l'offre de prévention de la fragilité proposée sur le territoire ;

- Donner la possibilité aux professionnels et aux usagers de chercher de l'information sur le repérage des fragilités. L'objectif est de dédramatiser la thématique et d'insérer les patients dans un parcours de prévention.

- Coordonner le parcours bien vieillir et associer l'ensemble des acteurs du territoire ;

- Accueillir, accompagner et orienter les patients reçus à l'hôpital de jour bien vieillir.

L'hôpital de jour bien vieillir a pour objectif d'accueillir 60 patients sur sa première année d'exercice et d'augmenter progressivement jusqu'à envisager une ouverture à temps plein. L'évaluation du patient dure approximativement une journée. Durant cette journée, il va rencontrer plusieurs professionnels de santé qui vont réaliser différents tests spécifiques aux indicateurs de la fragilité. À l'issue de cette journée d'évaluation, les patients sortent avec un « dossier bilan » qui récapitule les résultats des examens. Ce dossier est également transmis au médecin traitant. Une orientation est alors proposée en adéquation avec les résultats obtenus (orientation vers des ateliers prévention des chutes, nutrition, ...). Une liste de partenaires et ateliers de proximité est alors fournie au patient. À sa sortie, le patient est également informé que des suivis par téléphone seront fait 1 et 6 mois plus tard. À cette occasion, l'accompagnement pourra être ajusté. Une visite à 1 an est alors programmée afin d'apprécier les évolutions de l'état de santé du patient.

Financement de l'action :

CD 64 (2021)

T2A (à partir de 2022).

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Démarche « Fragilité » du Gérontopole du CHU de Toulouse.

Démarche ICOPE (integrated care of older people) au Gérontopole du CHU de Toulouse.

Schéma Autonomie des Pyrénées Atlantiques

Schéma Territorial de Santé des Pyrénées-Atlantiques

Schéma Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine.



Calendrier prévisionnel :**2021 :**

- Création et mise en activité de l'hôpital de jour (2 jours par mois) et évaluation intermédiaire d'activité ;
- Réalisation du protocole, expérimentation et amélioration ;
- Evaluation du parcours année 1.

2022 - 2025 :

- Développement progressif de l'activité de l'hôpital de jour bien vieillir ;
- Évaluation annuelle du parcours.

2025 : Création de l'équipe mobile hospitalière de repérage des fragilités (selon le développement de l'hôpital de jour et les résultats des évaluations annuelles).

PARTENAIRES DE L'ACTION

SDSEI (APA), Caisses de retraite (GIR5/6), SSIAD Pau, CCAS PAU (SASS), SSIAD Morlaàs, URPS Infirmiers, Services d'aide à domicile CPAM, MSA, REBS (aidants rencontrés aux accueils de jour), Association Calourine, Clinique Nouvelle-Aquitaine
A solliciter : la Poste, URPS Pharmaciens, CFDT Retraités, Médecins traitants

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus	Mise à disposition du protocole d'aide au repérage pour les professionnels du domicile
Indicateurs d'activité	Nombre de personnes évaluées à l'HDJ Bien vieillir Liste des professionnels qui orientent vers l'HDJ Bien Vieillir Type d'orientation après évaluation des personnes
Indicateurs de résultats	Évolution du nombre de personnes reçues à l'hôpital de jour bien vieillir sur la durée du CLS (évaluation annuelle)
Méthode d'évaluation envisagée	Tableau de suivi des personnes





FICHE-ACTION 2.1.2 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION
Stimulation ludique des capacités cognitives et motrices

PILOTE(S) DE L'ACTION
CCAS de la Ville de PAU (SSIAD ESA)

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La population française vieillit. Plus d'un million et demi de personnes ont plus de 80 ans et parmi elles environ deux tiers souffrent de pertes cognitives. Les symptômes et les pertes de capacités sont très variés et la société doit faire face à la problématique sociale difficile qu'est la dépendance de masse des personnes vieillissantes.

Face à la vieillesse et à la perte des capacités, les traitements médicamenteux restent, en partie, impuissants. Cependant, si les médicaments ont une efficacité limitée, les approches non médicamenteuses associées, peuvent suggérer des moyens d'agir sur le bien-être des personnes et sur le plaisir de vivre au quotidien. Certaines de ces approches ont déjà fait leurs preuves.

« Il ne faut jamais oublier que jouer est une thérapie en soi » (D.W.Winnicott, Jeu et Réalité). L'hypothèse de l'Equipe Spécialisée Alzheimer de Pau, à l'instar de Winnicott, a donc été la suivante : En quoi l'activité ludique peut-elle avoir une pertinence dans sa rencontre avec les malades ? Une pratique innovante est-elle possible au regard de ce qui se fait traditionnellement auprès de ce public ?

Ainsi, l'ESA a créé un jeu de société à destination des personnes présentant des troubles cognitifs. Pendant 18 mois, les professionnels ont réalisé des séances au cours desquelles le « Parcours Mémo » a été proposé.

ENJEUX / IMPACTS

« Parcours Mémo » a été conçu autour de thématiques spécifiques visant à :

- Favoriser l'interaction entre la personne malade et son entourage
- Valoriser ses compétences résiduelles et l'image de soi
- Stimuler les capacités cognitives et motrices

Public visé

- Personnes atteintes de troubles cognitifs mineurs à modérés

Localisation

Territoire du CLS

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Développer le concept en améliorant le contenu du jeu au plus près des besoins des personnes ciblées
- Tester le jeu
- Déposer un brevet
- Communiquer, informer, publier sur l'existence du jeu

Financement de l'action :

ARS, conférence des financeurs

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Durée du CLS

Calendrier prévisionnel :

2022-2023

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Conférence des financeurs et ARS (financement)
- SSIAD ESA SPASAD du CCAS de la Ville de PAU (pilote et acteur)
- SSIAD-ESA de Pau, France Alzheimer, Accueil de jour des Lierres, CH Pau (UCC et Cs mémoire) pour l'analyse des besoins et acteurs dans le test et le déploiement
- Structures et professionnels qui interviennent au domicile (ADMR, AIDS B, SAD du CCAS de Pau, PTA, Centre social du Hameau)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Adapter au plus près des besoins le « Parcours Mémo »
- Breveter le jeu
- Déployer le jeu sur le territoire



AXE 2
ACTION
2.1.2

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Évolutions apportées au jeu
- Réalisation de la phase de test
- Dépôt d'un brevet
- Mobilisation des acteurs et des moyens

Indicateurs d'activité

- Nombre de réunions pour adapter le jeu
- Nombre de test du jeu
- Nombre de joueurs rencontrés
- Nombre de réunions ou autres canaux d'information et de communication (presse, événements, etc.)

Indicateurs de résultats

- Satisfaction du public cible : personne malade, entourage, professionnels
- Evolution des capacités cognitives, motrices, thymiques et comportementales.

Méthode d'évaluation envisagée

- Enquêtes de satisfaction ; grilles d'évaluation





FICHE-ACTION 2.2.1 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION

Anticiper et accompagner l'adaptation du logement à une perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap

PILOTE(S) DE L'ACTION

Conseil départemental des PyrĒnĒes-Atlantiques

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Transition dĒmographique : accentuation du phĒnomĒne de vieillissement de la population dans le dĒpartement (enjeu social majeur).

Etat du parc privĒ nĒcessite d'adapter des logements à la perte progressive d'autonomie : les sĒniors habitent majoritairement dans le parc privĒ et 85% d'entre eux sont propriĒtaires.

Un contexte similaire dans l'occupation du parc HLM.

Une majoritĒ de sĒniors avec un niveau de ressources modeste et trĒs modeste.

Permettre aux personnes ĒgĒes et/ou en situation de handicap de pouvoir faire le choix de rester à domicile et/ou de rĒduire les consĒquences de la perte d'autonomie sur la vie quotidienne.

Encourager l'adaptation des logements avec une approche inclusive de la personne dans son environnement global.

Sensibiliser, prĒvenir, anticiper l'adaptation des logements pour faciliter le quotidien et vivre plus longtemps à domicile.

Simplifier et informer le parcours du demandeur et celui des aidants.

ENJEUX / IMPACTS

- Intensifier l'information et la sensibilisation des mĒnages, des familles et des aidants sans stigmatiser le sujet du vieillissement ou du handicap afin de permettre d'aider la personne à se projeter dans l'avenir.
- Insister sur le style de vie et la qualitĒ environnementale des interventions envisagĒes (le logement correspond à l'image de soi, faire des travaux sera l'occasion de renvoyer aux autres une image de modernitĒ).
- Faciliter le parcours du demandeur par un accompagnement individualisĒ (simplification, lisibilitĒ, visibilitĒ).
- DĒfinir un plan pluriannuel d'investissement d'adaptation des logements du parc HLM (plan stratĒgique patrimonial) : bailleur social, ergothĒrapeute, ...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĒgique de l'action :

Adapter les logements à une perte progressive d'autonomie en s'appuyant sur un plan de communication dynamique, d'un guide d'information sur les travaux, le renforcement de l'accompagnement individualisĒ afin de permettre la lisibilitĒ des dispositifs et l'accĒs aux financements (propriĒtaires privĒs occupants ou locataires du parc privĒ, locataires du parc social et bailleurs sociaux)

Descriptifs de l'action (objectifs opĒrationnels) :

- Mobiliser les acteurs professionnels : aide à domicile, travailleurs sociaux, artisans et techniciens du secteur HLM.
- Mobiliser les Ēlus locaux, CCAS.
- Intensifier le repĒrage de situations complexes.
- Animer des ateliers spĒcifiques autour de l'adaptation du logement.
- Conjuguer autonomie et rĒnovation thermique des logements : dossiers mixtes.
- S'appuyer sur les dispositifs existants.

Financement de l'action :

S'appuyer sur l'ingĒnierie existante : maĒtrise d'ouvrage de l'AgglomĒration (Programme d'intĒrĒt GĒnĒral, OPAH, Maison de l'Habitat) = points d'entrĒe d'information et d'intervention : financements de l'accompagnement et des travaux en lien avec les dispositifs existants et trĒs incitatifs (Anah et collectivitĒs locales, caisses de retraite)

Participer à la construction des plans stratĒgiques patrimoniaux, convention d'utilitĒ sociale des organismes HLM (fonds propres des bailleurs sociaux et des collectivitĒs)

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Programmes portĒs par la CAPBP : PIG et OPAH, Maison de l'Habitat

Calendrier prĒvisionnel :

ImmĒdiat : Programmes dĒjā opĒrationnels qu'il convient d'intensifier

PARTENAIRES DE L'ACTION

Services d'aides à domicile, travailleurs sociaux (CD64, CCAS), Caisses de retraite, Direction Autonomie du CD 64 et Service Habitat, Direction Habitat et politique de la Ville de la CAPBP

Public visĒ

- Personnes de + de 60 ans
- Personnes en situation de handicap

Localisation

PĒrimĒtre de l'AgglomĒration Pau BĒarn PyrĒnĒes



AXE 2
ACTION
2.2.1

La mise en synergie des acteurs doit contribuer à répondre à cet enjeu de transition démographique. L'entrée par les dispositifs et outils existants portés par les collectivités est un préalable. L'animation et la coordination de cette action au regard des futures orientations législatives devraient permettre au département de jouer un rôle majeur en lien avec les publics sous sa responsabilité. La mobilisation

des acteurs professionnels et institutionnels autour de ce défi de demain à relever doit permettre d'apporter de la lisibilité et de la simplification dans la qualité d'accompagnement des ménages qui souhaitent entreprendre des travaux d'adaptation et de rénovation de leur logement.



SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Efficacité du plan de communication, meilleure visibilité et lisibilité des dispositifs d'accompagnement, adhésion des acteurs, actions de repérage performantes

Indicateurs d'activité

- Nombre de contacts, volume de personnes orientées, nombre de visites, qualité de l'accompagnement (adaptation et étude de la qualité énergétique du logement).
- Nombre de dossiers financés / nombre de dossiers visités. Dans le parc HLM si adaptation impossible, solutions de relogement (mobilité dans le parc facilitée).

Indicateurs de résultats

- Dépassement des objectifs fixés conjointement avec les services de l'Etat (conventions PIG/OPAH).

Méthode d'évaluation envisagée

- Faire un bilan de l'accompagnement et niveau de satisfaction : conseil, préconisations avant travaux, et bilan amélioration des conditions et cadre de vie après travaux



FICHE-ACTION 2.2.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Prévenir le risque iatrogène lié à une utilisation non sécurisée des traitements médicamenteux à domicile

PILOTE(S) DE L'ACTION

CCAS de la Ville de PAU (SSIAD-ESA SPASAD)

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les accidents iatrogènes sont à l'origine de 10 000 décès et 130 000 hospitalisations par an en France et près de 80% de ces accidents concernent les personnes de plus de 65 ans. Par rapport au reste de la population, les personnes âgées de 65 ans et plus ont 2 fois plus d'accidents médicamenteux nécessitant un passage aux urgences et 7 fois plus de cas aboutissant à une hospitalisation. Or, la moitié des hospitalisations associées aux médicaments a pour origine un défaut de surveillance ou de suivi. Par ailleurs, les troubles thymiques et cognitifs sont fréquents. La polypathologie, fréquente chez la personne âgée, a bien souvent pour corollaire une polymédication de ces patients fragilisés par les modifications physiologiques liées à l'âge.

ENJEUX / IMPACTS

Au domicile, la multiplicité des acteurs et leur coordination parfois difficile, rend la sécurisation du parcours du médicament plus complexe encore. De la prescription à la distribution en passant par la dispensation, chaque étape est un risque potentiel et responsabilise chaque professionnel.

Dans ce cadre, la conciliation des traitements médicamenteux est incontournable et des outils, s'imposent. Il ne s'agit pas ici de traiter de la prescription médicamenteuse en gériatrie. Ce projet émane d'une volonté forte des acteurs du territoire et doit pouvoir s'appuyer sur les dispositifs existants et sur le réseau des professionnels du domicile afin de mettre en œuvre, de coordonner, suivre et évaluer des actions visant à améliorer l'état de santé des personnes grâce à une observance de leur traitement et à diminuer les hospitalisations, voire décès, liés à l'iatrogénie.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Création/adaptation d'un guide/protocole/plaquette (ex : Guide créé par l'ex MAIA de Gaves et Bidouze)
- Animation d'ateliers pour informer et former la personne et son entourage (familial et/ou professionnel), cf. ateliers du CJV
- Conseils sur aménagement et adaptation du matériel
- Développement de référents comme au SSIAD par exemple
- Création/développement d'outils de traçabilité partagés et opérationnels à domicile

Financement de l'action :

ARS, conférence des financeurs

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Ateliers dispensés au Centre Hospitalier à destination des usagers et d'autres ateliers spécifiques aux professionnels
- Guide créé par la MAIA de Gaves et Bidouze

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Conférence des financeurs et ARS (financement)
- Structures et professionnels qui interviennent au domicile, CH Pau, SSIAD Coarraze Piémont, ICA Santé (Analyse des besoins et acteurs)
- SSIAD ESA SPASAD du CCAS de la Ville de PAU (pilote et acteur)
- URPS Médecins, URPS Pharmaciens, URPS infirmiers Ordre des infirmiers

Public visé

- Personnes de + de 60 ans vivant à domicile

Localisation

Territoire CLS

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Améliorer l'observance du traitement chez la personne âgée
- Développer l'éducation thérapeutique de la personne âgée et de son entourage
- Améliorer la continuité et la cohérence des soins entre les différents acteurs



SUIVI, ÉVALUATION**Indicateurs de processus**

- Création effective du guide
- Ateliers opérationnels
- Mobilisation des acteurs et des moyens

Indicateurs d'activité

- Nombre de guides diffusés, nombre d'ateliers dispensés et nombre de participants, nombre de VAD réalisées par les référents, nombre d'outils développés et utilisés pour la coordination

Indicateurs de résultats

- Plus-value pour l'utilisateur et les professionnels

Méthode d'évaluation envisagée

- Tableaux de bord, enquêtes de satisfaction





FICHE-ACTION 2.3.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Renforcer et maintenir le « capital autonomie » des personnes de plus de 60 ans via le développement d'actions de prévention

PILOTE(S) DE L'ACTION

UDCCAS/CCAS Pau

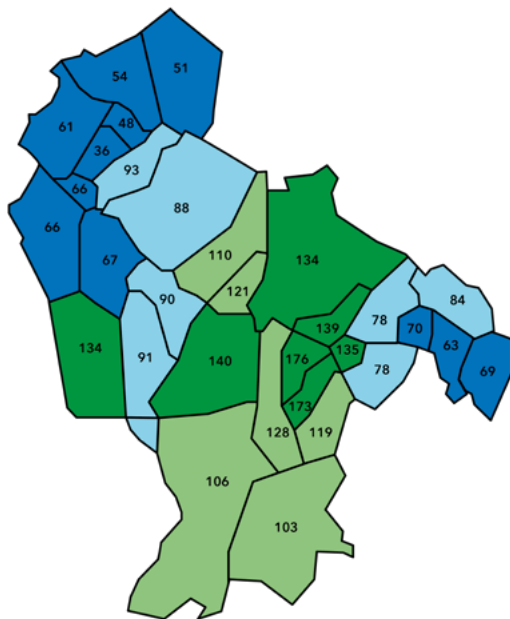
JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Sur le territoire de l'agglomération, plus d'un habitant sur quatre a plus de 60 ans soit 28% de la population totale. Cela représente 46 209 personnes (source Insee 2018).

En moyenne sur les 31 communes, on compte 117 habitants de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Mais ce ratio est très différent par secteur géographique :

- Les communes du cœur urbain comptent davantage de population âgée ;
- Les communes périphériques, grâce à une forte proportion de familles avec enfants, comptent en revanche une proportion plus importante de jeunes.

Indice de vieillesse :
nombre de personnes de plus de 60 ans
pour 100 jeunes (< 20 ans)



- Forte prédominance des moins de 20 ans par rapport au plus de 60
- Légère prédominance des moins de 20 ans par rapport au plus de 60
- Légère prédominance des plus de 60 ans par rapport au moins de 20 ans
- Forte prédominance des plus de 60 ans par rapport au moins de 20 ans

Comme attendu au niveau national, le territoire va connaître un vieillissement de sa population au cours des prochaines années.

Le maintien de l'autonomie de la personne âgée est renforcé par le développement d'une prévention globale entendue comme la gestion active et responsabilisée du « capital autonomie » de

chaque personne, tel qu'indiqué dans le plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie. Favoriser l'accès à différents types d'ateliers (activité physique, bien être et santé, numérique, artistique, débats, échanges, informations...) contribue ainsi au maintien de l'autonomie.

ENJEUX / IMPACTS

- Favoriser l'autonomie et un maintien à domicile pérenne des personnes de plus de 60 ans en permettant leur participation à des actions de prévention.
- Fédérer les acteurs et mailler le territoire pour assurer une équité dans l'accès aux actions de prévention

Public visé

- Personnes de + de 60 ans vivant à domicile

Localisation

Territoire CLS

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- sensibiliser les communes et CCAS à la prévention de la perte d'autonomie et aux actions de prévention ;
- Avoir une bonne connaissance des opérateurs d'actions présents sur le territoire ;
- Permettre au plus grand nombre des plus de 60 ans du territoire de répondre au questionnaire « enquête des besoins en prévention » ;
- Organiser et coordonner le déploiement des actions sur territoire en fonction du besoin repéré ;

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

1. Déployer des actions de prévention

- Recenser les besoins des personnes de plus de 60 ans par le biais de questionnaires via les communes et CCAS ; Associer ce public au développement même de ces actions en les rendant partie prenante via le recueil de leurs besoins et en favorisant leur implication aux ateliers mis en place ;
- Analyser les besoins et repérer les actions prioritaires ;
- Proposer une logique de parcours adaptée à partir des besoins identifiés ;
- Définir des calendriers d'actions ;
- Mettre en œuvre les actions de prévention adaptées aux besoins identifiés et au territoire.

2. Fédérer les acteurs autour des actions de prévention de la perte d'autonomie

- Fédérer les communes, favoriser la mise en réseau des acteurs d'un même territoire pour lutter contre les doublons.
- Garantir et s'assurer de la continuité des actions et de la prise en charge.

Autre moyen de développer la prévention : Organisation de forum sur les zones dites fragiles ou blanches pour mettre en lumière les territoires et permettre à un large public d'obtenir des informations sur la prévention et les actions potentielles.

Financement de l'action :

Conférence des financeurs
Inter régime CARSAT/MSA
Appels à projet

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Selon le besoin repéré, l'UDCCAS 64 peut faire appel à des opérateurs d'actions dont les programmes existent déjà : ASPET, CIAPA,....

A la fin des cycles d'ateliers, il est possible de proposer aux personnes de répondre au « questionnaire fragilité » (Cf. fiche action1. « Repérage des fragilités chez les personnes âgées de plus de 65 ans ») afin de repérer les fragilités et d'orienter les per-

sonnes vers le SSIAD Piémont Coarraze et le Centre Hospitalier pour répondre à un besoin spécifique. Les actions de prévention peuvent ainsi permettre un autre niveau de repérage des fragilités auprès d'un nouveau public.

Calendrier prévisionnel :

À définir selon les besoins des collectivités

PARTENAIRES DE L'ACTION

Collectivités (CCAS/Communes) : diffusion des questionnaires, étude des questionnaires, mise à disposition de salles pour les ateliers, collation ;

Opérateurs d'actions : financés par la conférence des financeurs ou non : gestion et animation de l'action en tant que telle ;

Conférence des financeurs : financement des actions ;

Inter régime (CARSAT/MSA) : financement des actions ;

Clubs de retraités : promotion et diffusion de l'information.

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de collectivités (CCAS/Communes) ayant fait l'objet d'un accompagnement ;
- Nombre de communes qui se sont fédérées entre elles ;
- Nombre d'actions mises en place ;
- Nombre d'opérateurs d'actions sollicités ;
- Typologie d'ateliers mis en place et les plus plébiscités ;
- Nombre de réponses à l'enquête de départ ;
- Nombre de signataires de la charte prévention.

Indicateurs d'activité

- Nombre de participants total, nombre d'hommes, de femmes ;
- Age des participants ;
- Nombre d'ateliers selon leur typologie ;
- Nombre total d'ateliers mis en place ;
- Nombre total de cycles d'actions de prévention mise en place ;

Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes souhaitant accéder à d'autres thématiques d'actions après en avoir testé une ;
- Nombre de personnes continuant à titre personnel un atelier qui a été amorcé grâce aux actions de prévention (ex : une personne qui s'inscrit de façon pérenne à des ateliers de sophrologie testés via l'action de l'UDCCAS 64...).

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire « enquête préalable » ;
- Questionnaire de satisfaction ;
- Feuille d'émargement ;
- Calendrier des actions de prévention ;
- Cartographie des actions.





FICHE-ACTION 2.4.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

**Soutien du couple
« aidant, aidé » - diagnostic
ergothérapique complet à
domicile avec mise en place
des actions correctives**

PILOTE(S) DE L'ACTION

Association Calourine

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Avec l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, et l'allongement de la durée de vie, le nombre de personnes dépendantes va connaître une inflation importante dans les prochaines décennies. (CARSAT)

Dans ce cadre-là, l'Association Calourine se propose en tant que pilote pour accompagner l'aidant avant et/ou après le placement dans les EHPAD.

Les aidants familiaux et les aidants au sens général jouent un rôle quotidien essentiel dans le maintien à domicile des plus dépendants, au prix de leur propre santé. (CARSAT)

L'association Calourine a fait le constat que les aidants familiaux peuvent être confrontés à des situations très difficiles avec des risques d'épuisement et d'isolement. L'association souhaite intervenir auprès des aidants afin de leur permettre d'adopter les bonnes attitudes et les bons gestes dans le but d'alléger leur quotidien. L'importance est d'être écouté, accompagné et formé. Face à l'isolement et aux difficultés à verbaliser la souffrance de l'aidant, nous souhaitons nous positionner sur cette fiche action.

ENJEUX / IMPACTS

- Écouter et soutenir les aidants
- Informer et former les aidants
- Coordonner le parcours des aidants

Public visé

- les aidants

Localisation

Pau et agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Soutenir les aidants à domicile et au sens large avec la mise en place d'ateliers gratuits (groupes de paroles, ateliers de formation et de sensibilisation, diagnostic ergothérapique)
- Apporter des solutions d'aménagement du domicile.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Programme 1 : groupes de paroles du 28/10/2021 au 23/06/2022

- Comment vivre la maladie : être aidant ;
- Reconnaître ses limites ;
- Redonner une place à son proche ;
- La maladie d'Alzheimer et ses évolutions ;
- Comment communiquer avec son proche ;

- Comment concilier sa vie d'aidant avec sa vie personnelle ? ;

- Trouver les bons gestes pour accompagner (hygiène, habillage, alimentation) ;

- L'aménagement du domicile ;

- L'alimentation : concilier plaisir, équilibre et santé ;

- Structure relais (accueil de jour, hébergement temporaire, unité protégée).

Programme 2 : ateliers de formations et de sensibilisations, du 8/01/2022 au 21/05/2022

- Fondamentaux de l'aménagement du domicile

- Information des dispositifs existants (accueil de jour, hébergement permanent, hébergement temporaire...);

- Prévention des chutes ;

- Communication avec son proche ;

- Gymnastique douce.

Programme 3 : diagnostic ergothérapique complet à domicile, sur RDV

L'ergothérapeute est un professionnel habilité par la CARSAT. Cette dernière a pu suivre notamment une formation en ce sens. Le diagnostic ergothérapique complet à domicile en continuité du programme 1 et 2 permet d'adapter le logement du bénéficiaire et d'accompagner la personne à l'utilisation et l'appropriation des nouvelles aides techniques.

L'intervention de l'ergothérapeute au sein du domicile a différents objectifs :

- Améliorer les capacités fonctionnelles ;

- Prévenir l'apparition d'un syndrome de désadaptation posturale et motrice ;

- Entraîner la personne concernée, son entourage familial et les professionnels à l'utilisation des aides techniques.

L'ergothérapeute, une fois en visite à domicile agit également sur la prévention et le traitement des chutes.

Financement de l'action :

Conférence des financeurs, CARSAT, MSA

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

L'aide aux aidants, une priorité nationale, régionale et départementale (PMMD 2014-2019)

Lien avec la PTA avec le repérage des dispositifs existants

Lien étroit avec le diagnostic départemental (CIAPA, France Alzheimer, ESA, CCAS)

Calendrier prévisionnel :

2021 - 2022





PARTENAIRES DE L'ACTION

Partenaires sollicités : CCAS Lescar, Lons, Pau, PTA,
Accueil de jour Les Lierres, SAAD dont l'ADMR 64,
SSIAD et autres associations du territoire

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de structures contactées
 - Nombre d'aidants sollicités
-

Indicateurs d'activité

- Nombre de journées planifiées à l'accueil de jour des Lierres
 - Fréquence des rencontres des groupes de paroles
 - Nombre de bénéficiaires
 - Nombre de diagnostic ergothérapeutique réalisés
-

Indicateurs de résultats

- Rapport activité fin 2021/2022
- Rapport activité fin 2022
- Enquête de satisfaction 2022
- Nombre de logements aménagés par l'ergothérapeute



FICHE-ACTION 2.4.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Élaboration d'un répertoire aidant/aidé

PILOTE(S) DE L'ACTION

CIAPA - Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Méconnaissance des dispositifs/ressources de soutien aux aidants existantes sur le territoire
- Diversité des dispositifs existants pour les usagers et les professionnels

ENJEUX / IMPACTS

Permettre une meilleure connaissance, lisibilité et accessibilité de ces dispositifs pour les usagers âgés, leurs aidants et les professionnels en lien avec ces publics.

Public visé <ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées et leurs proche-aidants • Professionnels 	Localisation Territoire du CLS SDSEI Pau Agglo
--	--

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Optimiser la connaissance et l'accessibilité des dispositifs
- Favoriser l'accès aux droits (soutien aux aidants)
- Favoriser une meilleure couverture des besoins des aidants et une meilleure articulation des acteurs du territoire

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Exploiter le diagnostic de territoire en cours d'élaboration par le CIAPA sur la partie du territoire du CLS (Livrable prévu fin 2021).
- Extraire et éditer un répertoire - annuaire des ressources existantes sur le territoire.

Financement de l'action :

Évaluer les coûts d'impression et/ou diffusion

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023 (Réseau Territorial Aidants - Soutien individuel et collectif aux aidants)
- Création de Maison de l'Autonomie sur les 7 SDSEI dont celui de Pau Agglo

Calendrier prévisionnel :

Sur la durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- PTA, CCAS de Pau, CLIC, Conférence des financeurs, Association Calourine

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Réalisation de l'état des lieux

Indicateurs d'activité

- Production et diffusion du répertoire
- Communication autour carte interactive de la plateforme (dont diffusion d'un flyer)

Indicateurs de résultats

- Mesure de l'amélioration de la connaissance (lisibilité/accessibilité) des dispositifs par les usagers et professionnels
- Augmentation du nombre de connexions à la plateforme autonomie64

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire d'évaluation sur un/des groupes test du territoire CLS



FICHE-ACTION 2.4.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Développer des activités de répit pour les aidants (relaxation, activité physique, loisirs)

PILOTE(S) DE L'ACTION
CCAS de Pau (SASS et Service Animation)

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- **Sur le plan national** : 11 millions d'aidants familiaux, soit 1 français sur 6, aident chaque jour leur conjoint, leurs parents dépendants ou bien leur enfant en situation de handicap.
- **Sur notre territoire** : de nombreux aidants sont en difficultés pour accéder à des activités sportives ou de loisirs car pas de possibilités de temps de répit. Manque d'offre de temps de répit hebdomadaire à disposition des aidants sur le territoire. Mauvaise connaissance des nombreux dispositifs et associations existants.

ENJEUX / IMPACTS

- Lutter contre l'isolement des aidants familiaux.
- Éviter les situations d'épuisement des aidants.
- Faciliter l'accès aux différentes activités sportives et culturelles.
- Engager un travail partenarial entre les différents acteurs du territoire : Agglo de Pau, CCAS, associations, centres sociaux culturels.

Public visé

- Les aidants familiaux

Localisation

Pau et Agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Mettre en place des temps de répit en faveur des aidants familiaux le temps d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs.
- Proposer aux aidants les activités dispensées dans le cadre de "En forme à Pau" et du milieu associatif
- Travailler avec tous les acteurs du territoire pour développer l'offre de temps de répit à destination des aidants familiaux

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Établir un diagnostic et identifier les temps de répit proposés aux aidants familiaux sur le territoire de Pau Agglomération
- Collaborer avec les acteurs du territoire pour proposer des temps de répit à la carte en fonction des activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Financement de l'action :

À solliciter : Conférence des financeurs CD 64, CARSAT, Fondation Malakoff Médéric, Fondation Alzheimer

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Collaboration avec les acteurs intervenants autour de l'aide aux aidants

Calendrier prévisionnel :

À partir de janvier 2022

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Service Animation : Pilotage, Analyse des besoins, diagnostic, mobilisation des ressources, séjour ANCV aidant/aidé
- SASS Pôle Prévention : Analyse des besoins, diagnostic, mobilisation des ressources
- Direction des Sports Ville de Pau : Analyse des besoins, diagnostic, mobilisation des ressources
- France Alzheimer : Analyse des besoins, diagnostic, mobilisation des ressources
- Association "Calourine" : Analyse des besoins, diagnostic, mobilisation des ressources
- Secours Catholique : Analyse des besoins, diagnostic, mobilisation des ressources
- CIAPA : Analyse des besoins, diagnostic, mobilisation des ressources

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Taux de participation des partenaires

Indicateurs d'activité

- Nombre d'aidants bénéficiaires de temps de répit et participant à des activités culturelles et sportives

Indicateurs de résultats

- Impact de ces temps de répit et de la participation à des activités sportives et culturelles sur les aidants familiaux

Méthode d'évaluation envisagée

(questionnaires, entretiens, observation...)

- Questionnaire de satisfaction en faveur des aidants pour connaître leur degré de satisfaction



AXE 2
ACTION
2.4.3



FICHE-ACTION 2.5.1 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION

Favoriser la coordination des professionnels grāce aux outils de e-santĒ dont Paaco Globule, Outil de Coordination RĒgional

PILOTE(S) DE L'ACTION

ESEA, ARS

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Favoriser les ěchanges et la coordination entre professionnels mĒdicaux, mĒdico-sociaux et sociaux sur le territoire
- Simplifier le lien Ville-HĒpital
- Ēviter les ruptures dans le parcours de soin du patient

ENJEUX / IMPACTS

- Faciliter et amĒliorer le parcours et la prise en charge des patients complexes ou en perte d'autonomie
- Optimiser la coordination entre les partenaires
- Gain de temps pour les professionnels
- Tracer et sĒcuriser les ěchanges entre professionnels

Public visĒ <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de la santĒ, du mĒdico-social, du social 	Localisation <p>Territoire de l'agglomĒration</p>
--	--

PARTENAIRES DE L'ACTION

- ARS Nouvelle Aquitaine, ESEA Nouvelle Aquitaine, ICA SantĒ 64

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs de processus

- Indicateurs ARS

Indicateurs d'activitĒ

- Indicateurs ESEA : Niveau de dĒploiement des professionnels du territoire - Niveau et types d'usages des professionnels

Indicateurs de rĒsultats

- Indicateurs ESEA

MĒthode d'Ēvaluation envisagĒe

- Entretiens et Statistiques d'usage de l'outil

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĒgique de l'action :

- Sensibiliser les professionnels Ā l'outil Paaco Globule
- Sensibiliser Ā la sĒcurisation des ěchanges et des donnĒes
- Favoriser la coordination entre les professionnels

Descriptifs de l'action (objectifs opĒrationnels) :

- Animation de territoire avec prĒsentation des outils e santĒ
- TĒmoignage et concours de professionnels utilisateurs
- DĒploiement des outils

Financement de l'action :

Outil financĒ par l'ARS Nouvelle Aquitaine

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Dispositif d'Appui Ā la Coordination, CCAS de Pau (Service Social Personnes RetraitĒes), Dispositif SantĒ ProtĒgĒe (Conseil DĒpartemental du 64), SDSEI, PCPE Situations Critiques et PCO TND 64, etc.

Calendrier prĒvisionnel :

Mise en place sur le territoire depuis 2018, dĒploiement et accompagnement toujours en cours





FICHE-ACTION 2.5.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Élaboration d'un outil de communication et d'information permettant de recenser l'existant et de faciliter l'orientation des personnes âgées

PILOTE(S) DE L'ACTION
CLIC Pau et CD64

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Méconnaissances des dispositifs existants (notamment plateforme autonomie64)
- Usagers âgés face à la fracture numérique = difficulté d'accès à l'information
- Complexité des dispositifs existants (pour les usagers et les professionnels)

ENJEUX / IMPACTS

Permettre une meilleure qualité - lisibilité et accessibilité - de l'information aux usagers âgés (et de leurs proches-aidants) et aux professionnels en lien avec ces publics.

Public visé

- Personnes âgées, et leurs proche-aidants
- Professionnels en lien

Localisation

Territoire du CLS = SDSEI Pau Agglo

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Optimiser la qualité et l'accessibilité de l'information des usagers âgés
- Favoriser l'accès aux droits

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Promotion de la plateforme autonomie64.fr à destination des professionnels et des usagers
- Réalisation d'un support papier (ressources, acteurs) à destination des PA du périmètre du CLS

Financement de l'action :

Prévoir budget communication à déterminer en fonction du support et des moyens de promotion.

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023 - FA 10- proposer une information accessible répondant aux besoins de chacun
- Création de Maison de l'Autonomie (MDA) sur les 7 SDSEI (dont celui de Pau Agglo)

Calendrier prévisionnel :

Sur la durée de CLS 2022-2027

PARTENAIRES DE L'ACTION

- PTA
- CIAPA
- PAU/AGGLO SASS: CCAS - CLIC et SPASAD Pau
- UDCCAS
- RELEA (ESEA)

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de partenaires impliqués effectivement mobilisés

Indicateurs d'activité

- Production et distribution d'un support papier
- Communication autour de la plateforme (dont diffusion d'un flyer)

Indicateurs de résultats

- Mesure de l'amélioration de la connaissance (lisibilité/ accessibilité) des dispositifs par les usagers (et aidants) et professionnel. Questionnaire d'évaluation.
- Augmentation du nombre de connexions à la plateforme autonomie64

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire d'évaluation sur un/des groupes test du territoire CLS





FICHE-ACTION 2.6.1 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULÉ DE L'ACTION

Recenser l'offre de logements accessibles / adaptés

PILOTE(S) DE L'ACTION

Ville de Pau via la commission pour l'accessibilité

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées par son article 46 impose aux communes, via la commission pour l'accessibilité, d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées sur son territoire. Transposé dans le CGCT à l'article L2143-3.

Sur le territoire de Pau et de son agglomération, une première expérience de recensement a été mise en œuvre en partenariat avec le CD 64 et confiée à Soliha via la solution en ligne ADALOGIS : recensement de 605 logements accessibles sur 21 communes du « Grand Pau », mise en relation entre la demande et l'offre.

Le dispositif s'est éteint en 2016 : obsolescence des informations difficultés de mise à jour des données.

La loi n'impose pas la mise en relation de l'offre et de la demande qui nécessite de disposer d'un outil très performant de suivi des flux et des besoins.

Il est proposé, via le contrat local de santé, d'organiser le recensement de l'offre de logements social sur la ville de Pau (et de l'agglomération dans un second temps), en partenariat avec les bailleurs sociaux publics dans un premier temps et de mener une réflexion sur le recensement sur le parc privé des logements adaptés. A l'occasion de ce recensement, mieux connaître l'état de la demande de logements accessibles sur le territoire (quantitativement - qualitativement : localisation - typologie - besoins supplémentaires exprimés dans la demande, ...)

ENJEUX / IMPACTS

- Autonomie des personnes handicapées / personnes âgées
- Respect des droits et libertés des personnes handicapées : droit du libre choix de son lieu de vie, droit d'aller et venir, ...
- Bien-être, mieux-être, santé

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Apporter une information aux personnes handicapées sur les logements accessibles présents sur le territoire
- Répondre aux obligations de la loi de 2005

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Définir le logement accessible et le logement adapté
- Ce qui se fait sur le territoire ? au niveau national ?
- Recueillir des bailleurs sociaux HLM le nombre de logement concerné par typologie et par bailleur et leur localisation.
- Possibilité d'y adjoindre des informations à l'attention de la commission communale pour l'accessibilité (demandes en instance, quels besoins,...)
- Porter l'information à connaissance des personnes handicapées : définir les modalités (le rapport d'activité annuel de la commission communale pour l'accessibilité ? sites des bailleurs ? ce qui se fait déjà ?)
- Une présentation annuelle à la commission communale pour l'accessibilité
- Quelle action sur le parc privé ? Réflexion à mener

Financement de l'action :

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Commission communale pour l'accessibilité

Calendrier prévisionnel :

2022/2023/2024

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Commission communale pour l'accessibilité : pilotage
- Service habitat CDAPBP : analyse des besoins, mobilisation des ressources
- Bailleurs sociaux HLM : analyse des besoins, gestion de l'action

Public visé

- Personnes handicapées
- Personnes âgées

Localisation

Commune de Pau

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de réunions
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre questionnaires / entretiens réalisés

Indicateurs d'activité

- Nombre de logements accessibles recensés sur le territoire défini
- Nombre de demandes déposées auprès des bailleurs sociaux
- Nombre de logements attribués

Indicateurs de résultats

- Évolution des délais d'attribution des logements accessibles avant / après
- Satisfaction des personnes concernées

Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...)

- Questionnaire à l'attention des personnes handicapées avant la mise en œuvre du projet
- Entretiens avec des personnes attributaires d'un logement





FICHE-ACTION 2.6.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Accompagner les professionnels de santé libéraux pour l'accessibilité des lieux de soin

PILOTE(S) DE L'ACTION

Ville de Pau

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées par son article 41 impose la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Les cabinets de soins libéraux sont des ERP de 5ème catégorie et se trouvent donc soumis à cette obligation (accessibilité du bâti et des équipements de prise en charge). Or les personnes en situation de handicap ont un moins bon état de santé, des besoins de santé plus importants que la population générale mais renoncent également plus souvent aux soins (enquête Handicap Santé Ménages - Insee 2008) - Enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie - Insee 2018).

Le défaut d'accessibilité des lieux de soins est un des principaux facteurs de renoncement aux soins (Haute Autorité de Santé - Accès aux soins des personnes en situation de handicap Rapport de la commission d'audition 2008 - Rapport du Dr Ph. Denormandie L'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de handicap et/ou de précarité » 2019)

ENJEUX / IMPACTS

- Améliorer l'accessibilité des cabinets de soins libéraux pour un égal accès aux soins des personnes handicapées
- Améliorer la santé des personnes handicapées en évitant les causes de renoncement

Public visé

- Personnes handicapées
- Personnes à mobilité réduite

Localisation

Commune de Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Accompagner les professionnels de santé libéraux dans la mise en accessibilité des cabinets de soins
- Apporter une information aux personnes handicapées sur l'accessibilité des lieux de soins

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

L'État lance le dispositif « Ambassadeurs de l'accessibilité » : des jeunes en service civique (au préalable formés aux questions d'accessibilité et de handicap) sont recrutés par des communes pour aller à la rencontre des propriétaires d'ERP de 5ème catégorie, leur apporter une information sur l'état d'accessibilité de leur établissement, des conseils

simples pour engager les travaux nécessaires et les accompagner dans le « porter à connaissance » via l'application AccessLibre. C'est dans ce cadre que l'action serait menée selon les modalités suivantes :

- Recrutement d'un binôme de services civiques (via la mission handicap).
- Élaboration d'un guide simple (ou publications existantes) : c'est quoi l'accessibilité ? Les obligations du professionnel de santé ? Les conseils simples ? La procédure ?
- Aller à la rencontre des professionnels de santé (modalités à définir - partenariat nécessaire : ARS - conseils de l'ordre / URPS) : premier état des lieux : les lieux accessibles / les lieux inaccessibles. Inscription des lieux accessibles sur AccessLibre
- Lieux inaccessibles : existence d'un diagnostic accessibilité (obligatoire) ? Conseils sur la procédure, diagnostic simple, préconisation des mesures à prendre, procédure
- Suivi : quelles suites aux conseils ?

Financement de l'action :

Ville de Pau : recrutement d'un binôme de services civiques

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Commission communale pour l'accessibilité

Calendrier prévisionnel :

2022/2023/2024

PARTENAIRES DE L'ACTION

- ARS
- Commission communale pour l'accessibilité : pilotage
- Service communication / Service urbanisme / Service occupation domaine public
- Conseils de l'ordre ou URPS



SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Recrutement et formation du binôme

Indicateurs d'activité

- Nombre de rendez-vous avec les professionnels de santé (selon modalités définies)
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de dossiers travaux déposés
- Nombre d'attestations de mise en conformité déposées en Préfecture
- Nombre de saisies sur Access Libre

Indicateurs de résultats

- Réalisation d'un état des lieux
- Satisfaction des personnes concernées

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire à l'attention des personnes handicapées
- Entretiens avec des professionnels de santé



Axe 3



Prévention et promotion de la santé

3.1- Promouvoir l'activité physique et l'alimentation équilibrée comme déterminants de santé

- 3.1.1 Animations dans l'espace public pour promouvoir l'équilibre alimentaire et la pratique d'activités physiques et sportives à tous les âges
- 3.1.2 Promouvoir une alimentation saine via l'outil « Cuisine mobile »
- 3.1.3 Distribution de paniers de légumes locaux, à un prix modulé en fonction des ressources, pour les familles fréquentant les crèches
- 3.1.4 Promouvoir l'accès aux dispositifs d'activité physique adaptée
- 3.1.5 Déployer le dispositif PEPS

3.2- Renforcer la prévention des conduites addictives

- 3.2.1 Mise en place d'espaces sans tabac
- 3.2.2 Prévention des addictions en milieu festif
- 3.2.3 Coordination/interconnaissance des acteurs : prévention des conduites addictives

3-3- Développer des actions de prévention et promotion de la santé et agir pour un contexte social plus favorable à la santé

- 3.3.1 Prévention bucco-dentaire chez les 3-24 ans
- 3.3.2 Promouvoir la santé des étudiants
- 3.3.3 Éducation par les Pairs : favoriser le bien être relationnel, affectif et sexuel des jeunes par l'expression artistique et culturelle
- 3.3.4 Favoriser et renforcer l'accès à l'Examen de Prévention en Santé
- 3.3.5 Promouvoir l'éducation thérapeutique du patient
- 3.3.6 Promotion dépistage cancers
- 3.3.7 Déploiement concerté sur le territoire de la CAPBP de la formation aux premiers secours en santé mentale
- 3.3.8 Prévention des risques solaires
- 3.3.9 Promouvoir la lutte contre l'isolement social
- 3.3.10 Lutte contre les violences intrafamiliales
- 3.3.11 Guide santé Pau agglomération

3.4- Agir pour une prévention précoce en périnatalité et pendant la petite enfance

- 3.4.1 Promouvoir l'atelier suivi de grossesse et l'alimentation de la femme enceinte
- 3.4.2 Addictions et périnatalité
- 3.4.3 Communiquer dès la réception de la déclaration préalable de grossesse sur l'offre existante sur le territoire
- 3.4.4 Promouvoir l'allaitement, favoriser sa réussite et prolonger sa durée
- 3.4.5 Promouvoir la santé publique en périnatalité
- 3.4.6 Crèches en santé
- 3.4.7 Développer la formation des professionnels des crèches sur le repérage de fragilités et l'accompagnement à la parentalité
- 3.4.8 Sensibilisation des sages-femmes et des professionnels de la périnatalité au repérage des violences
- 3.4.9 Repérage des vulnérabilités parentales et orientation réseau



FICHE-ACTION 3.1.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Animations nutrition dans l'espace public

PILOTE(S) DE L'ACTION

CAPBP/ Ville de Pau - Direction Sports Education et Direction des Solidarités et de la Santé

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Développement de la sédentarité.
- Développement du surpoids et de l'obésité qui concernent 34 % des enfants de 2 à 7 ans et 21 % des 8 à 17 ans. 17 % des adultes en situation d'obésité.
- Profusion des messages nutritionnels, publics et de l'industrie agro-alimentaire qui brouille les repères.
- Impacts de la crise sanitaire et des confinements

ENJEUX / IMPACTS

- Sensibiliser les palois à la santé nutritionnelle
- Promouvoir une alimentation équilibrée et développer la pratique d'activités physiques et sportives à tous les âges

Public visé

- Tous publics

Localisation

Ville de Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Sensibiliser les habitants de tous les âges à l'équilibre alimentaire et à la pratique d'activités physiques et sportives
- Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité et aux structures et lieux ressources pour la pratique d'activités physiques et sportives
- Mettre en œuvre des animations variées s'adressant à tous les âges, incluant les personnes fragilisées
- Développer un programme structurant les animations proposées dans l'espace public en matière de nutrition et la collaboration des acteurs sur ces sujets
- Compléter les dispositifs existants en matière d'activités physiques adaptées

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Constituer un comité technique partenarial pour la programmation et mise en œuvre des animations
Définir une programmation annuelle d'animations mobilisant les partenaires du territoire

Créer des animations dans l'espace public au plus proche des lieux de vie

Multiplier les lieux et rendez-vous d'animations dans une logique d'aller-vers

Inventer des formes d'animation qui permettent de coupler dans le même événement une sensibilisation à l'activité physique et sportive et à l'équilibre alimentaire, par exemple :

- Stands d'informations sur la nutrition dans les galeries commerciales, sur les marchés : dégustations, transmission de recettes, informations sur l'offre locale en circuit court, bio, etc.
- Marches exploratrices (quartiers, jardins, parcs...) et gourmandes : cueillettes, dégustations, atelier cuisine avec les produits récoltés
- Animations favorisant les rencontres intergénérationnelles : écoles, centres de loisirs, clubs du 3ème âge, EHPAD...
- Ateliers avec associations de quartiers lors des temps festifs
- Ateliers cuisine avec la cuisine mobile dans divers cadres
- Ateliers sur divers thèmes alimentaires : étiquetage alimentaire, alimentation des enfants, des seniors...
- Etc.

Financement de l'action :

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets Prévention et Promotion de la Santé de l'ARS

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Dispositifs de promotion du sport et de l'activité physique adaptée à destination de tous les publics (En Forme à Pau, Journée Nelson Paillou...)

Label Pau Terre de jeux 2024

Calendrier prévisionnel :

- Début 2022 : constitution du comité technique. Selon les besoins : constitution de sous-groupe de travail
- Fin du 1er semestre : élaboration du programme annuel et mise en place des premières animations

PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS, Sciences Odyssée (Cuisine mobile), collectif fermiers 64, SIVAM Bio Béarn, Parcelles solidaires, Jardins familiaux, Cueillette de l'Aragon, Cités des saveurs et du goût de l'Université des métiers, Coordination de l'aide alimentaire, Centres sociaux, MJC, Vivre en formes, Centre d'animation du Lacaou, SIEL, Espace Santé Etudiants, CLOUS, Maisons Sport Santé, Clinique Princess, Cuisine communautaire, Ceinture Verte, associations et clubs de sports, structures d'Activité Physique Adaptée, SDSEI Pau Agglo, CCAS de Pau, Mission Locale, associations sociales



AXE 3

ACTION

3.1.1

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Comité technique partenarial constitué
- Programmation effective des animations

Indicateurs d'activité

- Nombre d'animations
- Nombre de partenaires mobilisés

Indicateurs de résultats

- Nombre d'animations
- Nombre de participants
- Nombre de partenaires mobilisés
- Niveau de satisfaction des participants

Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...)

- Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :
- Tableaux de bord
 - Questionnaire

**AXE 3**

ACTION

3.1.1



FICHE-ACTION 3.1.2 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULÉ DE L'ACTION
Cuisine Mobile

PILOTE(S) DE L'ACTION
Centre Science Odyssée Pau
(du CCSTI Lacq Odyssée)

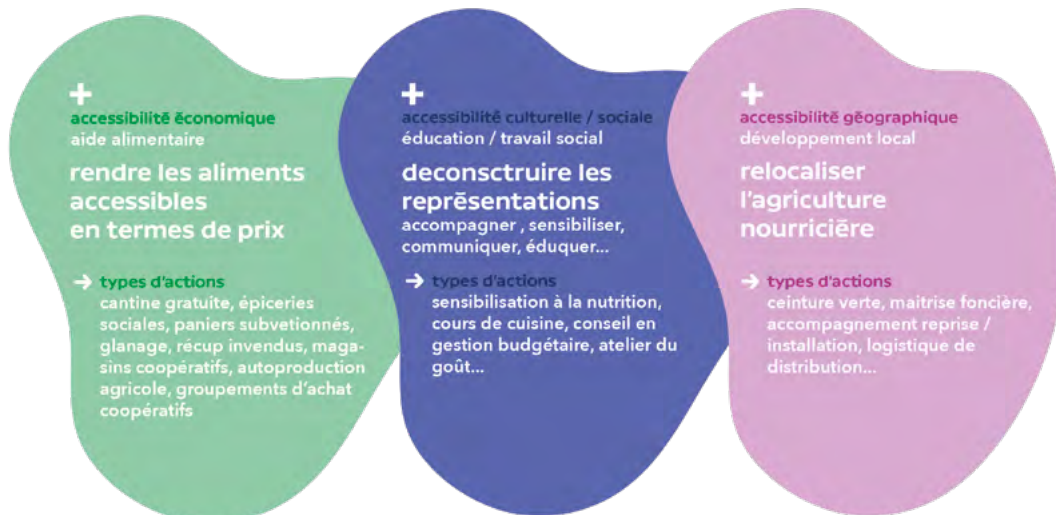
JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

L'accès à une alimentation saine, durable de qualité et locale repose sur trois piliers : l'accessibilité économique, l'accessibilité géographique et l'accessibilité culturelle et sociale. Les structures mettant des denrées à disposition des publics éloignés de ce type d'alimentation, font souvent remonter le frein culturel et social fort. Les produits frais et locaux sont souvent peu plébiscités lors des distributions alimentaires. Sans travail de fond sur le pilier «culturel et social», le développement de l'accessibilité économique et géographique trouvera son impact limité. Le projet se propose donc, dans une démarche de complémentarité, de travailler sur

la réduction des freins culturels et sociaux, pour le développement des pratiques quotidiennes pour une alimentation saine, locale, de qualité et durable

Par ailleurs, les enquêtes préalables à la mise en place du plan « Lutter contre l'isolement et la solitude à Pau » montrent que les usagers souhaitent que les actions proposées se situent dans un périmètre de 300 m autour de leur domicile. D'où la proposition d'une cuisine mobile auto-tractée, utilisable en extérieur, sur les marchés, dans les établissements scolaires, dans les lieux de travail, sous un préau, en galerie commerciale, etc.

Alimentation bio/locale pour tous



ENJEUX / IMPACTS

Cuisiner et manger sont deux actes universels du quotidien favorisant « le faire » et la convivialité. Ils sont également générateurs d'utilité, d'estime de soi, de reconnaissance, de partage et d'échange. La confection de repas à partir de produits non transformés et de saison contribue au bon équilibre alimentaire et à la prévention de différentes maladies. Or les habitudes de vie actuelles engendrent de mauvaises pratiques alimentaires, souvent couplées à la sédentarité. Des disparités liées à l'éducation, au milieu socio-économique, aux traditions régionales, sont constatées.

Le projet de cuisine mobile ambitionne - par l'appel à un dispositif léger, modulable et accessible à tous (une cuisine à l'intérieur d'une remorque, tractée par une voiture et assortie d'un petit barnum en

cas de pluie) - de sensibiliser, informer et inviter les personnes à devenir acteurs de leur alimentation et de leur resocialisation. Autant d'actes jouant en faveur de la prévention en matière de santé. Il s'agit d'aller vers les publics en proximité et d'adapter le contenu des ateliers cuisine en fonction des situations vécues, en respectant systématiquement le triptyque « faire / équilibre alimentaire / convivialité » ainsi que la qualité des produits et la promotion des circuits courts. C'est aussi un outil permettant de fédérer des professionnels de la santé, du social, du sport et de la culture et du développement durable autour d'un projet commun, faisant sens pour les habitants et le territoire.



Public visé

Le projet est centré sur les publics éloignés d'une alimentation saine, locale, de qualité et durable. A l'échelle d'un territoire, cela représente une part significative de la population. Le projet se propose de travailler à différents niveaux, avec des actions ciblées vers les publics les plus éloignés de ce type d'alimentation, et d'autres actions vers des publics moins prioritaires, mais auprès desquels il nous semble également important de porter notre action dans le cadre d'un équilibre global. Parmi les publics prioritaires, on identifie notamment :

- Publics suivis par le CCAS et les services sociaux du Département
- Personnes isolées ne fréquentant pas les structures identifiées
- Publics des centres sociaux, des MJC, des associations de quartiers
- Bénéficiaires de l'aide alimentaire
- Etudiants .

Afin d'éviter les effets stigmatisants, le projet souhaite autant que possible travailler sur la mixité des publics, et aller vers des approches dans l'espace public, mélangeant des publics divers : « consommateurs » en général, habitants sur leurs lieux de vie, etc.

Localisation

La mobilité de l'outil permet une implantation dans de nombreux contextes pour aller au plus près du public :

- Espace public au sein des quartiers politique de la ville (pieds d'immeuble), quartiers périphériques ou secteurs ruraux,
- Les sorties d'école et le milieu scolaire,
- Les temps de distribution des associations d'aide alimentaire,
- Les marchés de plein vent,
- Sortie des grandes surfaces,
- L'université / temps du repas / CROUS
- Sur le site du Parkway (couveuse d'activité agricole),
- Chez des agriculteurs,
- Tous sites permettant une rencontre inédite.

DESCRIPTION DE L'ACTION**Objectif stratégique de l'action :**

Le projet se propose donc, dans une démarche de complémentarité, de travailler sur la réduction des freins culturels et sociaux, pour le développement des pratiques quotidiennes pour une alimentation saine, locale, de qualité et durable.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Le moyen d'action identifié est une cuisine mobile (remorque type «Food truck»).

Cet outil, coordonné par le CCSTI Sciences Odyssée, pourra s'inscrire dans un programme d'action annuel très diversifié, porté avec un large réseau de structures de terrain. Il se traduira par un tissu d'actions croisées autour de l'acte de « cuisiner et manger ensemble » pour induire des changements de comportement durables en matière de :

1. Santé

- Objectif 1 : Transmettre des connaissances et des savoirs sur l'équilibre alimentaire
- Objectif 2 : Garantir le rôle des acteurs locaux de la santé : au regard de l'impact de l'alimentation sur la santé de la population, diététiciens, médecins nutritionnistes, gérontologues, pédiatres...issus du CLAN de l'Hôpital de Pau- garantiront la pertinence des messages nutritionnels et leur actualisation en fonction de la veille scientifique qu'ils assurent.

2. Reconnexion des publics cibles à l'agriculture locale

- Objectif 1 : Favoriser la rencontre des agriculteurs et des publics
- Objectif 2 : Favoriser l'accès des publics aux produits locaux

3. Sensibilisation aux enjeux environnementaux

- Objectif 1 : Diminuer l'impact environnemental de l'alimentation
- Objectif 2 : Promouvoir une cuisine économique, saine et durable (circuits courts et agriculture locale, réduction du gaspillage alimentaire, réduction des

emballages, tri des déchets et valorisation du compostage, etc.)

4. Lutte contre l'isolement et le renforcement du lien social

- Objectif 1 : Réunir des personnes de tous horizons sur un moment d'échange convivial
- Objectif 2 : Installer la cuisine mobile au plus proche des habitants dans les lieux de vie
- Objectif 3 : Intégrer la cuisine mobile dans les dispositifs d'accompagnement existants

5. Fédération d'acteurs divers au profit d'une dynamique de territoire commune

- Objectif 1 : garantir une approche interdisciplinaire
- Objectif 2 : favoriser l'accès de la cuisine mobile au maximum de partenaires

Plusieurs modalités d'intervention sont imaginées :

- Mode festif événementiel, ou le public passe sur le stand, participe sur des temps courts (préparation rapide), goûte et repart
- Mode animation avec un groupe constitué en partenariat avec une structure, sur des lieux au plus près du public (pieds d'immeuble, sorties de magasins, marchés, école...)
- Mode déplacement avec un groupe sur un lieu tiers (chez un agriculteur par exemple, pour récolter et ramasser en direct)

Financement de l'action :

Investissement : 50 000 € (financement obtenu AAP Alimentation social et solidaire volet B / France Relance)

Fonctionnement (à l'année) : 60 k€ (40k€ charges de personnel et gestion, 20 k€ charges externes (consommables, carburant, entretien, communication...))

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

L'outil est pensé pour être pris en main par un réseau de partenaires, ou animé en collaboration avec des

**AXE 3****ACTION**

3.1.2

partenaires. L'idée est de compléter les actions déjà existantes en permettant aux structures de les porter vers les publics les plus éloignés, grâce à un outil mobile et de qualité. L'outil pourrait ainsi venir augmenter le champ des possibles des animations autour de l'alimentation de qualité portées par une diversité de programmes et structures : «En forme à Pau, nutrition», Plan anti solitude, l'IREPS, le CCAS de Pau, les Médiathèques, les centres sociaux, les MJC, ou encore le centre d'animation «Le Lacaouï» et son action «Les chemins du goût», Cité du goût et des saveurs...

Calendrier prévisionnel :

- Réception cuisine mobile : février 2022
- Démarrage des animations : mars 2022

PARTENAIRES DE L'ACTION

Le projet est coordonné et piloté par Science Odyssée qui assure la programmation de l'équipement. Science Odyssée s'assure de son utilisation dans le respect de la charte élaborée par un large collectif de professionnels convaincus de la nécessité d'agir pour le développement de l'accès à une alimentation saine, locale de qualité et durable : Agglomération Pau Béarn Pyrénées, UPPA, Centre Hospitalier, IREPS, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, Collectif fermier 64, CPIE Béarn, La carotte sauvage, CCSTI Lacq Odyssée. Ces acteurs composent le comité de pilotage du projet.

Pour les animations, plusieurs modalités d'interventions sont possibles :

- Animation réalisée par Science Odyssée : un animateur de Science Odyssées intervient avec la cuisine mobile auprès d'une structure partenaire (association, commune, CAPBP, école...)
- Animation coréalisée par Science Odyssée et un/des partenaires : un animateur de Sciences Odyssée intervient en coanimation avec un partenaire (animateur, enseignant, cuisinier, agriculteur...) dans un lieu donné avec la cuisine mobile
- Utilisation en autonomie par un partenaire avec ses propres moyens d'animation : dans ce cas le partenaire devra avoir suivi une formation et approuver une charte d'utilisation garantissant une action en cohésion avec le projet général.

SUIVI, ÉVALUATION

- | | |
|---------------------------------|--|
| Indicateurs de processus | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la cuisine mobile • Nombre de partenaires identifiés |
|---------------------------------|--|

- | | |
|-------------------------------|--|
| Indicateurs d'activité | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers et de contenus d'animations • Nombre de journées d'animation réalisées en une année |
|-------------------------------|--|

- | | |
|---------------------------------|---|
| Indicateurs de résultats | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant participé à l'animation des ateliers • Nombre de publics ayant participé aux ateliers (à distinguer selon critères plus spécifiques. Ex : publics prescrits par une structure (distinguer), publics scolaires, grand public capté dans l'espace public...) • Impact numérique, autour des contenus réalisés en lien avec la ligne éditoriale de la cuisine mobile |
|---------------------------------|---|

- | | |
|---------------------------------------|---|
| Méthode d'évaluation envisagée | <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires synthétiques auprès des participants des ateliers • Questionnaires auprès des structures partenaires • Méthodologies de la recherche, en partenariat avec l'UPPA et l'UMR TREE, afin de mieux orienter les actions du projet |
|---------------------------------------|---|





FICHE-ACTION 3.1.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Distribution de paniers de légumes locaux, à un prix modulé en fonction des ressources, pour les familles fréquentant les crèches

PILOTE(S) DE L'ACTION

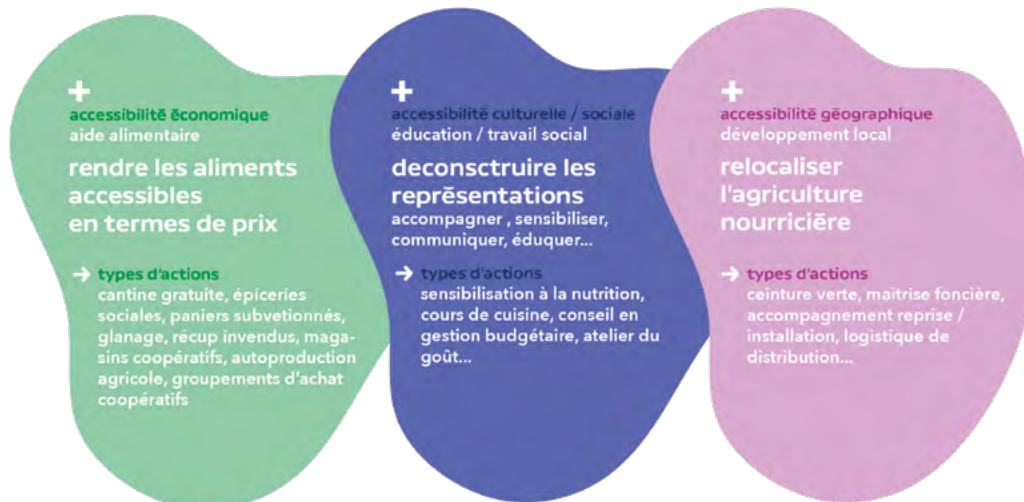
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction du Développement Durable -
Pôle transition énergétique et écologique
Direction des Solidarités et de la Santé -
Pôle Petite enfance

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les acteurs sociaux font le constat que les pratiques de consommation de produits locaux de qualité sont aujourd'hui essentiellement le fait des personnes à revenus plutôt aisés. Pour les ménages plus modestes, l'accès à ces pratiques est souvent limité par un faisceau de freins économiques, sociaux, culturels ou tout simplement géographiques.

Par ailleurs, la petite enfance est une période de la vie au cours de laquelle les parents sont particulièrement sensibles à la santé de leur enfant, période qui semble propice à aborder la question de l'alimentation voire à accompagner des changements de pratiques.

Alimentation bio/locale pour tous



ENJEUX / IMPACTS

Les pratiques de consommations alimentaires sont conditionnées par des choix budgétaires, des problématiques d'organisation quotidienne (gestion du temps après le travail pour faire les courses, préparer les repas...), de représentation sociale (« le bio c'est inaccessible, ce n'est pas pour moi »), d'éducation à la nutrition, etc. L'action se propose d'intervenir sur ces différents leviers pour rapprocher les parents des produits locaux, en travaillant sur l'accessibilité économique (paniers à coût réduit), les représentations, par la rencontre directe avec des producteurs, en facilitant l'organisation quotidienne (récupération des paniers en venant chercher les enfants le soir), et en travaillant sur le goût et la nutrition (organisation d'animations sur la cuisine et l'alimentation lors des distributions de paniers, avec la « cuisine mobile »)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Le pôle Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées réfléchit à la mise en place d'une distribution de paniers de légumes frais et locaux à l'attention des familles fréquentant les crèches, dans un souci de promotion de la santé, de soutien aux circuits courts et de facilitation de l'organisation des familles. Cette action vise donc à :

- Rendre les produits locaux accessibles aux publics à revenus modestes sans discrimination (prix des paniers modulés en fonction du quotient familial), en levant les freins économiques, sociaux, culturels et géographiques,
- Accompagner les familles dans le changement de leurs pratiques alimentaires.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

L'action est construite sur la base d'une contractualisation avec un / des maraicher(s) locaux pour la fourniture de légumes bio et locaux et un système d'abonnement de paniers pour les familles fréquentant les crèches. Il est prévu que le prix soit modulé en fonction du quotient familial, via une aide de la

Public visé

- Familles fréquentant les crèches de l'agglomération de Pau

Localisation

Crèches de l'agglomération



collectivité, pour favoriser un accès aux personnes à revenus modestes sans effet stigmatisant. Les paniers seront livrés directement sur les sites des crèches (parking ou devant l'entrée) par les producteurs pour faciliter l'organisation quotidienne des familles. La rencontre avec les producteurs et la visite de leur ferme permettra un travail sur les représentations et une incarnation de la production des aliments consommés. Des animations de sensibilisation à la cuisine et à l'alimentation seront organisées à intervalles réguliers lors des distributions avec la cuisine mobile (voir fiche action "Cuisine mobile"). L'objectif sera notamment de donner aux familles des idées de préparations simples à partir des légumes présents dans leur panier du jour.

Financement de l'action :

CAPBP / ARS / CAF / Usagers

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

CLS, «En forme à Pau, nutrition», Cuisine Mobile, la Ceinture Verte Pays de Béarn

Calendrier prévisionnel :

- Questionnaire auprès des familles automne 2021
- Mise en place des livraisons début 2022

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Financement : CAPBP / ARS / CAF / Usagers
- Analyse des besoins : questionnaire réalisé par la cellule agriculture de la CAPBP en lien avec le service petite enfance de la CAPBP et les directrices des crèches. Traitement des résultats pour évaluation du nombre de familles intéressées
- Prospection auprès des maraichers potentiellement intéressés : cellule agriculture CAPBP, SCIC Ceinture Verte du Pays de Béarn et Collectif Fermier 64
- Copilotage cellule agriculture de la CAPBP et service petite enfance de la CAPBP
- Interventions de la Cuisine Mobile : Sciences Odyssée Pau

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Mise en œuvre effective des livraisons de paniers
- Mise en œuvre effective des actions de sensibilisation à la cuisine et l'alimentation

Indicateurs d'activité

- Nombre d'abonnements établis
- Nombre d'animations réalisées
- Quantité de paniers / poids de légumes distribués

Indicateurs de résultats

- Profils des familles abonnées
- Évolution des types de repas préparés par les familles (repas achetés bruts ou élaborés...)
- Évolution des types de produits consommés (bio/ conventionnels, locaux/ importés, de saison / hors saison...)

Méthode d'évaluation envisagée

- Observation à partir des fichiers d'inscription
- Entretiens avec les directrices de crèches
- Questionnaires aux familles





FICHE-ACTION 3.1.4 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION

Promouvoir l'accès aux dispositifs d'activité physique adaptée grâce au recueil des actions et des référents en matière de Sport Santé sur le territoire (Agglomération Pau Pyrénées)

PILOTE(S) DE L'ACTION

Ville de Pau
Direction Sport Éducation

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Un manque de visibilité des dispositifs d'activités Physiques Adaptées existants sur le territoire
- Un besoin de valoriser la démarche de Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé (PEPS) qui s'impose sur le territoire de Pau - Agglo
- Un foisonnement d'opérateurs spécialisés dans l'accompagnement de publics spécifiques : personnes atteintes de pathologies chroniques, personnes en situation de handicap, seniors.
- Une méconnaissance par les professionnels de santé de l'offre locale d'activités physiques adaptées

ENJEUX / IMPACTS

- Faciliter l'accès du plus grand nombre à l'offre d'activités physiques adaptées et mesurer l'évolution du nombre de personnes bénéficiaires.
- Augmenter le nombre de professionnels de santé faisant appel aux initiatives des opérateurs d'activités physiques adaptées.

Public visé

- Toute personne en recherche d'activités physiques adaptées à des fins thérapeutiques ou de prévention pour garantir son potentiel santé et de bien-être.
- Professionnels de santé

Localisation

Agglomération Pau Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Recenser tous les opérateurs proposant une offre d'activités physiques adaptées
- Déterminer le cadre d'intervention par opérateur, les types de publics bénéficiaires, les zones territoriales couvertes, les références des compétences (formation diplômante)
- Améliorer l'information sur les ressources en activité physique adaptée auprès des publics concernés et des professionnels de santé

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Organiser un groupe projet composé d'opérateurs volontaires experts en la matière pour recenser toutes les initiatives et leurs critères correspondants (Finalités, Publics, Périmètre, Garantie de compétence...) tout en privilégiant un lien étroit avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engage-

ment et au Sport (SDJES), garant de l'implication des structures dans le dispositif (PEPS) notamment en matière de compétences ;

- Compiler ces données et les cartographier sur plusieurs supports notamment un livret papier et une plateforme numérique, et rendre ces outils accessibles aux professionnels de santé et aux usagers ;
- Diffuser les supports d'information auprès des publics concernés ;
- Actualiser les données pour l'efficacité du dispositif

Financement de l'action :

- Financement à solliciter auprès de l'appel à projet annuel de l'ARS (2022)
- Moyens internes de la Direction des Sports et de l'Éducation de la Ville de Pau
- Contribution du SDJES
- Soutien des acteurs externes volontaires (SIEL Bleu, ASEPT, Maison Pour tous Léo Lagrange...)

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Coordination avec le travail d'identification des intervenants au dispositif PEPS mené par le SDJES et la Maison Pour Tous Léo Lagrange

Calendrier prévisionnel :

- **Novembre - Décembre 2021** : Réunion initiale de présentation du projet et définition de l'organisation de la coordination entre acteurs du groupe projet (Agents de la Direction Sport Éducation et de la Direction Numérique de la Ville de Pau, référent du SDJES, opérateurs externes)
- **Décembre 2021 à janvier 2022** : Travail avec le Service Numérique pour définir l'outil de recensement et structurer le support de cartographie numérique ; concomitamment participation à l'élaboration du livret papier synthétisant les données recueillies.
- **À partir de la fin du premier trimestre 2022** : Activation des outils de diffusion (Livret, plateforme) et proposition de test aux partenaires
- **Après le 1^{er} trimestre 2022** : Gestion par la Direction Sport et Éducation de l'actualisation des données de la plateforme Sport Santé (sauf le lien vers la plateforme PEPS gérée par le SDJES)



PARTENAIRES DE L'ACTION

SDJES : Définition des contours de la démarche de recueil et de diffusion des données pour garantir la complémentarité avec le travail similaire accompli dans le cadre du PEPS ; Pilotage et actualisation des données sur la plateforme PEPS

Direction Solidarité Santé : Coordination pour faciliter la connexion avec les acteurs de projets de promotion Sport Santé et pour établir la diffusion des supports papier

Direction Numérique de la Communauté D'Agglomération Pau Pyrénées : Organisation et gestion du support numérique et papier

Acteurs volontaires du Contrat Local de Santé : Participation aux recherches de données exhaustives, Conseil pour la matérialisation des données

SUIVI, ÉVALUATION**Indicateurs de processus**

- Respect des temporalités des phases de préparation et de mise en œuvre des outils adéquats

Indicateurs d'activité

- Qualité / Fiabilité de l'utilisation des outils par les usagers et les professionnels de santé (livret, plateforme)

Indicateurs de résultats

- Nombre de connexions à la plateforme et de livrets diffusés ; Retours d'expériences des utilisateurs

Méthode d'évaluation envisagée

- Observation, recensement d'indicateurs d'utilisation, enquête





FICHE-ACTION 3.1.5 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

**Déployer le dispositif PEPS :
Prescription d'Exercices
Physiques pour la Santé**

PILOTE(S) DE L'ACTION

SDJES - ARS - ICA 64

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La prévalence des maladies chroniques, l'augmentation des niveaux d'inactivité et de sédentarité ont grandement impactés la santé des Français. Les politiques se sont saisies de ces problématiques et ont légiféré sur la possibilité de prescription d'activité physique par le médecin (cf. INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017).

De nombreux acteurs se sont investis dans le développement de cette démarche. Que ce soit sur notre territoire ou pour d'autres acteurs en France le constat est le même, deux difficultés sont régulièrement rencontrées sur le terrain :

Le maillage territorial : tous les territoires ne sont pas égaux du point de vue de l'offre.

Le nombre de médecins prescripteurs : il reste inférieur à ce qu'il pourrait et devrait être.

L'axe 2 de la stratégie régionale sport santé bien être portée par l'ARS et la SDJES instaure un dispositif de prescription d'exercice physique pour la santé (intitulé le Peps) et a pour but de répondre à ces deux problématiques.

ENJEUX / IMPACTS

- Améliorer la santé des bénéficiaires par la pratique d'une activité physique régulière, adaptée, sécurisée et de proximité

Public visé

• Toute personne pour qui une prescription d'activité physique permet le maintien ou l'amélioration de l'état de santé : patients ALD ou porteurs de maladies chroniques ou sédentaires

Localisation

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Promouvoir la prescription d'exercice physique pour la santé auprès des professionnels de santé, des patients et des collectivités ;
- Poursuivre le maillage du territoire pour garantir que toute personne sur le territoire de la communauté d'agglomération puisse bénéficier d'un programme sportif adapté ;
- Garantir le suivi des patients et le retour aux médecins. Évaluer les impacts de l'activité physique sur la santé des patients qui auront intégré le dispositif.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

1. Promouvoir le dispositif PEPS

- Établir un plan de communication sur la prescription d'activité physique ;
- Inciter les acteurs du sport santé à se faire référencer sur le site du PEPS.

2. Maillage territorial

- Mailler le territoire en séances PASSERELLE, ELAN et DECLIC ;
- Proposer des sessions de formation notamment DECLIC et inciter les éducateurs sportifs à s'y inscrire.

3. Suivi / évaluation

- Garantir le suivi des patients et les retours aux médecins prescripteurs ;
- Évaluer le dispositif : nombre de patient et les bénéfices sur leur santé.

Financement de l'action :

- AAP
- Convention partenariale
- Poste du coordinateur territorial, outils de communication et des séances passerelles par l'ARS.
- Formations des éducateurs par le Conseil départemental
- Clubs et associations par Conseil Régional, SDJES, ANS, collectivités et fonds privés

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Stratégie Sport Santé Bien-Être, En forme à Pau

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Instance territoriale SSBE : ARS, SDJES, CD, CPAM, IREPS et CDOS
- Association sportives / Educateurs sportifs : réalisation des séances dans le cadre du dispositif PEPS
- Maisons Sport Santé
- Collectivités
- Coordinateur PEPS : expertise technique



SUIVI, ÉVALUATION**Indicateurs de processus**

- Nombre de professionnels/parents/élus sensibilisés
- Nombre de sessions de formation organisées

Indicateurs d'activité

- Nombre de prescriptions
- Nombre d'actions mises en place
- Nombre d'éducateurs formés
- Nombre de structures référencées
- Nombre de prescripteurs/prescriptions d'exercices physiques pour la santé
- Nombre de patients accueillis dans les structures référencés
- Nombre de créneaux PASSERELLES, ELAN et DECLIC

Indicateurs de résultats

- Amélioration de la condition physique des bénéficiaires

Méthode d'évaluation envisagée

- Feuille d'émargement
- Bilan des dossiers de demande de subvention
- Bilan des dossiers de référencement
- Questionnaires de satisfaction
- Prescription
- Résultats des évaluations du PEPS





FICHE-ACTION 3.2.1 / CLS PAU BÈARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION

Mise en place d'Espaces Sans Tabac

PILOTE(S) DE L'ACTION

Ligue contre le cancer 64

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les récentes évolutions à la baisse du tabagisme en France constituent une avancée majeure pour la santé publique, qui doit encore être soutenue, car les entrées dans le tabagisme des jeunes français restent parmi les plus élevées d'Europe. Tous les ans, 75 000 décès sont attribuables au tabagisme soit 13% des décès survenus en France métropolitaine, dont 45 000 par cancer.

Des lois efficaces protègent des millions de personnes dans le monde des dangers de la fumée du tabac dans les lieux clos à usage collectif. Mais pour améliorer la santé et dénormaliser le tabagisme, de plus en plus de pays élargissent ces mesures aux espaces extérieurs.

Les Espaces sans tabac sont des lieux extérieurs délimités et/ou identifiés, où la consommation de tabac est interdite tels que des :

- Plages, abords de lac ou d'étang, plages urbaines, piscines
- Aires de jeux, espaces verts, parcs, jardins, parcours santé
- Abords d'écoles ou d'autres établissements publics

Ces espaces conviviaux ou qui accueillent un public majoritairement familial sont ainsi préservés de la pollution tabagique, tant sanitaire qu'environnementale.

ENJEUX / IMPACTS

La mise en place d'Espaces sans tabac a pour objectifs :

- Éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants
- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies
- Dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Les Espaces sans tabac sont promulgués par arrêté municipal ou par délibération du conseil municipal suite à la signature d'une convention entre le comité départemental de la Ligue contre le cancer et les collectivités. La Ligue contre le cancer décerne un label aux villes qui s'engagent dans cette voie, combat indispensable pour la santé de leurs concitoyens.

Public visé

- Grand public

Localisation

Espaces publics des communes de l'agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Mettre en place des Espaces sans tabac sur le territoire du CLS

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Engager une réflexion avec les communes volontaires pour identifier des Espaces sans tabac potentiels
- Accompagner ces collectivités pour la mise en place et la labellisation de ces Espaces
- Proposer des actions complémentaires (actions de prévention primaire auprès des jeunes, actions de motivation à l'arrêt en direction des fumeurs, organisation de réunions d'information) avec les partenaires.

Financement de l'action :

Fonds propres

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Dispositifs de promotion du sport et de l'activité physique adaptée à destination de tous les publics (En Forme à Pau, Journée Nelson Paillou...)

Label Pau Terre de jeux 2024

Calendrier prévisionnel :

Sur la durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- CLS : accompagnement pour la mobilisation des collectivités
- Les collectivités : mobilisation, suivi, financement des panneaux signalétiques, communication
- Les structures en addictologie intéressées pour mener des actions complémentaires de lutte contre le tabagisme dans les communes engagées.



SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus • Mobilisation des collectivités

Indicateurs d'activité

Indicateurs de résultats • Nombre de communes engagées / d'Espaces sans tabac labellisés

Méthode d'évaluation envisagée (questionnaires, entretiens, observation...)
• Tableaux de bord

**AXE 3**

ACTION

3.2.1



FICHE-ACTION 3.2.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Prévention des addictions en milieu festif

PILOTE(S) DE L'ACTION
Association Addictions France

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Consommation de produits psychoactifs pendant les événements festifs

ENJEUX / IMPACTS

- Répondre aux problèmes de consommation de produits psychoactifs pendant les événements festifs

Public visé

- Participants aux fêtes

Localisation

Pau et Agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Objectif général

Développer la prévention et la réduction des risques en milieu festif

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser les acteurs du milieu festif à la réduction des risques
- Accompagner les organisateurs d'événements festifs dans la mise en place d'actions de prévention et de réduction des risques
- Prévenir et réduire les risques et les dommages liés à la consommation de substances psychoactives en milieu festif
- Développer la communication autour du «Pack Festif»
- Soutenir la tranquillité publique

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Actions existantes à valoriser

Addictions France : mise à disposition et communication au plus grand nombre du Pack Festif.

3 grands axes d'intervention :

1 - Le réseau partenarial : L'Association Addictions France souhaite apporter son expertise et son soutien sur les temps d'échanges et de préparation des événements festifs (CLSPD Orthez, Oloron et Pau, participants aux formations UMIH, la Préfecture des Pyrénées Atlantiques, l'Association Des Maires de Pau, l'Université de Pau et son service de médecine préventive SUMPPS, l'agglomération de Pau, les services de police, de gendarmerie et la Protection Civile).

2 - Les relais : Accompagner les organisateurs d'événements festifs dans la mise en place d'une véritable démarche de Réduction des Risques et des Dommages.

3 - Les publics cibles : Mettre en œuvre des actions de prévention et de réduction des risques et des dommages en milieu festif par la sensibilisation directe du public cible, au moyen du Pack Festif notamment.

- CEID - Béarn addictions : Outils pour les organisateurs et les élus, accompagnement des élus ou organisateurs lors de la préparation des fêtes
- Ville de Pau (direction Prévention et sécurité publique) : Création d'actions de médiation sociale permettant de trouver un équilibre entre vie nocturne et tranquillité publique et mise en place d'action de médiation dans la cadre de la vie nocturne

Calendrier prévisionnel :

- Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

Les centres de soins, les services de sécurité, les comités des fêtes, l'Union des Métiers et de l'Industrie Hôtelière, Police nationale et municipale, Prévention routière, association d'étudiants, l'étoile des Pyrénées, Sensiroute

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de structures partenaires
- Type de Supports de communication créés
- Nombre de bénéficiaires
- Nombre d'action de médiation
- Nombre d'actions de prévention

Indicateurs d'activité

- Nombre de personne rencontrées pour les formations comité des fêtes/élus
- Nombre de personnes organisatrices d'événements festifs sensibilisés
- Nombre de prêt de Pack Festif

Indicateurs de résultats

- Diminution de l'accidentologie
- Diminution des passages aux urgences pour alcoolisation
- Diminution des nuisances nocturnes de personnes en état d'ivresse
- Diminution des agressions sexuelles

Méthode d'évaluation envisagée

- Tableaux de bord
- Questionnaire





FICHE-ACTION 3.2.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Coordination et interconnaissance des acteurs autour de la prévention des conduites addictives

PILOTE(S) DE L'ACTION

Service addictologie du Centre Hospitalier de Pau, CAARUD AIDES, CSAPA Association Addictions France et CEID

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

- Bonne coopération entre les différents services en addictologie.
- Manque de formation des professionnels des secteurs social, médico-social, éducatif, et sanitaire sur les questions d'addictologie, sur les modes d'accompagnement, etc.

ENJEUX / IMPACTS

- Amélioration de la connaissance en addictologie des professionnels des secteurs sanitaire, social, médico-social éducatif, amélioration des indications et orientations en addictologie, amélioration du repérage précoce.

Public visé

- Professionnels du social, médico-social, éducation nationale, professionnels de santé

Localisation

Agglomération de Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Mise en place d'une instance de coordination d'un réseau de professionnels pour :
 - Un partage des actions et des échanges de pratiques
 - Un rassemblement des compétences
 - Un échange sur des situations particulières avec la mise en place d'un code de déontologie/secret partagé.
- Recensement de l'offre et des dispositifs existants et organisation d'une communication adaptée sur cette offre.
- Organisation d'une conférence 1 fois par an (action existante menée conjointement par Addictions France, CEID Béarn addictions et le service addictologie de l'hôpital).
- Conception et animation de formations pluridisciplinaires à destination des acteurs du territoire : travailleurs sociaux (SDSEI et CCAS), TISF, aide à domicile, bailleurs sociaux... proposer une remise à niveau tous les 5 ans
- Soutien technique apporté par les CSAPA pour accompagner des situations particulières
- Soutien technique apporté par le CHP au CCAS et les 4 bailleurs sociaux (Convention)
- Mise en place d'actions communes à l'occasion du Mois sans tabac

- S'appuyer sur le groupe addictions-soins qui réunit les CSAPA, le CAARUD, le Souffle 64, l'EMAP-ELSA, l'Hôpital de jour et la PASS psychiatrie et prévoir un temps de travail spécifique sur la prévention lors d'une réunion de ce groupe

- Temps d'information autour de thématiques pour les médecins généralistes et les pharmaciens

Financement de l'action :

Si nécessaire dans le cadre de demande sur l'appel Prévention et Promotion de la Santé de l'ARS

Calendrier prévisionnel :

- réalisation tout au long de l'année / Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

SDSEI, CCAS, services d'aide à domicile, bailleurs sociaux, médecins généralistes, pharmaciens

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Participation des différents acteurs pilotes de l'action

Indicateurs d'activité

- Réalisation d'une conférence par an, formations pour les professionnels, soirée échanges médecins pharmaciens, rencontre trimestrielle entre acteurs de l'addictologie.

Indicateurs de résultats

- Amélioration de la connaissance en addictologie des professionnels ayant suivi la formation, amélioration des indications et orientations en addictologie, amélioration du repérage précoce.

Méthode d'évaluation envisagée

- Quantité de personnes formées, nombre de réalisation, entretiens qualitatifs.





FICHE-ACTION 3.3.1 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION

Faire bĕnĕficier les jeunes de 3 Ā 24 ans, dans le cadre du programme M'Tdents d'un examen bucco dentaire complet

PILOTE(S) DE L'ACTION

CPAM Pau

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

1 personne sur 5 du territoire du CLS a moins de 30 ans

En 2020, parmi la population des 16-25 ans venus passĕs le bilan de santĕ, 78% sont en situation de prĕcaritĕ (Score EPICES >= 30). Parmi eux :

Prĕs de 6 sur 10 n'avaient pas vu de dentiste depuis plus de 2 ans.

Le dispositif M'T dents permet aux jeunes de 3 Ā 24 ans de bĕnĕficier auprĕs du dentiste de leur choix d'une consultation gratuite de prĕvention bucco-dentaire pendant laquelle des soins nĕcessaires hors orthodontie peuvent ĕtre rĕalisĕs.

ENJEUX / IMPACTS

- L'ĕtat bucco-dentaire est un marqueur de prĕcaritĕ et de l'ĕtat de santĕ globale de la personne.

Le dĕpistage prĕcoce des lĕsions bucco-dentaires ĕvite les consĕquences graves et les complications

Public visĕ

- Les jeunes de 3 ans Ā 24 ans

Localisation

Pĕrimĕtre du CLS de Pau et Agglo Bĕarn Pyrĕnĕes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĕgique de l'action :

Contribuer Ā l'amĕlioration de la santĕ buccodentaire des jeunes de 3 Ā 24 ans par :

- des actions ciblĕes dans les classes de CP en ZEP
- la promotion du programme M'T dents qui est gratuit

Descriptifs de l'action (objectifs opĕrationnels) :

- Rĕaliser des envois rĕguliers en fonction des dates retenues Ā destination de tous les jeunes (action nationale).
- Intervenir avec l'UFSBD auprĕs des enfant de 6 ans dans les classes de CP des zones d'ĕducation prioritaire du territoire du CLS. L'Āge de 6 ans (passage des dents de lait aux dents dĕfinitives) : dĕpistage et examen de la bouche en C.P. Ā l'Āge de 6 ans (Zone Pau Nord)
- Promouvoir le programme M'Tdents et remettre le formulaire de prise en charge au public ĕligible venu passer le bilan de santĕ au Centre d'Examens de Santĕ.
- Rappeler l'importance du suivi buccodentaire lors des journĕes Santĕ dans l'enseignement supĕrieur.
- Rappeler l'importance de la santĕ buccodentaire Ā tous les partenaires.

Financement de l'action :

FNPEIS

Calendrier prĕvisionnel :

- De septembre Ā dĕcembre intervention dans les classes de CP
- Tout au long de l'annĕe, remise des prises en charge aux consultants ĕligibles venus passer l'examen de prĕvention en santĕ au CES.
- Durĕe du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- UFSBD, ĕducation Nationale, Organismes de formation et d'insertion (CFA, Mission locale,...), PMI, CAF, ELSM, UPPA

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs de processus

- Ētablissement du calendrier prĕvisionnel d'action dans les ĕtablissements scolaires
- Renouvellement annuel de la convention avec l'ĕducation nationale

Indicateurs d'activitĕ

- Pourcentage d'ĕcoles en ZEP ciblĕes
- Nombre de classes de CP en ZEP ayant fait l'objet d'une intervention de l'UFSBD
- Nombre d'enfants vus
- Nombre d'interventions de l'UFSBD

Indicateurs de rĕsultats

- Pourcentage d'enfants de classe de CP en zone prioritaire ayant consultĕ un dentiste aprĕs les interventions en classe
- Pourcentage de PEC utilisĕes par les populations ĕligibles.

Mĕthode d'ĕvaluation envisagĕe

- Requĕte base de donnĕes
- Tableau de bord





FICHE-ACTION 3.3.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Déployer un programme de prévention pour les étudiants de l'université de Pau et des Pays de l'Adour (site de Pau)

PILOTE(S) DE L'ACTION

UPPA, ARS, CPAM

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La population étudiante est caractérisée notamment par une exposition accrue à des facteurs de vulnérabilité sociale et psychologique (autonomisation, isolement, modification du milieu et des conditions de vie et d'études). Elle est également exposée à des comportements individuels défavorables à la santé, notamment la consommation de tabac, d'alcool, de produits psychoactifs, une mauvaise alimentation, la sédentarité, les comportements sexuels à risques etc. dont on sait qu'ils constituent des facteurs de risque susceptibles d'altérer gravement leur santé. Avec la crise sanitaire les consultations pour motifs psychologiques ont augmenté de 30 % à l'Espace Santé Étudiants. Les étudiants présentant des difficultés sont principalement ceux qui présentent des antécédents de vulnérabilités, des situations personnelles familiales ou sociales complexes, un éloignement géographique, un isolement ou des pathologies sous-jacentes. La symptomatologie se traduit par un décrochage universitaire, de l'anxiété, des syndromes dépressifs, des décompensations de maladies psychiatriques, des tentatives de suicide ou encore des troubles du sommeil ou des comportements alimentaires.

Rendre les étudiants acteurs de leur santé dans une approche globale de promotion de la santé demeure un des leviers majeurs pour réduire les problématiques susmentionnées. Dans cet objectif, l'UPPA s'appuie sur son service de médecine préventive, mais aussi sur l'ensemble des acteurs du territoire, pour déployer un programme de prévention tout au long de l'année universitaire.

ENJEUX / IMPACTS

- Permettre aux étudiants d'être acteurs de leur santé
- Réduire les pratiques à risque chez les jeunes
- Inciter les étudiants à adopter des comportements favorables à leur santé

Public visé

- Étudiants

Localisation

Site de l'UPPA à Pau

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Élaborer un programme de prévention répondant aux besoins des étudiants. Le programme agira en particulier sur les thématiques de santé mentale, santé sexuelle, addictions, nutrition, santé bucco-dentaire...
- Évaluer chaque année ce programme et le renouveler en prenant en compte les pistes d'amélioration ;
- Fédérer et maintenir un réseau de partenaires agissant autour de la prévention des étudiants pour la mise en œuvre des actions nécessaires ;
- Communiquer et valoriser sur les actions réalisées en particulier les temps forts du programme : semaine FEEL GOOD, séances de vaccination...

Financement de l'action :

UPPA, ARS, autres partenaires

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

PRS NA, PRAPS NA

Calendrier prévisionnel :

- Tout au long du CLS, programme renouvelé chaque année

PARTENAIRES DE L'ACTION

CPAM

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Mettre en œuvre un programme de prévention pour les étudiants de l'UPPA



SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de réunions et échanges réalisés pour l'élaboration du programme
- Nombre de programmes élaborés et évalués durant le CLS

Indicateurs d'activité

- Nombre d'actions mises en place

Indicateurs de résultats

- Nombre d'étudiants sensibilisés
- Évaluation de l'impact des actions sur la santé des étudiants

Méthode d'évaluation envisagée

- Feuille d'émargement, bilan des dossiers de demande de subvention, questionnaires de satisfaction, étude, diagnostic de l'état de santé des étudiants





FICHE-ACTION 3.3.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Éducation par les Pairs :
favoriser le bien être
relationnel, affectif et sexuel
des jeunes par l'expression
artistique et culturelle

PILOTE(S) DE L'ACTION
Planning Familial

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Par le biais des différentes actions du Planning Familial individuelles et collectives, nous avons relevé la nécessité de créer des espaces d'expressions pour les jeunes, notamment au travers de la transmission d'informations fiables par des séances de sensibilisation aux thématiques sur la vie affective relationnelle et sexuelle.

Aussi, il nous semble important que ces jeunes soient vecteurs de transmission auprès de leurs pairs. L'accès à un espace créatif d'expression par l'outil artistique et culturel nous a montré à plusieurs reprises qu'il favorise l'implication des jeunes dans une démarche d'"empowerment" et d'envie de "bien faire" pour transmettre.

ENJEUX / IMPACTS

- Une réduction des conséquences de prises de risques en matière de sexualité (VIH, IST, grossesses non désirées)
- Une responsabilisation des jeunes dans leur vie affective relationnelle et sexuelle
- Une transmission d'information à de nombreux jeunes

Public visé

- les jeunes de 18-25 ans

Localisation

Pau et Agglo Béarn
Pyrénées

PARTENAIRES DE L'ACTION

Enseignement supérieur

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Modalités d'organisation et de mise en œuvre (réunions de préparation, implication des acteurs)

Indicateurs d'activité

- Nombre d'heures
- Nombres de séances
- Nombre de jeunes
- Nombre de professionnels

Indicateurs de résultats

- Fréquentation
- Assiduité
- Le nombres de propositions
- La finalité, la réalisation (outil, expo, carnet)

Méthode d'évaluation envisagée

- Les bilans écrits et oraux par séance et par action
- Questionnaires
- Feuilles d'émargement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Mettre en place une action d'aller vers un public spécifique d'étudiants des Beaux Arts

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Ouvrir des espaces d'expression entre pairs
- Sensibiliser aux thématiques de la vie affective relationnelle et sexuelle
- Créer un outil artistique/culturel de transmission

Financement de l'action :

ARS, Planning familial

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Actions menées par le Planning familial sur le territoire de Pau et Agglomération

Calendrier prévisionnel :

- de janvier 2022 à mars 2023





FICHE-ACTION 3.3.4 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Promotion de l'accès aux soins et de l'accès aux droits - Centre d'Examens de Santé (CES) - CPAM Pau-Pyrénées

PILOTE(S) DE L'ACTION
CPAM Pau

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Le constat s'appuie sur les difficultés d'accès aux soins et d'accès aux droits des publics en situation de précarité.

Le taux de précarité est de 14% avec des points forts en centre ville de Pau et autour des 2 Quartiers Politique de la Ville.

1 personne sur 5 du territoire du CLS a moins de 30 ans

En 2020, parmi la population des 16-25 ans venus passés le bilan de santé, 78% sont en situation de précarité (Score EPICES \geq 30). Parmi eux :

- Près d'1 jeune précaire sur 3 n'avait pas consulté de médecin depuis plus de 2 ans et près de 6 sur 10 n'avaient pas vu de dentiste depuis plus de 2 ans.
- Sur le plan des addictions 1 jeune sur 4 consomme de l'alcool et 4 sur 10 fument.
- Près de 1,5 jeune sur 10 a fait l'objet d'une orientation vers l'infirmier spécialisé du Centre Hospitalier des Pyrénées
- Plus de 1 jeune précaire sur 4 s'estime en moyenne ou mauvaise santé.

20% de la population du périmètre du CLS a de 60 à 74 ans.

5334 Diabétiques de type 2 en ALD

ENJEUX / IMPACTS

L'enjeu est :

- de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales en santé et de favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics cibles accueillis au CES.
- de motiver une démarche de prévention primaire, secondaire ou tertiaire.
- de favoriser l'accès aux droits, le recours au parcours de soins et de lutter contre le renoncement aux soins.

Il s'agit d'une démarche d'universalisme proportionné avec une attention portée aux personnes en situation de vulnérabilité.

Public visé

- Personnes en situation de précarité
- Jeunes (16 à 25 ans)
- Personnes actives
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap

Localisation

Centre d'Examens de Santé de la CPAM de Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Favoriser et renforcer l'accès à l'Examen de Prévention en Santé (EPS) des publics cibles : personnes en situation de précarité, 16-25 ans, séniors, les étudiants, les personnes en situation de handicap, migrants....
- Inscrire et accompagner les publics cibles dans un parcours visant à l'accès aux droits et aux soins en faisant le lien avec la Mission Accompagnement Santé
- Orienter et suivre les consultants

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Maintenir et renforcer le partenariat avec les organismes d'insertion, de formation et d'accueil des publics cibles, avec les acteurs du secteur social et médico-social (CCAS, SDSEI,...)
- Réaliser des Réunions d'Information Collectives (RIC) chez le partenaire auprès des usagers.
- Réaliser les Examens de prévention en santé
- Proposer des Ateliers d'éducation en Santé dont certains comme « Amour et Sexualité » s'adressent aux 16-25 ans et sont réalisés au cours de l'EPS
- Favoriser avec le partenaire, en amont de l'EPS, le bilan de la situation administrative et la complétude des documents en vue de la mise à jour des droits.
- Inviter les étudiants de l'UPPA et des structures non universitaires comme les BTS à réaliser un EPS.
- Faire le lien avec la Mission Accompagnement Santé (MisAS) en amont et en aval de l'Examen de Prévention en Santé)
- Proposer pour les séniors de 65 ans et plus une évaluation du score de risque de chute débouchant si besoin sur des ateliers équilibre animés par l'Asept.
- Dépister, repérer et proposer une orientation et un accompagnement sur le plan de la santé mentale.

Financement de l'action :

CPAM



AXE 3
ACTION
3.3.4



FICHE-ACTION 3.3.5 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION
Promouvoir l'accès des publics atteints de maladies chroniques à l'éducation thérapeutique

PILOTE(S) DE L'ACTION
Centre Hospitalier de Pau

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Selon l'article L. 1161 du code de la santé publique « l'éducation thérapeutique du patient (ETP) fait partie intégrante de la prise en charge du malade. C'est une part indissociable du soins ».

En effet l'ETP est aujourd'hui une composante indiscutable d'un parcours de soins de qualité pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

Aider ces personnes à mieux gérer et à mieux vivre avec leur pathologie est une démarche préventive, elle reste spontanément moins accessible aux personnes socio économiquement fragiles.

De plus le Programme régional de santé encourage le développement de l'accessibilité aux programmes d'ETP et leur déploiement dans les territoires de proximité. Cette orientation permet de sensibiliser les patients à risques les plus éloignés des établissements de premier recours ou socialement défavorisés.

ENJEUX / IMPACTS

La loi n°2009-879 (HPST) précise que « l'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie ». Ainsi, l'offre en ETP doit être proposée à tous les patients atteints d'une maladie chronique dans le cadre de leur parcours de soins.

L'enjeu du projet porté par l'Unité Territoriale et Transversale d'Éducation thérapeutique du Patient (UTTEP) du centre hospitalier de Pau est de favoriser le développement de l'éducation thérapeutique de proximité et de l'inscrire dans le parcours de santé des patients. Il s'agira de prioriser la mise en œuvre de programmes auprès des médecins de ville, d'appuyer et d'accompagner les projets et les programmes d'ETP au service du développement de l'ETP. Accroître l'offre en éducation thérapeutique facilitera l'accessibilité des patients à un suivi complet en promotion et prévention de la santé.

Public visé

• Personnes atteintes de maladie chronique (diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques et asthme...).

Une attention particulière sera apportée aux personnes en situation de vulnérabilité : personnes âgées isolées, familles socio-économiquement précaires, migrantes etc.

Localisation

Territoire de santé Béarn-Soule et en particulier l'agglomération paloise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Sensibiliser les professionnels de l'accompagnement (santé, personnels éducatifs, travailleurs sociaux) à l'existence de programmes d'ETP.
- Valoriser les programmes d'ETP auprès des publics confrontés à des difficultés spécifiques (précarité, migration...).

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Renforcer la visibilité des programmes d'ETP sur le territoire :
- Organiser des rencontres avec les professionnels libéraux (médecins, IDE, kiné etc.) et hospitaliers pour les inciter à orienter les patients vers les programmes d'ETP ;
- Renforcer la communication auprès des usagers par l'intermédiaire des associations de patients.
- Renforcer les coopérations en proximité : ville/hôpital/médico-social et entre professionnels de santé grâce au développement de l'ETP hors des murs de l'hôpital :
- Organiser la continuité des activités du patient avant ou après sa participation à un programme ;
- Mobiliser des personnes relais (travailleurs sociaux) pour faciliter les actions auprès des personnes en difficultés socio-économiques ;
- Développer l'exercice mixte ville/hôpital ;
- Trouver des locaux adaptés à la réalisation d'activités d'ETP hors des murs de l'hôpital.

Financement de l'action :

ARS Nouvelle Aquitaine

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

L'Unité Territoriale et Transversale d'Éducation thérapeutique du Patient (UTTEP) est une structure d'appui et d'accompagnement qui promeut l'accès des patients atteints de maladie chronique aux programmes d'ETP.

Calendrier prévisionnel :

Ces actions vont se développer sur le deuxième semestre 2021 et en 2022.

PARTENAIRES DE L'ACTION

UTTEP : gestion de l'action / pilotage / mobilisation des ressources.

Communauté d'agglomération de Pau, Centres sociaux, UPPA, PMI, CPAM, Dispositif ASALEE, Service de santé au travail inter-entreprises ... : relais d'information et orientation de patients, mise à disposition de lieux d'intervention.



SUIVI, ÉVALUATION

- Indicateurs de processus**
- Création d'un panorama de l'offre territoriale (papier, numérique->site internet CH Pau, ETHNA...)
 - Identification des partenaires sur le territoire
-

- Indicateurs d'activité**
- Nombre de partenaires, personnes-relais rencontrées
 - Nombre de réunions animées dans l'agglomération.
-

- Indicateurs de résultats**
- Nombre de collaborations
 - Nombre de patients orientés
-

- Méthode d'évaluation envisagée**
- Tableaux de bord





FICHE-ACTION 3.3.6 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Promotion du dépistage organisé des cancers : sein (DOCS), colorectal (DOCCR) et col de l'utérus (DOCCU)

PILOTE(S) DE L'ACTION

Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Nouvelle Aquitaine

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Diminution des taux de participation sur la campagne 2019-2020 :

Sur le département des Pyrénées Atlantiques :

- DOCS, perte de 5 points sur les deux dernières campagnes :

Taux de participation 2018 - 2019 : 54.6%

Taux de participation 2019-2020 : 49.6%

- DOCCR, perte de 4 points sur les deux dernières campagnes :

Taux de participation 2018 - 2019 : 33.5%

Taux de participation 2019-2020 : 29.7%

Lancement du Dépistage Organisé du cancer du col de l'utérus en juillet 2020 avec un taux de couverture souhaité de 80%

ENJEUX / IMPACTS

Amélioration des taux de participation et/ou d'activité par DO

Public visé

- DOCCS : femmes de 50 à 74 ans
- DOCCR : hommes et femmes de 50 à 74 ans
- DOCCU : femmes de 25 à 65 ans

Localisation

Agglomération Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Axe 1 : Favoriser la promotion non ciblée du dépistage auprès du grand public

Axe 2 : Favoriser la promotion ciblée du dépistage organisé des cancers auprès de publics spécifiques ou sur les territoires sous participants

- Publics en situation de handicap
- Publics en situation de précarité et/ou de grande vulnérabilité
- Publics cibles et/ou territoires sous participants

Axe 3 : Favoriser l'implication des professionnels du monde sanitaire dans le dépistage

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Axe 1 : Favoriser la promotion non ciblée du dépistage auprès du grand public (sur les trois dépistages organisés)

1. Élaborer une communication collective partenariale auprès des collectivités du CLS: affichage, panneaux digitaux type « panneau pocket », bulletins d'informations

2. Diffuser des messages par différents canaux : phoning, mailing, radio, presses écrites, réseaux sociaux,

3. Poursuivre et renforcer les actions « aller vers »: stands, forum, ateliers, expositions, conférences.

Axe 2 : Favoriser la promotion ciblée du dépistage organisé des cancers auprès de publics spécifiques ou sur les territoires sous participants (sur les trois dépistages organisés)

1. Cibler les territoires sous participants sur le territoire du CLS : moins de 50% sur le DOCS et moins de 30% sur le DOCCR.

2. Cibler les publics en situation de vulnérabilité sur les quartiers prioritaires de politique de la ville de Pau.

Dépistage Organisé Cancer Colorectal (DOCCR)

1. Action envers le public de plus de 60 ans, dont l'incidence du CCR augmente, via les actions réalisées par l'UDCASS.

Dépistage Organisé Cancer col de l'Utérus (DOCCU)

1. Promotion de la vaccination HPV : Collèges / Lycées : information des familles sur l'intérêt du vaccin HPV pour les filles et les garçons sur l'apparition de cancers induits par le Papillomavirus Humain.

2. Information/sensibilisation auprès des étudiantes du territoire : Informer, dépister dès l'âge d'entrée dans le dépistage pour faciliter par la suite l'observance d'un suivi spécialisé et la réalisation du frottis.

3. Femmes de plus de 50 ans : Population sous participante avec nette diminution du suivi. Collaboration avec les pharmacies pour délivrer de l'information auprès de ce public (professionnels de premier recours).

Axe 3 : Favoriser l'implication des professionnels du monde sanitaire dans le dépistage (sur les trois dépistages organisés)

1. Entretiens réguliers des Délégués de L'assurance Maladie avec les professionnels de santé : information des DAM, réalisation d'un « mémo » à distribuer par les DAM, séances d'information ciblées sur les territoires en partenariat CPAM/CRCDC.

2. Formation au dépistage organisé des cancers auprès des étudiants des filières sanitaires médecins/infirmiers.

3. Information ciblée auprès des professionnels de santé des MSP du territoire.

Financement de l'action :

AAP / Financement propre



Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Programme Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine : « renforcer les dépistages et les repérages précoces » ; « Promouvoir la vaccination ».
- Programme Régional pour l'Accès aux soins et à la prévention des plus démunis : « Renforcer le dépistage des cancers auprès des publics les plus éloignés ».

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS (2022 à 2027)

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule
- CPAM
- Ligue contre le cancer
- UDCCAS

SUIVI, ÉVALUATION**Indicateurs d'activité**

- Nombre d'évènement réalisés
- Nombre de bénéficiaires informés
- Nombre de professionnels de santé informés
- Évaluation des taux d'activité avant/après l'action
- Nombre de partenaires/collectivités engagés
- Nombre/type de canaux de communication utilisés
- Nombre d'actions en direction des bénéficiaires de la CSS

Indicateurs de résultats

- Taux de recours aux dépistages organisés annuels sur le territoire Pau agglomération
- Taux de recours par quartiers de l'agglomération
- Taux annuels de recours aux DO des bénéficiaires de la CSS

Méthode d'évaluation envisagée

- Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : Excel/tableaux de bord, enquêtes satisfaction/
- Données issues de la CPAM Pau-Pyrénées

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Établissements sanitaires
- Établissements sociaux et médico-sociaux
- Associations
- Collectivités
- Professionnels de santé
- MSP/CPTS
- CPAM
- MSA

Ressources mobilisées : communication, mise à disposition de locaux, AAP, convention partenariale, financement propre.

**AXE 3**

ACTION

3.3.6



FICHE-ACTION 3.3.7 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Déploiement concerté sur le territoire de la CAPBP de la formation aux premiers secours en santé mentale

PILOTE(S) DE L'ACTION

Centre Hospitalier des Pyrénées

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les premiers secours en santé mentale sont inspirés du programme « Mental Health First Aid » (MHFA) : celui-ci a été initié en 2001 en Australie et a depuis été validé scientifiquement. Déployée dans plusieurs pays, la France a fait le choix de développer également cette formation sur son territoire. En mars 2018, la ministre de la Santé Agnès Buzyn avait alors souligné 25 mesures prioritaires dans le domaine de la prévention, dont la mesure 13 relative à un développement expérimental de la formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) auprès des étudiants dans une logique de pair aidance. Cette volonté a été appuyée de nouveau en janvier 2019 à l'occasion du congrès Encéphale. Cofondée par l'UNAFAM, Santé Mentale France et l'INFIPP, l'association PSSM est l'organisme régisseur de la formation PSSM, en proposant la formation de base, ainsi que la formation de formateur. Elle est ainsi garante de la qualité de la formation, de sa mise à jour et de son déploiement.

La formation aux premiers secours en santé mentale est une formation permettant aux personnes formées d'être capables de repérer, d'aider et d'orienter les personnes présentant l'apparition de troubles de santé mentale, une altération des troubles de santé mentale ou une crise de santé mentale.

ENJEUX / IMPACTS

Repérer de façon plus précoce les altérations de l'état de santé mentale de la population, et améliorer les orientations en première ligne.

Public visé

- Tout public

Localisation

Agglomération de Pau
Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Déployer de manière concertée la formation aux premiers secours en santé mentale sur le territoire de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

1. Mise en place des équipes de formateurs sur le territoire de la CAPBP (CH des Pyrénées, Santé Mentale Pays de l'Adour et Espace Santé Etudiant), chacune ayant des publics prioritaires.

2. Déploiement des sessions de formation en sollicitant les différents partenaires (opérateurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux) par an.

3. Dans le cadre du CLSM : animation d'un réseau avec la mise en place de journées thématiques (retour sur expériences, échange de pratiques, colloque, recyclage...) a posteriori pour les personnes formées. Proposition de Santé Mentale Pays de l'Adour d'offrir un espace de réponse aux questions.

Financement de l'action :

Coût de la formation : 250€ / personne. Il sera étudié avec l'ARS, la possibilité de flécher des crédits dans le cadre du projet territorial de santé mentale (PTSM). De même, des réponses à des appels à projet (CPAM, autres...) pourront également faites dans le sens d'une recherche de (co)financements.

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

PTSM Pyrénées Atlantiques, SRS NA 2018-2023

Calendrier prévisionnel :

2021 : mise en place de l'équipe de formateurs

2022 : déploiement des sessions de formation

2022 (second semestre) : mise en place de journées thématiques (une par an).

PARTENAIRES DE L'ACTION

Pilotage du déploiement Premiers secours en Santé Mentale : CH des Pyrénées, CPAM, Santé Mentale Pays de l'Adour, Santé Mentale Nouvelle Aquitaine, Espace Santé Etudiant/UPPA, Education Nationale, Mission Locale Jeune Pau Pyrénées, CLSM

Mobilisation des acteurs à associer : Centre Communal d'action sociale, Habitat Jeune Pau Pyrénées, CFA Chambre des métiers, lycées professionnels et agricoles, IFSI de Pau, Association Addictions France, CEID Béarn Addiction, centres sociaux (pour un public plus jeune), les CADA (OGFA, Isard COS), AJIR, l'Ecole de la deuxième Chance...



SUIVI, ÉVALUATION

- Indicateurs de processus**
- Déploiement opérationnel de la formation.
 - Nombre de réunions de pilotage.
-

- Indicateurs d'activité**
- Nombre de personnes formées au PSSM par an.
 - Nombre de sessions de formation mises en place par an.
-

Indicateurs de résultats

- Méthode d'évaluation envisagée**
- Tableau de bord, feuille d'émergence, suivi des personnes formées.





FICHE-ACTION 3.3.8 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Prévention des risques solaires

PILOTE(S) DE L'ACTION

Ligue contre le cancer des Pyrénées-Atlantiques

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les cancers de la peau, les cas de cataracte et de DMLA connaissent un taux de croissance important. En France, selon l'Inca, on estime à 15 500 le nombre de nouveaux cas de mélanomes malins en 2018. L'Aquitaine se situe dans la moyenne nationale.

Les surexpositions au rayonnement ultra-violet, particulièrement pendant l'enfance, sont clairement accusés par les experts. Une information est donc indispensable, notamment auprès des familles, pour faire évoluer les comportements. Notre région, où l'ensoleillement est fort, est particulièrement concernée par cette problématique.

Cette démarche est en adéquation avec la nouvelle stratégie décennale de lutte contre le cancer qui propose dans la fiche action 1.7 d'aider les collectivités à intégrer la santé dans leurs actions ainsi que de mettre en place des actions de prévention permettant de réduire les expositions : informer les personnes sur les risques, de façon ciblée et accessibles et sur les comportements de précaution possible.

Nos observations et enquêtes de terrain confirment ce que fait apparaître la littérature : si le public est relativement bien informé, les comportements sont difficiles à faire évoluer. Nos actions permettent de renforcer l'information et de réfléchir avec les professionnels en charge de l'enfance, la petite enfance et les loisirs à la mise en place d'un environnement favorable à l'application des conseils de prévention.

ENJEUX / IMPACTS

- Amélioration de la protection des populations contre les UV

Public visé

- Grand public
- Familles
- Enfants
- Professionnels de l'enfance, la petite enfance et des loisirs

Localisation

Agglomération de Pau
Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Contribuer à la prévention des risques solaires, améliorer les connaissances et faire évoluer les comportements

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Organiser des programmes d'actions de prévention des risques solaires sur le territoire du CLS

Possibilités d'actions :

- stands grand public : plans d'eau, piscines, bases nautiques, forum santé, animations de quartier
- animations pédagogiques en milieu scolaire et périscolaire, centres de loisirs, campings
- sensibilisation de personnes relais, notamment professionnels de la petite enfance, enfance et du sport. (Ex : crèches, assistantes maternelles, équipes d'animation, MNS...)
- Proposer et diffuser des outils de communication digitale et papier aux partenaires : piscines, campings, collectivités, offices du tourisme... mais aussi MSP, professionnels de santé, PMI...
- Proposer un affichage durable (panneaux en dur) aux piscines et autres lieux d'exposition majeurs.
- Accompagner les collectivités qui le souhaitent dans une réflexion autour des espaces ombragés notamment dans les piscines, aires de jeux et de pique-nique dans une dynamique de promotion des environnements favorables à la santé.

Financement de l'action :

Appel à projets, financement propre

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Établissements sanitaires
- Établissements scolaires
- Associations
- Collectivités
- Professionnels de santé, MSP
- CPAM, MSA

Ressources mobilisées : communication, mise à disposition de locaux, AAP, convention partenariale, financement propre.



SUIVI, ÉVALUATION

- Indicateurs de processus**
- Mobilisation de partenaires, structures et collectivités.
 - Mise en place d'un groupe de travail
-

- Indicateurs d'activité**
- Nombre d'évènement réalisés / Nombre de bénéficiaires informés
 - Nombre de sensibilisations / Nombre de professionnels sensibilisés
 - Nombre de partenaires/collectivités engagés
 - Type de canaux de communication utilisés
-

Indicateurs de résultats

- Méthode d'évaluation envisagée**
- Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :
 - Excel/tableaux de bord, enquêtes satisfaction





FICHE-ACTION 3.3.9 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Lutter contre l'isolement social

PILOTE(S) DE L'ACTION
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

L'isolement social est un fléau pouvant affecter chacun d'entre nous au cours de son parcours de vie. Selon la Fondation de France, ce phénomène progresse au sein de la société depuis dix ans, se diffusant dans des catégories sociales auparavant moins touchées par l'isolement. La pandémie COVID19 et son lot de confinements et mesures de distanciation ont induit la suspension des contacts et généré de nouvelles situations. Il est à craindre dans la durée qu'une certaine frange de la population éprouve des difficultés dans son rapport à l'autre et les échanges, bases de la sociabilité.

Si les personnes vulnérables et les personnes âgées sont particulièrement impactées, les classes moyennes supérieures et les jeunes sont également de plus en plus concernés par le sujet.

La récente pandémie a en contrepartie sensibilisé la population à l'isolement et suscité des élans de solidarité et d'entraide.

Si des dispositifs en faveur des seniors ont été mis en œuvre depuis une décennie environ (cf. Charte Monalisa, etc.), la problématique du repérage des personnes isolées, leur accompagnement et la mise en place de parcours impliquant les personnes dans leur sortie d'isolement demeurent une problématique transversale à investir plus avant.

ENJEUX / IMPACTS

La restauration du lien social constitue une composante essentielle de l'équilibre physique et psychique de l'individu.

Parce que les causes d'isolement sont multiples, les situations le sont aussi et varient en fonction des territoires, urbains et ruraux. La résorption de l'isolement social suppose d'aller vers les publics cible. Elle repose sur l'accompagnement des individus. Cela suppose une intervention en proximité, à l'échelle de chaque commune, du bourg, des quartiers, du pied d'immeuble.

L'enjeu premier réside dans la phase de repérage des personnes isolées.

Le deuxième enjeu consiste à créer un environnement bienveillant et les conditions d'un accompagnement adapté, afin de permettre l'émergence de nouveaux réseaux de sociabilité, établis avec la personne elle-même.

Il s'agit également de rendre lisibles et visibles les acteurs à même d'aider les personnes, souvent démunies, en perte de confiance et d'estime de soi.

Au-delà de l'individu, la lutte contre l'isolement social constitue un enjeu de cohésion sociale pour le territoire. Entraide, solidarité, fraternité, inclusion, intergénérationnel, mixité sociale sont autant de valeurs et dimensions à favoriser pour retrouver une qualité de vie pour tous et un vivre ensemble apaisé. Une telle démarche suppose également la participation de tous les acteurs de la cité, à commencer par les habitants et les associations, forts d'une expertise d'usage gage de l'efficacité des solutions mises en œuvre.

Public visé	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> Personnes isolées, de l'enfant au senior (nouveaux arrivants, étudiants, migrants, parents solos, personnes souffrant d'un handicap, ...) Tissu associatif Prescripteurs (habitants, acteurs médicaux-sociaux, bailleurs, commerçants, ...) Institutions (communes, intercommunalité, CD64) 	Interventions à l'échelle du quartier, à domicile, dans l'espace public, auprès des associations, dans les communes de l'agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Créer les conditions favorables à la prévention de l'isolement social et à la résorption des situations d'isolement subi.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Sensibiliser les habitants et les mobiliser
- Repérer et accompagner les publics cible
- Rendre lisibles et visibles les acteurs, les dispositifs, les propositions favorisant le lien social
- Coordonner un réseau d'acteurs de tous horizons
- Favoriser le partage d'expériences

Financement de l'action :

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Plan anti solitude Ville de Pau et son réseau social de proximité Ensembl' Solidar_IT
Coordination Monalisa Département Pyrénées-Atlantiques
Actions des associations solidaires
Mission Handicap Ville de Pau/CAPBP
Actions des CCAS et des communes
Programme d'inclusion numérique CD64/Fibre64/CAPBP



AXE 3
ACTION
3.3.9

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- CAPBP (pilotage COPIL/COTEC)
- CAPBP et communes/CCAS (analyse des besoins sociaux, réseau social Ensembl' Solidar-IT, gestion de l'action en proximité)
- Associations solidaires et socio-éducatives
- Hôpitaux, ordre des médecins, ordre des pharmaciens

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus • Réseau d'acteurs effectif

Indicateurs d'activité • Nombre de réunions des partenaires
• Nombre d'actions et d'animations

Indicateurs de résultats • Nombre de signalements
• Nombre d'accompagnements
• Nombre de voisins volontaires
• Nombre de partenaires en réseau
• Nombre de personnes touchées
• Satisfaction des personnes

Méthode d'évaluation envisagée • Questionnaires de satisfaction des usagers et des partenaires
• Recherche action





FICHE-ACTION 3.3.10 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Lutte contre les violences
intrafamiliales

PILOTE(S) DE L'ACTION
Ville de Pau / CAPBP et Déléguee
départementale aux droits des femmes et
à l'égalité.

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Aujourd'hui en France, une femme décède tous les deux jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. Ce sont près de 213 000 femmes âgées de 18 à 75 ans qui sont victimes de violences conjugales graves, représentant un des motifs majeurs de saisine des forces de sécurité en zone urbaine et rurale.

Ces violences ont de multiples conséquences sur les victimes et leur entourage, notamment sur les enfants qui y sont exposés. Elles favorisent les vulnérabilités sociales, qui contribuent à des cumuls de difficultés engendrées au cours de la vie, ainsi qu'à un risque élevé de reproduction des violences à l'âge adulte.

En mai 2015, la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes portant sur l'impact des violences au sein du couple sur la santé des femmes affirmait que « les violences subies par les femmes affectent profondément et durablement leur santé physique, mentale et génésique. Par ailleurs, les violences au sein du couple constituent un danger pour la santé maternelle et périnatale. Elles multiplient par 1,9 le risque de fausse-couche et augmentent de 17% celui de naissance prématurée. Les femmes ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois ont 26 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que celles qui n'ont pas été victimes. 70% des femmes ayant subi des violences graves au sein du couple et 78% des celles ayant vécu un viol ou une tentative de viol déclarent que ces agressions ont causé des dommages psychologiques importants. »

ENJEUX / IMPACTS

Le 8 mars 2021, un Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) s'est tenu pour la signature du Contrat local de lutte contre les violences intrafamiliales. La préparation de ce contrat a nécessité la mise en place de cinq groupes de travail, dont le groupe Santé et aide aux victimes, qui se sont réunis trois fois pour établir un diagnostic partagé, dégager des enjeux prioritaires et les pistes d'actions qui en découlent.

L'axe 3 renforcement des dispositifs relatifs à la santé et l'aide aux victimes prévoit :

La prise en charge de la victime dans l'urgence avec :

- L'amélioration de la prise en charge psychologique de l'enfant,

- L'adaptation des mesures existantes aux profils singuliers des victimes (personnes en situation de handicap, personnes d'origines étrangères, victimes avec ou sans enfants...),

- La facilitation de la mobilité des victimes vers les structures d'accompagnement et de soins,
- Le développement de moyens pour palier la problématique de la preuve médicale,

L'accompagnement et le suivi sanitaire et social de la victime avec :

- La garantie de l'individualisation de la prise en charge,
- La garantie d'une continuité commune dans la prise en charge de la victime.

Outre ces enjeux, l'axe 1 du contrat qui concerne la coordination prévoit de :

- Garantir une continuité commune dans la prise en charge de la victime avec une régularité des rencontres, notamment du dispositif référent violences conjugales du Béarn ;
- Renforcer la légitimité du réseau pour garantir la fluidité du travail en réseau ;
- Développer une meilleure lisibilité des acteurs et des actions.

L'axe 2 relatif à la valorisation et le développement des actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des différents publics, prévoit de :

- Développer les actions de prévention sur le volet de la santé des victimes ;
- Développer des formations adaptées aux différents publics (professionnels du secteur sanitaire et social, professionnels du secteur privé et les élus).

Il a été relevé l'importance de pouvoir faciliter le repérage et l'orientation des victimes de violences au sein du couple et de pouvoir mener des actions auprès de publics spécifiques tels que les étudiants, le public dit « migrant » ou encore les personnes en situation de handicap.

Public visé

- Habitants et habitantes de l'agglomération paloise

Localisation

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées



AXE 3
ACTION
3.3.10

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Contribuer à lutter contre les violences intrafamiliales et, de manière plus spécifique, contre les violences faites en sein du couple.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

En septembre et octobre 2021, le groupe santé et aide aux victimes du CISPD s'est réuni pour commencer à travailler sur quatre premières actions :

- La désignation d'un référent violences intrafamiliales dans chaque structure accueillant du public.
- La facilitation de la mobilité des victimes vers les structures d'accompagnement et de soins.
- La clarification auprès du grand public le rôle des urgences et son articulation avec l'Unité Médico-Judiciaire (mise en œuvre en novembre 2021)
- La mise en place de moyens pour garantir un accompagnement immédiat de l'enfant en articulation avec les informations préoccupantes traitées par le Département.

Une vingtaine de préconisations ont été formulées par le groupe santé et aide aux victimes.

Autres préconisations formulées lors des temps de travail dans le cadre du contrat local de santé :

- Formation par les pairs ;
- Développement d'outils à destination des professionnels, auto-questionnaire pour les femmes, outils CPEF (Centre de Planification et d'Éducation Familiale).

Financement de l'action :

Les structures partenaires

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Il existe à l'échelle départementale plusieurs instances qui se réunissent dans le cadre de lutte contre les violences faites au sein du couple : les Comités Locaux d'Aide aux Victimes Violences intrafamiliales (CLAV Vif) ; le dispositif référent violences conjugales (réseau local) ; le Comité de pilotage Violences intrafamiliales et le CISPD. Le dispositif référent violences conjugales réunit l'ensemble des partenaires du Béarn. Le CISPD de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est saisi en décembre 2019 du sujet et a proposé un dynamique autour d'un contrat local de lutte contre les violences intrafamiliales à une trentaine d'acteurs du territoire.

Calendrier prévisionnel :

Calendrier du Contrat local de lutte contre les violences intrafamiliales et du dispositif référent violences conjugales : une réunion avec l'ensemble des acteurs institutionnels du Béarn chaque trimestre. Concernant l'animation du contrat local, et depuis sa signature, des actions de communication, de sensibilisation et de formation ont d'ores et déjà été mises en œuvre par les partenaires. En septembre 2021, le groupe santé et aide aux victimes s'est réuni

pour commencer à travailler sur quatre actions. Le groupe se réunira, a minima, deux fois par an. Les groupes projets créés lors de ces temps, se réuniront de manière plus régulière pour faire avancer les actions.

Par ailleurs, s'agissant de la sensibilisation, une semaine de lutte contre les violences faites aux femmes s'organise à Pau tous les novembres et un mois est de lutte contre les discriminations est organisé chaque mois de mars.

PARTENAIRES DE L'ACTION

Partenaires institutionnels signataires du contrat local de lutte contre les violences intrafamiliales

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques ; Département des Pyrénées-Atlantiques ; Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ; Centre hospitalier de Pau ; Parquet près du Tribunal judiciaire de Pau

Structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des victimes des violences intrafamiliales

Organisme de Gestion des Foyers Amitié ; Du Côté Des Femmes ; Association Pyrénéenne d'Aide aux victimes et de Médiation ; Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Des Familles ; Planning familial 64 ; Pôle Emploi ; Action Jeunesse Innovation Réinsertion / Association Justice et Citoyenneté et Pôle escale

Professionnels du soin ou d'accès au soin, organismes de santé

Unité Médico-Judiciaire du Centre Hospitalier de Pau ; ARS ; Association Addictions France 64 ; CEID Béarn Addictions ; Caisse Primaire d'Assurance Maladie ; Centre Hospitalier Des Pyrénées ; réseau périnatal de Nouvelle-Aquitaine ; etc.

Forces de l'ordre et administration pénitentiaire

Gendarmerie ; Police nationale ; Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Bailleurs sociaux

Pau Béarn Habitat ; Habitat Domo France

Membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et participantes et participants à l'élaboration du Contrat local de lutte contre les violences intrafamiliales

Autres partenaires du réseau référent violences conjugales et de l'organisation des temps de sensibilisation

Université de Pau et des Pays de l'Adour ; ITS Pierre Bourdieu ; centres sociaux ; MJC ; cinémas ; Pistes solidaires ; etc.



AXE 3

ACTION

3.3.10

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus • Nombre de groupes projets réunis (deux fois dans l'année), nombre de CISPD réunis

Indicateurs d'activité • Nombre de fiches actions réalisées, nombre de groupes projets actifs ;
• Nombre d'activités réalisées, nombre d'informations, de sensibilisation ou de formations tenues et nombre de livrables réalisés.

Indicateurs de résultats • Meilleur repérage, meilleure prise en charge des victimes des violences intrafamiliales, meilleure communication entre les acteurs.

Méthode d'évaluation envisagée • Bilan des partenaires du contrat local de lutte contre les violences intrafamiliales

**AXE 3**

ACTION

3.3.10



FICHE-ACTION 3.3.11 / CLS PAU BÈARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION
Guide Santé
Pau-Agglomération

PILOTE(S) DE L'ACTION
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction des Solidarités et de la Santé

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Le diagnostic territorial de santé mené en 2021 dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat Local de Santé (CLS) a identifié comme l'une des problématiques prioritaires l'accès du public à l'information sur l'offre de santé en soins et prévention. Si les établissements de santé de notre territoire et les structures de prévention disposent pour la plupart d'un site internet, il n'existe à ce jour aucun site internet ou répertoire papier qui centralise l'information sur les structures ressources en santé disponibles sur notre bassin de vie.

Ainsi la recherche d'information par le public peut être rendue plus complexe ou encore différée dans le temps, voire abandonnée de part ce manque.

La création du « guide santé » de Pau et Agglomération vient apporter un élément de réponse à cette problématique. De nombreuses villes ont déjà créé ce type d'outil, en version papier, numérique ou combinant les 2 supports. Ce guide sera largement diffusé sur le périmètre de l'agglomération et téléchargeable notamment sur le site de la Ville de Pau.

ENJEUX / IMPACTS

Rendre plus accessible l'information sur les ressources santé et prévention du territoire à travers un document unique disponible en version papier et numérique et largement diffusé à l'échelle des 31 communes de la Communauté d'agglomération.

Public visé

- Habitants de l'agglomération

Localisation

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Faciliter l'accès des habitants à l'information sur les ressources santé et prévention du territoire à travers la large diffusion d'un guide à l'échelle de l'agglomération
- Contribuer à améliorer l'accès aux soins et à la prévention des habitants de l'agglomération

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Rassembler des informations actualisées sur les services proposés et les coordonnées des structures de soins et de prévention locales et les faire valider
- Identifier les sites et lignes d'écoute santé utiles qui compléteront les informations thématiques

- Établir un plan de diffusion à l'échelle des 31 communes de l'agglomération (30 00 exemplaires prévus) et mobiliser les services publics et autres structures pour la diffusion du guide auprès des publics (150 points relais de diffusion envisagés)

- Mise en ligne du guide sur le site de la ville de Pau/ Communauté d'agglomération et sur les sites des structures partenaires

Financement de l'action :

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Calendrier prévisionnel :

Fin 2021 : recensement des informations, validation par les structures référencées

1er trimestre 2022 : création du guide et diffusion

PARTENAIRES DE L'ACTION

Le partenariat des structures et collectivités territoriales est sollicité pour assurer la diffusion du guide auprès des publics : mairies, ARS, services du Conseil Départemental, CPAM, établissements de santé, structures de prévention, établissements médico-sociaux, structures d'éducation populaire, associations diverses...

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Réalisation effective du guide
- Validation des informations par les structures référencées
- Définition d'un plan de diffusion et obtention de l'accord des collectivités et structures pour relais de diffusion du guide

Indicateurs de résultats

- Nombre de guides diffusés
- Nombre de structures et collectivités mobilisées pour la diffusion effective du guide

Méthode d'évaluation envisagée

- Tableau de bord pour suivi de la diffusion



AXE 3
ACTION
3.3.11



FICHE-ACTION 3.4.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

**Atelier Suivi de Grossesse et
Alimentation de la Femme
Enceinte - Parcours Maternité**

PILOTE(S) DE L'ACTION

CPAM Pau

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les chiffres 2018 de la SDSEI de Pau-Agglomération font état de 1522 naissances parmi lesquelles 54% des mères primipares ont suivi des séances à l'accouchement et 5% des grossesses sont mal suivies. Le rapport des 1000 premiers jours pointe le fait que c'est « une période fondamentale pour le développement de l'enfant » et que c'est « un moment où les inégalités de destin se créent ».

L'Assurance Maladie est engagée sur les parcours attentionnés vis-à-vis de ses différents publics notamment ceux qui sont en situation de vulnérabilité. Cette dynamique porte notamment sur l'accompagnement de l'assuré à des moments clés de sa vie par un service personnalisé portant sur les dimensions administratives, sociale ou médicale.

La grossesse est l'un de ces moments clés et ses différentes étapes et suivis sont déterminants pour la santé tant de la mère que de l'enfant.

Les ateliers « suivi de grossesse et alimentation de la femme enceinte » s'inscrivent dans ce parcours afin de mieux informer, orienter et accompagner les parents.

ENJEUX / IMPACTS

- Évitement des ruptures dans l'accès aux droits et aux soins
- Le suivi du calendrier des examens obligatoires et leur réalisation
- Le renoncement aux soins
- La prévention au cours du déroulement de la grossesse dans les meilleures conditions qui aura un impact sur la période de l'accouchement jusqu'aux 2 ans de l'enfant.

Public visé

- femmes enceintes et parent conjoint

Localisation

Territoire du CLS de Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Améliorer l'information des parents sur le suivi de la grossesse et promouvoir le respect du calendrier des examens obligatoires notamment l'entretien prénatal précoce du 4ème mois.
- Promouvoir les bonnes pratiques nutritionnelles et en santé environnementale
- Informer sur les droits et l'offre de service commune CAF-CPAM

- Présenter les téléservices et les dispositifs d'accompagnement : Ameli.fr, PRADO, App 1000 jours, 1000-premiers-jours.fr, caf.fr

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Invitation mensuelle de toutes les femmes déclarant une grossesse
- 10 réunions organisées par an.
- Communication sur les médias classiques et les réseaux institutionnels et sociaux des dates des ateliers
- Déroulement des ateliers en distanciel via zoom.
- Co-animation par une sage-femme libérale, une diététicienne, un chargé de prévention de la CPAM et un agent de la CAF
- Les échanges avec les participants se font par écrit et / ou oral
- Évaluation de l'action via un formulaire en ligne limesurvey.

Financement de l'action :

FNPEIS

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023
- 2024

PARTENAIRES DE L'ACTION

- CAF
- Sage-femme libérale
- Diététicienne libérale
- Réseau Périnatal
- Structures d'insertion (OGFA,...)



SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Planification des ateliers
- Invitation des femmes enceintes dès la déclaration préalable de grossesse.

Indicateurs d'activité

- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombre de participantes

Indicateurs de résultats

- Nombre de rendez-vous caf-cpam consécutifs aux ateliers
- Pourcentage de participantes satisfaites et très satisfaites

Méthode d'évaluation envisagée

- Agenda des rendez-vous
- Enquête de satisfaction à chaud





FICHE-ACTION 3.4.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Addictions et périnatalité

PILOTE(S) DE L'ACTION
Réseau Périnatalité Nouvelle Aquitaine
Béarn & Soule

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Problèmes de consommation de produits psychoactifs pendant la grossesse.

Public visé

- Femmes enceintes ou souhaitant l'être
- Jeunes adultes
- Professionnels de la petite enfance

Localisation

GHT Béarn & Soule dont Pau Agglomération

SUIVI, ÉVALUATION

Les indicateurs proposés doivent permettre de mesurer la réduction des écarts identifiés dans la phase de diagnostic

Indicateurs de processus

- Nombre de participants au groupe de travail
- Nombre de réunion du groupe de travail

Indicateurs d'activité

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de personnes formées
- Nombre de lieux accueillant l'exposition

Indicateurs de résultats

- Nombre d'accompagnements réalisés
- Nombre de professionnels qui se sentent plus à l'aise pour aborder le sujet des conduites addictives (création d'un outil d'évaluation ad hoc des formations proposées)

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire, tableau de bord

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Création d'un groupe de travail « addictions et périnatalité »
- Création d'une exposition (en cours)
- Mise à disposition de l'exposition à partir de septembre 2021, le format numérique sera également mis à disposition des acteurs qui le souhaitent
- Accompagnement des professionnels dans l'utilisation de l'exposition
- Conception et animation de formation pour les professionnels de la petite enfance
- Soutien technique pour les professionnels de la petite enfance
- Création ou utilisation d'outils de communication déjà existants sur les lieux ressources

Financement de l'action :

Financement propre et recherche de financements complémentaires pour le développement des formations

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- COREADD
- CSAPA : Association France Addictions et CEID Béarn addictions
- IREPS (pour la diffusion et la valorisation de l'exposition)
- HP
- ELSA
- Conseil Départemental et CAF (partenaires relais et bénéficiaires)



AXE 3
ACTION
3.4.2



FICHE-ACTION 3.4.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Communiquer dès la réception de la déclaration préalable de grossesse sur l'offre existante sur le territoire

PILOTE(S) DE L'ACTION

CPAM Pau

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Constat fait par le groupe de travail périnatalité sur le fait que les ressources et/ou intervenants du territoire du CLS ne sont pas connues au début de la grossesse par les femmes. (PMI, Pédopsychiatrie, Solidarilait, CAF, CPAM, Maternités du CH de Pau et de la Polyclinique de Navarre...)

Elles ne sollicitent parfois ces ressources que tardivement alors qu'il aurait été bénéfique pour elles de les contacter en amont.

Le rapport des 1000 premiers jours de l'enfant souligne l'importance pour les parents de disposer d'informations personnalisées grâce notamment à la géolocalisation des ressources de proximité.

ENJEUX/IMPACTS

La connaissance des structures de recours dès la déclaration de grossesse permet aux femmes enceintes de s'y référer facilement dès lors qu'une problématique se présente et d'accéder à une information fiable.

L'enjeu étant une intervention rapide permettant d'apporter une réponse à une situation qui sinon pourrait s'aggraver.

Public visé

- Femmes enceintes

Localisation

Périmètre du CLS de Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Améliorer la connaissance des femmes enceintes sur les structures de prise en charge du territoire en amont et favoriser la détection et la prise en charge précoce des situations de fragilité des femmes enceintes

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Construire un support d'information listant toutes les ressources disponibles du territoire sur ce sujet
- Envoyer à toutes les femmes dès la réception de leur déclaration préalable de grossesse ce support d'information auquel elles pourront se référer.

Financement de l'action :

CPAM

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Parcours CAF-CPAM maternité/ateliers prévention femmes enceintes.

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- CAF
- Les participants du groupe de travail sur la périnatalité

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de réunions du groupe de travail
- Élaboration du support d'information.

Indicateurs d'activité

- Nombre de sollicitations enregistrées par chaque structure suite à la mise en place du support d'informations : mesure d'un écart de fréquentation entre avant et après.

Indicateurs de résultats

- 100% des DPG enregistrées ont fait l'objet d'un envoi du support d'information
- 100% des structures partenaires ont mis à disposition de leurs usagers le support d'information réalisé et en font la promotion.

Méthode d'évaluation envisagée

- Création et validation du support d'information
- Questionnaire auprès des structures
- Questionnaire de satisfaction des assurées suite au rendez-vous personnalisés.





FICHE-ACTION 3.4.4 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Promouvoir l'allaitement,
favoriser sa réussite et
prolonger sa durée

PILOTE(S) DE L'ACTION
Solidarilait

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les bénéfices associés à l'allaitement maternel ne sont pas suffisamment connus.

L'allaitement maternel est bénéfique pour la santé à la fois de la mère et de l'enfant :

- Pour la mère, il favorise les contractions utérines facilitant ainsi la récupération de l'appareil génital féminin après l'accouchement, il diminue les risques de certains cancers (sein, ovaire) et il pourrait également réduire le risque d'ostéoporose.
- Pour l'enfant, il facilite la digestion, limitant parallèlement les problèmes de coliques du nourrisson, il protège des infections grâce aux anticorps maternels, il protège contre les allergies et il prévient le risque d'obésité durant l'enfance et l'adolescence. La composition de ce lait évolue au fil du temps en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant : il est le seul aliment que les prématurés peuvent digérer. Pour autant, les jeunes mamans peuvent rencontrer des difficultés pour réussir à allaiter leur enfant. Ces difficultés peuvent entraîner l'abandon de l'allaitement par la maman pouvant provoquer un sentiment de frustration face à cet échec. Ces sevrages précoces par manque d'accompagnement participent à la « faible culture » française de l'allaitement.

ENJEUX / IMPACTS

Les enjeux consistent notamment à s'approcher des objectifs du PNNS 4 :

- Accompagner les femmes avant, pendant et après leur grossesse, et durant l'allaitement maternel ;
- Augmenter de 15% au moins, le pourcentage d'enfants allaités à la naissance pour atteindre un taux de 75% d'enfants allaités à la naissance ;
- Allonger de 2 semaines, la durée médiane de l'allaitement total (quel que soit son type), soit la passer de 15 à 17 semaines.

Public visé

- Futurs et jeunes parents

Localisation

Territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Augmenter le pourcentage de bébé allaités ;
- Augmenter la durée de l'allaitement ;
- Limiter/réduire les complications liées à l'allaitement.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Auprès des jeunes parents

- Faire connaître aux futurs et jeunes parents la possibilité de bénéficier de consultations « allaitement » notamment dans les deux maternités de Pau. Ces consultations permettent d'expliquer aux parents l'allaitement et ses conditions de réussite. Elles peuvent aussi accompagner et assurer les parents en cas de difficultés ;
- Communiquer sur les actions de l'association Solidarilait pour accompagner les futurs et jeunes parents dans leur projet d'allaitement :
 - Des groupes de paroles qui permettent aux parents d'échanger sur leurs expériences personnelles sur l'allaitement leur permettant se sentir moins isolés ;
 - Écoute téléphonique 7j/7

Une autre association de promotion de l'allaitement « La Leche League » propose aussi des ateliers et peut répondre aux questions des parents.

- Renseigner les futurs et jeunes parents sur les ressources documentaires fiables disponibles : livret allaitement de Santé Publique France, site internet de la Leche League notamment ;

Auprès des professionnels

- Former les professionnels de santé en maternité et en libéral sur l'allaitement. A ce titre, la maternité du CH de Pau réalise une démarche de formation des professionnels de sa maternité pour que les débuts de l'allaitement soient réussis lors du séjour post-accouchement. L'organisation de sessions de formations à destination des professionnels salariés (établissements de santé, PMI...) et libéraux pourraient être organisés.
- Inciter les gestionnaires des accueils des jeunes enfants (crèches, micro-crèches, maisons d'assistantes maternelles, assistantes maternelles, relais petite enfance...) à favoriser la poursuite de l'allaitement en accueillant les mamans pour allaiter durant les pauses et/ou en acceptant de donner le lait maternel tiré aux enfants ;
- Faciliter la poursuite de l'allaitement à la reprise du travail de la mère en l'informant de ses droits. Une communication pourrait être envisagée auprès des médecins du travail.

Financement de l'action :

Appel à projets prévention et promotion de la santé de l'ARS

Prise en charge CPAM consultation de sage-femme
 Implication des maternités



Lien avec des programmes existants sur le territoire :

PRS Nouvelle Aquitaine
PNNS 4 (2019-2023)

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

CH de Pau, Polyclinique de Navarre, Professionnels de santé libéraux, DDETS, CAPBP, Professionnels de la petite enfance, Solidarilait, Leche League

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes de paroles annuels proposés • Nombre de formations proposés
Indicateurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de futurs ou jeunes parents ayant reçu des informations sur l'allaitement (participation aux groupes de paroles, nombre de consultations...) • Nombre de professionnels ayant bénéficié d'une formation sur l'allaitement • Nombre de médecin du travail ayant reçu l'information
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage de bébés allaités à la sortie de la maternité • Augmentation de la durée d'allaitement
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires, compte-rendu de consultation, messages d'information, recueil données PMI





FICHE-ACTION 3.4.5 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Promouvoir la santé publique
en périnatalité

PILOTE(S) DE L'ACTION
Réseau Périnatalité Nouvelle Aquitaine
Béarn & Soule

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Manque de repères clairs des parents sur les questions d'éducation à la santé des jeunes enfants (sommeil, écrans, alimentation)

ENJEUX / IMPACTS

- Informer les parents/améliorer la santé des jeunes enfants

Public visé

- Parents/familles/professionnels de la périnatalité

Localisation

Pau Agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Améliorer les connaissances des parents et des professionnels de la petite enfance

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Proposer des ateliers de santé environnementale en dehors des maternités
- Promouvoir les outils développés par MPédia : « les écrans, un temps pour tout »

Financement de l'action :

Déjà financé

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

ARS NA : stratégie régionale de la Santé Environnementale pour la petite

Calendrier prévisionnel :

Sur la période du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

Maternités (Centre Hospitalier de Pau et Polyclinique de Navarre), RPNA, MPédia, crèches, PMI, centres sociaux, CPAM

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs d'activité

- Nombres d'ateliers réalisés

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaires, compte-rendu de consultation, messages d'information, recueil données PMI





FICHE-ACTION 3.4.6 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Crèches en santé

PILOTE(S) DE L'ACTION
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Dans le cadre du diagnostic pour l'élaboration du Contrat Local de Santé les professionnels de la petite enfance évoquent le manque de repères clairs des parents sur des sujets de santé de la petite enfance tels que sommeil, écran, alimentation. Ce manque de repères serait dû tant à la profusion des sources d'informations qu'à une perte de confiance en soi des parents.

Des "cafés de parents" dans les écoles maternelles, crèches et autres animations en direction des parents proposés par les services de l'agglomération montrent l'appétence des parents pour des temps d'échanges sur la santé des enfants.

Ce projet s'inscrit dans la philosophie d'action promue par le rapport "les 1000 premiers jours", et s'articulera au mieux les déclinaisons locales, notamment pilotées par l'ARS, issues du plan d'action des 1000 premiers jours.

ENJEUX/IMPACTS

- Renforcer la confiance en soi des parents en matière de santé des enfants, consolider leurs connaissances et compétences, favoriser le partage d'expériences entre parents.

Public visé

- Parents des enfants accueillis dans les crèches de l'agglomération :
- Assistantes maternelles des Relais Petite Enfance
- Parents usagers des Relais Petite Enfance
- Familles des quartiers à proximité des crèches et relais Petite Enfance

Localisation

12 Crèches et 3 Relais Petite Enfance de l'agglomération implantés sur les communes de : Pau, Bizanos, Mazères-Lezons, Jurançon, Laroïn, Poey-de-Lescar, Uzein. Autres communes de l'agglomération et autres structures dans le cadre du prêt des outils.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Faciliter l'accès des parents à des informations fiables et à des repères clairs en matière de santé des jeunes enfants
- Aller vers les parents en proposant des animations de proximité qui favorisent le lien avec les professionnels des structures petite enfance et le partage d'expériences entre parents
- Développer la confiance en soi des parents, par la valorisation de leurs compétences et le renforcement de leurs connaissances en matière de santé des enfants

- Développer une culture de promotion de la santé dans les établissements d'accueil de la petite enfance

- Promouvoir les relations entre parents et professionnels au sein des établissements

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Constitution d'un comité technique réunissant les services santé publique et petite enfance de la Communauté d'agglomération et des parents volontaires / des sous-groupes seront constitués pour chaque thématique

- Créer des supports d'informations et d'animations sur les thématiques, s'appuyant notamment sur les outils développés par le chantier des 1000 jours :

- L'Éveil à la nature,
- Le sommeil,
- Le jeu (dont les écrans),
- L'alimentation,
- Être parent aujourd'hui

- Organiser des cycles d'animations (semaine ou quinzaine santé) dans les 12 crèches et les 3 Relais Petite Enfance sous régie de l'agglomération

- Développer des animations qui favorisent le sentiment de compétence et de confiance en soi des parents et le partage d'expériences entre parents

- Accompagner les professionnels des structures petite enfance dans la mise en œuvre des cycles d'animations.

- Mettre en œuvre une démarche participative qui permette d'associer les professionnels petite enfance et les parents à l'élaboration des outils d'information

Financement de l'action :

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées Recherche de financements (ARS, CAF, CD 64, Fondations)

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Chantier des 1000 premiers jours

Schéma intercommunal de la petite enfance 2019-2023

Schéma départemental Enfance, famille, prévention, santé 2019-2023

Calendrier prévisionnel :

1er semestre 2022 : Recherche de financements

2nd semestre : constitution du comité technique, démarrage des sous-groupes de travail thématique pour élaboration des outils

1er semestre 2023 : 2 thèmes traités, programmation des cycles d'animation sur ces 2 thèmes



AXE 3
ACTION

3.4.6

2ème semestre 2023 : 3 thèmes traités, programmation des cycles d'animation sur ces 2 thèmes
 A partir de 2024 : programmation des cycles d'animation sur les 5 thématiques, prêt des outils aux autres structures

PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS, Structures des quartiers (centres social, MJC, associations, écoles, médiathèque, tec.)
 IREPS Nouvelle Aquitaine Antenne 64, CAF 64, Réseau Parentalité 64, PMI CD 64.

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Constitution du comité technique
- Création des outils
- Programmation des cycles d'animation dans les crèches

Indicateurs d'activité

- Nombre de cycles d'animation, nombre d'animations /événements dans chaque cycle
- Nombre de structures participantes
- Nombre de parents participants aux diverses animations
- Nombre de professionnels impliqués dans la démarche
- Nombre d'établissements impliqués

Indicateurs de résultats

- Satisfaction des parents et des professionnels
- Évolution des connaissances et compétences des parents en matière de santé des enfants, renforcement de la confiance en soi
- Amélioration des relations parents/professionnels au sein des crèches

Méthode d'évaluation envisagée

- Tableaux de bord
- Questionnaires parents et professionnels





FICHE-ACTION 3.4.7 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION

Développer la formation des professionnels des crèches pour le repérage des fragilités et l'accompagnement à la parentalité

PILOTE(S) DE L'ACTION

**Communauté d'Agglomération Pau-Béarn Pyrénées
Direction des Solidarités et de la Santé**

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Au cours des 3 premières années de la vie de l'enfant, l'accès à la parentalité est sujet à de multiples questionnements pour le parent en devenir. L'isolement social des familles, l'absence de ressources familiales, la multiplicité des supports d'informations grand public ou encore l'évolution constante des pratiques et des concepts en lien avec le jeune enfant peuvent être source de fragilité chez le jeune parent en devenir.

Face à ce constat, il a été perçu, pour l'ensemble des professions représentées, une nécessité de promouvoir sur le territoire la notion de référence dans l'accompagnement à la parentalité. Privilégier un échange de proximité, favoriser la relation de confiance, orienter l'approche par une connaissance fine des personnes accompagnées sont des conditions sine qua non d'un soutien à la parentalité de qualité. Compte tenu de la difficulté d'anticiper le besoin du parent, du fait d'une fluctuation naturelle des besoins qui varie suivant les périodes et la typologie des familles, il s'avère complexe de se limiter à définir une catégorie de professionnels cible faisant fonction de référents. D'autant que l'accroche du parent avec un professionnel spécifique est aussi dépendant de la nature de la rencontre, de l'approche proposée par le professionnel et de la qualité des réponses obtenues.

De ce fait, il a été constaté que les établissements d'accueil du jeune enfant, de par l'accompagnement pluridisciplinaire et régulier qu'ils proposent, s'avèrent s'imposer comme des structures phare du soutien à la parentalité, particulièrement propice au repérage et à l'accompagnement des familles en situation de fragilité, quel que soit le niveau de questionnement ou de fragilité perçu.

Les actions devraient plus s'orienter vers la capacité de tous professionnels à occuper cette place de référent (accompagnant), et ce à toutes étapes ponctuant les 3 premières années de vie de l'enfant, plutôt que de chercher à cibler une structure en particulier.

ENJEUX / IMPACTS

Les professionnels présents sur les établissements d'accueil de jeunes enfants, qu'ils soient de terrain ou sur des fonctions annexes de direction, sont amenés à être régulièrement en prise directe avec les familles accueillies. A travers les temps de transmissions, il existe des instances naturelles

d'échanges particulièrement propices à l'observation, aux repérages et à l'accompagnement. La régularité de ces moments permet au parent d'être mis en confiance et de choisir le professionnel et l'espace qui conviennent à ses besoins. Cela permet également de s'adresser à un public dont la vulnérabilité ne rentre pas dans le cadre d'un suivi spécifique avec les partenaires PMI/CAMPS etc....

Public visé

- Professionnels de la petite enfance

Localisation

Crèches de l'agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Étayer les propositions d'accompagnement du parent par une relation humaine privilégiée permettant de nouer une relation de confiance rassurante.
- Permettre à tous les professionnels de prendre une place d'accompagnant efficiente en bénéficiant de formations adaptées et de qualité

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Mise en place formelle de temps d'analyses des pratiques réguliers sur les espaces d'accueil du jeune enfant (eaje) et réflexion autour des temps de psychologues en Relais Petite Enfance
- Formations intra : mobilisation des ressources internes et externe existantes sur le territoire
- Journée pédagogique
- Conférences ouvertes aux professionnels du territoire
- Tables rondes ouvertes à l'ensemble des professionnels petites enfance du territoire
- Séminaire petite enfance
- Intervention dans les écoles de formation petite enfance

Financement de l'action :

CAPB, ARS, CAF, conseil départemental

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Rapport des 1000 premiers jours

Calendrier prévisionnel :

Actions diverses sur les 5 années à venir



PARTENAIRES DE L'ACTION

Les actions seront mises en place grâce à la collaboration entre le pôle petite enfance et le service santé publique de la Direction des Solidarités et de la Santé, le service formation de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et les partenaires extérieurs.

SUIVI, ÉVALUATION**Indicateurs de processus**

- Retour des équipes, bilan régulier avec les directrices sur la progression des agents, plan de formation efficient, évaluation en partenariat avec le service formation et les partenaires extérieurs

Indicateurs d'activité

- Évaluation chiffrée sous forme de tableaux reporting du nombre de bénéficiaires, d'instances proposées et de participants

Indicateurs de résultats

- Évaluation à destination des familles, retours des équipes et bilan auprès des directrices sur la relation globale aux familles et la qualité du soutien à la parentalité perçu sur les structures

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaires à destination des familles, agents et partenaires, instances de bilan avec les directrices des établissements d'accueil du jeune enfant et les partenaires extérieurs





FICHE-ACTION 3.4.8 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION

Sensibilisation des sage-femmes et des professionnels de la périnatalité au repérage des violences

PILOTE(S) DE L'ACTION

Réseau Périnatalité Nouvelle Aquitaine BĒarn & Soule

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Les sages-femmes et les professionnels de la périnatalité manquent parfois de connaissances sur les outils de repérage des violences et sur le maillage territorial des structures ressources.

ENJEUX / IMPACTS

- Améliorer le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences

Public visĒ

- Sages-femmes et professionnels de la périnatalité

Localisation

Pau agglomĒration

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĒgique de l'action :

DĒveloppement d'un outil pour les sages-femmes et les professionnels de la périnatalité aidant au repérage et Ā l'orientation des femmes victimes de violences.

Descriptifs de l'action (objectifs opĒrationnels) :

- PrĒsentation d'un module de sensibilisation
- Proposition d'un auto-questionnaire aux sages-femmes libĒrales et PMI

Financement de l'action :

Action financĒe par le RPNA

Calendrier prĒvisionnel :

DurĒe du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

Association du cĒtĒ des femmes, UMJ, PMI, Planning Familial 64

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs de processus

- PrĒsentation module

Indicateurs d'activitĒ

- Nombre de professionnels sensibilisĒs

MĒthode d'Ēvaluation envisagĒe

- Questionnaire d'Ēvaluation des professionnels, Ā distance des ateliers



AXE 3

ACTION

3.4.8



FICHE-ACTION 3.4.9 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Situation de vulnérabilité :
mise en relation avec le réseau

PILOTE(S) DE L'ACTION

Réseau Périnatalité Nouvelle Aquitaine
Béarn & Soule

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Répondre aux recommandations du rapport des 1000 jours afin d'optimiser le repérage des vulnérabilités parentales et accompagner les professionnels en proposant un outil de repérage simple

ENJEUX / IMPACTS

- Développer le repérage par les professionnels de la périnatalité des différentes vulnérabilités maternelles et familiales dans le but de proposer aux parents un accompagnement spécifique.

Public visé

- Professionnels de la périnatalité

Localisation

Pau et agglo

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Dépister les vulnérabilités maternelles

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Développer et diffuser un questionnaire d'aide au repérage des situations de vulnérabilités auprès du public identifié

Financement de l'action :

RPNA

Calendrier prévisionnel :

- 4^{er} trimestre 2021 finalisation du questionnaire
- 1^{er} trimestre 2022 présentation et diffusion aux professionnels

PARTENAIRES DE L'ACTION

Professionnels de la périnatalité de l'agglomération, PMI, sages-femmes libérales, ordre des sages-femmes, CH de Pau, Maternité de Navarre, ordre des médecins.

L'organisation et la gestion peut vent être pilotées par le RPNA

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Finalisation de l'outil de repérage
- Présentation de cet outil aux professionnels

Indicateurs d'activité

- Nombre de professionnels sensibilisés à l'outil de repérage

Indicateurs de résultats

- Appropriation de cet outil par les professionnels

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire de satisfaction





Axe 4



Santé environnementale

4.1- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé

4.1.1 Accompagner les collectivités dans la lutte contre l'habitat indigne

4.2- Améliorer la qualité de l'air intérieur

4.2.1 Concevoir un cahier des charges favorable à la santé pour les établissements recevant du public (ERP) de l'agglomération, et le diffuser auprès des communes

4.2.2 Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur en formant au ménage zéro déchet les agents des services d'aide à domicile

4.2.3 Former les opérateurs de l'habitat pour associer leurs interventions à celles des conseillers médicaux en environnement intérieur

4.3- Lutter contre l'isolement

4.3.1 Agrémenter la ville pour inciter aux mobilités actives

4.3.2 Parcours utile ou métro piéton

4.3.3 Élaborer/adapter/promouvoir un système urbain de promenades de santé et de salons de verdure couvrant le territoire

4.3.4 Faire de la santé un axe transversal de nos politiques d'aménagement

4.3.5 Favoriser l'usage du vélo dans le périurbain

4.4- Promouvoir un environnement favorable à la santé

4.4.1 Promouvoir la réduction des expositions aux substances dangereuses dont les perturbateurs endocriniens

4.4.2 Lutter contre l'extinction de l'expérience de nature

4.4.3 Intensifier la nature en ville et développer la canopée comme moyen de lutte contre les îlots de chaleur

4.5- Limiter l'expansion du moustique tigre

4.5.1 Accompagner les collectivités dans la lutte contre les moustiques tigres



FICHE-ACTION 4.1.1 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION

Accompagner les collectivités dans la lutte contre l'habitat indigne

PILOTE(S) DE L'ACTION

Agence RĒgionale de SantĒ, Direction Habitat et RĒnovation Urbaine de la CommunautĒ d'AgglomĒration Pau BĒarn PyrĒnĒes, SCHS de la Ville de Pau

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Un des enjeux phares du Programme Local de l'Habitat est la requalification du parc de logements existants et l'intervention dans les tissus urbains anciens afin de renforcer l'attractivitĒ du cĒur d'agglomĒration et d'agir contre le mal-logement et la prĒcaritĒ ěnergĒtique. La lutte contre l'habitat indigne (LHI) constitue un axe stratĒgique de ces opĒrations, c'est pourquoi la Direction Habitat et RĒnovation Urbaine de la CommunautĒ d'AgglomĒration Pau BĒarn PyrĒnĒes se donne pour missions de coordonner les interventions coercitives, d'organiser le suivi et l'ěvaluation de la lutte contre l'habitat indigne et d'accompagner les travaux dans le parc dĒgradĒ en lien avec le travail social auprĒs des mĒnages. La CAPBP cible notamment des interventions avec l'opĒrateur Soliha dans le Parc PrivĒ Potentiellement Indigne (PPPI). Si le PPPI est situĒ principalement sur la commune de Pau, les situations d'habitat indigne concernent potentiellement les 31 communes de l'agglomĒration. Or, les collectivitĒs ont besoin de monter en compĒtences pour lutter efficacement contre l'habitat indigne, qui constitue une atteinte Ā la santĒ et la sĒcuritĒ des locataires souffrant de mal-logement.

De plus, depuis le 1er janvier 2020, le Service Communal d'HygiĒne et de SantĒ (SCHS) est autonome en matiĒre de rĒalisation des procĒdures liĒes au pouvoir de police du prĒfet en matiĒre d'habitat sur le territoire de Pau. Actuellement, l'ARS a la charge des dossiers de lutte contre l'habitat insalubre au titre du Code de la Construction et de l'Habitation dans les communes dĒpourvues de SCHS alors que les collectivitĒs locales ont, quant Ā elles, la compĒtence relative Ā l'habitat indigne (infractions relevant du RĒglement Sanitaire DĒpartemental) et au pĒril.

Aussi, considĒrant l'expertise technique existante au sein de l'ěquipe d'animation de la CAPBP en matiĒre d'habitat et la nouvelle ordonnance du 16 septembre 2020 relative Ā la l'harmonisation et Ā la simplification des procĒdures en matiĒre de lutte contre l'habitat indigne, l'ARS souhaite dĒvelopper davantage la collaboration entre l'ensemble des partenaires prĒsents sur le territoire afin d'amĒliorer l'articulation entre les diffĒrentes interventions.

ENJEUX / IMPACTS

- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable Ā la santĒ
- IntĒgrer et soutenir la santĒ environnementale dans les pratiques des collectivitĒs

Public visĒ

- Ēlus et collectivitĒs territoriales

Localisation

31 communes de l'agglomĒration

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĒgique de l'action :

- Ā court terme : sensibiliser les ělus et les collectivitĒs sur les questions d'habitat indigne (santĒ, sĒcuritĒ, mal-logement)
- Ā long terme : travailler sur les pouvoirs de rĒgulation existants (transfert de pouvoir de police du prĒfet aux communes ou EPCI, crĒation d'un SCHS Intercommunal ?).

Descriptifs de l'action (objectifs opĒrationnels) :

- **Temps 1** : Favoriser les ěchanges et la diffusion des bonnes pratiques entre acteurs
- **Temps 2** : Former les collectivitĒs Ā la Lutte contre l'Habitat Indigne

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Le plan d'actions communautaire a pour objectif de structurer et coordonner le travail en rĒseau entre les diffĒrents acteurs de la LHI. Son action doit ětre facilitante pour ces acteurs en les accompagnant en matiĒre de formations, d'informations, de connaissances des champs d'intervention de chacun, en permettant entre eux les ěchanges et le partage d'expĒriences

Favoriser les ěchanges et la reproduction des bonnes pratiques entre acteurs

Les acteurs de la LHI, notamment les communes, ne sont pas tous au mĒme niveau d'avancement et de structuration en matiĒre de LHI.

Le rĒle du plan d'actions communautaire est de faciliter les ěchanges entre ces acteurs afin que tous puissent bĒnĒficier des bonnes pratiques dĒveloppĒes localement par certains, ainsi que de celles dĒjĀ mises en ěuvre sur le territoire national. Cela nĒcessite une bonne connaissance mutuelle des champs d'intervention de chacun, des articulations entre les diffĒrents acteurs et pour faciliter les liens et ěchanges d'identifier des rĒfĒrents au sein de chaque institution.



Former les collectivités à la LHI

L'une des actions de ce plan est la formation des collectivités à la lutte contre l'habitat indigne. En effet, les collectivités territoriales doivent connaître et savoir mobiliser les dispositifs partenariaux, sociaux, juridiques face à des situations souvent complexes, pour recourir aux procédures spécifiques et adaptées, permettant de soustraire les occupants au risque sanitaire lié au mal-logement.

Calendrier prévisionnel :

2022-2023 : mise en place du dispositif

2023-2024 : mise en œuvre de l'action

2025-2026 : évaluation de l'action

PARTENAIRES DE L'ACTION

Co-pilotage : ARS, DHRU, SCHS

SUIVI, ÉVALUATION

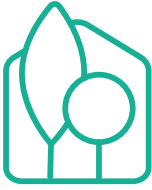
Indicateurs de processus	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de sessions pour la formation des collectivités à la lutte contre l'habitat indigne
---------------------------------	---

Indicateurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du réseau des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne
-------------------------------	---

Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de thématiques abordées • Nombre de participants/structures
---------------------------------	---

Méthode d'évaluation envisagée	<p>Évaluation qualitative et quantitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Feuilles de présence • Compte rendu de réunion • Feuille de route/tableau de bord
---------------------------------------	---

**AXE 4****ACTION****4.1.1**



FICHE-ACTION 4.2.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Concevoir un cahier des charges favorable à la santé pour les établissements recevant du public (ERP, scolaires ou périscolaire 1^{er} degré) à destination des communes de l'agglomération

PILOTE(S) DE L'ACTION

**Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction Urbanisme Aménagement et
Constructions Durables de la CAPBP**

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

En fonction de la conception de leur bâti, les établissements recevant du public (structures d'accueil, crèches, bibliothèques, musées, etc.) peuvent impacter négativement la santé des personnes. A titre d'exemple, les Composés Organiques Volatils (COV) émis par les matériaux de la dernière enveloppe des bâtiments (peintures, revêtements de sol, colles et cloisons), mais également par le mobilier, les produits ménagers et les activités de loisirs créatifs peuvent exposer les personnes à des produits chimiques préoccupants. Le formaldéhyde est un des polluants parmi les plus préoccupants émis par les matériaux et les meubles. C'est un gaz irritant et cancérigène dans certaines conditions d'exposition, que l'on cherche à limiter dans l'air intérieur.

De même, la multiplicité des équipements techniques peut contribuer à la dégradation de la qualité de l'air intérieur et impacter la santé des personnes, en particulier celle des enfants. Il est donc essentiel dès la phase programmation de bien les concevoir, les dimensionner et de prévoir leur entretien et de se questionner sur la nécessité de certaines installations.

Tandis que les connaissances des normes environnementales et de sécurité pour les établissements recevant du public sont maîtrisées dans les métiers de la maîtrise d'œuvre, la santé environnementale reste un sujet émergent. En effet, cette notion englobe de nombreux déterminants de la santé comme la qualité de l'air, la qualité de l'eau, le confort thermique, le confort acoustique, etc. La notion de qualité de l'air intérieur en particulier repose dans la réglementation européenne et nationale sur des indicateurs sous-optimaux (différence entre teneur et émission en COV notamment). C'est pourquoi, dans le cadre de marchés de commande publique, il est important que la collectivité en tant que maître d'ouvrage définisse ses propres exigences en matière de qualité de l'air intérieur (matériaux, ventilation et entretien des ERP).

Si la ventilation des ERP est un domaine bien maîtrisé par les équipes techniques de maîtrise d'ouvrage, des difficultés persistent concernant l'atteinte d'objectifs en termes de matériaux utilisés et d'entretien du bâti pour assurer la qualité de l'air intérieur. Un cahier des charges donnant des préconisations pour l'utilisation de matériaux les moins

polluants (points de vigilance, séries, labels et seuils de polluants pour chaque type de matériau) et la maintenance de l'ERP permettrait d'améliorer ces points de difficultés en assurant, lors de la consultation des opérateurs, la sélection d'entreprises du bâtiment capables d'intégrer ces exigences.

ENJEUX / IMPACTS

- Améliorer la qualité de l'air intérieur
- Intégrer et soutenir la santé environnement dans les pratiques des collectivités

Public visé	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> • Habitants du territoire • Usagers des ERP en maîtrise d'ouvrage publique 	Agglomération Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Améliorer la qualité de l'air intérieur
- Améliorer le confort thermique et acoustique du bâti
- Améliorer le confort d'usage (conception des espaces et design de service) du bâti.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Élaborer avec un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé un cahier des charges donnant des préconisations concrètes en termes de : qualité de l'air intérieur, confort thermique et acoustique, "nudges" en faveur de la santé, etc. sur la base d'une opération ERP pilote
- Diffuser ce cahier des charges auprès des différentes communes de l'agglomération

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Prendre en compte les critères existants les plus exigeants comme A+, l'Ecolabel Européen et Nature Plus
- S'inspirer des préconisations du label Eco-crèche et du Guide Reco-crèche de l'ARS conçu dans le cadre de la Stratégie régionale Santé environnement Petite enfance.



Calendrier prévisionnel :

2022-2023 : élaboration du cahier des charges sur la base d'une opération pilote

2023-2024 : diffusion du cahier des charges

2025-2026 : première phase d'évaluation de l'action

PARTENAIRES DE L'ACTION

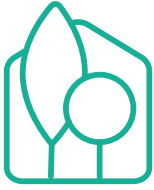
Faire appel à un prestataire spécialiste en qualité de l'air intérieur comme le spécialiste Ragnar Weissmann par exemple pour être accompagné sur une opération ERP pilote

Appuis techniques complémentaires : ARS, CAUE 64, AUDAP, conseillers FAIRE, Espace Info Energie.

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges élaboré avec un prestataire et des partenaires techniques identifiés
Indicateurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Application du cahier des charges (nombre d'ERP soumis à ce cahier des charges) • Diffusion du cahier des charges (nombre d'ateliers à destination des communes)
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats à long terme : mesure d'impacts dans les ERP conformes à ce cahier des charges
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none"> • Une première phase d'évaluation pourrait permettre de recenser le nombre d'utilisations de ce cahier des charges dans le cadre d'opérations sur le territoire de l'agglomération (recensement par un agent de la collectivité dédié). • Une seconde phase pourrait être dédiée à la diffusion du cahier des charges par le recensement du nombre de réunions ou d'ateliers menés auprès des communes par l'agent dédié. <p>La conception d'un bâtiment "vitrine" du cahier des charges sur la santé environnementale, pour éduquer le public à l'urbanisme favorable à la santé, serait une étape supplémentaire à franchir. Ce bâtiment pédagogique pourrait prévoir par exemple une salle d'exposition dédiée aux méthodes de conception du bâti.</p> <p>A plus long terme, il serait souhaitable de mener des études d'impacts pour évaluer les effets de la prise en compte de ce cahier des charges dans la conception de bâtiments en maîtrise d'ouvrage publique.</p>

**AXE 4****ACTION****4.2.1**



FICHE-ACTION 4.2.2 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Améliorer la qualité de l'air intérieur en formant au ménage écoresponsable les agents des services d'aide à domicile

PILOTE(S) DE L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (Direction Développement Durable et Déchets)

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

L'ARS vise la diminution de l'exposition de la population aux substances chimiques présentes dans l'environnement intérieur.

L'Agglomération paloise a pour obligation de mettre en œuvre des actions de réduction de la nocivité et de la quantité de déchets produits par ses agents ménagers et professionnels assimilés.

Les CCAS sont liés au département des Pyrénées-Atlantiques par des objectifs de sensibilisation des particuliers à la moindre utilisation de produits nocifs.

ENJEUX / IMPACTS

- Favoriser la prise de conscience sur la qualité de l'air intérieur (aérer, ventiler, éviter l'utilisation de parfum d'ambiance).
- Réduire la présence de substances toxiques dans l'environnement des foyers.
- Réduire les déchets liés aux produits ménagers jetables (lingettes jetables pré-imprégnées, essuie-tout jetable...).

Public visé

- Les agents et salariés des services d'aide et de maintien à domicile (CCAS) en vue de sensibiliser les foyers dans lesquels ils interviennent.

Localisation

Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Faire changer les comportements des particuliers via les agents d'entretien et de services à domicile sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Former les agents de la fonction publique territoriale des CCAS grâce à la formation du CNFPT de 2 jours pour les aides à domicile : l'entretien du logement et du linge dans une approche écoresponsable
- Sensibiliser les agents des CCAS à la mise pratique facile par un atelier proposé par une éco-ambassadrice de la Direction Développement Durable et Déchets de la CABPP (ex : fabriquer sa lessive fait maison, ses produits d'entretien naturel...)
- Outiller les agents d'aide à domicile par des brochures pratiques qu'ils délivreront aux usagers bénéficiaires : plaquettes de l'ADEME "Un air sain chez soi" et "Moins de produits toxiques" et Le Grand Ménage de Raffa.

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Action du Plan Zéro Déchet Zéro Gaspillage 2020-2026 de la CAPBP

Calendrier prévisionnel :

2022 : phase expérimentale avec le CCAS de Lons

2023-2026 : déploiement sur les autres CCAS et services de maintien à domicile

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Communauté d'Agglomération de Pau
- Les CCAS et services de maintien à domicile : agents bénéficiaires des formations CNFPT.
- La Direction développement durable et déchets de la CAPBP : coordination des acteurs et mise en avant de l'action.
- L'association ATMO en Nouvelle Aquitaine : tutoriels vidéos et plaquettes sur le web sur l'air intérieur. Le service communication de l'ADEME : brochure sur l'air intérieur.

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Nombre de CCAS/service d'aide au maintien à domicile qui s'engagent
- Nombre de structures ayant réellement fait l'objet d'un accompagnement : formation, sensibilisation en atelier

Indicateurs d'activité

- Nombre d'agents/salariés formés

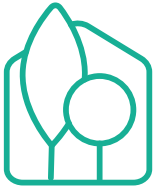
Indicateurs de résultats

- Nombre d'usagers qui ont changé leurs pratiques et achats

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire envoyé aux usagers bénéficiaires : 6 mois et 1 an après
- Observation : les agents de service d'aide à domicile notent les types de produits achetés par les bénéficiaires après avoir été sensibilisés





FICHE-ACTION 4.2.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Former les opérateurs de l'habitat pour associer leurs interventions à celles des conseillers médicaux en environnement intérieur

PILOTE(S) DE L'ACTION

**Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction Habitat et Rénovation Urbaine de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Service Communal d'Hygiène et de la Santé Ville de Pau**

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Selon des données de l'ADEME publiées en 2019, nous passons environ 80% du temps dans des lieux fermés, en particulier dans les logements. L'air que l'on y respire peut-être de moins bonne qualité que l'air extérieur, parfois très nettement car à l'air extérieur (parfois pollué) qui pénètre dans le logement s'ajoutent les polluants spécifiques de l'air intérieur : polluants chimiques (monoxyde de carbone, composés organiques volatils et semi-volatils, etc.), biologiques (agents infectieux, allergènes), particules, fibres, gaz radioactif et humidité (acariens et moisissures). Ces polluants peuvent avoir des origines diverses et des conséquences plus ou moins importantes sur la santé.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la pollution de l'air à l'intérieur des habitations est responsable de maladies non transmissibles, AVC, cardiopathies ischémiques, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cancers pulmonaires. Près de la moitié des décès par pneumonie chez l'enfant de moins de cinq ans sont dus à l'inhalation de matières particulaires provenant de la pollution de l'air intérieur.

Ces informations ne sont pas toujours connues, en particulier des jeunes parents. A ce titre, il est essentiel que les familles primo-accédantes ou souhaitant améliorer leur habitat soient informées des sources de pollution de l'air intérieur et de leurs impacts sur leur santé et celle de leurs enfants. Sensibiliser les familles à ce sujet est nécessaire afin qu'ils adoptent les bons gestes pour un air sain dans leur logement. De plus, le territoire de Pau en Nouvelle-Aquitaine est particulièrement touché par des problèmes d'humidité dans les logements. Les conseillers du cabinet de conseil en santé environnementale et spécialiste de la qualité de l'air intérieur Biodiv'airsanté interviennent très régulièrement à Pau chez des ménages souffrant de pathologies respiratoires associées à l'exposition aux moisissures dans leur logement. Ces interventions sont gratuites pour les ménages, sous réserve de prescription médicale, et sont financées par l'ARS.

Les Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI) interviennent sur prescription médicale d'un médecin, mais ils ne travaillent ni sur le bâtiment, ni sur la médiation avec le propriétaire. Tout l'intérêt est d'associer leurs interventions à celles des opérateurs de l'habitat comme les char-

gés de visites à domicile du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) par exemple, qui peuvent jouer le rôle de médiateur avec les locataires et bailleurs afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les logements.

C'est la démarche qui a été portée dans le cadre du dispositif "Quand le logement rend malade", une action menée conjointement par la Mutualité Française Gironde et le Centre Régional d'éco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ), au titre du Réseau Préca Energie Aquitaine. Il s'agit d'un accompagnement global pour les ménages ayant fait l'objet d'une alerte auprès du service CMEI de la Mutualité Gironde et ayant été identifiés comme relevant de la précarité énergétique. Ces ménages se voient proposer une intervention de la CMEI puis une intervention du CREAQ sur les aspects bâti et usages du logement. Ce dispositif permet de travailler aussi bien sur la santé des occupants que sur la qualité du logement.

ENJEUX / IMPACTS

- Renforcer l'information et la lutte pour un habitat favorable à la santé
- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
- Promouvoir un environnement favorable à la santé

Public visé

- Jeunes enfants et parents, futurs parents
- Primo-accédants, ménages ayant un projet de rénovation
- Ménages vivant dans des logements insalubres

Localisation

Agglomération paloise

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Sensibiliser les ménages au sujet de la qualité de l'air intérieur et ainsi limiter l'impact négatif du logement sur la santé

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Former les acteurs de la précarité énergétique à la qualité de l'air intérieur pour sensibiliser les ménages à ce sujet
- Missionner un conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) pour réaliser des interventions à domicile en lien avec les opérateurs d'amélioration de l'habitat (PIG, OPAH-RU, SLIME, PIRE, SCHS, les Compagnons bâtisseurs, etc.)



Financement de l'action :

- Formation des opérateurs de l'amélioration de l'habitat financée par la Communauté d'Agglomération, la Ville de Pau et l'ARS
- Sensibilisation des ménages financée par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Pau
- 2^{ème} niveau de sensibilisation (interventions de CMEI) financé par l'ARS
- Étude d'évaluation financée par l'ARS

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- La Direction Habitat et Rénovation Urbaine (DHRU) de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées porte des dispositifs de conseil à destination des particuliers, sur l'amélioration énergétique ou l'adaptation de leur habitat. La Maison de l'Habitat et du projet Urbain est le guichet unique permettant d'accueillir et d'informer les usagers souhaitant bénéficier d'un accompagnement. Une équipe opérationnelle constituée d'une part d'un opérateur missionné par la collectivité et d'autre part de techniciens de la collectivité se charge ensuite de l'accompagnement technique et financier des demandeurs, au cours duquel une visite du logement peut être réalisée.
- Le Service Communal d'Hygiène et de la Santé (SCHS) de la ville de Pau, intervient sur demande des occupants et sur arrêté préfectoral pour constater l'état de dégradation des logements. Il conseille les plaignants sur les démarches à entreprendre auprès des propriétaires et après enquête, préconise des travaux à réaliser pour corriger les défauts dans le cadre de procédures d'insalubrité (qui peuvent aller jusqu'à la mise en demeure du propriétaire). Le premier critère de saisine du SCHS est le problème de ventilation des logements (fort taux d'humidité, moisissures, etc.).
- La plateforme en ligne Histologe, service public gratuit, est un intermédiaire entre les locataires et les experts de l'habitat qui permet aux occupants de signaler les dysfonctionnements rencontrés dans leur logement. Cette plateforme permet d'alerter les techniciens à même d'intervenir rapidement dans les situations les plus critiques. Non signalé et traité rapidement, le «mal-logement» peut en effet avoir un impact sur la santé physique et financière des occupants. L'habitat dégradé est souvent lié à un manque d'entretien et de rénovation des logements. A la suite des signalements Histologe, le SCHS intervient dans les logements sur des critères de base tels qu'un "chauffage adapté", mais il n'a pas de compétences en matière de précarité énergétique (niveau de température dans le logement par exemple).
- Concernant l'action des CMEI sur le territoire, le Centre Hospitalier de Pau et la Clinique Cardiologique d'Aressy disposent de médecins prescripteurs qui dirigent les patients atteints d'allergies ou de pathologies respiratoires associées à

la qualité de l'air intérieur vers une intervention à domicile d'un CMEI. Les Ateliers du Souffle (association Le Souffle 64) travaillent également avec des professionnels de santé et un CMEI sur ces questions.

Calendrier prévisionnel :

2022-2023 : mise en place du dispositif et formation des techniciens

2023-2024 : mise en œuvre de l'action (1 an d'expérimentation avec un objectif de 10 interventions)

2025-2026 : évaluation de l'action

PARTENAIRES DE L'ACTION**Formation des techniciens à la QAI :**

- 4 inspecteurs SCHS (Ville de Pau)
- 3 opérateurs internes DHRU (Communauté d'Agglomération)
- 1 opérateur externe Soliha

Formation réalisée par un CMEI 1 fois/an, contenu :

- Quelle grille de lecture utiliser lors des visites à domicile ? (X questions pour établir un diagnostic sur l'état sanitaire du logement, les habitudes de vie des occupants, les produits ménagers et le mobilier qu'ils utilisent, leur état de santé)
- Comment sensibiliser les habitants à la qualité de l'air intérieur ?
- Quand déclencher l'intervention d'un CMEI ? (Déterminer le bon niveau d'intervention selon les résultats de la grille et le contexte de relations entre propriétaires et occupants).

Deux niveaux d'action auprès des ménages :

1^{er} niveau de sensibilisation

Lors des visites à domicile réalisées par les techniciens de la collectivité, donner systématiquement et gratuitement aux ménages des documents et ressources (ex : flyer de l'ADEME « Un air sain chez soi ») concernant la qualité de l'air intérieur.

La DHRU et le SCHS peuvent également proposer à des structures comme le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Centre Hospitalier de Pau et la Clinique Cardiologique d'Aressy de sensibiliser à la qualité de l'air intérieur en distribuant ces documents d'information aux publics cibles (en particulier les jeunes parents).

2^{ème} niveau de sensibilisation (expérimentation sur 10 interventions par exemple)

Une sensibilisation plus poussée peut avoir lieu avec l'intervention d'un CMEI dans les logements, missionné par la DHRU dans deux cas de figures.

1) Pour les ménages occupant des logements ayant fait l'objet de points de vigilance lors des visites à domicile réalisées par les techniciens équipés de la grille de lecture qualité de l'air intérieur :

- Les informer de la possibilité d'organiser l'intervention d'un CMEI sur prescription médicale d'un médecin prescripteur
- Les diriger vers les médecins prescripteurs référencés à Pau pour qu'ils bénéficient de l'intervention gratuite du CMEI



- Faire le lien entre le CMEI, les locataires et le bailleur.

2) Pour les ménages voulant réaliser une rénovation globale de leur logement :

- Les informer, en amont des visites à domicile réalisées par la collectivité, de la possibilité de missionner un CMEI pour évaluer la qualité de l'air intérieur dans leur logement actuel et proposer des préconisations dans le cadre de la rénovation de leur logement

- Prix de l'intervention d'un CMEI à la charge des particuliers : 200 à 250 € pour les frais de déplacement et de visite (durée d'1h30) + environ 250 € pour les analyses (prélèvements d'air notamment) et le diagnostic complet ; soit environ 500 €.

Évaluation de l'action : Étude qualitative sur les perceptions et changement d'usage des personnes vivant dans les logements, à la suite de l'interven-

tion d'un CMEI et de la délivrance de conseils.

Financement :

- Formation des opérateurs de l'amélioration de l'habitat financée par la Communauté d'Agglomération, la Ville de Pau et l'ARS dans le cadre des formations RH pour les agents

- 1^{er} niveau de sensibilisation financé par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Pau

- Évaluation de l'action financée par l'ARS.

Partenaires :

- Structures de santé comme la PMI, le CH de Pau ou la Clinique Aressy, en lien avec l'association Le Souffle 64, pour le 1^{er} niveau de sensibilisation

- Le cabinet Biodiv'airsanté en tant que prestataire pour missionner les CMEI sur le 2^{ème} niveau de sensibilisation.

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Formation des acteurs de la précarité énergétique
- Sensibilisation des ménages par la diffusion des informations sur la qualité de l'air intérieur
- Organisation d'interventions d'un CMEI (objectif : 10 interventions 2023-2024)

Indicateurs d'activité

- Nombre d'interventions réalisées par un CMEI

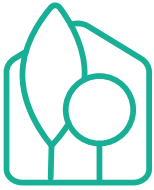
Indicateurs de résultats

- Changement d'usage des ménages en termes d'amélioration de leur logement, à la suite de l'intervention d'un CMEI

Méthode d'évaluation envisagée

- Étude qualitative sur les changements d'usage des personnes vivant dans les logements et l'évolution de leur état de santé, 13 à 16 mois après la visite du CMEI





FICHE-ACTION 4.3.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Agrémenter la ville pour inciter aux mobilités actives

PILOTE(S) DE L'ACTION
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction mobilités et espaces publics

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Renforcée par la récente crise COVID, la préoccupation du bien-être des habitants et de leur santé est remise au centre des politiques publiques.

Urbanisation croissante et perte de contact avec la nature, changement climatique avec ses îlots de chaleur urbains, perte de biodiversité ...autant de champs qui relèvent de l'urbanisme et de la politique d'aménagement sont des déterminants de santé environnementale.

La santé physique et mentale de la population dépend donc de la capacité des acteurs du territoire à adapter le cadre de vie au service de son bien-être.

ENJEUX / IMPACTS

- Augmenter les aménités résidentielles en centre-ville pour favoriser la marche en ville
- Pratiquer la ville à pied en toute sécurité doit augmenter le sentiment de bien-être, de santé et le lien social

Public visé

- Élus et collectivités territoriales

Localisation

Préférentiellement sur les centres-villes du cœur d'agglomération mais déclinable aussi à l'échelle des centres-bourgs
1^{ère} expérimentation Pau, Lescar

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Inviter les collectivités à penser l'espace public avec une approche santé

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

En complément du plan guide de la ville de Pau sur les espaces publics qui pose un cadre général, travailler « l'agrémentation » de la ville à travers différents axes :

- L'art
- L'eau
- Les espaces d'aménités (espaces d'immobilités : parvis, bancs, tables, espaces de repos avec vue et perspectives-identification des « tableaux vivants », jardins et espaces de fraîcheur)
- Le design actif pour inciter les habitants et les usagers des espaces publics à être actifs
- Les espaces ludiques (dont équipements sportifs...)
- La place du végétal (plantations non allergènes, continuités...)
- Le paysage (en éveillant l'ensemble des sens : vue, ouïe et odorat) : différentes séquences paysagères, ambiances

La traduction opérationnelle sur ces différents axes doit contribuer à dessiner des cheminements « désirables » formant à travers la ville des « lignes de désirs ». Faire le lien avec la fiche action concernant les boucles de santé.

Financement de l'action :

CAPBP

Banque des territoires

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Action Cœur de Ville 2018-2022 et de la 2^{ème} phase annoncée pour 2023-2026

Calendrier prévisionnel :

2022-2023-2024

PARTENAIRES DE L'ACTION

AUDAP = ingénierie

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Participation aux réunions

Indicateurs d'activité

- Réalisation des aménagements par axes (eau, art, espaces d'aménités) identifiée dans le cadre de l'approfondissement du plan guide ..

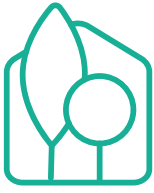
Indicateurs de résultats

- Augmentation de la fréquentation des espaces publics

Méthode d'évaluation envisagée

- Relevé de fréquentation (compteurs automatiques sur espaces publics)
- Enquête qualitative sur la base d'entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon de population





FICHE-ACTION 4.3.2 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION
Parcours utiles ou mĕtro piĕton

PILOTE(S) DE L'ACTION
Ville de Pau/Communautĕ d'Agglomĕration Pau Bĕarn Pyrĕnĕes
Direction mobilitĕs et espaces publics et
Direction urbanisme amĕnagement et construction durable

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Renforcĕe par la rĕcente crise COVID, la prĕoccupation du bien-ĕtre des habitants et de leur santĕ est remise au centre des politiques publiques.

Urbanisation croissante et perte de contact avec la nature, changement climatique avec ses ilots de chaleur urbains, perte de biodiversitĕ ...autant de champs qui relĕvent de l'urbanisme et de la politique d'amĕnagement sont des dĕterminants de santĕ environnementale.

La santĕ physique et mentale de la population dĕpend donc de la capacitĕ des acteurs du territoire Ā adapter le cadre de vie au service de son bien-ĕtre.

ENJEUX / IMPACTS

Le piĕton est le moteur de l'ĕconomie de la citĕ. La marche Ā pied a toutes les vertus de socialisation, de santĕ et de protection de l'environnement.

Il faut redonner les moyens aux piĕtons et l'envie de se dĕplacer en toute sĕcuritĕ et dans un environnement exempt de pollutions (bruit, qualitĕ de l'air propretĕ, fraĭcheur, nature en ville, rĕduction des densitĕs de moustiques ...) notamment en redonnant Ā voir les itinĕraires utiles.

Public visĕ

- Ēlus et collectivitĕs territoriales
- Habitants

Localisation

Dĕclinable Ā l'ĕchelle des centres-villes et centre-bourg

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĕgique de l'action :

- Redonner une place au piĕton dans la ville en lui proposant des parcours utiles
- Susciter l'envie de marcher Ā pied

Descriptifs de l'action (objectifs opĕrationnels) :

- L'ĕlaboration d'un schĕma directeur « piĕton » ayant pour objectif d'augmenter la part modale de la marche et diminuer l'accidentalitĕ piĕtonne, code de la rue (prĕvu au PDU) avec les rĕgles favorables Ā l'urbanisme des courtes distances, le partage de la voirie et le bien vivre ensemble
- Dĕcliner ce schĕma Ā l'ĕchelle des centralitĕs en donnant Ā voir des parcours amĕnagĕs et jalonnĕs avec des destinations Ā la faĕon d'un plan de mĕtro. Il sera utilisĕ ĕgalement pour les touristes
- Dĕcliner ce schĕma Ā l'ĕchelle de zones d'activitĕs pour rĕpondre aux besoins et attentes des clients et actifs (zone de repos, ombre, point d'eau ...)

Financement de l'action :

CAPBP, ARS

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Ā coupler avec le plan local de randonnĕe
- Ā coupler aux rĕflexions sur l'intermodalitĕ
- PDU

Calendrier prĕvisionnel :

Durĕe du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

Office du Tourisme

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs de processus

- Mettre en place un comitĕ de suivi du schĕma directeur piĕton

Indicateurs d'activitĕ

- Rĕalisation de ces documents stratĕgiques et de ce plan piĕton/code de la rue
- Communication autour de ce « mĕtro piĕton »

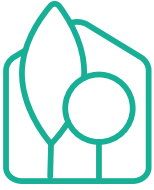
Indicateurs de rĕsultats

- Nombre de trajets rĕalisĕs par les piĕtons
- Augmentation de la part de la marche dans les dĕplacements

Mĕthode d'ĕvaluation envisagĕe

- Observation + enquĕte mobilitĕs





FICHE-ACTION 4.3.3 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION
Ēlaborer/adapter/promouvoir un système urbain de promenades de santé et de salons de verdure couvrant le territoire

PILOTE(S) DE L'ACTION
Communauté d'Agglomération Pau BĒarn PyrĒnĒes/Ville de Pau/ARS
Direction urbanisme amĒnagement et construction durable (DUACD) Mission Pau Ville Jardin / DĒpartement QualitĒ Urbaine (Action Cœur de Ville)

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La santé physique et mentale de la population dépend aussi de la capacité des acteurs du territoire à adapter le cadre de vie à cette fin. Les règles de confinement de la récente crise du COVID ont rappelé les précieux services que le cadre de vie est susceptible de rendre à la santé des citoyens :

- La marche autour de son domicile (rayon de 1 km) a été posée comme un besoin essentiel, rejoignant en cela la préconisation d'une activité physique quotidienne de 30 mn au moins faite par l'Organisation Mondiale de la Santé,
- Les squares et parcs, initialement fermés, ont été à leur tour reconnus comme éléments déterminants de l'équilibre psycho-social des habitants.

Perçus depuis des décennies par les dirigeants comme désuets, la promenade et le salon de verdure ont soudainement retrouvé la place principale que leur avait donnée, dans le mode de vie urbain, une seconde moitié du 19^{ème} siècle dominée par les préoccupations hygiénistes.

Ces constats conduisent à inscrire, durablement et concrètement, ces deux outils de santé environnementale dans les pratiques de ce territoire, grâce à la définition, l'adaptation et la promotion d'un nouveau système urbain formé d'une trame de promenades de santé et de salons de verdure, à révéler, adapter et promouvoir dans la ville existante.

ENJEUX/IMPACTS

- Inciter le plus grand nombre à la pratique de l'exercice physique régulier de la marche par la définition de courtes promenades d'agrément de 30 mn, en boucle, jointives, empruntant ou croisant systématiquement des formes de nature en ville, inscrites dans des déplacements de nécessité ou de loisirs, à proximité de son domicile,
- Densifier le maillage de proximité et accroître la fréquentation des lieux de nature et d'aménité en ville (salons de verdure, endroits pittoresques des quartiers, lieux d'animation...), existants et à compléter, pour offrir au moins un salon de verdure à 5 mn à pied - 250 m - au plus de chaque logement en secteurs urbains denses.
- Favoriser ainsi la sociabilité urbaine et lutter contre une forme d'isolement, en particulier pour les personnes vivant seules.

Les enquêtes sociologiques conduites dans le cadre de l'Évaluation d'Impact en Santé "promenade de

santé" ont montré que la promenade à pied est une activité très prisée des habitants du centre-ville paolois, et très appréciée pour ces vertus thérapeutiques, apaisantes et reconstituante de la santé morale et psychologique. Les données scientifiques corroborent ces bienfaits.

Les cheminements identifiés dans le dossier Action Cœur de Ville comme promenades seraient dès lors à développer sur un périmètre largement plus étendu. Ce faisant, une telle initiative implique que des interventions d'amélioration des espaces publics soient conduites ainsi que la promotion de la fréquentation de ces espaces par tous les habitants. Car la promenade en ville n'est pas une activité à part ; elle se nourrit de toutes les autres activités de la ville.

Public visé

- Élus et collectivités territoriales, habitants

Localisation

Initialisation à Pau, extension à d'autres communes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Inviter les collectivités à considérer l'espace public dans une approche santé et une dimension de proximité

- Traduire cette orientation dans une démarche structurée maillant le territoire sous forme de réseau pour s'adresser au plus grand nombre d'habitants

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Établir un document-cadre, plan-guide territorial évolutif, restituant synthétiquement la démarche et son inscription dans le territoire, établissant pour chaque promenade et chaque salon de verdure, une cartographie 3D très lisible, et des préconisations programmatiques d'amélioration d'usages, paysagères, d'accessibilité et d'équipements,
- Produire un ensemble de supports de guidage (papier, numérique, application), de jalonnement, de diffusion et de promotion
- Aménager certains lieux qui le demandent pour compléter le maillage de salons de verdure et livrer des promenades abouties.



Financement de l'action :**Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées / ARS / ACV :**

- Établissement du document-cadre plan-guide territorial Promenades de santé/salons de verdure par l'Audap (poursuite de la démarche menée conjointement pour l'EIS) : 40 j en 2022, 20 j en 2023
- Production des supports de guidage, diffusion et de promotion
- Reconfiguration d'une partie du parking des Allées pour aménager un mail planté, support d'une promenade de santé

Ville de Pau / ARS/ ACV :

- Production des supports de jalonnement et de mobiliers urbains/équipements de santé.
- Création de 3 salons de verdure pour compléter la trame : secteur des Halles (îlot Médiathèque/Henri IV), secteur Montpensier (ancien jardin de l'église de la Sainte Trinité rue Bargoin), quartier Notre-Dame (partie de l'ancien jardin du Bon Pasteur rue JJ de Monaix).
- Aménagement de la promenade de la Haute-Plante et de la Basse-Plante (jardin partagé, chemin René Olivier, cours Camou...)

Autres communes : Idem**Lien avec des programmes existants sur le territoire :**

Action Cœur de Ville 2018-2022 dont une 2ème phase sera définie pour 2023-2026

Calendrier prévisionnel :

- **2022 & 2023** : établissement du document-cadre plan-guide territorial Promenades de santé/salons de verdure par l'Audap, mise au point et réalisation progressive des supports de guidage, diffusion et promotion, création du salon vert rue Bargoin, études de faisabilité Haute-Basse Plante et jardin Notre-Dame, reconfiguration du parking communautaire des Allées.
- **2024 & 2025** : aménagement du salon de verdure Médiathèque Henri IV, du jardin du quartier Notre-Dame et de la promenade de santé de la Haute et de la Basse-Plante, achèvement de la couverture territoriale en promenades de l'ensemble de Pau, couverture d'autres communes de l'agglomération

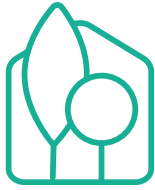
PARTENAIRES DE L'ACTION

- ARS : co-pilotage étude cadre-plan guide, financement
- Audap : gestion de la partie d'action étude-cadre plan guide, mobilisation de ressources
- CAPBP : financement, co-pilotage étude cadre-plan guide, mobilisation de ressources
- Ville de Pau, autres communes : détermination du réseau, financement, mobilisation de ressources, gestion de parties d'action
- État : financement

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention tripartite CAPBP/ARS/État Participation aux réunions
Indicateurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réalisées • Fréquence de participation
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison aux dates prévues du document-cadre et des supports • Aménagement aux dates prévues des salons de verdure et de la promenade de la Haute et de la Basse-Plante
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires, entretiens, observations selon items de l'action





FICHE-ACTION 4.3.4 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION
Faire de la santĒ un axe transversal de nos politiques d'amĕnagement

PILOTE(S) DE L'ACTION
CommunautĒ d'Agglomĕration Pau Bĕarn Pyrĕnĕes
Direction urbanisme amĕnagement et construction durable/Direction Habitat et rĕnovation urbaine

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Renforcĕe par la rĕcente crise COVID, la prĕoccupation du bien-ĕtre des habitants et de leur santĒ est remise au centre des politiques publiques.

Urbanisation croissante et perte de contact avec la nature, changement climatique avec ses ilots de chaleur urbains, perte de biodiversitĒ ...autant de champs qui relĕvent de l'urbanisme et de la politique d'amĕnagement sont des dĕterminants de santĒ environnementale.

La santĒ physique et mentale de la population dĕpend donc de la capacitĒ des acteurs du territoire Ā adapter le cadre de vie au service de son bien-ĕtre.

ENJEUX / IMPACTS

Ēviter la sĕgrĕgation socio-spatiale et sanitaire

Public visĕ

- Ēlus et collectivitĒs territoriales

Localisation

Ā l'ĕchelle du bassin de vie avec dĕclinaison opĕrationnelle Ā l'ĕchelle du quartier, de l'ilot et des bĀtiments jusqu'Ā la cellule logement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĕgique de l'action :

- Inviter les collectivitĒs Ā considĕrer la santĒ et le bien-ĕtre des habitants comme de nouvelles matrices des politiques publiques

Descriptifs de l'action (objectifs opĕrationnels) :

- Rĕviser le Projet d'Amĕnagement et de Dĕveloppement Durable (PADDI) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), du Schĕma de Cohĕrence Territoriale (SCOT), et du PCAET en leur adjoignant un volet santĒ et dĕcliner cet axe dans un second temps sur les autres documents sectoriels (Programme Local de l'Habitat, Plan de Dĕplacement Urbain, plan biodiversitĒ...).
- Rĕaliser un rĕfĕrentiel de projet promouvant un urbanisme favorable Ā la santĒ en prenant appui sur la mĕthodologie des ĕtudes d'impacts en santĒ (EIS)
- Expĕrimer des quartiers « Haute QualitĒ environnementale et sanitaire »

Financement de l'action :

CAPBP

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- AMI Ville et santĒ, NeutralitĒ carbone 2040, LabForum (portage AUDAP), PDU (label prĕvu), Action Cĕur de Ville

Calendrier prĕvisionnel :

2022-2025

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs d'activitĕ

- Insertion d'un volet santĒ dans les documents de planification SCOT et PLU
- Ēlaboration d'un rĕfĕrentiel santĒ
- Rĕalisation d'EIS dans les projets

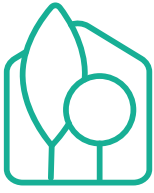
Indicateurs de rĕsultats

- Une intĕgration du volet santĒ de la planification stratĕgique aux rĕalisations opĕrationnelles

Mĕthode d'ĕvaluation envisagĕe

- Observation





FICHE-ACTION 4.3.5 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULÉ DE L'ACTION

Favoriser l'usage du vélo dans le périurbain

PILOTE(S) DE L'ACTION

Ville de Pau / Communauté d'Agglomération Pau BĒarn PyrĒnĒes
Direction mobilitĒs et espaces publics

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

RenforcĒe par la rĒcente crise COVID, la prĒoccupation du bien-Ētre des habitants et de leur santĒ est remise au centre des politiques publiques.

Urbanisation croissante et perte de contact avec la nature, changement climatique avec ses ilots de chaleur urbains, perte de biodiversitĒ ...autant de champs qui relĒvent de l'urbanisme et de la politique d'amĒnagement et qui sont des dĒterminants de santĒ environnementale.

La santĒ physique et mentale de la population dĒpend donc de la capacitĒ des acteurs du territoire Ā adapter le cadre de vie au service de son bien-Ētre.

ENJEUX / IMPACTS

Augmenter la pratique du vĒlo en milieu pĒriurbain pour inscrire ces territoires dans des nouvelles habitudes de mobilitĒ alternative Ā la voiture (enjeux environnementaux et santĒ) et ainsi encourager ces pratiques dans des zones oĹ la voiture est largement privilĒgiĒe.

Public visĒ

- Ēlus et collectivitĒs territoriales
- Habitants

Localisation

Territoires pĒriurbains (hors cĒur d'agglomĒration)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĒgique de l'action :

- DĒvelopper les mobilitĒs douces Ā l'Ēchelle de l'ensemble du territoire afin d'Ēviter les fractures socio-spatiales

Descriptifs de l'action (objectifs opĒrationnels) :

- DĒployer une communication sur tous les leviers favorisant la pratique du vĒlo : amĒnagements cyclables, stationnement, stations de prĒt, acteurs Ēconomiques et associatifs engagĒs (aide Ā l'achat, ateliers rĒparation, ...)

PrĒ-requis : des amĒnagements cyclables lĀ oĹ ils sont inexistantes et/ou des ruptures de parcours perdurent

- DĒvelopper des services de location vĒlos sur ces territoires et des animations d'accompagnement auprĒs des publics cibles (scolaires et entreprises notamment)
- DĒployer une ingĒnierie vers les communes pĒriurbaines en vue d'y accompagner le dĒploiement de la pratique du vĒlo : recherche de financement, conseils techniques, voire service commun crĒĒ

Financement de l'action :

CAPBP

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Plan de DĒplacements Urbains
- Plan vĒlo 64
- PCAET

Calendrier prĒvisionnel :

2022-2025

PARTENAIRES DE L'ACTION

CAPBP, Communes, associations vĒlo

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs d'activitĒ

- Campagnes de communication/sensibilisation au dĒploiement de l'usage du vĒlo

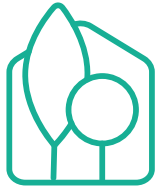
Indicateurs de rĒsultats

- Ēvolution du nombre de pratiquants de vĒlo au sein de ces territoires

MĒthode d'Ēvaluation envisagĒe

- EnquĒtes qualitatives - Questionnaire en ligne
- Nombre de dossiers accompagnĒs en matiĒre d'ingĒnierie sur ces territoires (voire traitĒs par un Ēventuel service commun)
- Campagne de comptage (compteurs vĒlos)





FICHE-ACTION 4.4.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Promouvoir la réduction des expositions aux substances dangereuses dont les perturbateurs endocriniens auprès des femmes enceintes et des jeunes enfants

PILOTE(S) DE L'ACTION

ARS

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Une priorité de l'ARS est de diminuer les expositions environnementales dangereuses (dont les perturbateurs endocriniens) des femmes enceintes et des jeunes enfants compte tenu de leur potentiel impact sanitaire à court et à long terme. Elle déploie dans cet objectif une stratégie petite enfance.

Le déploiement de cette stratégie régionale s'appuie sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs apte à sensibiliser, former et relayer les messages d'information et de prévention auprès du grand public. Au-delà du seul lieu de vie parental, les enfants sont amenés à évoluer dans des environnements intérieurs variés impliquant des professionnels de la petite enfance : assistantes maternelles, personnels de crèche, etc. L'ARS motive donc la sollicitation de ces professionnels pour sensibiliser les parents et agir sur ces différents environnements.

Sur le territoire de la CAPBP, les maternités de la polyclinique de Navarre et du centre hospitalier de Pau, ainsi que les crèches situées dans l'agglomération ont sollicité l'ARS pour s'inscrire dans cette démarche. De nombreuses actions sont déjà menées, il s'agit de les poursuivre mais aussi de les étendre sur l'ensemble du territoire (identification des zones blanches). Des actions à destination de grand public doivent aussi être proposées dans un objectif de sensibiliser le grand public quel que soit l'âge.

ENJEUX/IMPACTS

- Favoriser la prise de conscience sur la qualité de l'air intérieur
- Réduire la présence de substances toxiques dans l'environnement du jeune enfant et des femmes enceintes

Public visé

- Enfants, parents de jeunes enfants
- Professionnels de la petite-enfance et des crèches
- Service achats des collectivités

Localisation

Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Réduire l'exposition aux substances toxiques, dont les perturbateurs endocriniens.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Sensibiliser les élus, les collectivités et le grand public sur la nécessité de limiter les expositions aux substances dangereuses via des modalités d'interventions variées : ateliers, forums, conférences, pièces de théâtres...
- Déployer des programmes type SAFE-LI : programme d'accompagnement complet des collectivités pour limiter l'exposition des enfants et des professionnels dans les crèches, initier des réflexions sur des achats durables/sains ;
- Développer les Ateliers Nesting auprès des professionnels petite enfance et/ou des parents
- Diffuser la documentation et promouvoir les outils d'accompagnement vers des démarches en santé environnement : guides recocrèches, kit ASMAT et kits sage-femme... auprès des relais d'Assistants Maternelles, des Maisons de Santé, de la PMI...
- Promotion de couches et lingettes lavables pour les bébés

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Stratégie Petite Enfance ARS NA, PRS NA, PRSE NA

Calendrier prévisionnel :

2021- 2022- 2023-2024-2025

PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS (financement actions inscrites dans la stratégie petite enfance santé environnement de l'ARS), CAPBP (Pôle Petite Enfance, Développement durable et déchets), communes.



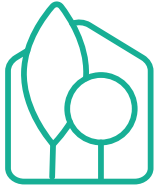
SUIVI, ÉVALUATION

- Indicateurs de processus :**
- Nombre de professionnels/parents/élus sensibilisés ;
 - Nombre de structures ayant fait l'objet d'un accompagnement

- Indicateurs d'activité**
-
- Nombre d'actions mises en place

- Méthode d'évaluation envisagée**
- Feuille d'émargement,
 - Bilan des dossiers de demande de subvention,
 - Questionnaires de satisfaction,
 - Résultats





FICHE-ACTION 4.4.2 / CLS PAU BÈARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION

Lutter contre l'extinction de l'expérience de nature

PILOTE(S) DE L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction valorisation du cadre de vie et de la nature en ville

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

De nombreuses familles et enfants qui évoluent en milieu urbain ont perdu tout contact avec la nature. Le contact avec la nature favorise le bien-être physique (avec par exemple des effets de réduction de la douleur, de la pression artérielle, de l'obésité...) et psychologique (réduction du stress et de l'anxiété). Le mode de vie urbain se traduit pour un grand nombre de familles à une exposition plus faible à l'environnement naturel, les privant ainsi de ses nombreux de ses nombreux bienfaits et ayant pour effet une déconnexion de la nature.

Il paraît nécessaire de favoriser la biodiversité dans les milieux urbains et d'encourager les familles et enfants à entretenir des relations avec la nature.

ENJEUX / IMPACTS

L'importance du lien à la nature est devenue un enjeu de société. Les écoles et les organismes accueillant du jeune public ont à ce titre une responsabilité particulière car elles offrent la possibilité de faciliter ce lien à la nature et de former les citoyens de demain que sont les enfants et à travers les enfants, les parents d'enfants.

Public visé

- Jeune public et leurs familles

Localisation

CAPBP

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Rendre accessible la nature dans la ville
- Découverte de la nature par les enfants
- Permettre à chaque élève de s'éveiller à la nature au cours de sa scolarité

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Via la maison du jardinier et l'offre d'Éducation Artistique et Culturelle, offre d'animations sur la Biodiversité et son lien avec l'agriculture et l'alimentation en partenariat avec les associations Articulture, Écocène et le potager du futur.
- Programme Eco école en partenariat avec l'association Ecocène
- Accompagnement des écoles de l'agglomération dans l'aménagement et la gestion d'un coin de nature pédagogique. Au-delà d'animations ponctuelles, l'enjeu est de pérenniser dans les écoles des espaces de nature qui permettront un lien quotidien des élèves à la nature et de disposer d'un lieu de proximité support à l'éducation à la biodiversité.

- Développement des inventaires participatifs et des aménagements de refuges de la biodiversité (hôtels à insectes, nichoirs...) dans le cadre du défi Biodiversité (action menée en partenariat avec Ecocène). Ce défi propose à des citoyens de s'engager concrètement dans la préservation et la valorisation de la biodiversité du territoire de la Ville de Pau. Ces familles sont accompagnées pour s'imprégner des enjeux et mettre en œuvre des actions concrètes favorables à la biodiversité - dans leur espace privé ou sous forme de participation à des actions collectives. L'objectif est de faire des familles participant au défi des citoyens engagés.

Financement de l'action :

Ville de Pau/CAPBP/ARS

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Actions du plan Biodiversité de la CAPBP

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

Ecocène, Articulture, Le potager du futur, Écoles

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Mise en œuvre des animations

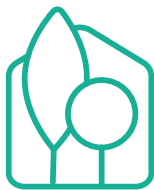
Indicateurs d'activité

- Nombre d'élèves sensibilisés/an
- Nombre de coins de nature sur le territoire
- Nombre de familles engagées

Méthode d'évaluation envisagée

- Questionnaire d'évaluation





FICHE-ACTION 4.4.3 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÈES

INTITULÉ DE L'ACTION

Intensifier la nature en ville et développer la canopée comme moyen de lutte contre les îlots de chaleur

PILOTE(S) DE L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction de la valorisation du cadre de vie et de la nature en ville

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Face à l'inévitabilité des impacts liés au changement climatique, il est nécessaire d'adapter les milieux urbains avec l'objectif principal de réduire la vulnérabilité de leur territoire et de leur population. La végétalisation urbaine est une des actions prioritaires en matière d'adaptation aux effets du changement climatique, notamment pour lutter contre l'aggravation du phénomène d'îlots de chaleur urbain.

ENJEUX / IMPACTS

- Effet thermique
- Lutte contre l'artificialisation des sols et les effets de ruissellement (facteur de pollution majeur)
- Dimension pédagogique, sensibilisation à la biodiversité
- Purification de l'air
- Stockage de CO₂

Public visé

- Tout public

Localisation

CAPBP

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Augmenter la surface de la canopée urbaine
- Intensifier la nature en ville par l'aménagement des chemins de nature et le développement de projets citoyens d'appropriation et de végétalisation de l'espace public
- Adopter et soutenir les semences et plants d'origine locale, non allergènes

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Définition d'un plan Canopée pour l'agglomération à l'horizon 2025
- Tisser la ville autour d'un réseau d'espaces de nature, LES CHEMINS DE NATURE, supports de biodiversité, de mobilités, préservant des îlots de fraîcheur et garants de la qualité de vie de ses habitants. Les chemins de nature sont des espaces de nature de proximité, mais également des aménagements de places, placettes, rues, qui dessinent des itinéraires reliant les parcs urbains aux grands espaces naturels et agricoles périurbains. Ils prennent des formes différentes pour s'adapter à toutes les contraintes urbaines. En contexte très urbanisé ils sont ponctués d'oasis qui constituent l'espace de nature du quotidien. Ces oasis sont reliées entre elles et aux espaces naturels du ter-

ritoire, par des voies de circulation dédiée à l'écomobilité et appuyant les corridors écologiques irrigant tous les territoires péri-urbains et ruraux de l'agglomération.

- Animation par la maison du jardinier de dispositifs participatifs de végétalisation urbaine :

Le permis de jardiner qui permet à tout habitant de planter en bas de chez lui trottoirs, pieds d'arbres, plate-bande ou placettes.

- L'accompagnement des porteurs de projets de jardins collectifs
- Le partenariat avec l'association LIKEN pour la plantation de micro-forêts urbaines (objectif de planter deux micro-forêts par an sur l'agglomération)
- Développement des filières de semences et de plants locaux par :
 - À l'échelle de l'agglomération, l'augmentation progressive de semences locales dans les projets de conception et de rénovation des espaces verts des communes ;
 - Sur la Ville de Pau, un programme spécifique développé dans le cadre du projet de paysagement du cimetière urbain et de plantations de pieds d'arbre.

Financement de l'action :

ARS ? Fondations ? CD 64 au titre des espaces naturels sensibles ? ADEME ? DREAL ?

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

- Plan Biodiversité de la CAPBP

Calendrier prévisionnel :

2021-2025

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Association LIKEN
- Associations gestionnaires de jardins familiaux



AXE 4

ACTION

4.4.3

SUIVI, ÉVALUATION**Indicateurs d'activité**

- Kilométrage des chemins de nature aménagés
 - Nombre de permis de jardiner accordés
 - Nombre de conventions/chartes avec jardins collectifs signées
 - Surface plantée/an
 - Superficie semée en semences locales (ha)
-

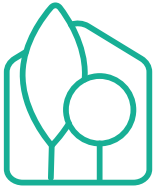
Indicateurs de résultats

- Évolution de la couverture canopée de l'aire urbaine
-

Méthode d'évaluation envisagée

- Tableau de suivi





FICHE-ACTION 4.5.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Accompagner les collectivités dans la lutte contre le moustique tigre

PILOTE(S) DE L'ACTION

Agence Régionale de Santé, CAPBP (à confirmer)

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Le moustique tigre, dont les premières détections au niveau du territoire de la CAPBP datent de 2017, n'a pas cessé d'étendre son aire d'implantation passant de 3 à 19 communes colonisées en à peine 5 ans. Bien que la dispersion territoriale de cet insecte soit suivie par les services de l'ARS NA compte tenu de ses capacités vectorielles vis-à-vis d'arboviroses telles que le chikungunya, la dengue ou le Zika, il est nécessaire de s'intéresser également aux nuisances provoquées par ce moustique qui, étant particulièrement agressif, a un impact fort sur la qualité de vie des riverains résidant dans les secteurs colonisés. À ce titre, les collectivités territoriales et en particulier les communes et les regroupements de communes ont un rôle prépondérant à jouer dans la lutte contre le moustique tigre. Elles sont responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité qui constitue la principale action de lutte contre les moustiques à visée préventive au niveau du domaine public. Les communes constituent également l'échelon de proximité par excellence et sont donc les mieux à même de sensibiliser le public à la lutte contre les gîtes larvaires. Néanmoins, l'accompagnement du public et le choix d'interventions ciblées sur les espaces publics nécessitent une maîtrise préalable de la biologie et du comportement du moustique par ces mêmes collectivités.

ENJEUX / IMPACTS

- Renforcer la formation de collectivités dans le domaine de la lutte anti-vectorielle
- Accompagner les collectivités locales dans la lutte contre le moustique tigre dans leur espace public et dans le développement d'actions de sensibilisation vis-à-vis du public
- Développer des journées d'échanges et de partage d'expérience entre collectivités

Public visé

- Élus, collectivités territoriales, CAPBP

Localisation

31 communes de l'agglomération

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- À court terme : sensibiliser les élus et les collectivités sur la problématique du moustique tigre (biologie, nuisances, méthodes de lutte, etc.)
- À long terme : créer un réseau de référents locaux permettant d'échanger sur les outils/méthodes/démarches développées et leur efficacité.

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

Temps 1 : Former les collectivités à la Lutte Anti-Vectorielle

Temps 2 : Favoriser les échanges et la reproduction des bonnes pratiques entre acteurs

Calendrier prévisionnel :

2022-2023 : mise en place de formations à destination du public visé

2023-2024 : création d'un réseau de partage d'expériences entre référents locaux

2025-2026 : évaluation de l'action

PARTENAIRES DE L'ACTION

Co-pilotage : ARS, communes et coordination soutenue par CAPBP

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus

- Mise en place de sessions pour la formation des collectivités à la lutte contre le moustique tigre

Indicateurs d'activité

- Nombre de réunions/webinaires/événements mis en place à destination des élus/techniciens du territoire

Indicateurs de résultats

- Nombre de participants/structures

Méthode d'évaluation envisagée

- Évaluation qualitative et quantitative :
- Feuilles de présence
 - Compte rendu de réunion
 - Feuille de route/tableau de bord





Axe 5



Gouvernance collaborative en matière de santé

5.1- Poursuivre le développement d'une coordination territoriale

5.1.1 Coordination « Collectif » Santé Jeunes

5.1.2 Conseil Local Santé Publique

5.2- Gestion de la crise sanitaire

5.2.1 Animation d'un « Groupe contact territorial »

5.3- Favoriser l'émergence d'une démocratie de proximité vivante et multiforme

5.3.1 Proposer un budget participatif

5.4- Assurer le suivi du CLS

5.4.1 Mise en Œuvre et suivi du CLS



FICHE-ACTION 5.11 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION

Collectif santĕ des jeunes

PILOTE(S) DE L'ACTION

Communautĕ d'Agglomĕration Pau Bĕarn Pyrĕnĕes

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Lors des groupes de travail pour l'ĕlaboration du CLS, les professionnels intervenant sur la santĕ des jeunes ont exprimĕ le besoin et l'intĕrĕt d'une instance d'ĕchanges entre acteurs sur les missions, dispositifs et actions en faveur de la santĕ des jeunes. Dans la poursuite du travail partenarial qu'elle pilote depuis plusieurs annĕes sur la santĕ des jeunes, la Communautĕ d'agglomĕration Pau Bĕarn Pyrĕnĕes se propose d'animer une instance d'ĕchanges entre les acteurs locaux sur la santĕ des jeunes. Elle a initiĕ une rĕunion sur cette proposition avec les acteurs concernĕs pour dĕfinir collĕgialement les attendus et modalitĕs de cette instance prĕsentĕs dans cette fiche action.

ENJEUX / IMPACTS

- Amĕliorer la connaissance rĕciproque des acteurs locaux santĕ des jeunes, au-delĕ de leurs partenaires habituels, pour amĕliorer la collaboration, l'orientation des jeunes, l'articulation des actions.
- Favoriser les ĕchanges autour des enjeux ĕmergents sur la santĕ des jeunes du territoire.

Public visĕ

- Acteurs institutionnels et associatifs des secteurs sanitaires, sociaux, ĕducatifs et de la prĕvention de l'agglomĕration intervenant sur la santĕ des jeunes

Localisation

Pau
Agglomĕration de Pau

partage de donnĕes, rapports d'activitĕ, nouveau projet, annonce de manifestations, ĕchanges de contacts, demande de conseils pour actions, etc.

- Ā terme : le collectif pourrait travailler sur la dĕfinition de nouvelles actions : colloque, formation, dispositif pour ĕtude de cas clinique, outils d'informations pour les jeunes, etc.
- Le collectif est ouvert Ā toute structure souhaitant l'intĕgrer

Financement de l'action :

Temps de travail des professionnels mis Ā disposition par leurs structures

Demande de subvention appel Ā projets ARS si nouvelle actions proposĕe

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

CLS, CLSM, Plan Ēducatif Global de la ville de Pau

Calendrier prĕvisionnel :

Durĕe du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- ARS et DSDEN
- IREPS, CPAM, Association France Addictions, Point
- Ēcoute Jeunes, Maison des Adolescents, Planning Familial 64, Habitat Jeunes Pau Pyrĕnĕes, Mission Locale de Pau, Espace Santĕ Ētudiants de l'UPPA

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĕgique de l'action :

- Crĕer une instance d'ĕchange entre les acteurs locaux de la santĕ des jeunes
- Amĕliorer la connaissance rĕciproque des acteurs locaux santĕ des jeunes, au-delĕ de leurs partenaires habituels
- Amĕliorer la collaboration, l'orientation des jeunes, l'articulation des actions.
- Partager les informations et les connaissances des problĕmatiques et moyens d'action
- Favoriser les ĕchanges autour des enjeux ĕmergents sur la santĕ des jeunes du territoire.

Descriptifs de l'action (objectifs opĕrationnels) :

- Organisation de rencontres trimestrielles : actualitĕs des structures et des actions, partage d'informations locales et nationales et de donnĕes,
- Crĕation d'une plateforme numĕrique / d'outils numĕriques pour favoriser ĕchanges d'informations et interactivitĕ entre les membres (par ex : Teams : espace de partage de fichiers et de conversation) :



SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus	<ul style="list-style-type: none">• Constitution effective du collectif santé jeunes• Création de l'outil numérique de partage
Indicateurs d'activité	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de participants au collectif• Nombre de réunions• Nombre de publications et d'échanges et d'utilisations de l'outil numérique
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">• Satisfaction et intérêt des participants• Développement de nouvelles collaborations• Amélioration des collaborations, de l'articulation des actions, de l'orientation des jeunes
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none">• Tableau de bord• Questionnaire de satisfaction

**AXE 4**

ACTION

5.1.1



FICHE-ACTION 5.1.2 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULĒ DE L'ACTION
Conseil Local de SantĒ
Publique

PILOTE(S) DE L'ACTION
Ville de Pau

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La crise sanitaire a montrĒ tout l'intĒrĒt d'une instance partenariale rĒunissant les acteurs publics comme privĒs, dans le champ de la santĒ du social et du mĒdico-social en termes de comprĒhension fine, de rĒactivitĒ et de gestion des enjeux locaux. Au-delā du contexte d'urgence gĒnĒrĒe par la crise COVID, et en vue de capitaliser les richesses tirĒes de l'expĒrience, la Ville de Pau souhaite se doter d'un collectif d'experts permettant d'Ētre mobilisĒs une ā deux fois par an, et davantage si nĒcessaire, sur les enjeux de santĒ. Il s'agit ā proprement parler d'une instance Ēchanges sur la santĒ locale : le Conseil Local de SantĒ Publique.

ENJEUX / IMPACTS

Expertise, rĒactivitĒ opĒrationnelle et connaissance rĒciproque des acteurs lĒgitimes de la santĒ, du social et du mĒdico-social pour la crĒation d'une instance de dialogue, de partage, de dĒbats sur les enjeux locaux de santĒ entre les acteurs institutionnels et associatifs.

Public visĒ

- Acteurs institutionnels, publics, et privĒs, des secteurs sanitaire, social et mĒdico-social, CollectivitĒs territoriales, Agence RĒgionale de SantĒ

Localisation

Pau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratĒgique de l'action :

Sous l'Ēgide du Maire de Pau ou de son reprĒsentant Ēlu en charge de la SantĒ :

- rĒunir les acteurs institutionnels et associatifs dans un espace de dialogue et de partage autour des enjeux de santĒ locaux ;
- favoriser un Ēchange et une rĒflexion entre collectivitĒs, institutions et associations sur les sujets de santĒ publique locale ;
- favoriser un dĒbat constructif susceptible d'enrichir les pratiques des acteurs ;
- Ēchanger sur les enjeux de santĒ Ēmergents du territoire;
- animer cette instance en lien Ētroit avec l'ARS

L'Ēvaluation du fonctionnement de cette instance permettra de dĒterminer la pertinence de son Ēlargissement au niveau de l'agglomĒration.

Descriptifs de l'action (objectifs opĒrationnels) :

- Organisation de 2 rencontres (minimum) par an
- Ordre du jour proposĒ par la CollectivitĒ et les membres du Conseil
- Sollicitation d'experts pour intervention auprĒs du Conseil Local de SantĒ Publique

Financement de l'action :

Ville de Pau

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

CLS, CLSM

Calendrier prĒvisionnel :

DurĒe du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS, PrĒfecture, Conseil dĒpartemental, Ētablissements de santĒ publics et privĒs, associations santĒ et prĒvention, CPAM, Mutuelles, organismes mĒdico-sociaux, Associations de patients, Ordres des professions de santĒ, rĒseaux sanitaires et mĒdico-sociaux divers.

SUIVI, ĒVALUATION

Indicateurs de processus • CrĒation effective du Conseil

Indicateurs d'activitĒ • Nombre de rĒunions
• Nombre de participants et structures mobilisĒes

Indicateurs de rĒsultats • IntĒrĒt des participants

MĒthode d'Ēvaluation envisagĒe • Questionnaire de satisfaction auprĒs des participants

(questionnaires, entretiens, observation...)





FICHE-ACTION 5.2.1 / CLS PAU BĒARN PYRĒNĒES

INTITULÉ DE L'ACTION
Groupe Contact

PILOTE(S) DE L'ACTION
Communauté d'Agglomération Pau BĒarn PyrĒnĒes

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La pandémie de COVID 19 survenue au printemps 2020 et la crise sanitaire en ayant découlé a nécessité une articulation et une coordination fine de l'ensemble des acteurs publics comme privés du territoire, dans le champ de la santé du social et du médico-social. Un collectif dénommé « groupe contact » composé de tels acteurs s'était ainsi réuni régulièrement et autant que de besoin en 2020 et 2021 et a fonctionné grâce au partenariat étroit entre l'ARS et la collectivité.

Ce pragmatisme et cet éventail large d'acteurs avaient été de nature à générer réactivité, adaptabilité et opérationnalité très marquées tout au long de la crise. Un tel collectif - qui n'est pas sans lien avec le Conseil local de santé publique actuellement en construction - doit ainsi être pérennisé et pouvoir être mobilisé au pied-levé dès survenue d'une crise sanitaire.

ENJEUX / IMPACTS

Expertise, réactivité opérationnelle et flux dynamique d'informations croisées permettant de mettre en œuvre les actions les plus pertinentes et efficaces possibles.

Public visé <ul style="list-style-type: none"> Acteurs publics et privés, des secteurs sanitaire, social et médico-social, Collectivités territoriales, Agence Régionale de Santé. 	Localisation Pau
--	----------------------------

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Disposer de leviers d'actions pertinents, immédiats et opérationnels

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Consolider le réseau d'acteurs
- Communiquer auprès de chaque acteur :
 - sur leur propre appartenance au collectif constitué ;
 - sur l'objectif opérationnel poursuivi ;
 - sur l'aspect de relative « mise en sommeil » du collectif en absence de situation de crise.
- Animer cette instance en lien étroit avec l'ARS

Financement de l'action :

CAPBP

Lien avec des programmes existants sur le territoire :

Plan communal de sauvegarde, Conseil local de santé publique.

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS

Conseil départemental, établissements de santé (y compris sanitaire spécialisé) publics et privés, SOS Médecins, organismes et réseaux sanitaires et médico-sociaux, Ordres des professions de santé, réseaux divers, médecins et infirmières libéraux, pharmaciens.

SUIVI, ÉVALUATION

Indicateurs de processus • Création effective du Groupe Contact

Indicateurs d'activité • Nombre de participants contactés

Indicateurs de résultats • Intérêt des participants devenant membres de plein droit

Méthode d'évaluation envisagée Si rencontres effectuées (situation de crise aigüe sur le territoire) : questionnaire de satisfaction sur fonctionnement et bénéfices du groupe contact auprès des participants.





FICHE-ACTION 5.3.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION
Proposer un budget
participatif en santé

PILOTE(S) DE L'ACTION
ARS

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 axe l'un de ses piliers sur la démocratie sanitaire, dont l'objectif premier est l'amélioration du fonctionnement du système santé en obligeant le décideur à prendre en compte le regard des usagers.

Dans ce cadre d'ancrage territorial et d'évolution réglementaire, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'interlocuteur de tous les acteurs de la filière, souhaite un renforcement de la démocratie en santé. Dans ce contexte, l'ARS Nouvelle Aquitaine souhaite se positionner comme pionnière dans ce domaine en instaurant une ambitieuse démarche de budget participatif santé.

L'objectif étant de donner une véritable initiative de décision aux usagers dans le choix des actions de santé qu'ils estiment prioritaires sur leur territoire à partir d'un budget prédéfini localement.

Ces budgets participatifs reposent d'abord sur de grands principes fondateurs :

1- Mettre les citoyens au cœur du processus de décision afin de d'offrir une gouvernance plus ouverte et participative. Le dispositif de budget participatif doit permettre de susciter, chez les usagers, l'envie d'être associés aux projets et aux décisions, et de devenir véritablement acteurs d'un territoire soumis à de grandes mutations démographiques, sociologiques et économiques.

2- Favoriser une participation large et diversifiée : l'un des enjeux des dispositifs de participation citoyenne est de parvenir à impliquer un public large et représentatif de la population concernée.

3- Favoriser la compréhension des enjeux liés à l'action publique : au-delà d'une réelle envie chez les usagers de prendre part au processus de décision, ils sont invités à comprendre les réalités de la mise en œuvre d'un projet.

Les membres du COFIL de ce CLS ont signalé la nécessité d'accorder une place plus importante à l'utilisateur dans les politiques publiques de santé. L'organisation d'un ou plus budgets participatifs sur le territoire de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées répond à cet objectif.

ENJEUX / IMPACTS

Donner aux citoyens le pouvoir de proposer et de choisir les actions de santé qu'ils souhaitent mettre en place sur le territoire à partir d'un budget dédié.

Public visé

- Toute habitant de la CAPBP

Localisation

Communauté
d'agglomération Pau
Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

- Donner aux citoyens le pouvoir de choisir les actions de santé qu'ils souhaitent mettre en place à partir d'une enveloppe financière attribuée par l'ARS ou la commune concernée : actions de prévention, actions de dépistage, ateliers cuisine, activité physique adaptée...

Descriptifs de l'action (objectifs opérationnels) :

- Fixer les modalités de mise en œuvre du budget participatif
- Lancer un appel à projet et collecter les idées
- Préparer la présentation des projets
- Analyser la recevabilité technique des projets
- Voter les projets
- Mettre en œuvre les projets

Financement de l'action :

ARS
Collectivités ?

Calendrier prévisionnel :

Durée du CLS

PARTENAIRES DE L'ACTION

- Associations du territoire
- Représentants des usagers
- Collectivités
- ARS
- IREPS



SUIVI, ÉVALUATION**Indicateurs de processus**

- Nombre de réunions de préparation réalisées ;
 - Outils de communication et moyens de diffusion ;
 - Nombre de réunions de présentation organisées.
-

Indicateurs d'activité

- Nombre de budgets participatifs lancés ;
 - Nombre de projets soumis aux votes ;
 - Nombre de votes réalisés ;
 - Nombre de projets financés.
-

Indicateurs de résultats

- Nombre de citoyens ayant pu mettre en œuvre un ou plusieurs projets ;
 - Nombre de bénéficiaires
-

Méthode d'évaluation envisagée

- Feuille d'émargement des réunions
- Relevés de décision des réunions
- Utilisation des outils de communication
- Articles presse
- Questionnaires de satisfaction

**AXE 4**

ACTION

5.3.1



FICHE-ACTION 5.4.1 / CLS PAU BÉARN PYRÉNÉES

INTITULÉ DE L'ACTION

Mise en œuvre et suivi du Contrat Local de santé

PILOTE(S) DE L'ACTION

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Agence Régionale de Santé (Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques)

JUSTIFICATION DE L'ACTION (constats)

Objectif général

Assurer une mise en œuvre du CLS en suivant la démarche territoriale retenue par les signataires et les partenaires.

Objectifs spécifiques

- Permettre aux acteurs du territoire de valoriser leurs actions auprès des partenaires du CLS ;
- Favoriser la concertation et les échanges entre l'ensemble des acteurs concernés par le CLS ;

Objectifs opérationnels

- Solliciter annuellement le comité de pilotage, les comités de suivi des 5 axes retenus et ponctuellement, si nécessaire, les groupes thématiques, les mettre en œuvre et les animer ;
- Assurer le secrétariat de ces 3 instances (envoi des invitations, préparation de documents, réalisation des comptes-rendus...)
- Apporter un appui méthodologique et technique, si nécessaire, aux pilotes des actions du CLS ;
- Faire l'interface entre les différentes actions et les acteurs du CLS ;
- Créer des outils de suivi du CLS ;
- Remplir et actualiser les tableaux de bord de suivi (état d'avancement des actions) chaque fin de semestre (par mail ou téléphone)
- Préparer l'évaluation annuelle avec les comités de suivi, pour une présentation en comité de pilotage.

ENJEUX/IMPACTS

- Mettre en œuvre le CLS
- Faire vivre le CLS
- Permettre de faire évoluer le CLS dans le temps (avenants)

Public visé

- Toute habitant de la CAPBP

Localisation

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif stratégique de l'action :

Mise en place d'un Comité de suivi :

- Le Comité de suivi rassemblera l'ensemble des pilotes des actions du CLS, le référent de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées ainsi que le référent de la DT ARS 64. Il suit la mise en œuvre des actions du CLS et se tiendra pour chaque axe stratégique une fois par an.
- Le Comité de pilotage se réunira une fois par an pour validation et prise de décisions. Le coordon-

nateur CLS en lien avec le Comité de suivi mettra en place des outils de suivi et de reporting afin de réaliser l'interface entre les pilotes, les partenaires et les membres du COPIL. Les pilotes de chaque action seront donc sollicités par le coordonnateur chaque fin de semestre pour faire un point d'avancement sur les actions en cours via l'outil « Tableau de bord de suivi ». Une synthèse en fin d'année sera élaborée et diffusée à l'ensemble des acteurs du CLS. Le coordonnateur remplira aussi régulièrement un calendrier pour suivre le bon déroulement des instances de gouvernance ainsi que l'implication des acteurs du CLS. Ce suivi pourra être complété qualitativement par des entretiens (en face à face ou téléphoniques), par des bilans des actions des pilotes et des partenaires ainsi que par des comptes-rendus de réunions.

Création des outils de suivi

- Tableaux de bord semestriel et annuel (synthèse) de suivi des actions du CLS
- Calendrier des réunions des instances de gouvernance (dynamique partenariale)
- Questionnaire destiné aux pilotes pour l'évaluation annuelle et finale du CLS (soumis par entretien)

Calendrier prévisionnel :

Fin de chaque semestre : point d'étape d'avancement des actions

Fin d'année : bilan global des actions du CLS
Durée : 5 ans

PARTENAIRES DE L'ACTION

Ensemble des pilotes du plan d'action du CLS

SUIVI, ÉVALUATION

La coordination débutera dès la mise en œuvre et pour la durée du CLS.

Les indicateurs retenus sont :

- atteinte des objectifs des actions
- meilleure connaissance des partenaires entre eux et de leurs actions respectives
- nombre/type de réunions prévues/réalisées
- degrés d'implication des pilotes et des partenaires (présence aux réunions, remplissage des outils de suivi et d'évaluation...)
- satisfaction des acteurs (déroulement de leur action, travail mené lors des réunions, partenariat en place...)





Création graphique : Audrey Abbal-Duteille Atelier Zemonsta

Crédits photos : Ville de Pau, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Centre hospitalier François Mitterrand - p. 32

Impression : Martin impressions

Juin 2022



Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
Direction des Solidarités et de la Santé : Coordination du CLS
05 59 98 78 00

Agence Régionale de Santé
Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques
05 59 14 51 01

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine